

Rapport annuel

d'activités et de
développement durable

2022-2023



Table des matières

- 2 Profil de la Société
- 3 Message de la présidente du conseil d'administration
- 4 Message du président-directeur général
- 5 Faits saillants 2022-2023

9 Investissement Québec en bref

- 10 Investissement Québec : partenaire incontournable des entreprises
- 12 Des interventions qui contribuent à propulser les entreprises
- 16 Initiative Productivité innovation
- 18 Initiative Compétivert
- 20 L'approvisionnement québécois : stratégique et payant
- 21 Partenaire de l'écosystème

23 Suivi du plan stratégique et du plan d'action de développement durable

- 24 Plan stratégique
- 27 Plan d'action de développement durable

29 Résultats de la Société

- 30 Accompagnement des entreprises
- 34 Activités de financement
- 39 Autres activités

41 Gouvernance

- 42 Conseil d'administration
- 49 Structure de gestion
- 52 Rémunération des dirigeants et employés
- 62 Ressources humaines
- 66 Gestion des risques
- 71 Éthique

73 Performance financière

- 74 Rapport de gestion
- 88 États financiers consolidés
- 91 État consolidé de la situation financière
- 92 État consolidé des résultats
- 93 État consolidé du résultat global
- 94 État consolidé de la variation des capitaux propres
- 95 État consolidé des flux de trésorerie
- 96 Notes afférentes aux états financiers consolidés

169 Renseignements supplémentaires

- 170 Principaux investissements et financements
- 172 Filiales d'Investissement Québec
- 174 Financement autorisé des fonds propres d'Investissement Québec par secteur d'activité
- 175 Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires
- 176 Enjeux de développement durable et parties prenantes
- 179 Index GRI
- 187 Autres renseignements relatifs aux exigences législatives
- 189 Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive
- 198 Présence locale et internationale

Profil de la Société

Notre mission

La Société a prioritairement pour mission, tant dans ses activités propres que dans l'administration de programmes ou dans l'exécution d'autres mandats que lui confie le gouvernement ou le ministre, de participer activement au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement en cette matière. Elle vise à stimuler l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance de l'investissement et des exportations et à promouvoir notamment les emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir cette mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires.

La Société a, de plus, pour mission de fournir au ministre l'appui nécessaire au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger, à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement et des programmes qu'il établit ainsi que des autres mesures qu'il prend, notamment en matière de commerce et de prospection d'investissements étrangers.

La Société accomplit sa mission dans une perspective de développement durable en favorisant le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques.

Notre vision

Être un partenaire incontournable de la croissance des entreprises et d'une économie québécoise innovante, inclusive, ouverte et durable en étant le principal levier de l'action économique du gouvernement.

Nos valeurs

Audace :

Nous défendons les idées créatives et prenons les risques nécessaires pour innover.

Collaboration :

Ensemble, nous trouvons des solutions et passons à l'action.

Engagement :

Nous sommes ambitieux, nous nous investissons avec énergie, nous développons notre talent et le mettons au service de nos clients.

Nos orientations stratégiques 2020-2023

- Améliorer la compétitivité des entreprises par l'innovation et la productivité
- Accroître les exportations, l'internationalisation des entreprises et la diversification des marchés
- Attirer davantage d'investissements et de talents étrangers
- Compléter l'offre de nos partenaires en comblant les principales lacunes dans la chaîne des capitaux
- Faire évoluer l'organisation



Message de la présidente du conseil d'administration

Il y a trois ans, le gouvernement du Québec confiait à la Société un mandat élargi qui allait transformer complètement son organisation. Depuis, Investissement Québec est devenu un puissant levier de développement économique, moderne et agile, au service des entreprises d'ici. Fière de ce succès, je suis, en tant que présidente du conseil, aujourd'hui plus que jamais convaincue de la pertinence de ce mandat.

Forte de cette offre de services élargie, la Société a accompagné au cours des derniers mois les entreprises dans les soubresauts qu'a traversés l'économie alors même qu'elles ne s'étaient pas encore totalement remises des bouleversements qu'avaient entraînés la pandémie et la réorganisation des chaînes d'approvisionnement. Les solutions de financement et d'accompagnement offertes en technologie, à l'exportation et en conseil d'affaires ont été des leviers particulièrement efficaces pour soutenir les entreprises de façon stratégique et intégrée et en complémentarité avec les partenaires.

Dans ces moments de volatilité et de perturbation économique, le rôle anticyclique d'Investissement Québec et sa plus grande tolérance au risque prennent toute leur importance. Soutenir les entreprises dans ces circonstances, tout en remplissant sa mission de développement économique dans une perspective à long terme, voilà un défi qu'Investissement Québec relève avec brio. Nous sommes ce partenaire qui encourage les entreprises à réaliser leurs ambitions, en tout temps.

C'est dans cette optique que le conseil d'administration a appuyé la direction dans l'élaboration des orientations du prochain plan stratégique de la société, qui se déploiera de 2023 à 2027. Le rôle du Conseil, particulièrement important lors de cet exercice, implique de bien comprendre et de s'approprier l'univers de risques dans lequel l'organisation intervient. Le Conseil doit aussi s'assurer de l'adéquation entre la mission de l'organisation et ses orientations, ses priorités et ses actions. Le processus qui a généré de très fructueux échanges, tant sur les enjeux d'affaires que sur les opérations internes de l'organisation, a permis de démontrer toute la rigueur et la profondeur de l'équipe de direction d'Investissement Québec.

« Investissement Québec est devenu un puissant levier de développement économique, moderne et agile, au service des entreprises d'ici. »

Dans un monde où des transformations majeures sont en cours sur les plans climatique, numérique, démographique et dans les chaînes d'approvisionnement, il est plus que jamais important de maintenir l'équilibre entre les enjeux à court et à long terme. Sans surprise, l'augmentation de la productivité, dans une perspective de développement durable, continuera d'être une priorité pour l'organisation dans son prochain plan stratégique, alors que le Québec doit prendre les bouchées doubles pour tirer davantage son épingle du jeu.

Je profite de l'occasion pour souligner la compétence et la complémentarité des membres du Conseil, ce sont là d'importants atouts qui contribuent à la richesse des discussions. Par ailleurs, l'engagement indéfectible des présidents de chacun des comités du Conseil et de leurs membres permet à notre conseil d'administration de hausser encore davantage la qualité de ses interventions. Notre volonté commune de s'aligner sur les meilleures pratiques de gouvernance guide l'ensemble de nos actions et de nos interventions.

En terminant, je tiens à remercier bien sincèrement les administrateurs pour leur soutien, ainsi que l'équipe de direction et tous les employés pour leur engagement. Investissement Québec est au rendez-vous pour faire croître les entreprises québécoises, créer de la richesse dans toutes les régions et bâtir l'économie durable de demain.

Original signé

Geneviève Fortier



Message du président-directeur général

« L'organisation est mature et contribue concrètement à la création de richesse au Québec. »

Le plan stratégique d'Investissement Québec adopté il y a trois ans a mené à une transformation majeure de la Société. Je suis fier que les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés aient mené à des résultats aussi probants et permis d'appuyer davantage d'entreprises dans leurs ambitions.

Les services d'accompagnement technologique, à l'exportation et en conseil d'affaires, qui complètent maintenant nos solutions de financement, constituent une facette très importante de nos activités. À preuve, près de 5 800 accompagnements ont été réalisés en 2022-2023. Ces services ont rapidement démontré toute leur pertinence et font une réelle différence auprès des entreprises. Au chapitre du financement, près de 3 500 interventions financières ont été accordées durant l'année, pour un montant de 4,2 milliards de dollars.

L'augmentation de la productivité, que nous souhaitons durable, est au cœur de nos priorités. Nous déployons de nombreux efforts pour convaincre les entreprises de miser sur l'innovation et les technologies afin d'augmenter leur productivité. Nombre d'entre elles ont bénéficié de nos accompagnements technologiques et de nos conseils d'affaires en la matière, et quelque 2,6 milliards de dollars ont été autorisés depuis le lancement de l'initiative Productivité innovation en 2020.

Notre savoir-faire a aussi permis de générer de solides résultats sur le plan international. Au cours des trois dernières années, les investissements étrangers attirés au Québec et les ventes fermes réalisées sur les marchés étrangers par les exportateurs québécois que nous soutenons ont plus que doublé. En 2022-2023 seulement, 6 milliards de dollars d'investissements ont été attirés au Québec et 3,1 milliards de dollars de ventes fermes ont été réalisées.

Par sa mission, la Société est en mesure d'assumer un niveau de risque supérieur lorsque son implication permet la réalisation de projets structurants ou de propulser la croissance d'entreprises à fort potentiel. Ainsi, le Québec avance à grands pas dans son objectif de constituer une chaîne de valeur complète de la batterie, de la mine au recyclage. Déjà, des investissements se matérialisent et d'autres projets sont en voie de se concrétiser.

Les stratégies orientées vers les secteurs stratégiques, comme l'aérospatiale, les sciences de la vie, l'aluminium et les énergies renouvelables, portent aussi leurs fruits.

Notre tolérance au risque prend tout son sens en période d'incertitude, comme celle traversée au cours des derniers mois, alors que les entreprises ont navigué à travers des carences dans les chaînes d'approvisionnement, des tensions géopolitiques, un repli boursier, une poussée de l'inflation et des hausses successives de taux. Nous avons été à leurs côtés et continuerons de l'être et de faire preuve d'agilité et de créativité dans les conseils et solutions que nous leur offrons. Notre action s'inscrit dans une perspective de développement économique à long terme et se mesure par l'impact durable que nous générons.

Nos priorités continueront d'être alignées sur les besoins des entreprises. Nous poursuivrons nos efforts pour augmenter leur productivité et nous les accompagnerons dorénavant aussi avec leurs enjeux de main-d'œuvre. Le soutien à l'exportation et à l'innovation demeurera aussi prioritaire.

Chez Investissement Québec, depuis trois ans, beaucoup de chemin a été parcouru, très rapidement. L'organisation est mature et contribue concrètement à la création de richesse au Québec. L'action concertée de tous les acteurs québécois – les instances gouvernementales, les institutions financières, les organismes de développement économique et les entreprises – donne des résultats tangibles. Assurons-nous de conserver ce remarquable alignement que nous avons et qui permet de bâtir une économie durable.

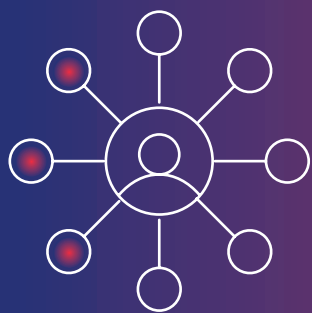
Merci à nos employés qui rendent tout cela possible. Merci à mes collègues du comité de direction pour leur leadership. Merci aux membres du conseil d'administration pour leur confiance. Je suis très optimiste pour l'avenir.

Original signé

Guy LeBlanc

Faits saillants 2022-2023

Soutenir le développement économique du Québec par des actions concrètes...



Près de

5 800

accompagnements
d'entreprise¹



4,2 G\$

de financement total
octroyé²

¹ L'accompagnement aux entreprises inclut l'accompagnement technologique, les services en conseil stratégiques et le soutien à l'exportation.

² Le financement total inclut les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Faits saillants 2022-2023

Soutenir le développement économique du Québec par des actions concrètes...

Priorisant la productivité des entreprises

516

accompagnements technologiques visant la transformation numérique ou l'augmentation de la productivité

367

accompagnements-conseils portant sur des enjeux de productivité et d'innovation

3,5 G\$

investis par les entreprises pour augmenter leur productivité^{3, 4}

Plus de

5 100

participants à des événements d'Investissement Québec portant sur la productivité et l'innovation

Axées sur le développement durable

373

accompagnements technologiques en lien avec la performance environnementale

462

dossiers d'évaluation de la conformité actifs au Bureau de normalisation du Québec pour des certifications environnementales

967 M\$

investis par les entreprises pour le développement durable^{3, 4}

Près de

1 200

participants à des événements d'Investissement Québec portant sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

³ À la suite d'une intervention financière d'Investissement Québec.

⁴ Selon la planification fournie par les entreprises.



Solidifiant la chaîne
des capitaux

282 M\$

investis en capital de risque pour soutenir
les jeunes pousses⁵

80

projets
financés

et

61

accompagnements-
conseils portant sur
la relève en entreprise

55 %

des projets financés réalisés dans
des MRC non urbaines

20 %

des interventions financières au sein
d'entreprises dirigées ou détenues
par des femmes

⁵ 68,1 M\$ en capital de risque direct et 213,7 M\$ via des fonds
d'investissement spécialisés

Faisant rayonner le Québec
à l'international

6 G\$

d'investissements étrangers attirés
au Québec

3,1 G\$

de ventes fermes hors Québec générées
par les entreprises soutenues

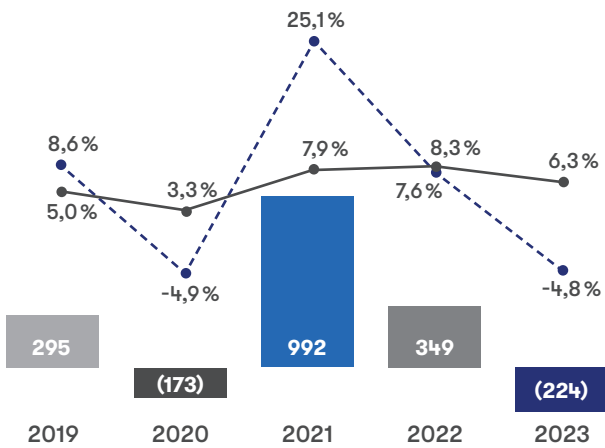
3 910

accompagnements spécialisés
à l'exportation

Faits saillants 2022-2023

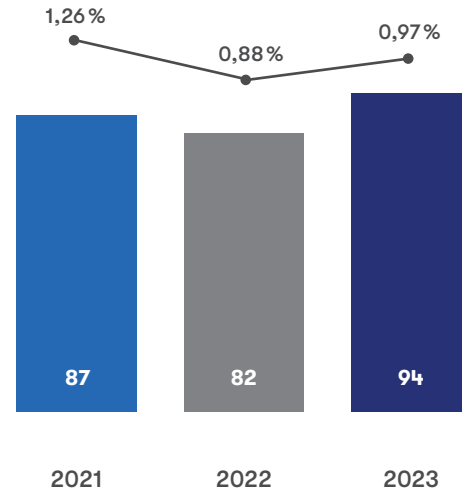
Performance financière

Résultat net ajusté et rendement ajusté des capitaux propres



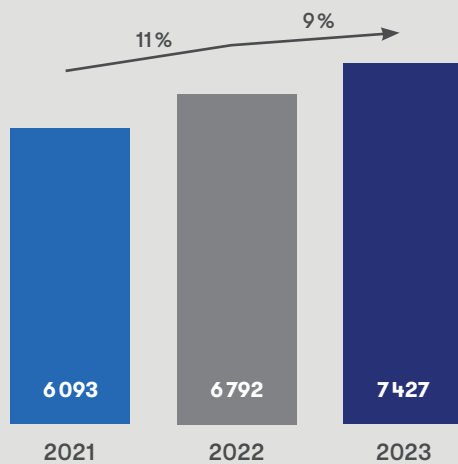
■ Résultat net ajusté (M\$)
 ● Rendement ajusté des capitaux propres
 — Rendement ajusté des capitaux propres – moyenne mobile 5 ans

Ratio de frais de gestion ⁽¹⁾



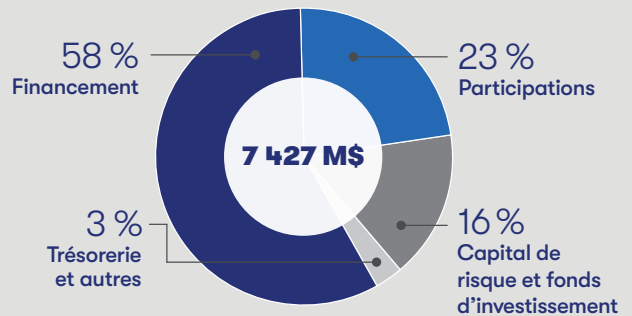
■ Frais d'administration Fonds propres (M\$)
 ● Ratio de frais de gestion Fonds propres
 (1) Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

Portefeuille



■ Portefeuille Fonds propres (M\$)

Répartition du portefeuille



Investissement Québec en bref



Investissement Québec : partenaire incontournable des entreprises



Accompagnement technologique

Investissement Québec – CRIQ travaille main dans la main avec les entreprises, sur le plancher des usines, pour qu'elles prennent ou accélèrent leur virage technologique. La centaine d'experts techniques les accompagne dans le développement de projets sur mesure qui auront un impact direct sur leur productivité. Le bon projet, la bonne technologie, pour atteindre des objectifs précis et produire des gains concrets.



- **Automatisation et robotisation des procédés de production**
- **Transformation numérique**
- **Implantation de technologies de performance environnementale industrielle**
- **Développement de produits innovants et conformes**

Conseil d'affaires

Investissement Québec appuie les entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs d'affaires avec une offre de conseils en stratégie et de conseils tactiques axés sur la croissance, la planification et l'optimisation des opérations, avec notamment un accent sur la hausse de productivité ainsi que sur les enjeux liés à la main-d'œuvre et aux chaînes d'approvisionnement. Cet accompagnement permet de prioriser les projets leviers en bénéficiant d'un regard externe par nos experts, puis d'être redirigé vers les services et ressources pertinents.



- **Meilleures pratiques et maillage d'affaires**
- **Alignement stratégique de projets**
- **Bilan et plan d'amélioration**
- **Aides financières non remboursables**



**Partout au Québec,
Investissement Québec
accompagne les
entreprises québécoises
en les conseillant
et en les appuyant
financièrement pour
accélérer leur croissance.**

International

Investissement Québec International accompagne les entreprises québécoises dans leurs projets d'exportation, et assure l'attraction d'investissements et de talents étrangers au Québec. Il offre un accompagnement spécialisé aux entreprises québécoises désirant concrétiser leurs projets d'exportation ou accélérer leurs exportations. Il voit également à attirer des investissements étrangers au bénéfice de toutes les régions du Québec et soutient les sociétés internationales établies au Québec.



- Soutien à l'exportation
- Intelligence d'affaires
- Maillage
- Implantation commerciale
- Attraction d'investissements et de talents étrangers

Financement

Investissement Québec offre des solutions adaptées sous forme de prêts, de garanties de prêt, de garanties d'engagements financiers et d'investissements en capitaux propres, incluant des investissements directs en capital de risque et indirects par le biais de fonds d'investissement. Il administre plusieurs programmes de développement économique à titre de mandataire du gouvernement du Québec et accorde et administre l'aide ponctuelle déterminée par décret.



- Prêts, garanties de prêt et garanties d'engagement financier
- Investissements en capitaux propres : capital de risque et capital de développement
- Fonds d'investissement

Des interventions qui contribuent à propulser les entreprises

Performance et durabilité grâce à la haute technologie

L'expertise de Métal 7 en ingénierie de surface est reconnue mondialement, notamment pour la pose de revêtement protecteur par projection thermique. Les rouleaux utilisés par le secteur minier pour tamiser des tonnes de boulettes de minerai de fer quotidiennement sont l'un des produits phares fabriqués par l'entreprise. Afin de maintenir sa position de leader, Métal 7 s'est dotée d'une technologie de projection novatrice rendant les rouleaux plus performants et plus durables. Cette nouvelle technologie augmente l'efficacité opérationnelle de l'entreprise, tout en éliminant les émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Les employés sont aussi gagnants : leur environnement de travail est plus propre et moins bruyant.

Par ailleurs, Métal 7 poursuit ses efforts d'automatisation, de robotisation et de transformation numérique, un virage que l'entreprise a pris tôt et qui, après amélioration, est toujours plus porteur sur le plan de la productivité. Dans cette dynamique d'amélioration continue, Métal 7 veille à intégrer un maximum de technologies propres.



Métal 7
Côte-Nord

Soutien apporté

- Accompagnement technologique
- Financement et investissement
- Soutien à l'exportation

La saine gestion de l'énergie comme priorité d'affaires

Les industries ont de plus en plus à cœur de contribuer aux efforts en matière de développement durable, notamment en gérant sainement l'énergie qu'elles consomment. Pour contribuer, Thermofin fournit au milieu industriel des récupérateurs de chaleur sur mesure, appareils qu'elle ne cesse d'améliorer pour les rendre plus performants. L'entreprise s'est donné les moyens de ses ambitions en automatisant davantage sa production et en raffinant sa proposition de valeur pour avoir un impact plus grand sur le marché.

Leader de son domaine au Canada, Thermofin se démarque : son procédé de fabrication de tubes à ailettes, une composante des récupérateurs de chaleur, est unique. En extrudant l'aluminium à froid, non seulement les tubes sont plus robustes, ce qui rend les récupérateurs plus durables, mais l'entreprise consomme elle-même moins d'énergie pour fabriquer un équipement qui permet aux autres entreprises de diminuer leurs rejets thermiques. Cette circularité était souhaitée par la direction. Mission accomplie !



Thermofin
Montréal

Soutien apporté

- Financement et investissement
- Conseil d'affaires

Plus de spas en s'approvisionnant ici

Les spas ont été si populaires ces dernières années, notamment pendant la pandémie, que Trévi a doublé son volume d'affaires en seulement 24 mois. Constatant l'essoufflement de ses sous-traitants américains et leur difficulté à répondre à la hausse de la demande, l'entreprise a choisi de réduire sa dépendance à ses fournisseurs et de rapatrier sa production au Québec. Trévi a ainsi créé Lacus, la toute première usine québécoise de fabrication de spas.

Les gains se sont par la suite multipliés : augmentation de la capacité de production, meilleur contrôle de la qualité des produits et diminution des frais de transport et des risques liés aux délais de production et de livraison. Trévi est ainsi parvenue à maintenir son rythme de croissance et à augmenter sa productivité. À terme, grâce à Lacus, Trévi serait en mesure de fabriquer annuellement 8 000 spas de plus que lorsqu'elle sous-traitait cette production, soit une augmentation potentielle de 80 %.



Trévi
Laurentides

Soutien apporté

- Financement et investissement

Le nettoyage urbain tout électrique

Bon nombre de municipalités canadiennes et américaines nettoient les rues et les trottoirs avec des véhicules d'entretien fabriqués par Exprolink. Voulant à la fois se distinguer et offrir à ses clients une option écoresponsable, l'entreprise a développé une version électrique du véhicule-aspirateur. La réponse du marché, très favorable, a été immédiate. Parallèlement, le démarchage entamé par Exprolink pour accroître son bassin de clients aux États-Unis a porté fruit.

Pour répondre à la demande des deux côtés de la frontière, l'entreprise a tout mis en œuvre pour accroître sa capacité de production et améliorer de façon continue son véhicule électrique : réaménagement du plancher de production, financement pour l'acquisition de nouveaux équipements, élaboration d'études de faisabilité, optimisation des opérations et stratégies de consolidation du fonds de roulement.

Grâce à ces projets, chaque année, Exprolink augmente de 30 % le nombre de véhicules fabriqués et atteint ainsi son objectif.



Exprolink
Montréal

Soutien apporté

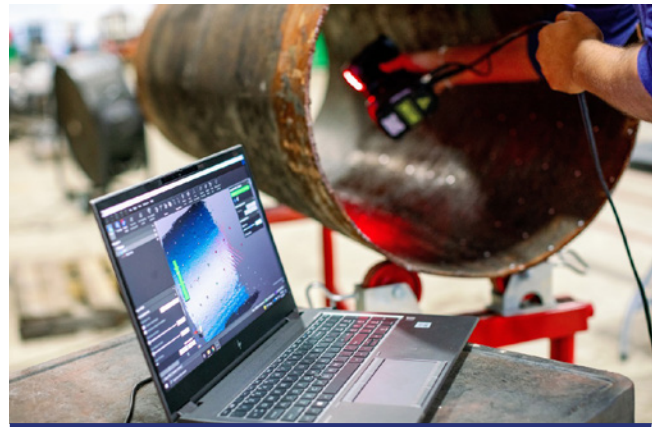
- Conseil d'affaires
- Financement et investissement
- Soutien à l'exportation

Un centre d'excellence logiciel pour plus de productivité

Créaform se distingue par une expertise unique en optique-photonique. Les systèmes de vision, de caméra et de scanneur 3D développés par l'entreprise ont été largement adoptés par de nombreux secteurs, du domaine médical, de l'ingénierie au secteur manufacturier, qui l'utilisent notamment pour des applications de contrôle de la qualité et de développement de produits. Créaform aide ainsi les entreprises manufacturières à créer, à simuler, à inspecter et à collaborer en 3D, contribuant ainsi à améliorer leur efficacité et leur compétitivité.

Forte de son succès à l'échelle mondiale, Créaform s'est lancée dans le développement d'un centre d'excellence logiciel. L'objectif de l'entreprise était d'augmenter sa productivité par l'automatisation, d'accélérer son virage numérique et d'accroître sa capacité en recherche et développement.

Le déploiement de ce centre et le développement de technologies toujours plus innovantes ont conféré aux emplois existants une plus grande valeur, offrant aux employés la possibilité d'un développement professionnel continu dans un secteur de pointe.



Créaform

Chaudière-Appalaches

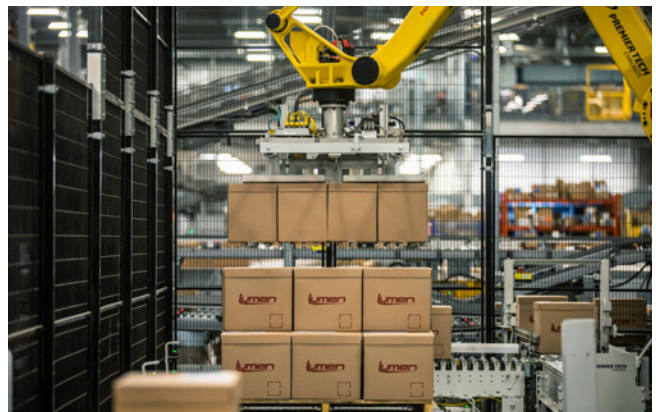
Soutien apporté

- Accompagnement technologique
- Soutien à l'exportation
- Conseil d'affaires
- Investissement direct étranger

Des commandes qui se préparent toutes seules

Lumen vend 87 000 km de câble électrique chaque année et les commandes se préparent à l'aide de solutions automatisées depuis l'ouverture de son nouveau centre de distribution à Laval, en 2015. Autant dire que l'efficacité opérationnelle est au rendez-vous! L'entreprise, filiale québécoise d'un groupe français, est un distributeur majeur de matériaux électriques et un joueur clé dans la chaîne d'approvisionnement, notamment dans le milieu de la construction.

Le succès de Lumen repose sur ses investissements dans la chaîne d'approvisionnement dont le dernier projet d'automatisation du secteur du câble et sur l'agrandissement de son espace d'entreposage. Livrer dans les délais prescrits à de gros chantiers, demandeurs de produits variés, représentait un défi. En ayant plus de matériaux sous la main (34 000 produits différents en stock) et après avoir robotisé ses opérations dans des secteurs clés, l'entreprise parvient désormais à honorer un million de commandes par année. La performance des robots a aussi fait diminuer le temps de préparation d'une commande type de 60%. Les gains de productivité sont énormes! Forte de cette transformation technologique, Lumen a accru ses parts de marché et voit sa compétitivité monter en flèche.



Lumen

Laval

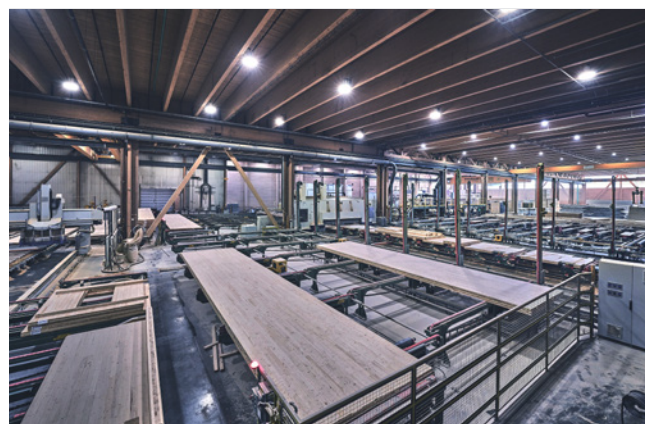
Soutien apporté

- Financement et investissement
- Conseil d'affaires

Un joueur clé local et mondial

Dans le milieu de la construction, la demande est forte pour le bois massif. Une occasion qu'ont saisie Chantiers Chibougamau, entreprise forestière familiale spécialisée dans la fabrication de structures de bois. Grâce à l'agrandissement de l'usine, à l'ajout d'équipements automatisés et à l'implantation de technologies numériques, l'entreprise a atteint son objectif de doubler sa capacité de production et d'accroître ses exportations.

Les Chantiers Chibougamau sont un joueur clé dans la région du Nord-du-Québec : c'est l'employeur le plus important et un acteur communautaire très impliqué. En œuvrant stratégiquement pour renforcer ses activités, l'entreprise accroît autant sa portée régionale que nationale et internationale.



Chantiers Chibougamau

Nord-du-Québec

Soutien apporté

- Accompagnement technologique
- Financement et investissement

L'efficacité opérationnelle par l'interconnexion

CETAL, organisme à but non lucratif, conjugue économie sociale et service hors pair aux entreprises manufacturières. Les 180 employés vivent avec une limitation fonctionnelle, mais tous effectuent un travail essentiel : assemblage, maintenance, emballage, etc. La confection de harnais électriques et la fabrication de palettes de bois sont parmi les services phares de CETAL.

Au quotidien, les tâches sont multiples : soumissions, prise de commandes, production, expédition, gestion de la qualité et des inventaires, etc. Pour faciliter le travail de ses employés, adapter les équipements à leurs limitations et contribuer à leur épanouissement socioprofessionnel, tout en maximisant l'efficacité opérationnelle globale, l'organisme a rassemblé l'ensemble des activités sous un même toit, dans un bâtiment neuf conçu en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise et de ses ressources.

Puis, dans un souci de fluidifier davantage la production et d'y arrimer des processus solides, un système ERP (progiciel de gestion intégré) a été implanté. Ainsi, les services des ressources humaines, des finances et de la production sont interconnectés, permettant une gestion globale plus efficace. La productivité de CETAL a bondi et les clients de l'organisme profitent d'un service rehaussé.



CETAL

Capitale-Nationale

Soutien apporté

- Accompagnement technologique
- Financement et investissement

Initiatives stratégiques

Initiative Productivité innovation

Lancée à l'automne 2020, l'initiative Productivité innovation vise à propulser la compétitivité et à accélérer la croissance des entreprises d'ici par la productivité et l'innovation sous toutes ses formes. Afin que davantage d'entreprises de toutes les régions du Québec misent sur des technologies et procédés comme l'automatisation, la numérisation, la robotisation et les applications d'intelligence artificielle, des solutions financières et de l'accompagnement stratégique et technologique sont accessibles.

Faire passer davantage d'entreprises à l'action

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Société a autorisé un peu plus d'un milliard de dollars pour le financement de projets visant une augmentation de la productivité. La valeur totale de ces projets s'élève à près de 3,3 milliards de dollars.

Au lancement de l'initiative, une cible de 2,4 milliards de dollars de financement sur quatre ans avait été fixée, et après seulement deux ans et demi, celle-ci a été dépassée avec des interventions cumulées de 2,6 milliards de dollars au 31 mars 2023.

Depuis le lancement de l'initiative, 839 projets ont été financés pour une valeur totale de projets qui dépasse les 7,5 milliards de dollars. Chaque dollar financé par la Société et les fonds du gouvernement du Québec a ainsi contribué à un investissement de 2,9 dollars dans l'économie du Québec.

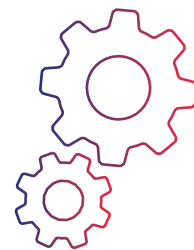
De plus, au cours de l'année se terminant au 31 mars 2023, Investissement Québec – CRIQ a effectué 516 accompagnements technologiques auprès d'entreprises souhaitant réaliser un projet pour amorcer une transformation numérique ou augmenter leur productivité.

Mobiliser et outiller les entreprises

L'initiative Productivité innovation, c'est aussi une gamme d'outils et d'activités pour inspirer et aider les entreprises à passer à l'action en matière d'innovation et de productivité. Cette année encore, plusieurs événements et contenus web ont été déployés.



Sébastien Gilbert, directeur de l'amélioration continue, Produits Gilbert



Depuis septembre 2020, date du lancement de l'initiative, près de 40 activités de communication réunissant plus de 7 000 participants ont été réalisées.

- Les 34 Labs Productivité innovation tenus à travers le Québec
- Les événements virtuels, comme le Forum Productivité innovation en 2020 et les Matinées Parlons productivité en 2022
- Les études de cas relatant les succès d'entreprises qui ont été accompagnées par Investissement Québec – CRIQ pour amorcer leur virage numérique et/ou pour automatiser leurs procédés

De plus, la Tournée Productivité innovation, en cours depuis le début de l'année 2023, a pour objectif de venir à la rencontre des entrepreneurs manufacturiers du Québec afin de discuter avec eux de productivité, d'innovation, de main-d'œuvre et de chaînes d'approvisionnement. Cette tournée se déploiera dans toutes les régions du Québec jusqu'en 2024.

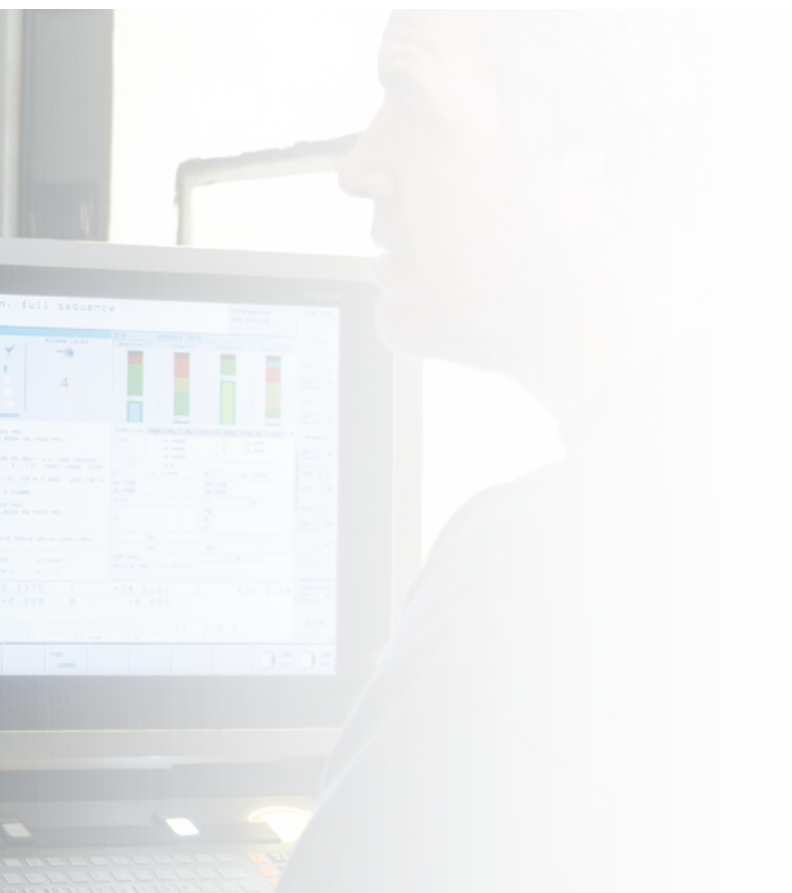
Par ailleurs, la websérie *Passer à l'action*, qui porte sur la transformation numérique de l'usine de Saint-Jacques d'Industries Mailhot, a connu un succès retentissant et a résonné auprès des entrepreneurs.

La robotisation progresse à la vitesse grand V

Une étude commandée par Investissement Québec à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), réalisée en 2022, révèle une tendance très prometteuse quant à la numérisation et la robotisation du secteur manufacturier québécois.

L'étude démontre notamment que le rythme de croissance des acquisitions et installations de robots par le secteur québécois de la fabrication a été, entre 2014 et 2019, le plus rapide parmi les pays étudiés, supérieur même à celui de la Chine. En effet, de 2014 à 2019, le nombre de robots installés annuellement par les manufacturiers québécois s'est accru de 275 %.

Si ce rythme de croissance se maintient, d'ici 2030, le Québec pourrait rattraper en bonne partie son retard en matière de robotisation par rapport à ses principaux partenaires économiques et commerciaux.



Entre 2018 et 2022, la productivité du travail pour l'ensemble des entreprises du Québec, tous secteurs confondus, a crû de 4,9 %, contre 1,4 % au Canada et 0,4 % en Ontario.

Initiative Compétivert

En mars 2021, la Société a lancé l'initiative Compétivert pour inciter les entreprises à adopter des technologies propres et des pratiques écoresponsables et ainsi être plus compétitives tout en diminuant leur empreinte environnementale.

L'initiative propose des solutions créatives de financement et d'accompagnement et outille les entreprises pour qu'elles passent à l'action.

Financement, accompagnement stratégique et technologique

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Société a autorisé 323,4 millions de dollars de financement pour des projets liés aux technologies propres, dont la valeur totalise 967,1 millions de dollars.

Depuis le lancement de l'initiative, 702,6 millions de dollars ont été autorisés pour 209 projets, dont 219,9 millions pour 31 projets liés à l'électrification des transports, 57,4 millions de dollars pour 18 projets liés à l'économie circulaire et 54,5 millions de dollars pour 37 projets dans le secteur du recyclage et des services environnementaux. Chaque dollar financé par Investissement Québec et les fonds du gouvernement du Québec a contribué à un investissement de 3,8 dollars pour une économie québécoise plus verte et durable.

Afin que les entreprises amorcent bien leur virage vert, Investissement Québec – CRIQ les accompagne dans la réalisation d'un diagnostic de performance environnementale industrielle. Ce diagnostic tient compte des gains économiques à réaliser, de la réduction de l'empreinte environnementale et de l'acceptabilité sociale de l'entreprise et permet d'analyser les produits, les processus et les procédés manufacturiers. Les projets sont ensuite classés



Des solutions concrètes pour les entreprises

- Une solution de financement qui offre la flexibilité nécessaire à la réalisation des projets
- Une solution d'appariement d'investissement pour appuyer les entreprises développant des technologies propres, qui sont au stade de démarrage ou de post-démarrage, et ayant un fort potentiel de croissance
- Un diagnostic de performance environnementale industrielle, incluant un nouveau volet transversal portant sur les GES
- De l'accompagnement technologique et stratégique
- Des activités de sensibilisation et d'information, dont des classes de maître, où des entrepreneurs et des experts démystifient et partagent leurs expériences liées au virage vert



selon leur degré d'alignement aux objectifs et les retombées qu'ils génèrent pour l'entreprise. L'évaluation du potentiel des projets relatif à la réduction des gaz à effet de serre est également intégré à ce diagnostic.

Sensibiliser et outiller les entreprises pour passer à l'action

Investissement Québec organise des classes de maîtres pour sensibiliser les entreprises du Québec sur l'importance du virage vert et les bonnes pratiques à adopter. Ces webinaires permettent aux participants de s'inspirer, de s'informer et de s'outiller afin de réaliser ou accélérer leur virage. Au cours de l'exercice, 4 classes de maître réunissant près de 1 200 participants ont été réalisées. Depuis les deux dernières années, ce sont 11 classes de maître réunissant plus de 5 600 participants qui se sont tenues.

Investissement responsable et finance durable

La Société a mis à jour sa politique d'investissement responsable et de finance durable (IRFD) en 2021. Par cette politique, Investissement Québec vise à encourager les entreprises à mettre en place des pratiques de développement durable et souhaite être un acteur de changement dans le virage vers une économie responsable et durable.

Pour ce faire, depuis décembre 2022, la Société exige des entreprises qu'elles divulguent de l'information relative à leurs pratiques d'affaires à l'égard des facteurs ESG lors d'une nouvelle demande de financement. Investissement Québec vise ainsi à encourager les entreprises à adopter de bonnes pratiques et, par le fait même, à augmenter leur compétitivité.

Les Champions verts : des entreprises québécoises qui se démarquent dans le secteur des technologies propres

Dans le cadre de Compétivert, la Société nomme Champions verts des entreprises qui se démarquent dans leur marché par leur produit ou leur procédé à fort impact économique, social et environnemental et qui contribuent à faire rayonner le savoir-faire québécois du secteur des technologies propres, ici comme ailleurs. En les mettant en vedette, Investissement Québec souhaite inspirer d'autres entreprises d'ici à prendre le virage vert.

Depuis le lancement de l'initiative, 12 champions verts ont été nommés. Quatre d'entre eux l'ont été au cours de l'exercice 2022-2023, soit les entreprises Enerkem, Lithion, Pyrowave et UgoWork.



L'approvisionnement québécois : stratégique et payant



Je m'approvisionne
au Québec



Aider les entreprises à bâtir des chaînes d'approvisionnement résilientes est l'une des priorités d'Investissement Québec, pour bâtir une économie prospère et autonome.

Marie-Noël Grenier, présidente de Jambette

Les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ont entraîné des retards dans les carnets de commandes, des pénuries de matières premières et des hausses de prix pour les manufacturiers. Les aider à bâtir des chaînes d'approvisionnement résilientes est devenu l'une des priorités d'Investissement Québec avec le déploiement de la stratégie de soutien à l'approvisionnement québécois.

Cette initiative vise à encourager les entreprises à profiter des avantages de s'approvisionner auprès de fournisseurs de proximité ou de rapatrier au Québec leur production de l'étranger. Elles se mettent ainsi à l'abri des risques liés à la chaîne d'approvisionnement qui sont un obstacle à leur croissance. De plus, en achetant des produits, des services ou des technologies québécoises, les entreprises acquièrent de l'agilité opérationnelle, optimisent leurs bénéfices financiers et réduisent leur empreinte environnementale.

Tout le Québec y gagne

Dans le cadre de l'initiative, la Société veut soutenir les entreprises œuvrant dans six secteurs d'activité prioritaires : le manufacturier, les sciences de la vie, les nouvelles technologies, les technologies propres, le transport électrique et l'aérospatiale.

Pour aider les entreprises à développer un réseau de fournisseurs québécois, la Société leur offre un accompagnement stratégique et différents outils. Elle peut les aider à faire le diagnostic de leur chaîne d'approvisionnement pour en identifier les faiblesses. Elle est aussi en mesure d'accompagner les entreprises dans la recherche de fournisseurs et de faciliter le maillage entre les acheteurs et les vendeurs.

Des solutions de financement sont également offertes pour soutenir des projets d'innovation technologique ou de rapatriement de la production au Québec.

La Société a créé un calculateur du coût réel d'importation pour établir l'écart de prix entre les produits importés et ceux fabriqués au Québec. Après ce calcul, l'approvisionnement québécois devient souvent plus compétitif avec les importations, alors que les avantages de la proximité sont plus importants que le léger écart de coûts.

Cette initiative pour favoriser l'approvisionnement québécois est en toute cohérence avec la stratégie gouvernementale et, avec l'objectif de contribuer à une économie plus prospère, résiliente et autonome. Autant les acheteurs que les vendeurs en sortent gagnants.

Augmenter les achats publics québécois

En lien avec la Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics, Investissement Québec a entamé le déploiement d'un réseau de conseillers en maximisation des marchés publics québécois. Dans l'objectif d'augmenter l'obtention de contrats par des entreprises du Québec, le rôle des conseillers en maximisation consiste à aider les entreprises québécoises à répondre aux appels d'offres publics et à se faire connaître auprès des organismes publics régionaux.

Partenaire de l'écosystème

Contexte et perspectives économiques

La dernière année a été marquée par de l'incertitude économique au Québec, ainsi qu'au Canada et à l'étranger. Ce contexte s'explique notamment par les enjeux géopolitiques prévalant en Europe et par un taux élevé d'inflation, conséquence des enjeux d'approvisionnement, de la forte demande et d'une pression accrue sur le marché du travail.

De façon plus spécifique, le secteur manufacturier a, de façon générale, continué de croître au cours de la dernière année. Toutefois, les problématiques d'approvisionnement et de transport ainsi que le manque de main-d'œuvre disponible ont accentué la pression et accru l'incertitude pour plusieurs entreprises.

La conjoncture économique présente encore des sources d'incertitude qui pourraient nuire à la croissance économique du Québec, tel le niveau élevé des taux d'intérêt restreignant l'accès au crédit, la situation en Ukraine qui pourrait continuer d'avoir un impact sur le prix de l'énergie et de certaines matières premières et l'accès difficile à la main-d'œuvre.

L'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont modéré la demande mondiale. Les effets se font particulièrement sentir en Europe où plusieurs pays sont susceptibles d'entrer en récession à court terme. Les économies du Canada, des États-Unis, de certains partenaires commerciaux importants pour le Québec affichent aussi des signes de ralentissement. Toutefois, cette décélération de la demande

mondiale contribue à ce que les goulots dans les chaînes d'approvisionnement se résorbent progressivement.

Par ailleurs, les principales banques centrales suivent de près les indicateurs touchant l'inflation et ont indiqué qu'elles n'hésiteront pas à intervenir davantage si la situation le nécessite. Cette incertitude quant à la situation économique pourrait entraîner des conséquences importantes sur la disponibilité du crédit.

Malgré ces enjeux, les entreprises doivent transformer les défis en opportunités. Comme principal levier de l'action économique du gouvernement, la Société est plus que jamais à leurs côtés pour les appuyer et accomplir sa mission dans une perspective de développement durable prospère, vert et responsable.

En effet, Investissement Québec fournit, à même ses fonds propres, de nombreuses solutions d'affaires à des entreprises désireuses de croître au Québec. Il agit également comme gestionnaire de mandats et de programmes gouvernementaux. En complémentarité avec ses partenaires financiers, Investissement Québec a pour objectif de renforcer l'économie d'ici. Ses priorités visent, entre autres, l'augmentation de la productivité des entreprises, le maintien de la propriété québécoise des entreprises, la stimulation de l'innovation, le soutien aux régions, l'accroissement des exportations et l'appui à l'économie sociale.



Photo : Exposeimage

Complémentarité

Les activités de la Société et ses choix en matière d'interventions financières suivent trois grands principes. En effet, la Loi sur Investissement Québec énonce que le développement économique, la rentabilité et la complémentarité constituent les piliers qui doivent guider l'élaboration de son offre de services financiers.

La Loi précise également la notion de complémentarité. Ainsi, en plus de « chercher à compléter l'offre des autres organismes publics, des institutions financières du secteur privé et des autres partenaires », l'offre de services financiers de la Société doit permettre l'établissement, dans les différents secteurs de l'économie, d'une chaîne de financement entière propre à assurer le financement des entreprises selon le stade de leur développement.

Les orientations stratégiques d'Investissement Québec reflètent cette approche renouvelée en matière de complémentarité, qui s'exprime à deux niveaux.

Tout d'abord, la Société utilise un indicateur qui mesure la proportion annuelle de projets financés réalisés avec des partenaires financiers. La cible du plan stratégique 2020-2023 quant à la proportion du nombre de projets financés réalisés avec des partenaires financiers est d'au moins 73%. Au 31 mars 2023, 72 % des projets financés l'ont été avec des partenaires financiers. Pour ces projets, chaque dollar financé par Investissement Québec a contribué à un financement supplémentaire de 2,7 dollars des partenaires financiers. Ces résultats comprennent à la fois les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

En plus de démontrer la collaboration qui existe entre la Société et ses partenaires, la présence d'Investissement Québec dans le financement d'un projet bénéficie à ses clients et partenaires de plusieurs façons, illustrant ainsi la nature complémentaire de son offre :

- Diversifier les sources de financement
- Faciliter l'accès au financement pour les entreprises et accroître l'importance du financement
- Être un partenaire patient et flexible, sans qui le montage financier du projet ne pourrait parfois pas se faire, notamment pour les grands projets structurants
- Permettre à l'entreprise de tirer profit de son réseau d'affaires (maillage)
- Fournir son expertise (ex. : régionale, sectorielle) ou de l'accompagnement

La Société complète également l'offre de ses partenaires en atténuant les principales lacunes de la chaîne des capitaux, c'est-à-dire en intervenant là où les autres acteurs de l'écosystème sont peu présents. L'une des cinq orientations du plan stratégique de la Société et les indicateurs de performance qui en découlent permettent d'évaluer les efforts de l'organisation en ce sens.

Finalement, la Loi précise que la Société doit participer activement au développement économique du Québec, notamment en stimulant l'innovation dans les entreprises, les investissements et les exportations. Dans le cadre de la poursuite de ses activités, la Société est aussi tenue de viser l'atteinte d'un rendement moyen à long terme de ses capitaux propres équivalant minimalement au taux d'emprunt du gouvernement. Cette approche à plus long terme reflète la volonté de s'impliquer notamment dans des projets porteurs dans des secteurs stratégiques de l'économie qui pourraient être plus risqués et entraîner de la volatilité dans ses résultats. En tant que partenaire stratégique et patient, les interventions financières d'Investissement Québec sont donc réalisées avec une vision à moyen et long terme en tenant compte des retombées économiques pour le Québec.

Engagement auprès de la communauté d'affaires

Par son engagement auprès de la communauté d'affaires et de ses partenaires, Investissement Québec vise à soutenir le développement économique du Québec, à encourager le développement de l'entrepreneuriat et la croissance de certains secteurs porteurs. La Société encourage et soutient de multiples façons l'excellence des entreprises québécoises, le leadership des dirigeants et l'implication de jeunes entrepreneurs au sein de leur communauté. La Société a investi plus de 1,6 million de dollars au cours de l'exercice, dans le respect de la Politique pour l'octroi de commandites, partenariats et dons corporatifs, pour soutenir l'organisation de nombreux événements et initiatives d'associations d'affaires et sectorielles de toutes les régions du Québec, et d'organismes internationaux triés sur le volet.

De plus, Investissement Québec a lancé le partenariat *De l'Université à l'Entrepreneuriat* qui offre un soutien financier de 50 000 \$ par année pendant trois ans à des projets provenant de cinq universités québécoises afin de soutenir la relève entrepreneuriale et de susciter les vocations entrepreneuriales au sein des cohortes étudiantes universitaires québécoises. Les cinq universités sont : l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, l'Université du Québec à Rimouski, l'Université du Québec à Chicoutimi et l'Université McGill.



Suivi du plan stratégique et du plan d'action de développement durable



Plan stratégique

Suivi annuel du plan stratégique

Le plan stratégique 2020-2023 d'Investissement Québec a été approuvé par le gouvernement le 10 mars 2021. Ce plan a permis de déployer le mandat élargi de la Société pour répondre aux principaux défis de croissance et de productivité des entreprises.

Malgré un contexte économique marqué par l'incertitude en raison de l'inflation persistante, des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la pénurie de main-d'œuvre, la majorité des cibles de l'exercice 2022-2023 ont été dépassées. À moins d'une indication contraire, les indicateurs et les cibles comprennent à la fois les activités des fonds propres et celles à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Enjeu 1 : La compétitivité des entreprises

Objectif	Indicateur	2022-2023		
		Cible	Résultat	
Orientation 1 : Améliorer la compétitivité des entreprises par l'innovation et la productivité				
1.1. Augmenter la productivité des entreprises	1. Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises Mesure de départ : 24 % 	33%	30%	Non atteinte
1.2. Accélérer les investissements privés des entreprises	2. Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées Mesure de départ : 3,2 G\$ 	45%	41%	Non atteinte
1.3. Accompagner les entreprises dans leur transition technologique	3. Taux de croissance du nombre de projets d'accompagnement technologique visant l'innovation Mesure de départ : 1 020 projets	32%	34%	Atteinte
1.4. Stimuler l'innovation dans les technologies propres	4. Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres Mesure de départ : 63 projets	70%	71%	Atteinte



Indicateurs communs à Investissement Québec et le MEIE

Au cours de l'exercice, 30 % des projets financés par la Société visaient une hausse de la productivité des entreprises, dont plusieurs étaient soutenues par l'initiative Productivité innovation. L'un des moyens pour améliorer la productivité des entreprises étant d'accélérer leurs investissements, la Société a financé des projets comportant des dépenses en immobilisations d'une valeur de 4,5 milliards de dollars.

Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises par l'innovation et la productivité, la Société a aussi offert des services d'accompagnement technologique à ses clients. Investissement Québec – CRIQ a travaillé sur 1366 projets au cours de l'exercice 2022-2023, soit 34 % de plus que la mesure de départ.

Investissement Québec participe au passage à une économie sobre en carbone pour un Québec plus innovant, plus productif et plus vert. Il incite les entreprises à saisir les opportunités technologiques que présente cette transition, notamment par l'initiative Compétivert. Au cours de l'exercice, la Société a atteint son objectif de financement de projets visant une innovation dans les technologies propres, avec une croissance de 71 % de plus que la mesure de départ.

Enjeu 2 : Le potentiel des marchés internationaux

Objectif	Indicateur	2022-2023		
		Cible	Résultat	
Orientation 2 : Accroître les exportations, l'internationalisation des entreprises et la diversification des marchés				
2.1. Appuyer les entreprises dans leurs démarches d'exportation	5. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues Mesure de départ : 955 M\$	 90%	221%	Atteinte
2.2. Diversifier les exportations hors États-Unis	6. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et hors États-Unis générées par les entreprises soutenues Mesure de départ : 447 M\$	 35%	183%	Atteinte
Orientation 3 : Attirer davantage d'investissements et de talents étrangers				
3.1. Accroître les investissements étrangers	7. Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par Investissement Québec et ses partenaires ⁽¹⁾ Mesure de départ : 4,0 G\$	 40%	47%	Atteinte
3.2. Améliorer la disponibilité des talents au Québec	8. Taux de croissance du nombre de travailleurs recrutés lors de missions à l'étranger organisées par Investissement Québec et ses partenaires Mesure de départ : 1925 travailleurs	S. O.	S. O.	S. O.




Indicateurs communs à Investissement Québec et le MEIE

(1) Pour permettre l'harmonisation des données entre les partenaires, Montréal International et Québec International, cet indicateur est calculé sur une base d'année civile et non sur une base d'exercice financier.

Les exportations permettent elles aussi d'accroître la compétitivité des entreprises, de générer de la richesse et de créer des emplois de qualité. La valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues par la Société a atteint 3,1 milliards de dollars, dépassant ainsi la mesure de départ de 221 %. La valeur des ventes fermes hors Québec et hors États-Unis a, quant à elle, dépassé de 183 % la mesure de départ pour atteindre 1,3 milliard de dollars.

Investissement Québec International et ses partenaires ont attiré des investissements étrangers d'une valeur de 5,9 milliards de dollars en 2022 soit 47 % de plus que la mesure de départ. Par ailleurs, la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée demeure un enjeu à la réalisation des projets et à l'amélioration de la productivité des entreprises. Créée en 2022, la vice-présidence, Main-d'œuvre et Intelligence économique aura notamment comme mandat de développer et déployer des stratégies visant à accompagner les entreprises afin qu'elles puissent pallier le manque de main-d'œuvre.

Enjeu 3 : Les carences dans la chaîne des capitaux

Objectif	Indicateur	2022-2023		
		Cible	Résultat	
Orientation 4 : Compléter l'offre de nos partenaires en comblant les principales lacunes dans la chaîne des capitaux				
4.1. Soutenir les entreprises en région	9. Proportion du nombre de projets financés réalisés dans des MRC non urbaines Mesure de départ : 50 %	56%	55%	Non atteinte
4.2. Stimuler la création d'entreprises	10. Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque Mesure de départ : 38 entreprises	 15%	13%	Non atteinte
4.3. Faciliter l'accès des femmes aux capitaux	11. Proportion du nombre d'entreprises financées ayant à leur tête une femme Mesure de départ : s. o. (nouvelle mesure)	18%	20%	Atteinte
4.4. Appuyer des projets porteurs dans des secteurs clés de l'économie	12. Proportion de la valeur du financement autorisé en capitaux propres et quasi-capitaux propres pour des projets porteurs dans des secteurs clés de l'économie ⁽¹⁾ Mesure de départ : 33 %	43%	48%	Atteinte
4.5. Favoriser le maintien d'activités au Québec par des investissements lors de grandes rondes tardives de financement	13. Taux de croissance de la valeur du financement autorisé lors de grandes rondes tardives de financement Mesure de départ : 235 M\$	40%	89%	Atteinte
4.6. Présenter une offre de produits et services complémentaire à celle des partenaires d'Investissement Québec	14. Proportion du nombre de projets financés réalisés avec des partenaires financiers Mesure de départ : 71 %	73%	72%	Non atteinte



Indicateurs communs à Investissement Québec et le MEIE

(1) Cet indicateur et sa cible sont calculés uniquement par rapport aux activités des fonds propres.

Comme le précise la Loi sur Investissement Québec, l'offre de services financiers de la Société doit permettre l'établissement, dans les différents secteurs de l'économie, d'une chaîne de financement entière propre à assurer le financement des entreprises selon le stade de leur développement. Bien qu'il existe plusieurs carences dans la chaîne des capitaux, la Société a sélectionné, dans son plan stratégique, les cinq carences qu'elle juge les plus pertinentes en fonction de sa mission et des enjeux économiques du Québec.

En réponse à la carence dans la chaîne des capitaux, l'organisation déploie des efforts particuliers pour financer et accompagner les entreprises des MRC non urbaines, là où les autres acteurs de l'écosystème sont souvent moins présents, parce que le nombre d'entreprises n'est parfois pas suffisant pour justifier des équipes spécialisées. Ainsi, 55 % des projets financés ont été réalisés dans des MRC non urbaines pendant l'exercice. Investissement Québec souhaite également atténuer les lacunes de marché pour les stades critiques où les niveaux de risque-rendement sont souvent jugés trop élevés pour intéresser certains acteurs privés. Au cours de l'exercice, 43 entreprises aux stades de l'amorçage, du démarrage et du post-démarrage ont été financées par du capital de risque, soit 13 % de plus que la mesure de départ.

Les femmes qui détiennent une entreprise font souvent face à plus d'obstacles que les hommes entrepreneurs dans leur recherche de financement. Les entreprises détenues ou dirigées par une femme ont représenté 20 % des entreprises financées en 2022-2023.

Par ailleurs, les résultats de l'indicateur Capital femmes, qui brosse le portrait de la représentation féminine dans les fonds d'investissement au sein des entreprises québécoises ayant bénéficié de financement de la part de ces fonds d'investissement, ont été divulgués pour une deuxième année et révèlent une tendance à la hausse. Effectivement, les sommes consenties par les fonds d'investissement à des entreprises ayant au moins une femme dirigeante ont bondi de 12 points de pourcentages.

Investissement Québec a renforcé son rôle de moteur du développement économique en appuyant davantage, dans des secteurs clés de l'économie, des projets porteurs qui sont moins bien desservis par les canaux traditionnels en raison de leur profil de risque. La proportion de la valeur du financement autorisé en capitaux propres, en quasi-capitaux propres ou par l'entremise de fonds d'investissement pour des projets porteurs dans ces secteurs a ainsi atteint 48 % pendant l'exercice. Les entreprises du Québec ayant parfois de la difficulté à trouver des partenaires lors de grandes rondes tardives de financement, la Société a également augmenté de 89 %, par rapport à la mesure de départ, la valeur du financement autorisé lors de ces rondes, soit 442,8 millions de dollars.

La Société a poursuivi le déploiement de ses efforts pour dynamiser les relations avec son réseau de partenaires. Au cours de l'exercice 2022-2023, la proportion du nombre de projets financés réalisés avec des partenaires financiers a atteint 72 %. Cette proportion est de 76 % pour les activités de financement des fonds propres et 61 % pour les activités mandataires.

Enjeu 4 : La transformation d'Investissement Québec

Objectif	Indicateur	2022-2023		
		Cible	Résultat	
Orientation 5 : Faire évoluer l'organisation				
5.1. Développer une nouvelle culture organisationnelle commune	15. Indice d'engagement des employés Mesure de départ : s. o. (nouvelle mesure)	80%	89%	Atteinte
5.2. Renforcer l'expérience client	16. Proportion des clients qui recommanderaient Investissement Québec à leur réseau d'affaires Mesure de départ : s. o. (nouvelle mesure)	78	80	Atteinte
5.3. Simplifier les démarches des entreprises	17. Proportion des clients qui ont déclaré avoir fourni un faible niveau d'effort pour faire affaire avec Investissement Québec Mesure de départ : s. o. (nouvelle mesure)	45%	46%	Atteinte
5.4. Maintenir une performance financière qui assure la réalisation de la mission de développement économique d'Investissement Québec	18. Taux de rendement ajusté moyen des capitaux propres sur 3 ans ⁽¹⁾ Mesure de départ : 3%	3%	9,3%	Atteinte

(1) Cet indicateur et sa cible sont calculés uniquement par rapport aux activités des fonds propres.

Le personnel constitue le moteur d'une entreprise de services comme Investissement Québec. La Société a fait de la mobilisation de ses employés l'une des priorités de son plan stratégique et plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pendant l'exercice pour améliorer l'expérience employé. L'indice d'engagement s'élève à 89 %, dépassant nettement la norme du secteur financier qui s'établit à 79 %.

Le plan stratégique 2020-2023 établit clairement la volonté de la Société de se démarquer en renforçant l'expérience client et en simplifiant les démarches des entreprises. La Société est devenue la porte d'entrée des projets d'investissement, d'accompagnement et de financement des entreprises. La proportion des clients qui recommanderaient Investissement Québec à leur réseau d'affaires (taux net de recommandation NPS^{MD}) s'élevait à 80 au 31 mars 2023. La proportion des clients qui ont déclaré avoir fourni un faible niveau d'effort pour faire affaire avec la Société a été, quant à elle, de 46 %.

Comme spécifié dans sa loi constitutive, Investissement Québec a pour mission prioritaire de participer activement au développement économique du Québec et, dans le cadre de la poursuite de ses activités, la Société est tenue de viser l'atteinte d'un rendement moyen à long terme de ses capitaux propres équivalant minimalement au taux d'emprunt du gouvernement. Cette approche à plus long terme reflète la volonté de s'impliquer notamment dans des projets porteurs dans des secteurs stratégiques de l'économie qui pourraient être plus risqués et entraîner de la volatilité dans ses résultats. En tant que partenaire stratégique et patient, les interventions financières d'Investissement Québec sont donc réalisées avec une vision à moyen et long terme en tenant compte des retombées économiques pour le Québec. En dépit des cycles économiques et des événements de marché, la Société atteint un rendement moyen des capitaux propres sur 3 ans de 9,3 % au 31 mars 2023. Ce rendement s'explique par des investissements soutenus et diversifiés auprès d'entreprises à divers stades de maturité.

Plan d'action de développement durable

Au cours de l'année, la Société a contribué à la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020, prolongée jusqu'en 2022, par la mise à jour de son plan d'action de développement durable 2021-2022 pour l'exercice 2022-2023. Ce plan de transition a permis d'achever certaines actions du plan précédent.

Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions dans son rapport annuel d'activités et de développement durable. Pour chaque action, la Société présente les liens avec les objectifs gouvernementaux, les résultats recherchés et les domaines d'intervention de la SGDD 2015-2020, y compris les activités incontournables et les résultats liés à la cible établie⁶.

Suivi annuel du plan d'action de développement durable 2022-2023 d'Investissement Québec

Action	Indicateur	au 31 mars 2023	
		Cible	État de réalisation
Participer à la transition d'une économie responsable et durable			
1. Stimuler l'innovation dans les technologies propres	Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres Objectifs gouvernementaux : 2.1 – 2.2 – 7.2 – 8.1 – 8.3 Activité incontournable : 4 Résultats recherchés : 22-58-59-60-61-62-66 Domaine : aucun	70%	Résultat atteint : 71 % Au cours de l'exercice, la Société a financé 108 projets visant une innovation dans les technologies propres, soit 71 % de plus que la mesure de départ (63 projets).
2. Appliquer la Politique d'investissement responsable et de finance durable (IRFD)	Développement d'outils pour intégrer les principes ESG Objectif gouvernemental : 1.2 Activités incontournables : 2 – 4	Outils mis en place	Résultat atteint : questionnaire ESG implanté La Société a mis en place un premier questionnaire ESG permettant d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'analyse des nouvelles interventions financières. Un second questionnaire visant l'analyse des projets majeurs sera déployé en 2023-2024.
3. Donner une formation liée à l'intégration du développement durable et des facteurs ESG de la Politique d'IRFD	Proportion d'employés formés Objectif gouvernemental : 1.4 Activité incontournable : 2	90%	Résultat atteint : 90 % Les employés ont reçu une formation sur l'intégration du développement durable et des facteurs ESG de la Politique d'IRFD.
4. Évaluer la durabilité des actions visées dans le cadre du processus organisationnel	Proportion des activités visées ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Objectif gouvernemental : 1.2 Activité incontournable : 2 Résultat recherché : 10 Domaine : aucun	100%	Résultat atteint : 100 % Les activités visées par la Société ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité pour prendre en compte les principes de développement durable dans le processus organisationnel.
5. Intégrer des principes d'approvisionnement responsables dans la Politique de gestion des achats et des contrats	Proportion des nouveaux contrats octroyés de plus de 50 000 dollars intégrant des critères d'approvisionnement responsable Objectif gouvernemental : 1.1 Activité incontournable : 1 Résultat recherché : 8 Domaine : 6	60%	Résultat atteint : 61 % Des critères d'approvisionnement responsable ont été appliqués aux appels d'offres d'une valeur de 50 000 dollars et plus.

⁶ Une légende des objectifs gouvernementaux, des activités incontournables, des résultats recherchés et des domaines d'intervention est présentée à la section Renseignements supplémentaires.

Pratiques écoresponsables

Bien que ses opérations n'aient que peu d'incidences sur l'environnement, la Société considère qu'il est important d'adopter des pratiques de gestion écoresponsables. Elle s'inspire, à cet effet, des meilleures approches connues et met en place des pratiques de gestion écoresponsables favorisant la réduction de son empreinte environnementale. Grâce à ses politiques et à ses directives internes, développées en tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux, elle gère de manière écoresponsable ses achats, l'organisation d'événements, ses déplacements, l'impression de documents et ses matières résiduelles.

Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société fait don du mobilier dont elle se départit à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. Elle se défait, par ailleurs, de façon écoresponsable du mobilier désuet non sécuritaire en l'envoyant dans un écocentre.

Elle expédie tout l'équipement informatique désuet à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), un organisme à but non lucratif, qui remet à neuf les ordinateurs et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique.

Pour les nouvelles acquisitions d'équipements électroniques, les soumissionnaires doivent détenir la certification EPEAT de niveau bronze, argent ou or pour promouvoir l'achat de produits durables.

La Société a réduit de moitié son parc d'imprimantes. Elle s'est aussi dotée d'une solution de gestion des impressions qui encourage une impression écoresponsable et permet de mettre en place des politiques de quotas qui réduisent les dépenses en papier, en cartouches d'encre et en électricité.

Grâce au modèle de travail hybride, la Société a diminué les déplacements de ses employés entraînant une réduction des émissions de GES. L'adoption du travail en mode non assigné des bureaux a également permis de réduire les espaces et les mobiliers de bureau tout en respectant le bien-être des employés. L'aménagement du bureau principal de Montréal s'inspire des certifications WELL et LEED pour favoriser la performance environnementale des espaces ainsi que la santé des employés.

Résultats de la Société

La Société, en tant que partenaire incontournable de la croissance des entreprises et en complémentarité avec les acteurs de l'écosystème, agit sur deux fronts. Elle réalise des activités à même ses fonds propres, pour lesquelles elle agit en son nom, et d'autres à titre de mandataire pour le compte du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ou du gouvernement du Québec. Elle met ainsi à profit son expertise pour participer activement au développement économique, comme sa mission le lui dicte. Ses résultats se concrétisent à même les différents volets de son offre de services, qui comprennent l'accompagnement aux entreprises, le financement, ainsi que d'autres activités.

Accompagnement des entreprises

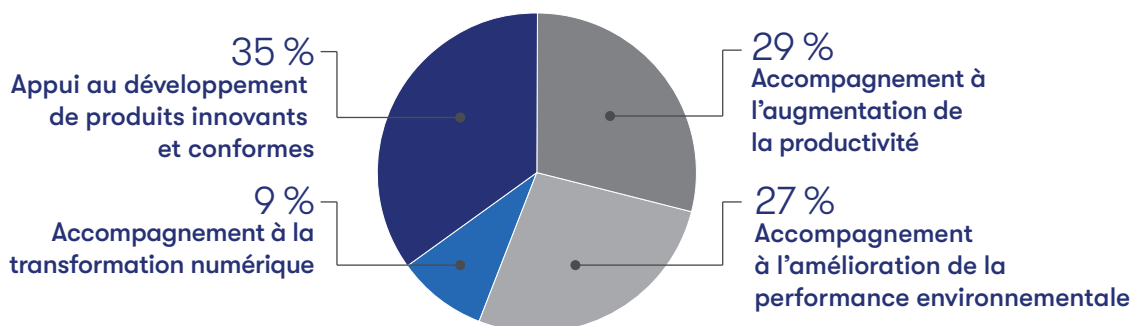
La Société offre aux entreprises un accompagnement visant à faciliter la réalisation de leurs projets d'investissement ou de croissance. À travers ses fonds propres, elle offre un accompagnement technologique aux entreprises. Comme mandataire, elle fournit des conseils stratégiques, des services d'orientation et de référence et assiste les entrepreneurs dans leurs démarches auprès des ministères et organismes par l'entremise de ses places d'affaires dans les 17 régions administratives du Québec. Elle assure également la prospection d'investissements étrangers, aide les entreprises à développer leurs marchés hors Québec et effectue des interventions stratégiques conformément au plan de déploiement élaboré par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Accompagnement technologique

L'accompagnement d'Investissement Québec – CRIQ est ancré dans la réalité des entreprises et constitue un appui concret pour relever quatre grands défis auxquels elles font face : l'augmentation de leur productivité, la réalisation de leur transformation numérique, l'amélioration de leur performance environnementale industrielle et le développement de produits innovants et conformes.

Au cours de l'exercice 2022-2023, Investissement Québec – CRIQ a accompagné à la planification et travaillé sur 1366 projets sur mesure pour le compte d'entreprises clientes, petites et grandes, à différents stades de maturité technologique.

Proportion des projets selon la catégorie de services, 2022-2023 (en nombre d'accompagnements)



L'action d'Investissement Québec – CRIQ en matière d'accompagnement technologique se situe bien au-delà du nombre de projets réalisés. Au cours de l'année, Investissement Québec – CRIQ a eu plus de 3 200 échanges avec des entreprises pour discuter de leurs besoins technologiques. Sollicité pour des questions techniques ponctuelles, il a fourni plus de 536 réponses techniques spécifiques à des entreprises qui ont contribué à les faire cheminer dans leurs projets technologiques.

Conseil d'affaires

En cours d'année, la Société a revu son offre d'accompagnement et les rôles de ses équipes vouées au conseil d'affaires. Les services en conseil d'affaires offerts par Investissement Québec visent à accompagner les entreprises dans le développement de leurs stratégies d'entreprise, la gestion de leur croissance, la planification de leurs investissements, la progression de leurs ventes, l'optimisation de leurs opérations, leur virage numérique et l'augmentation de leur productivité. Les entreprises peuvent aussi compter sur des conseils pour faire face aux défis de main-d'œuvre et liés aux chaînes d'approvisionnement.

L'offre en conseil d'affaires se décline en deux services distincts. Le premier, les conseils en stratégie, consiste principalement en l'élaboration d'un plan d'action priorisant les principaux projets ou enjeux organisationnels identifiés notamment par l'entremise d'un prédiagnostic des fonctions de gestion de l'entreprise. Ce service permet à l'entreprise de bénéficier d'un regard externe sur ses opérations et de se concentrer sur les principaux leviers pouvant contribuer à l'amélioration de sa compétitivité.

Le deuxième, les conseils tactiques, inclut des recommandations sur les meilleures pratiques d'affaires et sur les aides financières disponibles sur le marché, ainsi que des services de maillage et de référencement vers des ressources spécialisées et des partenaires.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, Investissement Québec a réalisé un total de 4 344 interventions en conseil d'affaires, dont 519 conseils en stratégie et 3 825 conseils tactiques. Parmi ces interventions, on compte l'organisation de 119 tables d'échanges privilégiées où se regroupent des partenaires économiques, sélectionnés selon la pertinence de leur offre, autour du projet de croissance d'une entreprise.

Prospection d'investissements étrangers

Les investissements directs étrangers constituent un levier important pour le développement économique du Québec et engendrent des retombées économiques, qui ont un impact positif sur la productivité et la capacité d'innovation des entreprises québécoises, au-delà de l'entrée de capitaux. Investissement Québec International concentre ses efforts à attirer des entreprises internationales ciblées, œuvrant dans des secteurs à forte valeur ajoutée et nichés, complémentaires à l'offre québécoise actuelle.

Investissement Québec International mène des activités de prospection auprès de sociétés dont le siège social décisionnel est localisé à l'extérieur du Québec. Ainsi, deux groupes sont ciblés : d'une part, les filiales internationales déjà établies au Québec de même que leurs sièges sociaux extérieurs au Québec et d'autre part, les sociétés n'ayant pas encore de présence au Québec.

Investissement Québec International favorise par ses actions, outre la valeur créée pour ces investisseurs, des retombées multiples pour le Québec : transfert de connaissances et de savoir-faire, rétention de compétences, innovation, création d'emplois, couverture de nombreuses régions du Québec et accroissement des revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement.

Il accompagne les filiales internationales pour qu'elles s'ancrent au Québec, qu'elles y prennent de l'expansion et qu'elles assurent leur pérennité. Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, les activités de prospection s'appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage et sont menées par les équipes en poste au Québec et à l'étranger.

De plus, Investissement Québec International établit et entretient des relations avec les organismes québécois de développement économique régional. Lors de rencontres ponctuelles, il leur présente ses priorités de démarchage et se tient au fait des atouts des régions pour les investisseurs potentiels. Ainsi, les priorités en matière de prospection sont définies en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que présente chaque territoire. Cette collaboration avec les acteurs régionaux du Québec donne lieu à la définition de cibles communes et à des activités conjointes de démarchage auprès d'investisseurs étrangers. Des missions de prospection sont aussi effectuées en collaboration avec des partenaires, notamment avec Montréal International et Québec International.

Activités de démarchage

Investissement Québec International établit des contacts avec des entreprises pour les encourager à réaliser leurs projets d'investissement au Québec. Au cours de l'exercice, il a ainsi rencontré les dirigeants de 800 filiales implantées au Québec. De plus, il a coordonné des rencontres avec des représentants de 360 sièges sociaux d'entreprises étrangères ayant une présence au Québec. Il a aussi rencontré, à l'extérieur du Québec, 1 655 sociétés étrangères ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec.

Résultats globaux

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes ont contribué à réaliser, en 2022-2023, 125 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 6,0 milliards de dollars. Selon la planification des entreprises, 9 261 nouveaux emplois devraient être requis ou sauvegardés par ces projets.

Résultats globaux des investissements étrangers ⁽¹⁾

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre de projets	125	121	109
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾			
Immobilisations	3 612,1 M\$	1 390,5 M\$	1 505,8 M\$
Nouvelle masse salariale ⁽³⁾	2 032,8 M\$	2 536,7 M\$	1 917,1 M\$
Autres dépenses d'exploitation ⁽⁴⁾	385,9 M\$	716,0 M\$	325,5 M\$
Total	6 030,8 M\$	4 643,2 M\$	3 748,4 M\$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽²⁾	9 261	11 070	10 003

(1) Pour éviter un double comptage, les données sur les emplois et les projets ne peuvent être additionnées aux résultats des activités de financement.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(3) Nouvelle masse salariale des nouveaux emplois requis ou sauvegardés, sur une période maximale de trois ans.

(4) Autres dépenses d'exploitation engendrées par l'investissement (notamment le loyer immobilier et des dépenses en recherche et développement) sur une période maximale de trois ans.

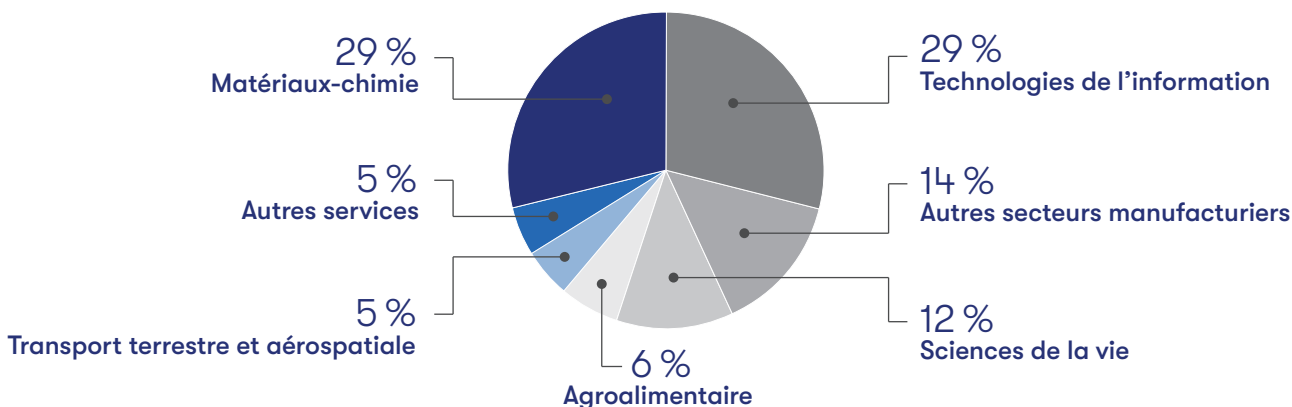
Résultats par type d'investissement

Parmi les engagements annoncés au cours de l'année financière, 78 filiales de sociétés étrangères déjà présentes au Québec ont annoncé qu'elles prendront de l'expansion, 45 entreprises étrangères ont confirmé qu'elles implanteront de nouvelles activités et 3 autres investiront sous forme de partenariat avec une entreprise québécoise. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 3,8 milliards de dollars. Des 78 projets de réinvestissement de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2022-2023, 41% étaient considérés comme étant en concurrence avec d'autres filiales du même groupe, situées à l'extérieur du Québec. De même, 44% des 45 projets de nouvelles implantations étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

Résultats par secteur d'activité

Plusieurs projets dans le secteur des matériaux-chimie ainsi que dans celui des technologies de l'information ont vu leur aboutissement en 2022-2023 avec des investissements respectivement de 1750,4 millions et de 1734,2 millions de dollars.

Proportion des investissements étrangers par secteur d'activité, 2022-2023⁽¹⁾ (en valeur des investissements)

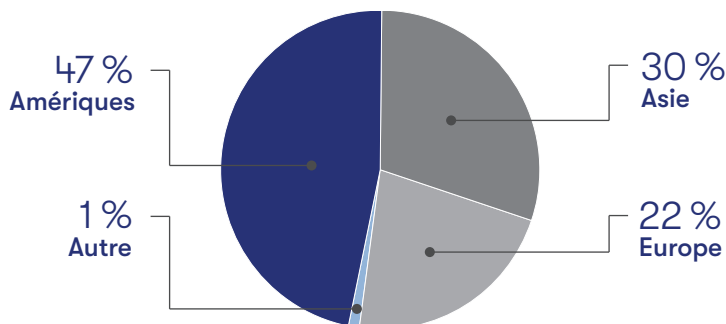


(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Résultats par provenance

En tout, ce sont des entreprises de 21 pays qui ont investi au Québec. Les investissements annoncés en 2022-2023 proviennent principalement des Amériques, ils représentent en valeur 47% des investissements étrangers. Les entreprises des États-Unis ont généré 33% du nombre de projets d'investissement et 39% de la valeur totale. Viennent ensuite les entreprises françaises et sud-coréennes qui ont généré respectivement 27% et 2% du nombre de projets d'investissement et en valeur, 17% et 12% de ces derniers.

Proportion des investissements étrangers par provenance, 2022-2023⁽¹⁾ (en valeur des investissements)



(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Soutien à l'exportation

Investissement Québec International accompagne les PME et les grandes entreprises qui souhaitent accélérer leurs démarches de développement de marchés à l'extérieur du Québec. À ce titre, Investissement Québec International est étroitement impliqué dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la relance des exportations, le PARE.

En vue d'assurer la croissance des exportations du Québec, Investissement Québec International collabore avec d'autres partenaires, à travers une chaîne de services intégrée, composée des organismes régionaux de promotion des exportations, les ORPEX, du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et des bureaux du Québec au Canada et à l'international.

Investissement Québec International offre des conseils personnalisés sur les stratégies d'internationalisation et sur les occasions d'affaires, de l'appui pour le repérage de clients et de partenaires potentiels et la planification de rencontres d'affaires. Il œuvre en étroite collaboration avec les équipes des représentations économiques du Québec à l'étranger et avec celles des bureaux canadiens. L'accompagnement des entreprises peut se faire de façon individuelle, par divers services personnalisés, ou encore par des activités de groupe, au Québec et à l'étranger, telles que des accueils d'acheteurs ou des missions commerciales.

Résultats globaux

Au cours de l'année 2022-2023, 3 910 accompagnements spécialisés à l'exportation sur les différents territoires desservis ont été réalisés.

Pour promouvoir les exportateurs québécois à l'étranger et les mettre en relation avec des clients et des partenaires d'affaires, 111 activités de maillage ont été organisées, auxquelles se sont joints 1 885 participants. De plus, 7 621 rencontres d'affaires ont été organisées entre des entrepreneurs québécois et des acheteurs ou partenaires d'affaires étrangers.

Investissement Québec International mesure les retombées de ses actions par la concrétisation de ventes fermes hors Québec, générées par les entreprises soutenues par de l'accompagnement spécialisé et par un appui financier à l'exportation. Cette année, et au cours des années précédentes, ce soutien aux entreprises québécoises a permis de générer 3,1 milliards de dollars sur les marchés étrangers. Quelque 2 milliards de dollars de ventes fermes ont été générés par les entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement spécialisé alors que 1,1 milliard de dollars de ventes fermes ont découlé d'un soutien financier à l'exportation.

Résultats globaux des ventes fermes

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues	3 070 M\$	1 954 M\$	1 206 M\$
Ventes fermes hors Québec et hors États-Unis générées par les entreprises soutenues	1 264 M\$	837 M\$	550 M\$

Résultats par territoire

Pour l'exercice 2022-2023, 59 % des résultats de ventes fermes ont été réalisés sur le territoire des États-Unis. Bien que ce marché présente des opportunités d'affaires intéressantes pour les entreprises québécoises, Investissement Québec International encourage et appuie les entreprises dans la diversification de leurs marchés, notamment en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine, où 31 % des résultats ont été générés, ainsi qu'au Canada (hors Québec), où 10 % des résultats de ventes fermes ont été réalisés.

Activités de financement

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Investissement Québec joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant la croissance des entreprises. Par l'entremise de son réseau de places d'affaires réparties dans les 17 régions administratives, la Société favorise l'essor d'entreprises, de coopératives et autres entreprises d'économie sociale, de toute taille, locales, nationales ou internationales, et ce, à tous les stades de leur croissance.

La Société investit dans des projets audacieux et porteurs d'avenir, directement en capital de risque ou indirectement, par l'entremise de fonds spécialisés. Elle offre également aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer le repreneuriat, développer des produits innovants, augmenter la productivité ou adopter des technologies propres et des pratiques écoresponsables.

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a autorisé 1 293 financements, pour une valeur de 1,9 milliard de dollars, à même ses fonds propres. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 6,8 milliards de dollars qui requièrent ou sauvegardent 6 357 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Chaque dollar de financement octroyé par Investissement Québec a donc contribué à un investissement de 3,7 dollars dans l'économie québécoise.

Résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec ⁽¹⁾

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	1 293	1 482	1 297
Valeur des interventions financières	1 854 M\$	1 987 M\$	1 980 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	6 785 M\$	7 887 M\$	8 288 M\$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽²⁾	6 357	9 169	8 777

(1) Ces résultats comprennent les activités du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

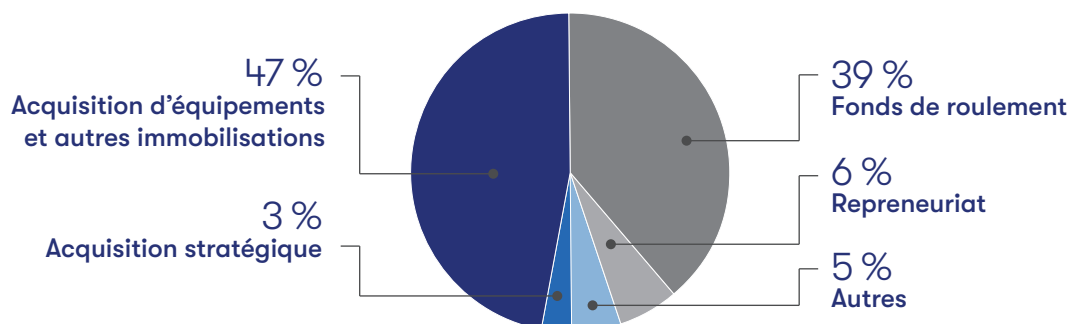
(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis pour ces derniers s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Résultats détaillés des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec

Résultats par type de projet

Une part importante du financement autorisé est destinée à l'acquisition d'équipements et autres immobilisations des entreprises. Ces acquisitions sont à la base même de la croissance de la production et du niveau d'activité économique des entreprises.

Proportion d'interventions financières par type de projet, 2022-2023 ⁽¹⁾ (en nombre d'interventions)



(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds d'investissement.

Résultats par type d'intervention financière

Investissement Québec a renforcé son rôle de moteur du développement économique en augmentant sa prise de risque et son offre de financement par capitaux propres. En effet, les entreprises ont parfois de la difficulté à accéder à ce type d'investisseurs. En augmentant les interventions de cette nature, la Société a appuyé davantage les projets qui sont moins bien desservis par les canaux traditionnels en raison de leur profil de risque.

La Société a octroyé 48% de son financement sous forme de capitaux propres, de quasi-capitaux propres ou par l'entremise de fonds d'investissement.

Financement autorisé par type d'intervention financière, 2022-2023

Type d'intervention financière	Valeur (M\$)	(%)
Dette		
Prêt	745,0	40,2
Garantie d'engagement financier	131,2	7,1
Garantie de prêt	57,0	3,1
Investissement		
Capitaux propres – capital de risque	50,6	2,7
Capitaux propres – capital de développement	333,4	18,0
Quasi-capitaux propres ⁽¹⁾	401,0	21,6
Fonds d'investissement	110,4	5,9
Contribution financière non remboursable ⁽²⁾	25,8	1,4
Total	1 854,4	100,0

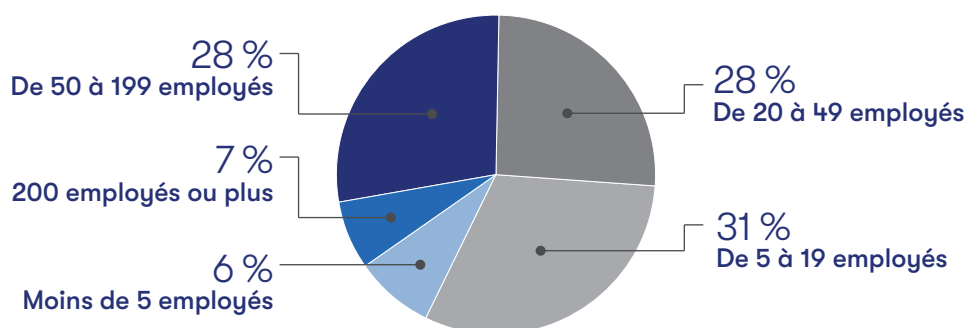
(1) Prêts convertibles en capital-actions, prêts et garanties assimilées à des capitaux propres.

(2) Les contributions financières non remboursables autorisées, elles relèvent du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

Résultats par taille d'entreprise

Investissement Québec a principalement soutenu des PME. En effet, 93% de ses interventions financières ont été menées auprès d'entreprises ayant moins de 200 employés et 37% des interventions auprès de microentreprises (moins de 5 employés) ou de petites entreprises (de 5 à 19 employés).

Proportion d'interventions financières par taille d'entreprise, 2022-2023 ⁽¹⁾ (en nombre d'interventions)

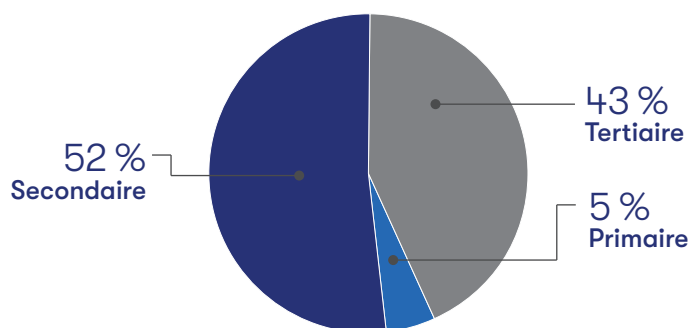


(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds d'investissement.

Résultats par secteur d'activité économique

En 2022-2023, 52% du financement autorisé par la Société a été accordé à des entreprises du secteur secondaire. Cette proportion élevée découle des actions menées par Investissement Québec pour soutenir les projets innovants des manufacturiers québécois. Un tableau détaillé du financement autorisé par secteur d'activité est présenté à la section *Renseignements supplémentaires*.

Proportion autorisée par secteur d'activité économique, 2022-2023 ⁽¹⁾ (en nombre d'interventions)



(1) Ce diagramme exclut les interventions dans des fonds d'investissement.

Résultats par région administrative

Investissement Québec dispose d'un réseau de places d'affaires dans les 17 régions administratives du Québec, ce qui lui permet d'être présent auprès des entreprises. Les régions non urbaines, dont le poids représente 48 % du PIB québécois ⁷, ont bénéficié de 50 % des interventions financières autorisées.

Financement autorisé par région administrative, 2022-2023

	Interventions financières			
	Nombre	Valeur (M\$)	Part du financement (%)	% du PIB ⁽¹⁾
Régions urbaines	438	825,2	44,4	52,4
03 – Capitale-Nationale	125	217,7	11,7	9,9
06 – Montréal	247	556,4	30,0	34,8
07 – Outaouais	23	17,5	0,9	3,6
13 – Laval	43	33,6	1,8	4,1
Régions non urbaines	850	918,8	49,7	47,6
01 – Bas-Saint-Laurent	77	51,2	2,8	1,9
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	93	49,9	2,7	2,8
04 – Mauricie	46	32,6	1,8	2,4
05 – Estrie	69	52,5	2,8	3,3
08 – Abitibi-Témiscamingue	10	10,0	0,6	2,0
09 – Côte-Nord	23	15,0	0,8	1,8
10 – Nord-du-Québec	–	–	–	1,1
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	34	22,0	1,2	0,8
12 – Chaudière-Appalaches	129	136,7	7,4	4,4
14 – Lanaudière	50	83,2	4,5	3,7
15 – Laurentides	50	50,5	2,7	5,6
16 – Montérégie	184	317,5	17,1	15,3
17 – Centre-du-Québec	85	97,7	5,3	2,5
Fonds d'investissement ⁽²⁾	5	110,4	5,9	–
Total	1293	1 854,4	100,0	100,0

(1) *Produit intérieur brut aux prix de base par région administrative et région métropolitaine de recensement*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2020 [en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/produit-interieur-brut-prix-base-region-administrative-region-metropolitaine-recensement-quebec>].

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

⁷ Source : Produit intérieur brut (PIB) au prix de base par région administrative, Québec, 2020, ISQ, septembre 2022.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises

Le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises vise à favoriser le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide non remboursable aux entreprises réalisant un projet d'investissement.

Dans ce programme, Investissement Québec gère, par sa filiale IQ Immigrants Investisseurs inc., les placements provenant d'immigrants investisseurs sélectionnés par le gouvernement du Québec par l'entremise du Programme des Immigrants Investisseurs du Québec (PIIQ). Les revenus de ces placements permettent à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans avoir recours aux fonds du gouvernement.

Pour permettre la révision du PIIQ, le gouvernement maintient la suspension de celui-ci jusqu'au 1^{er} janvier 2024 en ce qui concerne la réception des demandes de sélection permanente des immigrants. La Société continue, cependant, de recevoir les placements relatifs aux dossiers reçus avant la suspension du programme.

Au cours de l'exercice 2022-2023, Investissement Québec a autorisé 203 interventions financières, pour une valeur de 25,8 millions de dollars, dans le cadre de ce programme. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 359,2 millions de dollars qui requièrent ou sauvegardent 1 419 emplois, selon la planification fournie par les entreprises. Ces résultats sont compris dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres de la Société.

Résultats des activités de financement du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises ⁽¹⁾

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Financement autorisé			
Nombre d'interventions financières	203	219	206
Valeur des interventions financières	25,8 M\$	22,0 M\$	21,0 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	359,2 M\$	269,8 M\$	315,1 M\$
Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽²⁾	1 419	1 624	2 097

(1) Ces résultats sont inclus dans les résultats globaux des activités de financement des fonds propres d'Investissement Québec.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Résultats globaux des activités de financement à titre de mandataire du gouvernement du Québec

Conformément à sa loi constitutive, la Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, tout programme d'aide financière que ce dernier peut élaborer ou qu'il peut désigner et dont il lui confie le mandat. Dans ces cas, elle accorde et administre l'aide financière ponctuelle que le gouvernement détermine pour la réalisation d'un projet qui présente un intérêt économique important pour le Québec et fournit au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie l'appui que celui-ci juge nécessaire à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement, des programmes d'aide et des autres mesures qu'il élabore. En outre, la Société exécute également tout mandat confié par le gouvernement en vertu de sa loi constitutive.

Il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du Fonds du développement économique (FDE), du fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) pour le compte du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

La Société est responsable envers le gouvernement, ou selon le cas, envers le ministre, de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats qui lui sont confiés. Le cas échéant, elle est tenue de se conformer aux directives du gouvernement ou du ministre responsable. Elle donne son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement à sa mission.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du gouvernement, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société assure également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et assure, s'il y a lieu, le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs.

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a réalisé 2 170 financements, pour une valeur de 2,4 milliards de dollars à titre de mandataire. Ces interventions permettront d'appuyer des projets de 10,3 milliards de dollars selon la planification fournie par les entreprises.

Fonds du développement économique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, le financement accordé pour le compte du FDE s'élève à 2,2 milliards de dollars.

Activités de financement

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 2 159 interventions financières pour le compte du FDE dans le cadre des mandats gouvernementaux et des programmes suivants :

- Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic
- Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches
- Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie
- Programme BioMed Propulsion
- Programme d'appui au développement des attraits touristiques
- Programme ESSOR
- Programme d'appui à la rétention des entreprises stratégiques et à l'aide d'urgence, comprenant le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)
- Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale
- Programme Innovation
- Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation
- Programme de soutien en économie sociale
- Programme Impulsion PME

Ces interventions, d'une valeur de 2,1 milliards de dollars, permettront de réaliser des projets d'une valeur totale de 9,8 milliards de dollars qui requièrent ou sauvegardent 6 750 emplois⁸.

Fonds d'investissement

La Société agit comme mandataire du gouvernement du Québec pour certains engagements dans des fonds d'investissement. Elle participe à 30 fonds d'investissement, pour une exposition de 1,1 milliard de dollars. Au cours de l'exercice, la Société a clôturé des engagements dans 4 nouveaux fonds d'investissement auxquels s'ajoutent deux réinvestissements, pour des engagements totaux de 173,6 millions de dollars.

À titre d'exemple, la Société a contribué à la mise en place de différentes initiatives en collaboration avec le gouvernement du Québec et ses partenaires, dont le Fonds Partenaires Thrust Capital qui cible les PME québécoises et canadiennes du secteur de l'aérospatiale, visant notamment à les transformer en acteurs importants de la chaîne d'approvisionnement mondiale. La Société a aussi participé au lancement du fonds Triptyq Capital, qui a pour objectif d'investir dans des entreprises innovantes du secteur des technologies créatives et du divertissement 4.0 au stade de l'amorçage qui sont situées principalement au Québec.

Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds CRNE a pour but de faire fructifier et d'accroître les investissements en participation dans des entreprises qui exploitent des ressources naturelles ou qui en font la transformation au Québec, qui produisent, stockent, transportent et distribuent de l'énergie renouvelable ou des matières de substitution aux combustibles fossiles permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les entreprises qui développent, commercialisent ou implantent des technologies favorisant la transition et l'efficacité énergétique sont également visées par le fonds CRNE.

Investissement Québec a pour mandat de proposer et d'analyser les projets, de faire les investissements projetés et d'en assurer la gestion. Chaque projet d'investissement est soumis à l'autorisation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, du ministre des Finances et de tout autre ministre que le gouvernement peut désigner. La responsabilité du fonds CRNE incombe au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Activités de financement

Au cours du dernier exercice, 2 interventions financières d'une valeur de 10,3 millions de dollars ont été réalisées par le fonds CRNE, pour soutenir des projets d'une valeur de 32,6 millions de dollars⁹.

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le FCEQ a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participation dans des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou qui revêtent un caractère stratégique pour l'économie du Québec. En 2022-2023, 3 interventions financières d'une valeur de 115,3 millions de dollars ont été autorisées dans le cadre du FCEQ, pour soutenir des projets d'une valeur de 485,6 millions de dollars⁹.

⁸ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et les nouveaux emplois requis s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Aucun emploi n'est comptabilisé pour les programmes ne contribuant pas spécifiquement à la création ou à la sauvegarde d'emplois.

⁹ Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

Autres activités

Comme mandataire, la Société offre des services de normalisation et de certification, par l'entremise du Bureau de normalisation du Québec. Elle administre également les paramètres sectoriels prévus à l'annexe A de la Loi concernant certaines mesures fiscales.

Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est l'organisme de référence pour la normalisation et la certification au Québec. Le BNQ soutient le développement économique du Québec en répondant aux enjeux de la société par ses services de normalisation et de certification, en proposant des solutions novatrices en matière de qualité, de durabilité et de sécurité, et ce, pour les organisations tant publiques que privées.

Les normes servent aux organisations qui souhaitent instaurer de meilleures pratiques de gestion, tandis que les activités d'évaluation de la conformité par un tiers, soit la certification, leur permettent de gagner la confiance de leurs clients et de leurs partenaires d'affaires, de se conformer aux exigences réglementaires et d'accélérer les projets de mise en marché et d'exportation. Ainsi, le BNQ soutient les entreprises du Québec en rendant disponibles 137 documents normatifs et en offrant une variété de 88 programmes d'évaluation de conformité.

Résultats globaux des activités de normalisation

En date du 31 mars 2023, 52 projets de normalisation consensuels étaient en cours au BNQ, selon le processus exigé par le Conseil canadien des normes (CCN). Notamment, cela a permis de mobiliser au sein de divers comités de normalisation des fabricants et des fournisseurs, des utilisateurs et des consommateurs ainsi que diverses instances gouvernementales. Au cours de l'année 2022-2023, un total de 27 publications ont été recensées, dont 11 ont fait l'objet d'une reconduction, 12 ont fait l'objet d'une révision et 4 en sont à leur première édition.

Nouvelles publications pour l'année 2022-2023

Norme nationale du Canada CAN/BNQ 9701-500

Approche axée sur le risque relativement à l'urbanisme dans les régions nordiques – Exigences et lignes directrices

Norme nationale du Canada CAN/BNQ 0102-565 [ISO 10256-5]

Équipement de protection pour le hockey sur glace – Partie 5 : Protège-cous contre les lacérations pour joueurs de hockey sur glace

Norme BNQ 3009-500

Bâtiment d'habitation – Pratiques pour l'inspection en vue d'une transaction immobilière

Spécification technique BNQ-SPEC 1013-200

Ambulances électriques – Caractéristiques du véhicule

Avec la demande croissante pour des ambulances électriques au Québec, le BNQ a publié, pour une première fois, une spécification technique afin de fournir un référentiel d'exigences fiable pour les fabricants et les acheteurs de ces véhicules. Ce type de document est une solution de normalisation prometteuse pour favoriser l'acceptation des produits innovants et des nouvelles technologies sur les marchés.

Résultats globaux des activités d'évaluation de la conformité

Au 31 mars 2023, le BNQ recensait un total de 2435 dossiers d'évaluation de conformité pour lesquels des documents tels que des certificats, des attestations, des avis de vérification ou des recommandations d'accréditation d'un laboratoire ont été émis. Le taux de satisfaction de la clientèle en évaluation de conformité du BNQ est de 92,4%.

En cours d'année, le BNQ a reçu l'accréditation du CCN lui permettant d'offrir aux entreprises du Québec la certification ISO/IEC 27001 portant sur la sécurité de l'information.

Mesures fiscales

La Société administre diverses mesures fiscales, dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique, des titres multimédias et de la presse écrite. Ce faisant, elle contribue à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à informer les entreprises sur les mesures fiscales qu'elle administre, à analyser leurs demandes d'admissibilité et, finalement, à produire les attestations ou les certificats respectant les critères des différentes mesures.

Au cours de l'exercice, la Société a délivré 112 certificats initiaux et 2169 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois et confirment que les entreprises exercent des activités dans le secteur visé par l'une ou l'autre des mesures fiscales. Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations ont permis aux entreprises d'obtenir des crédits d'impôt totalisant plus de 1,2 milliard de dollars.

Gouvernance



Conseil d'administration

Les décisions d'Investissement Québec sont imputables à son conseil d'administration et ce dernier en répond auprès du gouvernement. La Société exerce son mandat en conformité avec les obligations dictées par la Loi sur Investissement Québec et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil approuve les politiques qui régissent Investissement Québec. Il établit, en outre, les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en œuvre et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Il adopte le plan stratégique et approuve les états financiers, le rapport annuel d'activités et de développement durable ainsi que le budget annuel de la Société. Il approuve également les règles de gouvernance de la Société, les codes d'éthique, les profils de compétences et d'expérience requis pour les nominations au Conseil ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et du président-directeur général. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise certaines interventions financières liées aux fonds propres de la Société. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil réunit, entre autres, des représentants du secteur industriel et du milieu des affaires.

Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte 11 membres⁽¹⁾, dont le président-directeur général de la Société et le sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui en sont membres d'office. Il est formé de huit femmes et de trois hommes, dont huit membres indépendants. Parmi les femmes, trois ont entre 30 et 50 ans et cinq ont 51 ans ou plus. Quant aux hommes, l'un a entre 30 et 50 ans et deux sont âgés de 51 ans ou plus. Un membre a moins de 35 ans. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 8 réunions, dont 5 assemblées régulières et 3 assemblées spéciales. Au 31 mars 2023, le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants :



Geneviève Fortier

Présidente du conseil d'administration

Nomination au Conseil :
11 mai 2022

Fin du mandat :
10 mai 2027

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Geneviève Fortier exerce la fonction de Chef de la direction de Promutuel Assurance depuis 2019. Elle avait précédemment occupé plusieurs postes de direction, notamment chez SSQ Assurance à titre de première vice-présidente, Ventes et Distribution et chez McKesson Canada à titre de première vice-présidente, Ressources humaines et affaires publiques.

Elle est vice-présidente du conseil d'administration de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles et est également présidente du Bureau d'assurance du Canada – Chapitre du Québec.

M^{me} Fortier détient un baccalauréat et une maîtrise en relations industrielles de l'Université Laval et est également Fellow de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (CRHA).



Guy LeBlanc

Président-directeur général

Nomination au Conseil :
18 avril 2019

Début du mandat :
23 avril 2019

Fin du mandat :
22 avril 2023⁽²⁾

Statut :
Administrateur

Lieu de résidence :
Montréal

Avant de devenir président-directeur général d'Investissement Québec, Guy LeBlanc a œuvré pendant plus de 35 ans au sein de la firme PricewaterhouseCoopers. Il a été associé directeur du groupe Transaction pour le Canada de 2002 à 2006 et associé directeur du bureau de Montréal de 2006 à 2015.

M. LeBlanc détient un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal. Il est diplômé émérite de l'Université de Montréal et détenteur du titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il est également Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA).

(1) En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le conseil d'administration d'Investissement Québec est composé de 15 membres. Au 31 mars 2023, quatre postes sont vacants.

(2) À l'expiration de son mandat, le président-directeur général demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé.

David Bahan

Sous-ministre
Ministère de l'Économie, de
l'Innovation et de l'Énergie

**Début du mandat
au Conseil :**
11 décembre 2019

Statut :
Administrateur

Lieu de résidence :
Chaudière-Appalaches

David Bahan est sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et membre d'office du conseil d'administration de la Société.

Il a débuté sa carrière à l'Institut de la statistique du Québec à titre d'économiste. Il s'est ensuite joint au ministère des Finances, où il y a occupé divers postes dont celui de directeur général des politiques aux particuliers, directeur général aux politiques économiques et celui de sous-ministre adjoint.

M. Bahan est membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec.

Il détient un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal.



Anne Bourhis

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Membre depuis le
15 octobre 2014

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Anne Bourhis est professeure titulaire spécialisée en recrutement et sélection du personnel au département de la gestion des ressources humaines de HEC Montréal depuis 1999. Elle est actuellement directrice pédagogique du Service des compétitions universitaires de cet établissement

M^{me} Bourhis est présidente du conseil d'administration d'Héma-Québec.

Elle est titulaire d'une maîtrise ès sciences en gestion des ressources humaines de HEC Montréal et d'un doctorat en administration des affaires (comportement organisationnel) de l'Université de l'Illinois à Urbana-Champaign, aux États-Unis. Elle détient également un diplôme en commerce de l'EDHEC Business School, en France.



Catherine Dubé

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Mauricie

Catherine Dubé est cheffe d'entreprise et consultante en management chez Coboom, un cabinet-conseil en management d'impact certifié B Corp. Elle accompagne annuellement des dizaines de PME dans la résolution de problèmes stratégiques, organisationnels et opérationnels complexes et la transformation de leur organisation.

M^{me} Dubé est secrétaire du conseil d'administration de Coboom.

Elle est détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires spécialisé en entrepreneuriat de HEC Montréal en plus d'être diplômée de l'École d'entrepreneurship de Beauce. Elle est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (CRHA).



L.-Daniel Gauvin

Nomination au Conseil :
8 juillet 2020

Début du mandat :
27 juillet 2020

Fin du mandat :
26 juillet 2024

Statut :
Administrateur indépendant

Lieu de résidence :
Montréal

L.-Daniel Gauvin est administrateur de sociétés. Il a été membre de la haute direction du Mouvement Desjardins de 1996 à 2017 et a occupé différents postes de direction dans le domaine financier. Durant son passage chez Desjardins, il a participé activement à la planification stratégique, au positionnement sur les marchés financiers domestiques et internationaux et il a assuré le maintien des cotes de crédit du Mouvement parmi les plus fortes de l'industrie.

Il est membre du comité d'examen indépendant des fonds d'IG Gestion de patrimoine.

Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires, option finance, de l'Université Concordia. Il détient également le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.



Manon Genest

Nomination au Conseil :
23 juin 2021

Fin du mandat :
22 juin 2025

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Manon Genest a co-fondé l'agence-conseil TACT qui, 10 ans après sa création, est la plus importante firme québécoise de son secteur. Elle œuvre principalement dans le domaine des communications d'entreprise, notamment dans le secteur agroalimentaire. Elle possède une vaste expérience des sphères publiques et politiques comptant plus de 10 années passées au sein des appareils politiques fédéral et québécois.

Elle est également membre du conseil d'administration de Montréal International.

M^{me} Genest détient un baccalauréat en communication organisationnelle de l'Université d'Ottawa.





Éloïse Harvey

Nomination au Conseil :
8 juillet 2020

Début du mandat :
27 juillet 2020

Fin du mandat :
26 juillet 2024

Statut :
Administratrice

Lieu de résidence :
Montréal

Madame Éloïse Harvey est, depuis août 2021, chef de la direction d'EPIQ Machinerie, un équipementier exportateur pour l'industrie lourde. Au cours des 20 dernières années, elle a œuvré dans le domaine des ventes, du développement des affaires, développement corporatif et stratégie.

M^{me} Harvey préside le conseil d'administration de la compagnie de construction Cegerco inc. et est membre des conseils d'administration de AluQuébec, de l'Institut du véhicule innovant – IVI Solutions, d'EPIQ Machinerie et du Conseil du patronat du Québec où elle est également membre du comité des ressources humaines.

Elle est titulaire d'un double baccalauréat en génie mécanique et en administration de l'Université McMaster à Hamilton en Ontario.



Claudine Roy

Nomination au Conseil :
23 mars 2022

Membre depuis le
9 février 2011

Fin du mandat :
22 mars 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Claudine Roy est présidente-directrice générale de Gestion immobilière Gaspé depuis 1990 et propriétaire de l'Auberge sous les arbres depuis 2014. Elle est également fondatrice et présidente des Traversées de la Gaspésie. Jusqu'en 2015, elle était propriétaire du bistro le Brise-Bise de Gaspé, qu'elle avait fondé.

M^{me} Roy est chevalière de l'Ordre national du Québec, elle siège à ce comité depuis 2016 et en est la présidente depuis janvier 2023. Elle est également membre de l'Ordre du Canada.

M^{me} Roy préside le conseil d'administration de la Traversée de la Gaspésie et est membre des conseils d'administration du Centre de transfert d'entreprises du Québec et de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Elle détient un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski. Elle détient également la désignation administrateurs de sociétés certifiés (ASC) décernée par le Collège des administrateurs de sociétés (CAS) de l'Université Laval.



Louise Sanscartier

Nomination au Conseil :
11 mai 2022

Membre depuis le
1^{er} janvier 2013

Fin du mandat :
10 mai 2026

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Montréal

Louise Sanscartier est administratrice de sociétés et consultante en gouvernance. Elle est formatrice au programme en gouvernance du CAS de l'Université Laval et en gestion des risques à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques. De 2006 à 2015, elle était associée à BDO Canada. Elle a également occupé divers postes de direction au Fonds de solidarité FTQ.

M^{me} Sanscartier est présidente du conseil d'administration de 9410-6176 Québec inc. (une filiale d'Evol) et est membre du conseil d'administration de la Coopérative d'alimentation de Rivière-à-Pierre. Elle est membre du Comité d'examen indépendant des Fonds FÉRIQUE et membre du Comité de retraite des gestionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Elle a fait une post-maîtrise en management stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec à Montréal. Elle détient la désignation ASC décernée par le CAS.



Marie-Soleil Tremblay

Nomination au Conseil :
8 juillet 2020

Début du mandat :
27 juillet 2020

Fin du mandat :
26 juillet 2024

Statut :
Administratrice indépendante

Lieu de résidence :
Capitale-Nationale

Marie-Soleil Tremblay est professeure titulaire à l'École nationale d'administration publique (ENAP). Elle a été auditrice externe pendant 12 ans chez Deloitte et au bureau du Vérificateur général du Québec.

Elle est membre de plusieurs comités de rédaction et éditrice associée du Journal of Public Budgeting, Accounting & Financial management et de la revue Accounting and the Public Interest.

M^{me} Tremblay siège au conseil d'administration de l'ÉNAP, du Festival d'été international de Québec et d'Oro-Health inc. Elle est également membre du comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada.

Elle est titulaire d'un doctorat en administration des affaires de l'Université Laval. Elle est également Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (FCPA).

Rapport du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Investissement Québec s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice, dont trois fois pour des réunions hors calendrier. Le Conseil a exercé ses pouvoirs décisionnels en ce qui a trait aux transactions importantes de la Société. Il s'est assuré, au préalable, de recevoir une confirmation d'absence de conflit d'intérêts chez ses membres pour les sujets traités à chaque assemblée. Le Conseil a pris part à l'élaboration du plan stratégique 2023-2027, a adopté ce dernier ainsi qu'approuvé le plan d'action 2023-2024 en découlant. Il a offert au ministère des Finances de souscrire au capital de la Société pour maintenir à un niveau acceptable le ratio interne de capital conformément à la Politique de gestion du capital d'Investissement Québec. Il a aussi été informé des diverses initiatives stratégiques menées par la Société, dont celles visant à accélérer la productivité et l'innovation des entreprises dans une perspective de développement durable, à favoriser la croissance des entreprises du Québec et propulser leurs exportations, à renforcer l'autonomie et la résilience des chaînes d'approvisionnement stratégiques et à faciliter l'accès à une main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises. Il a également reçu la reddition de comptes découlant de la Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle de la Société.

Dans le cadre du programme de formation continue, les membres du Conseil ont bénéficié de plusieurs présentations de la direction sur la stratégie des différents secteurs d'activités de la Société, notamment à l'égard des services offerts par Investissement Québec – CRIQ, des activités de capital de risque et des fonds d'investissement.

Sur la recommandation du Comité d'audit, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société et le rapport d'activités et de développement durable 2021-2022 et a examiné, chaque trimestre, les résultats financiers de la Société. Le Conseil a approuvé de recommander au gouvernement la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour agir conjointement avec le Vérificateur général en tant qu'auditeur externe des livres et comptes de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour les trois exercices suivants. Tout au long de l'exercice, le Conseil a assumé son rôle de surveillance en ce qui a trait à l'octroi de contrats à des firmes externes et il a approuvé le budget 2023-2024.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé les divers barèmes de rémunération et les hausses salariales de l'exercice 2023-2024 accordées aux employés de la Société. Il a aussi donné son aval aux politiques en matière de rémunération variable des employés, des dirigeants et du président-directeur général, incluant l'approbation de nouveaux indicateurs de performance reliés au régime incitatif à court et à long terme. Il a de plus approuvé les critères d'évaluation du président-directeur général et initié les discussions relativement à son plan de relève.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil a approuvé le profil de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs du conseil d'administration et des modifications à certains documents et à certaines politiques internes que lui a soumis le comité. À la suite de la nomination de la nouvelle présidente du conseil d'administration et du départ de quelques administrateurs, le Conseil a approuvé certains changements dans la composition de ses comités. Le Conseil a veillé à identifier des candidats potentiels et à faire les recommandations pertinentes au gouvernement afin de pourvoir les postes vacants, avec un souci de parité et de diversité.

Sur la recommandation du Comité de gestion des risques et selon les délégations d'autorité applicables, le Conseil a approuvé certaines transactions, de même que certaines modifications au règlement intérieur de la Société.

Le Conseil a été informé du portefeuille de projets 2022-2025 et du plan triennal d'investissements qui en découle. Il a aussi suivi, tout au long de l'exercice, l'évolution des initiatives visant à optimiser l'infrastructure technologique de la Société et à renforcer la gouvernance encadrant la sécurité de l'information. Il a été avisé promptement d'un incident de sécurité et s'est assuré que des mesures adéquates avaient été mises en place afin de limiter les risques pour la Société et ses parties prenantes.

Comités du conseil d'administration

Conformément à la loi constitutive de la Société et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants : le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité d'audit, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la présidente du Conseil peut assister à toutes les réunions de ces comités. Au cours de l'exercice, le Conseil s'est assuré que les comités ont recours à l'expertise de firmes externes pour appuyer leurs travaux, lorsqu'ils le jugent opportun.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé d'Anne Bourhis, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Il est également chargé d'établir le profil de compétences et d'expérience des administrateurs et de déterminer les critères d'évaluation de ces derniers, à l'exception de la présidente du Conseil et du président-directeur général de la Société. Il encadre de plus l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et ses comités et l'élaboration du programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil.

Le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice, dont une réunion hors calendrier. Au cours de ces assemblées, il a recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications au règlement intérieur de la Société, le profil de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs du conseil d'administration de la Société, la nomination de la présidente du conseil d'administration à titre de membre du comité d'audit et du comité de gestion des risques à la suite du départ de certains membres du Conseil et la nomination de la Secrétaire de la Société.

Afin de combler les postes vacants au Conseil, le comité a veillé à ce que certains candidats potentiels soient rencontrés, s'est assuré que ceux-ci possédaient l'expérience et les compétences recherchées préalablement à la transmission des recommandations au gouvernement. Le comité a revu la composition des comités du Conseil, a formalisé un plan de travail 2023-2024 pour ses travaux et a proposé certaines formations pertinentes pour le programme d'accueil des nouveaux administrateurs et d'autres formations pour le programme de formation continue des administrateurs.

Conformément à la Politique sur les administrateurs et membres externes désignés, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises faisant partie du portefeuille de la Société, la reconduction de leur mandat ou leur remplacement, et ce, avec une attention particulière à la diversité. Il a également reçu une mise à jour du tableau des administrateurs désignés sur les sociétés en portefeuille de la Société, incluant les statistiques sur la durée des mandats et sur la diversité de genre.

Le comité s'est acquitté de son mandat de supervision de l'efficacité du fonctionnement du Conseil et ses comités, notamment par la mise à jour d'un questionnaire d'évaluation annuelle en la matière. Le comité a partagé avec le Conseil les résultats obtenus et approuvé un plan d'action en découlant. Les résultats démontrent que les administrateurs ont une bonne compréhension du mandat et des responsabilités du Conseil et que le Conseil est efficace dans l'exercice de ses tâches, que la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre le Conseil et la direction est claire et sans ambiguïté, que la charge de travail imposée au Conseil et à ses comités est raisonnable, et que le fonctionnement de la plateforme technologique est fiable et efficace. Les résultats démontrent également une excellente performance des présidents du conseil d'administration, du Comité d'audit et du Comité de gestion des risques. Le comité s'est aussi assuré que les membres du Conseil remplissent le questionnaire d'autoévaluation.

Le comité a procédé à une revue des pratiques en matière de gouvernance au sein de la Société, ce qui s'est traduit par la révision de diverses politiques et autres encadrements en la matière, notamment la révision de la Politique sur les frais de déplacement, de représentation et de réunion et la Charte du comité de capital de risques et fonds d'investissement, incluant la composition du comité. De plus, le comité a reçu le rapport de l'ombudsman et la reddition de comptes sur le déploiement du projet d'intégration des facteurs ESG dans l'analyse des interventions financières, sur la protection des renseignements personnels et de l'information confidentielle, sur les activités des filiales exploitantes de la Société, sur le renouvellement de l'assurance responsabilité des administrateurs, sur les impacts pour la Société des modifications à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, sur les divulgations reçues en regard du code d'éthique applicable aux employés de la Société, et sur les nominations d'administrateurs approuvées par le président-directeur général, au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Société détient une participation.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de Geneviève Fortier¹⁰, L.-Daniel Gauvin, et Marie-Soleil Tremblay, qui en est la présidente. Le comité doit, entre autres, remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel d'audit interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement; et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité d'audit s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice, dont deux fois pour des réunions hors calendrier. À la suite d'un processus d'appel d'offres visant la sélection de l'auditeur externe, le comité a fait la recommandation au Conseil qui a par la suite recommandé au gouvernement la nomination de l'auditeur externe pour agir conjointement avec le Vérificateur général du Québec pour l'audit des livres et des comptes de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour les trois exercices suivants. Il a examiné et recommandé, pour approbation par le Conseil, les états financiers consolidés et audités de la Société, les honoraires afférents ainsi que son rapport annuel d'activités et de développement durable 2021-2022. Le Comité d'audit a, de plus, pris connaissance de la reddition de comptes trimestrielle relative à la Politique sur les relations avec l'auditeur externe : Services connexes et sollicitation de dons, commandites et partenariats.

Le comité a accepté le plan des auditeurs externes de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, et a soumis au Conseil les honoraires afférents à ces derniers pour approbation. Il a en outre recommandé, pour approbation par le Conseil, des modifications à sa propre Charte, la Charte de l'audit interne et l'approbation du budget de la Société pour l'exercice 2023-2024. Un plan financier (2023-2027) a également été reçu par le comité en complément au plan stratégique de la Société.

¹⁰ La nomination de la présidente du conseil d'administration à titre de membre du comité d'audit et du comité de gestion des risques en date du 20 février 2023 vise à pourvoir temporairement le poste laissé vacant par le départ de Madeleine Féquière.

Les membres du comité ont rencontré, incluant à huis clos, les représentants des co-auditeurs de la Société nommés par le Vérificateur général du Québec et ceux de la firme agissant comme auditeur externe et ont procédé à une évaluation de ces derniers. Ils ont suivi, tout au long de l'année, l'application des recommandations des co-auditeurs et de l'audit interne. Le comité a, par ailleurs, approuvé le plan d'audit interne de la Société pour l'exercice 2022-2023 et a suivi l'état d'avancement des mandats qui en découlent. De plus, il a pris connaissance du plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société et du plan présentant les activités d'optimisation pour 2021-2022. Il en assure également le suivi annuel. Le comité a reçu la reddition de comptes de l'auditeur interne à l'égard de la Politique des frais de déplacement, de représentation et de réunion ainsi que celle à l'égard des mécanismes de signalement de préoccupations éthiques et s'est assuré que le suivi approprié était effectué. Le comité a également reçu le suivi des travaux en gouvernance financière, y compris l'audit annuel par une firme externe des contrôles généraux des technologies de l'information et la reddition de comptes du Comité de divulgation de l'information financière. Le comité a aussi été tenu informé des travaux du Bureau de projets, ainsi que de ceux relatifs à la sécurité de l'information et la cybersécurité.

Comité de gestion des risques

Le Comité de gestion des risques est composé de Geneviève Fortier¹¹, Marie-Soleil Tremblay et L.-Daniel Gauvin, qui en est le président. Le comité doit d'abord veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques, recommander au Conseil, pour approbation, des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques. Il peut aussi approuver et recommander les transactions qui lui sont soumises, conformément au règlement intérieur de la Société.

Le comité a tenu neuf réunions au cours de l'exercice, dont cinq réunions hors calendrier. Il a périodiquement reçu la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence et a recommandé au Conseil des modifications à celles-ci. Il a, entre autres, recommandé au Conseil l'adoption de certaines modifications à la Politique de gestion des risques de marché. Il a périodiquement revu le profil de risque des interventions financières autorisées par palier d'autorisation, y compris celles autorisées par le Comité de crédit et le Comité de capital de risque et fonds d'investissement, auxquels le Conseil a délégué certains pouvoirs d'autorisation. Il a examiné le profil des portefeuilles sous gestion, particulièrement celui consacré aux entreprises en redressement ou en réalisation, le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place, le traitement des risques non financiers, les rapports de conformité quant au respect des paliers d'autorisation et différents renseignements financiers. Le comité a reçu une mise à jour du statut d'avancement du portefeuille de projets de la Société et des risques reliés aux technologies et à la sécurité informatique, en plus d'avoir été tenu informé d'un incident de sécurité et des mesures prises par la Société pour gérer ce dernier et mitiger les risques y étant associés. Le comité a aussi été informé des travaux initiés par le nouveau directeur principal, Gestion intégrée des risques afin de mettre en place un nouveau cadre de fonctionnement de la gestion intégrée des risques au sein de la Société et la structure organisationnelle en découlant.

Le comité a autorisé ou recommandé au Conseil certaines interventions financières, conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués dans le règlement intérieur.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines est composé de Claudine Roy, Manon Genest, Louise Sanscartier et Anne Bourhis, qui en est la présidente. Il remplit les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines, élaborer et recommander un profil de compétences et d'expérience, les critères d'évaluation et des recommandations au Conseil sur la rémunération du président-directeur général, contribuer à la sélection des dirigeants, établir un programme de planification de leur relève et recommander la politique générale de rémunération et autres avantages sociaux.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu cinq réunions, dont une réunion hors calendrier. Il a revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, une augmentation annuelle de la masse salariale admissible et les divers barèmes de rémunération des employés, des dirigeants de la Société et de ses filiales en exploitation. En se basant sur le nouveau plan stratégique 2023-2027, les cibles et les indicateurs aux fins de la rémunération variable ont été revus et soumis pour approbation au conseil d'administration. Il a également recommandé au Conseil l'approbation des octrois cibles 2023-2024 pour chacun des membres du comité de direction en vertu du régime incitatif long terme, les critères d'évaluation du président-directeur général et la nomination de nouveaux dirigeants. Il a de plus recommandé au Conseil l'adoption de la Politique de vacances et journées personnelles pour les cadres et employés non syndiqués.

Il a reçu la reddition de comptes au sujet des diverses politiques relevant de sa compétence, incluant des signalements visant des enjeux de ressources humaines et s'est assuré que le suivi approprié était effectué. En plus d'avoir été informé de la revue des talents de la Société aux fins de la relève, le comité a suivi trimestriellement l'indice d'engagement et le taux de roulement des employés de la Société, l'acquisition de talents, les invalidités et les statistiques en matière d'équité, diversité et inclusion. Enfin, le comité a suivi le plan de main-d'œuvre de la Société sur un horizon de cinq ans, les travaux relatifs à l'élaboration de sa marque employeur et les tendances du marché en matière de progression salariale à la lumière de la situation économique inflationniste.

¹¹ La nomination de la présidente du conseil d'administration à titre de membre du comité d'audit et du comité de gestion des risques en date du 20 février 2023 vise à pourvoir temporairement le poste laissé vacant par le départ de Madeleine Féquière.

Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération des membres du conseil d'administration, à l'exception de celle de la présidente du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 10 587 dollars;
- une rémunération annuelle de 3 969 dollars pour la présidence de chacun des comités ;
- un jeton de présence de 662 dollars par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 331 dollars par réunion spéciale du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

La présidente du Conseil est, quant à elle, admissible à une rémunération annuelle forfaitaire de 64 292 dollars ainsi qu'à un jeton de présence de 991 dollars chaque fois qu'elle assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 496 dollars par réunion spéciale du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Les administrateurs justifient leur absence aux réunions régulières d'un comité ou du conseil d'administration auprès du secrétariat de la Société. Une session à huis clos est prévue à l'ordre du jour de chaque assemblée du conseil d'administration et de ses comités.

Relevé de présence et rémunération totale des administrateurs d'Investissement Québec ⁽¹¹⁾

1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Nombre de réunions					Rémunération
	Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽²⁾	Comité d'audit ⁽³⁾	Comité de gestion des risques ⁽⁴⁾	Comité des ressources humaines ⁽⁵⁾	($\text{\$}$)
Total	8	5	6	9	5	286 626
Administrateurs						
Geneviève Fortier ⁽⁶⁾	8	5	5	7/8	5	84 479
Guy LeBlanc	8	5	5	9	5	s. o.
David Bahan	8					s. o.
Anne Bourhis	7	5			5	24 817
Catherine Dubé ⁽⁷⁾	8					15 221
L.-Daniel Gauvin	8		6	9		27 796
Manon Genest	8				5	18 531
Éloïse Harvey	5					13 566
Claudine Roy	8	5			5	21 510
Louise Sanscartier ⁽⁸⁾	8	5			5	30 078
Marie-Soleil Tremblay	8		6	9		27 796
Administrateurs sortants						
Madeleine Féquière ⁽⁹⁾	2/5		3/4	5/7		13 150
Jean Gattuso ⁽¹⁰⁾	4/5					9 682

(1) Y compris 3 réunions hors calendrier.

(2) Y compris 1 réunion hors calendrier.

(3) Y compris 2 réunions hors calendrier.

(4) Y compris 5 réunions hors calendrier.

(5) Y compris 1 réunion hors calendrier.

(6) Geneviève Fortier a été nommée présidente du conseil d'administration en date du 11 mai 2022 et membre du comité d'audit et du comité de gestion des risques en date du 20 février 2023.

(7) Catherine Dubé a été nommée membre du conseil d'administration en date du 23 mars 2022.

(8) Louise Sanscartier a cessé d'occuper son poste de présidente par intérim du conseil d'administration en date du 10 mai 2022 et a été nommée membre du conseil d'administration en date du 11 mai 2022.

(9) Madeleine Féquière a cessé d'occuper son poste de membre du conseil d'administration, membre du comité d'audit et membre du comité de gestion des risques en date du 5 décembre 2022.

(10) Jean Gattuso a cessé d'occuper son poste de membre du conseil d'administration en date du 11 décembre 2022.

(11) Un montant de 17 504,93\$ a été payé de façon rétroactive pour les années fiscales 2021, 2022 et 2023 pour tous les administrateurs siégeant au conseil d'administration de la Société pendant cette période, et ce, en vertu du décret 610-2006 qui prévoit « QUE la rémunération fixée en vertu du présent décret soit majorée d'un pourcentage équivalent au pourcentage de majoration des échelles de traitement des cadres de la fonction publique, aux mêmes dates. »

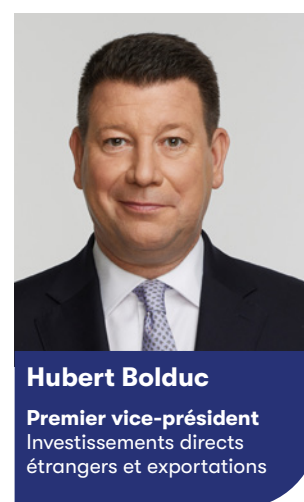
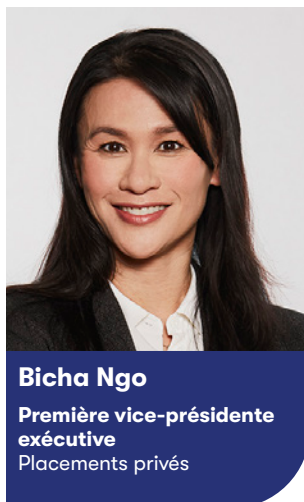
Structure de gestion

Comité de direction

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, et celui de mettre en œuvre et de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander pour l'approbation des politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité est composé de trois femmes et de cinq hommes. Des trois femmes, l'une appartient au groupe des 30-50 ans, les deux autres à celui des 51 ans ou plus. Quant aux hommes, deux appartiennent au groupe des 30-50 ans, les trois autres à celui des 51 ans ou plus.

Le comité est composé de :



Comité technologique

Le Comité technologique a pour mandat de donner son avis sur la gouvernance des technologies d'affaires et d'aider Investissement Québec à mettre en place les fondations technologiques pour livrer les projets prévus à son plan stratégique. Il évalue, en outre, les orientations et les choix technologiques à faire pour s'assurer que ceux-ci répondent aux besoins d'affaires et correspondent à une infrastructure technologique souple et évolutive.

Le comité est constitué de trois membres internes : Martin Caron, vice-président, Technologies d'affaires et président du comité; François Gillon, directeur principal, Innovation et valorisation de l'information; Djibril Niang, directeur, Architecture d'entreprise (n'a pas encore siégé, siègera pour la première fois au comité du 29 mai 2023) et de quatre membres externes : Stéphane Bilodeau, vice-président exécutif et dirigeant principal de l'information chez BRP; Aymeric Dussart, vice-président des technologies et innovation d'Aéroports de Montréal; Alain Goffi, vice-président, Transformation TI de la Banque Nationale; Jean-Pierre Provençal, entrepreneur en résidence à Investissement Québec. Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2022-2023.

Comité de crédit

Le Comité de crédit a pour mandat d'analyser, de recommander ou d'autoriser toute transaction à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques et les normes en vigueur. Il nomme aussi, le cas échéant, tout représentant à titre d'observateur à un conseil d'administration ou à un comité de gestion. Il peut ainsi examiner des demandes ou émettre des recommandations.

Il est composé de six membres : Guy LeBlanc, président-directeur général; Marc Bouchard, vice-président, Gestion des risques de crédit et président du comité; Jocelyn Beauchesne, premier vice-président, Réseau régional; Sylvain Gendron, premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société; Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés; Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques de crédit et technologies d'affaires. Le comité a tenu 32 rencontres au cours de l'exercice financier. Le Comité de gestion des risques en a reçu la reddition de comptes trimestriellement.

Comité de capital de risque et fonds d'investissement

Le Comité de capital de risque et fonds d'investissement a pour mandat de donner son avis et ses conseils, notamment sur l'optimisation de la participation d'Investissement Québec à l'écosystème des fonds d'investissement, de l'amorçage jusqu'au capital de développement, sur la stratégie d'investissement direct en capital de risque ainsi que sur le développement du portefeuille d'investissements en fonds et en investissements directs en capital de risque. Il répond également à toute autre question se rapportant à ce domaine et à celles que pourraient lui confier le Comité de gestion des risques ou le conseil d'administration. Il analyse, recommande et autorise toute transaction à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur de la Société.

Le comité est composé de quatre membres internes avec droit de vote : Guy LeBlanc, président-directeur général; Sylvain Gendron, premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société; Marc Bouchard, vice-président, Gestion des risques de crédit et président du comité; Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés. Le comité compte également quatre membres externes ne détenant pas de droit de vote : Alain Bélanger, consultant; Michel Brûlé, administrateur de sociétés; Louise Proulx, administratrice de sociétés; Nick Nardi, associé directeur, Amérique du Nord, WTA. Peut également participer aux réunions à titre d'observatrice, Sylvie Pinsonnault, première vice-présidente, Stratégies, innovation et développement durable. Le comité a tenu 22 rencontres au cours de l'exercice financier.

Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec

Le Comité de divulgation de l'information financière d'Investissement Québec supervise les obligations et les pratiques d'Investissement Québec en ce qui a trait aux informations financières à fournir. Il a, entre autres, le mandat d'établir des balises en matière de contrôle interne et de communication de l'information financière.

Le comité se réunit annuellement et il est composé de 15 membres : Guy LeBlanc, président-directeur général; Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques de crédit et technologies d'affaires et président du comité; Jocelyn Beauchesne, premier vice-président, Réseau régional; Hubert Bolduc, premier vice-président, Investissements directs étrangers et exportations; Sylvain Gendron, premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société; Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés; Sylvie Pinsonnault, première vice-présidente, Stratégies, innovation et développement durable; Marie Zakaïb, première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes; Marc Bouchard, vice-président, Gestion des risques de crédit; Gladys Caron, vice-présidente, Médias, communications et affaires publiques; Laurent Naud, vice-président, Finances; Julie Bouchard, directrice principale, Audit interne; David Stréliski, directeur principal, Gestion intégrée des risques; Danielle Vivier, directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance; Geneviève Castonguay, directrice principale, Comptabilité et opérations.

Comité interne de gestion des risques

Le Comité interne de gestion des risques appuie le Comité de direction dans l'examen des dossiers qui relèvent de la fonction Gestion des risques ou qui ont des implications importantes en matière de prise de risque dans l'organisation. Il a pour mandat d'encadrer et d'analyser les politiques, les directives, les stratégies, les philosophies et les processus liés à la gestion des risques de la Société. Il doit aussi s'assurer que le tout est révisé quand des changements importants sont apportés au profil de risque de la Société et, le cas échéant, soumettre les recommandations appropriées au Comité de gestion des risques.

Le comité est composé de six membres : Guy LeBlanc, président-directeur général; David Stréliski, directeur principal, Gestion intégrée des risques; Jocelyn Beauchesne, premier vice-président, Réseau régional; Bicha Ngo, première vice-présidente exécutive, Placements privés; Christian Settano, premier vice-président, Finances, gestion des risques de crédit et technologies d'affaires; Marc Bouchard, vice-président, Gestion des risques de crédit. Le comité s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2022-2023.

Rémunération des dirigeants et employés

Principes directeurs

Investissement Québec adopte des pratiques de rémunération qui respectent les principes de saine gestion pour tous ses emplois.

Objectifs et positionnement de la rémunération

Les programmes de rémunération globale établis par Investissement Québec visent à reconnaître et à rémunérer la performance tout en s'alignant sur ses objectifs stratégiques. Ils sont soumis à des règles et à des pratiques de gouvernance efficaces.

Les programmes ont pour objectif d'offrir une rémunération globale concurrentielle qui permet d'attirer et de retenir les talents nécessaires au succès de la Société. Ainsi, elle vise à offrir une rémunération globale se situant autour du 50^e percentile ou de la médiane de son marché de référence. Ce marché comprend principalement des entreprises de l'est du Canada œuvrant dans le secteur financier (privées et paragonnementales), secteur avec lequel la Société concurrence pour les talents.

Positionnement des hauts dirigeants

L'objectif de positionnement de la rémunération globale au 50^e percentile est également applicable aux hauts dirigeants de la Société. Les données recueillies lors des différents balisages du marché sont ajustées pour refléter la nature et la taille d'Investissement Québec. À cet égard, les grandes banques ne sont pas considérées comme faisant partie de ce marché. Voici quelques organisations faisant partie du marché de référence :

Marché de référence (échantillon) – Hauts dirigeants du Comité de direction

- Banque de développement du Canada (BDC)
 - Banque Laurentienne
 - Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)
 - CI Financial Corp
 - Fonds de solidarité FTQ
 - iA Groupe financier
 - Mouvement Desjardins
 - Office d'investissement des régimes publics de pensions du secteur public (Investissement PSP)
 - Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS)
-

Recours à des experts externes

Investissement Québec et son conseil d'administration ont, à l'occasion, recours à des firmes externes pour qu'elles évaluent certains éléments de rémunération, le positionnement et les pratiques en matière de rémunération globale.

Ainsi, dans un souci de transparence et de bonne gouvernance de la rémunération globale, particulièrement de la rémunération globale des hauts dirigeants, le Comité des Ressources humaines obtient une évaluation d'experts externes environ tous les deux ou trois ans.

C'est dans ce contexte que le Comité des Ressources humaines a mandaté, l'an dernier, une firme pour qu'elle valide plusieurs éléments relatifs à la gouvernance ainsi que les niveaux et les pratiques de rémunération des hauts dirigeants d'Investissement Québec. Les différentes composantes de la rémunération incitative à court et long terme ont également fait l'objet d'une évaluation afin de confirmer que les politiques de rémunération étaient pertinentes, concurrentielles et permettaient d'atteindre les objectifs stratégiques de la Société.

Rémunération globale

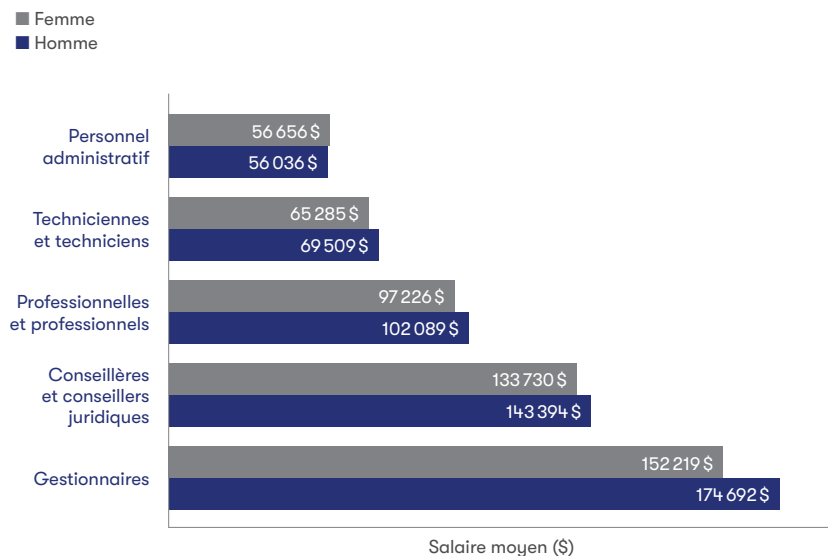
La rémunération globale des employés et dirigeants d'Investissement Québec est composée de quatre éléments principaux :

- Salaire de base
- Rémunération variable
- Régime de retraite
- Avantages sociaux

Salaire de base

Le salaire de base des employés syndiqués est défini et géré par les dispositions prévues aux quatre conventions collectives en vigueur à Investissement Québec.

En ce qui a trait aux employés non syndiqués et aux dirigeants, les paramètres applicables à l'augmentation des échelles ainsi que le budget des augmentations annuelles sont établis en fonction des sondages de prévisions du marché effectués par les firmes-conseils spécialisées. Le budget et l'augmentation des échelles sont approuvés annuellement par le conseil d'administration. Afin de reconnaître la performance et d'assurer une progression des talents, les augmentations individuelles sont octroyées en fonction d'une matrice d'augmentation annuelle qui tient compte du positionnement dans l'échelle et de la performance individuelle annuelle.



Au 31 mars 2023, le ratio du salaire de base annuel du président-directeur général par rapport au salaire de base médian de 98 000 \$ des employés d'Investissement Québec, à l'exclusion de son propre salaire, est de 5,65.

Rémunération variable

La rémunération variable est une composante répandue dans plusieurs secteurs, dont le secteur financier et de l'investissement. Cette forme de rémunération fait partie intégrante de la rémunération globale des employés et contribue à l'attraction et à la rétention des talents. Les employés du Syndicat des employés du Centre de recherche industrielle du Québec (SECRIQ) ne sont pas assujettis à cette composante de rémunération.

Dans un contexte de saines pratiques en matière de rémunération, le paiement de la rémunération variable n'est ni automatique ni garanti. Ce paiement est en fonction de la performance de l'employé et/ou de l'atteinte de certains critères et indicateurs organisationnels.

Rémunération variable à court terme

Le régime de rémunération variable à court terme (RICT) vise à soutenir le mandat de développement économique et l'atteinte des objectifs annuels de la Société. La rémunération variable à court terme poursuit trois objectifs, à savoir :

- Offrir une rémunération directe concurrentielle permettant d'attirer et de retenir les talents nécessaires au succès de la Société
- Soutenir le mandat de développement économique et l'atteinte des objectifs annuels du plan d'affaires de la Société
- Favoriser une culture de haute performance et une reconnaissance de la performance individuelle

La formule applicable à la rémunération incitative à court terme est la même pour les employés admissibles, incluant les hauts dirigeants et le président-directeur général. Elle repose sur trois facteurs : la performance financière, le développement économique et organisationnel et le facteur individuel. La formule se détaille comme suit :



Les indicateurs et les cibles à atteindre des facteurs précédemment mentionnés découlent du plan stratégique de la Société et sont approuvés en début d'année par le conseil d'administration. Ce dernier est également responsable à la fin de l'année financière d'approuver le niveau d'atteinte des cibles et le versement des bonis associés à la rémunération variable à court terme. Le facteur individuel est fonction de la cote de performance individuelle déterminée selon le programme de gestion de la performance applicable à tous les employés d'Investissement Québec.

Sommaire des différents indicateurs pour l'exercice financier 2022-2023

Facteur de performance financière	Facteur de développement économique et organisationnel	Facteur individuel
<ul style="list-style-type: none"> Performance annuelle Contrôle des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> Valeur des interventions financières Valeur des projets issus de la prospection d'investissements étrangers Nombre d'accompagnements réalisés Expérience client Indice d'engagement des employés 	<ul style="list-style-type: none"> Performance individuelle

Le tableau suivant présente les primes cibles des cadres par niveau :

Niveaux d'emploi	RICT
	Cible
Président-directeur général	20,0 %
Premier vice-président exécutif	35,0 %
Premier vice-président	25,0 %
Vice-président niveau 2	25,0 %
Vice-président niveau 1	25,0 %
Cadre de direction niveau 4	25,0 %
Cadre de direction niveau 3	20,0 %
Cadre de direction niveau 2	20,0 %
Cadre de direction niveau 1	15,0 %

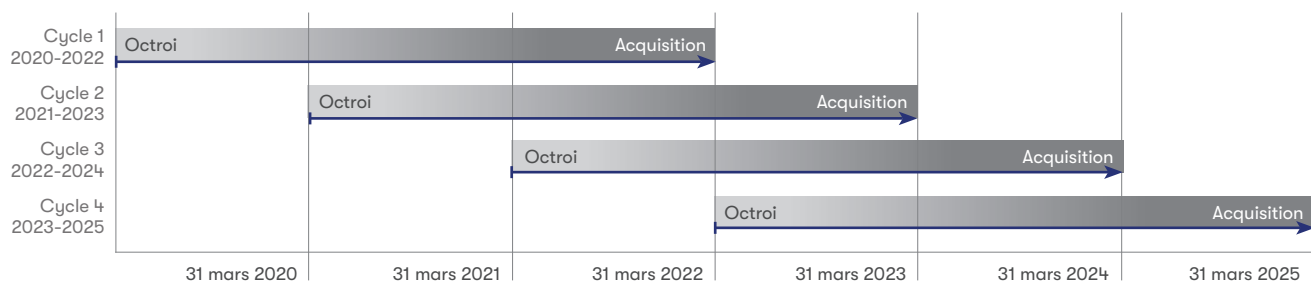
Pour les employés syndiqués, les primes cibles varient selon la catégorie d'emploi et les niveaux. Les primes cibles pour les conseillers juridiques et pour les employés de soutien et techniques varient entre 3 % et 5 %. Pour les employés dans les catégories de professionnels, les primes cibles varient entre 7 % et 20 % (pour certains secteurs spécialisés).

À l'exception du président-directeur général, lequel a un boni maximal équivalant à sa cible, le boni maximal pour tous les employés est établi à 1,5 fois la cible.

Rémunération variable à long terme

Introduit en 2019, le régime d'intéressement à long terme (RILT) d'Investissement Québec vise à promouvoir une performance soutenue à long terme alignée sur la mission de la Société tout en favorisant une prise de risque judicieuse dans l'intérêt du développement économique du Québec.

Applicable aux membres du Comité de direction, cette composante de la rémunération permet d'aligner la rémunération globale de ceux-ci sur l'objectif de positionnement au 50^e percentile du marché de référence. Le RILT permet également d'équilibrer dans un horizon temporel la rémunération globale des hauts dirigeants d'Investissement Québec.



Le RILT repose principalement sur trois facteurs : le développement économique, la performance organisationnelle d'Investissement Québec et le rendement total d'Investissement Québec.

Le calcul de la rémunération variable à long terme s'effectue selon la formule suivante :



Ces facteurs sont évalués par des indicateurs de performance découlant du plan stratégique de la Société, lequel est approuvé par le gouvernement. Pour chaque indicateur, un seuil, une cible et un niveau maximal sont identifiés.

Sommaire des différents indicateurs pour le cycle 2022-2024 du RILT

Facteur de développement économique	Facteur de performance organisationnelle d'Investissement Québec	Facteur relié au rendement total d'Investissement Québec
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la productivité des entreprises Accroître les investissements étrangers Comblent les principales carences dans la chaîne des capitaux Créer des emplois de valeur au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Développer une culture et des valeurs communes Renforcer l'expérience client 	<ul style="list-style-type: none"> Objectif de rendement sur trois ans

Le tableau suivant présente le niveau des primes cibles pour le RILT :

Niveaux d'emploi	RILT Cible
Président-directeur général	70,0 %
Premier vice-président exécutif	45,0 %
Premier vice-président	35,0 %

À l'exception du président-directeur général, pour lequel le RILT maximal est équivalent à sa cible, le RILT maximal pour les autres membres admissibles est établi à 2,0 fois la cible.

Régimes de retraite

Régime de retraite de base

Tous les employés réguliers d'Investissement Québec participent, selon le poste occupé, à l'un des régimes de retraite à prestations déterminées, à savoir le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)¹².

Ces régimes à prestations déterminées assurent une rente aux participants selon une formule de rente équivalant à 2 % du salaire admissible (sujet aux limitations fiscales) par année de participation. Ces régimes prévoient également une coordination avec la Régie des rentes du Québec (RRQ) entraînant une diminution de la rente à 65 ans. La formule de rente à prestations déterminées assure aux employés d'Investissement Québec une sécurité importante lors de la retraite, puisque la rente n'est pas soumise aux aléas des rendements boursiers.

Régime de rentes supplémentaire

Les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents sont admissibles sous certaines conditions au régime de retraite supplémentaire d'Investissement Québec. Ce régime prévoit une rente d'appoint qui, avec la participation au régime de base, génère un taux d'accumulation de la rente à 3 %. Tout comme le régime de base, ce régime est coordonné avec les prestations reçues de la RRQ à partir de 65 ans.

Le président-directeur général participe au régime de prestations supplémentaires défini par les décrets numéro 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003, modifiant la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement.

¹² Le régime de retraite des ex-employés de la SGF est applicable aux employés qui étaient membres de ce régime au moment de la fusion avec la SGF en avril 2011. Aucun nouveau cotisant n'a été ajouté depuis cette date.

Avantages sociaux

Tous les employés bénéficient d'une gamme d'avantages sociaux comparables à ceux offerts dans les entreprises œuvrant dans des secteurs comparables.

Par ailleurs, tous les premiers vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents ainsi que les vice-présidents bénéficient de quelques avantages accessoires sous forme d'allocations, dont une allocation pour frais d'automobile.

Autres informations sur la rémunération globale

En 2022-2023, la rémunération moyenne versée s'élève à 117 854 dollars¹³, y compris la rémunération de base, la rémunération variable et les autres avantages. L'écart-type correspond à 72 979 dollars.

Rémunération des dirigeants de la Société

Sommaire de la rémunération du Président-directeur général ainsi que des cinq dirigeants les mieux rémunérés, au 31 mars 2023

	Année	Rémunération de base (\$) ⁽¹⁾	Rémunération variable annuelle (\$) ⁽¹⁾⁽²⁾	RILT versé ⁽¹⁾⁽³⁾	Contribution aux régimes de retraite ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	Autres avantages versés ou accordés ⁽¹⁾⁽⁶⁾	Rémunération globale total (\$) ⁽⁷⁾
Guy LeBlanc Président-directeur général	2022-2023	553 209	105 000	350 000	33 069	15 665	1 056 943
	2021-2022	525 000	100 000	–	31 359	13 830	670 189
	2020-2021	500 000	100 000	–	28 913	14 878	643 791
Bicha Ngo ⁽⁷⁾ Première vice-présidente exécutive, Placements privés	2022-2023	433 383	216 930	226 800	235 683	39 250	1 152 046
	2021-2022	413 200	201 250	–	240 698	265 232	1 120 380
	2020-2021	400 000	140 000	–	205 118	217 040	962 158
Alexandre Sieber ⁽⁸⁾ Premier vice-président exécutif, Financement corporatif	2022-2023	38 880	163 800	212 285	50 813	556 345	1 022 123
	2021-2022	374 400	181 125	–	227 381	33 784	816 690
	2020-2021	360 000	115 668	–	196 564	34 994	707 226
Sylvie Pinsonnault Première vice-présidente, Stratégies, innovation et développement durable	2022-2023	347 860	122 749	143 325	293 168	37 165	944 267
	2021-2022	335 725	116 797	–	271 694	38 350	762 566
	2020-2021	325 000	74 588	–	255 329	60 224	715 141
Marie Zakaïb Première vice-présidente, Ressources humaines et communications internes	2022-2023	357 919	127 969	143 325	213 582	40 309	883 104
	2021-2022	341 250	121 875	–	201 822	33 548	698 495
	2020-2021	325 000	82 875	–	179 081	52 785	639 741
Christian Settano Premier vice-président, Finances, gestion des risques de crédit et technologies d'affaires	2022-2023	347 860	122 749	143 325	190 650	38 676	843 260
	2021-2022	335 725	116 797	–	199 110	33 012	684 644
	2020-2021	325 000	74 588	–	168 593	29 552	597 733

(1) Versée par année.

(2) Le montant correspond à la rémunération variable annuelle versée pendant l'année en lien avec les objectifs de l'année précédente.

(3) Le régime d'intéressement à long terme est une rémunération variable versée à la fin d'une période prédéterminée s'étalant sur plusieurs années et calculée selon différents facteurs. Le premier versement à ce nouveau régime a été effectué en 2022.

(4) Les montants correspondent à la contribution aux régimes de retraite assumée par la société, soit la cotisation versée à Retraite Québec pour le régime de retraite de base, la compensation annuelle sur le RRPE/RRAS ainsi que le coût du service rendu pour le régime d'appoint conformément aux normes comptables en vigueur. La charge d'intérêt sur le passif peut créer un écart significatif par personne selon le service reconnu.

(5) M. LeBlanc participe au régime de prestations supplémentaire du Gouvernement du Québec, le coût est assumé entièrement par le gouvernement. Seul le coût de la contribution au régime RRAS est assumé par la Société.

(6) Les autres formes de rémunération incluent les avantages payés par l'employeur qui comprennent, entre autres, le coût en assurances collectives, l'allocation pour frais d'automobile et l'utilisation d'un stationnement; les avantages accessoires qui comprennent, entre autres, le coût d'un bilan de santé et le remboursement sur les programmes aux employés ou toute autre forme de rémunération versée s'il y a lieu.

(7) À la rémunération globale de M^{me} Ngo on retrouve sous les autres formes de rémunération pour 2021-2022 et 2020-2021 des montants compensatoires liés aux montants auxquels elle a dû renoncer au moment de son embauche, ce qui représente un versement de 180 000\$ en 2020 et 225 000\$ en 2021. L'entente des sommes dues sur les renoncations à l'embauche s'est terminée en 2021.

(8) M. Sieber a quitté ses fonctions le 29 avril 2022. Sur une base annualisée, son salaire de base était de 374 400\$. On retrouve sous les autres formes de rémunération des paiements partiels du RILT pour les cycles 2 au montant de 112 320\$ et cycle 3 au montant de 59 160\$, en concordance avec les termes et conditions prévus au régime. De plus, une indemnité de départ au montant de 379 080\$ équivalant à 9 mois de sa rémunération globale est également inscrite à cette case.

¹³ La moyenne calculée tient compte des employés en poste tout au long de l'année.

Rémunération des dirigeants des filiales de la Société

Sommaire de la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés pour l'ensemble des filiales, au 31 mars 2023 ⁽¹⁾

Nom de la société	Noms et fonctions	Rémunération de base	Rémunération variable		Contribution aux régimes de retraite ⁽⁴⁾	Autres avantages versés ou accordés ⁽⁵⁾	Rémunération globale totale (\$)
			Rémunération variable annuelle ⁽²⁾	RILT versé ⁽³⁾			
Albecour inc.	Nicolas Dalmau , vice-président exploitation et directeur général	256 907	29 088	s. o.	17 658	21 358	325 011
C.D.M.V. inc.	Lucia Pollice ⁽⁶⁾	93 482	70 000	s. o.	1 723	287 481	452 686
C.D.M.V. inc.	Serge Varin , président-directeur général	216 536	47 579	s. o.	11 513	35 036	310 664
C.D.M.V. inc.	Marie-Josée Bayard , vice-présidente ventes et développement des affaires	190 121	44 724	s. o.	9 544	18 541	262 930
C.D.M.V. inc.	Kevin Zhang , vice-président approvisionnement	200 376	31 928	s. o.	10 019	15 548	257 871
SOQUEM inc.	Tony Brisson , président-directeur général	201 661	49 479	s. o.	41 070	29 756	321 966

(1) Versé dans l'année à l'exception de la contribution au régime de retraite à prestations définies de SOQUEM.

(2) Le montant correspond à la rémunération variation annuelle versée pendant l'année en lien avec les objectifs de l'année précédente.

(3) Aucune filiale n'a de régime d'intéressement à long terme.

(4) Les montants correspondent à la contribution aux régimes de retraite assumée par les filiales. Les régimes sont à cotisations définies à l'exception de SOQUEM dont le régime est à prestations définies.

(5) Les autres formes de rémunération incluant les avantages payés par l'employeur qui comprennent, entre autres, le coût en assurances collectives, l'allocation pour frais automobile, les avantages accessoires comprenant, entre autres, le coût d'un bilan de santé et le remboursement sur les programmes aux employés ou toute autre forme de rémunération versée s'il y a lieu.

(6) M^{me} Pollice a quitté ses fonctions le 10 mai 2022. Sur une base annualisée, son salaire de base était de 280 000 \$. Un montant de 59 020 \$ représentant les vacances est inclus dans la colonne rémunération de base. On retrouve principalement dans la colonne « Autres avantages versés ou accordés », une indemnité de départ représentant 12 mois de sa rémunération de base.

Rémunération des administrateurs des filiales

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a versé une rémunération totale de 167 318 dollars aux administrateurs externes siégeant aux conseils et aux comités de ses filiales en propriété exclusive.

Honoraires de l'auditeur externe

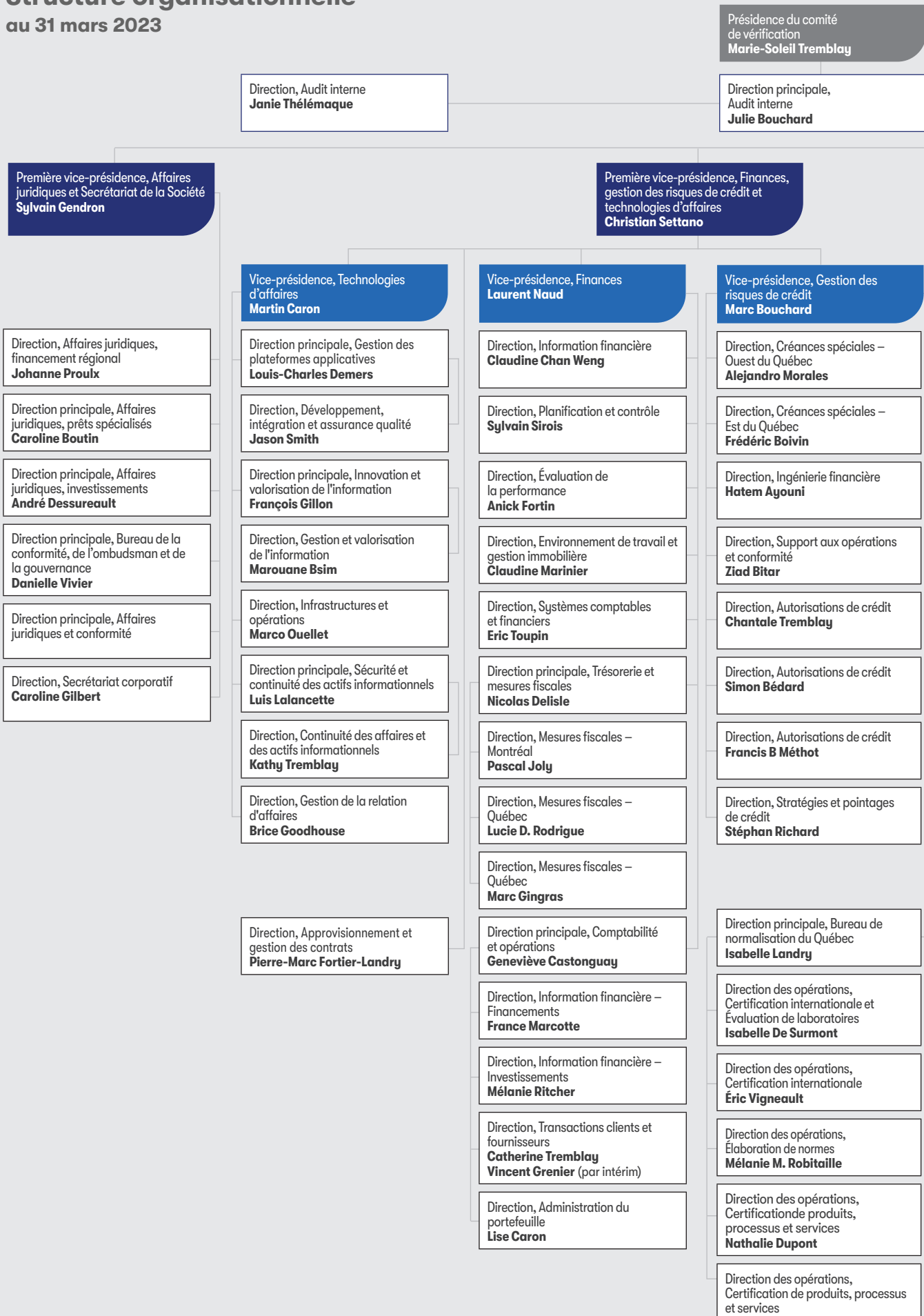
Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires facturés à Investissement Québec et ses filiales relatifs à cet auditeur externe au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

Honoraires de l'auditeur externe, 2022-2023

	(\$) ⁽¹⁾
Honoraires pour services d'audit	616 289
Honoraires pour services reliés à l'audit	17 976
Honoraires pour services en matière de fiscalité	72 199
Honoraires pour autres services	239 643
Total	946 107

(1) Les honoraires incluent un montant de 450 819 \$ facturés pour les services rendus à l'égard de l'exercice financier clos le 31 mars 2022.

Structure organisationnelle au 31 mars 2023



Présidence du conseil
d'administration
Geneviève Fortier

Présidence-direction générale
Guy LeBlanc

Vice-présidence, Achat québécois et
développement économique
Stéphane Drouin

Direction principale, Gestion
intégrée des risques
David Strélski

Direction, Partenaire d'affaires en
gestion des risques

Direction, Gestion intégrée
des risques

Vice-présidence, Finances
Laurent Naud ⁽¹⁾

Direction principale, Bureau de
projets corporatifs
Christian Chaput

Direction, Analyse d'affaires
et processus
Enrico Lévesque

Vice-présidence, Médias,
communications et affaires publiques
Gladys Caron

Direction principale, Médias et
affaires gouvernementales
Isabelle Fontaine

Vice-présidence, Marketing,
expérience client et solutions d'affaires
Laurent Terrasse

Direction, Expérience client
Stéphanie Levasseur

Direction, Marketing numérique
Jonathan Desvignes

Vice-présidence, Zones et réseaux
d'innovation
Yves Sicard

Direction,
Zones d'innovation

Direction, Stratégies et
développement durable
Julien Bourque

Direction, ESG et développement
durable
Geneviève Labrie-Beaudoin

Première vice-présidence,
Stratégies, innovation et
développement durable
Sylvie Pinsonnault

Vice-présidence, Investissement
Québec – CRIQ
François Gingras

Direction, Partenariats et conseils
industriels aux entreprises
Éric Dion

Direction, Conseils industriels aux
entreprises
Audrey Bonin

Direction principale, Productivité
intelligente et durable

Direction,
Transformation numérique
Geneviève Lefebvre

Direction, Performance
environnementale industrielle
Nicolas Turgeon

Direction, Productivité
Maxime Diamond

Direction, Tests et analyses de performance
environnementale industrielle
Yann LeBihan

Direction, Produits innovants et
conformes
Marie-Christelle Konan

Direction, Tests de performance et
de conformité, Produits innovants
et conformes
Sébastien Beaulieu

Direction, Conformité des opérations et
valorisation de l'information industrielle
Mélanie Roy

Direction, Qualité et amélioration
continue
Jocelyn Paul

Première vice-présidence,
Ressources humaines et
communications internes
Marie Zakaïb

Direction principale, Acquisition de
talents et partenaire d'affaires
Marie-Pier Bérubé

Direction, Acquisition de talents
Kalina Chibok

Direction, Partenaire d'affaires en
ressources humaines
Julie Grandbois

Direction principale, Culture et
expérience employé
Véronique Perrault

Direction, Communications
internes
Julie Godin

Direction, Développement
organisationnel
Sophie Beauchamp

Direction, Accompagnement
projets transversaux
Cindy Butterfield

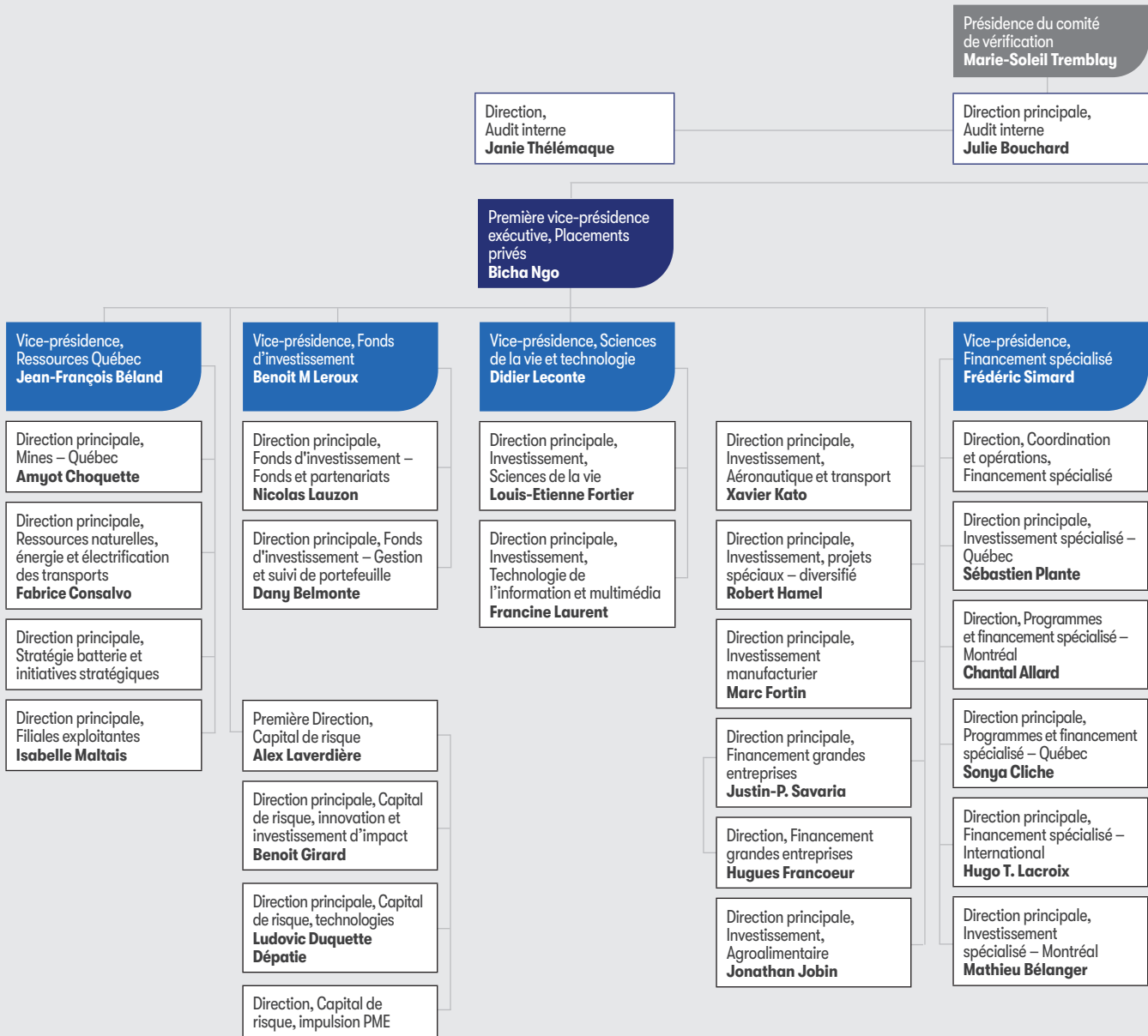
Direction principale, Rémunération
globale et relations de travail
Annie Pelchat

Direction conseil, Relations de travail
Sonia Blais

Direction, Gestion de la paie et
avantages sociaux
Shirley Loubert

Direction, Centre d'expertise SIRH
Amélie Picher

(1) Le bureau de projets, dirigé par Laurent Naud, relève directement de la présidence-direction générale.



Présidence du conseil
d'administration
Geneviève Fortier

Présidence-direction
générale
Guy LeBlanc

Première vice-présidence,
Investissements directs étrangers et
exportations – Présidence IQ International
Hubert Bolduc

Première vice-présidence,
Réseau régional
Jocelyn Beauchesne

Vice-présidence,
Exportations
Marie-Eve Jean

Direction, Exportations,
Intervention stratégique
et Partenariats
Geneviève Poirier-Grenier

Direction, Exportations,
Marchés canadiens
Agnès Gatignol

Direction, Exportations,
Marchés de l'Amérique
latine et Antilles
Anne Toussaint

Direction, Exportations,
Marchés des États-Unis
Dominic Cousineau

Direction, Gestion des
services à l'exportation,
Marchés des États-Unis
Carl Gravel

Direction, Gestion des
services à l'exportation,
Marchés des États-Unis
Marilyn Sauriol-Nadeau

Direction, Exportations,
Marchés de l'Asie-Pacifique
et Océanie
Stéphane Fallecker

Direction, Gestion des
services à l'exportation,
Marchés de l'Asie-Pacifique
et Océanie
Mélissa Prophète

Direction, Exportations,
Marchés de l'Europe,
Afrique et Moyen-Orient
France Nadine Forget

Direction, Gestion des
services à l'exportation,
Marchés de l'Europe,
Afrique et Moyen-Orient
Renée-Maude Lebrun

Vice-présidence,
Main-d'oeuvre et
intelligence économique
Mia Homsy

Direction, Missions
Brigitte Fortier

Direction, Stratégies et
solutions main-d'oeuvre
Marie-Josée Kasparian

Direction, Intelligence
économique
Francis Bouchard

Vice-présidence,
Investissements directs
étrangers
Daniel Silverman

Direction, Asie-Pacifique et
Moyen-Orient
Claire Yu

Direction, Amériques
Marie-Claude Harvey

Direction,
Filiales Amériques
Veronica Glémaud

Direction, Europe
Zoubida Abdelkader

Direction, Filiales Europe
Hafida Lounis

Direction, Sectoriel et
intelligence d'affaires
Jean-François Brochu

Direction, Investissements
étrangers en région
Jérôme Nadeau

Direction, Développement
des affaires régionales,
Capitale-Nationale et Est
du Québec
Julie Carrier

Direction principale,
Opérations, Réseau régional
Sonia Lambert

Direction des opérations,
Réseau régional
Éric Lescarbeault

Direction régionale
principale, Québec Est
Simon Pelletier
Direction régionale,
Capitale-Nationale et Tourisme
Luc Régnier

Direction,
Financement Tourisme

Direction régionale,
Chaudière-Appalaches
Maxime Dionne

Direction régionale,
Saguenay-Lac-Saint-Jean
et Côte-Nord
Julie Simard

Direction régionale, Bas
St-Laurent, Gaspésie-Iles-
de-la-Madeleine
Andrée Roy

Direction principale,
Aides financières et
Stratégie d'affaires
David Létourneau

Direction, Aides financières,
Ouest
Nathalie Breault

Direction, Aides financières,
Centre
Alexandre Thivierge

Direction, Aides financières,
Est
Véronique Cloutier

Direction, Stratégie
d'affaires, Nord
Martin Guy Labonté

Direction, Stratégie
d'affaires, Sud
Philippe Lamarche

Direction régionale
principale, Québec Ouest
Catherine Beaudoin

Direction régionale,
Montréal Ouest
Jean-Maxime Nadeau

Direction régionale,
Montréal Centre et Est
Karim Sadat

Direction régionale,
Laurentides et Lanaudière
Yannik Bélanger

Direction régionale,
Abitibi-Témiscamingue
et Nord-du-Québec
Nancy Lefebvre

Direction régionale,
Laval et Outaouais
Guyline Larose

Direction régionale
principal, Québec Centre
Patrick Guilbault

Direction régionale,
Centre-du-Québec et Mauricie
Nathalie Desjardins

Direction régionale, Estrie
Simon Jacques

Direction régionale,
Montérégie
Christine Tardif

Direction régionale,
Montérégie
Sébastien Mondou

Direction principale, Service
au financement, Québec Est
Guyline Mathieu

Direction, Service au
financement et représentante
Côte-Nord, Réseau Régional
Karine Noël

Direction, Soutien au
financement, Québec Est
Marlène Gagnon

Direction, Service au
financement, Québec Centre
Martin Bellerive

Direction, Service au
financement, Québec Ouest
Lydia Paré

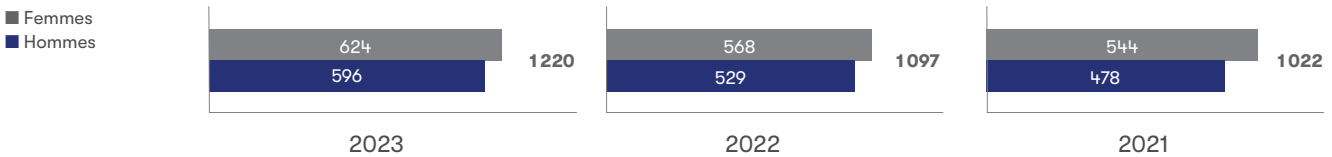
Direction, Soutien au
financement, Québec Ouest
Olivier Metz

Ressources humaines

Portrait

La répartition des employés au 31 mars 2023 est présentée dans les tableaux suivants.

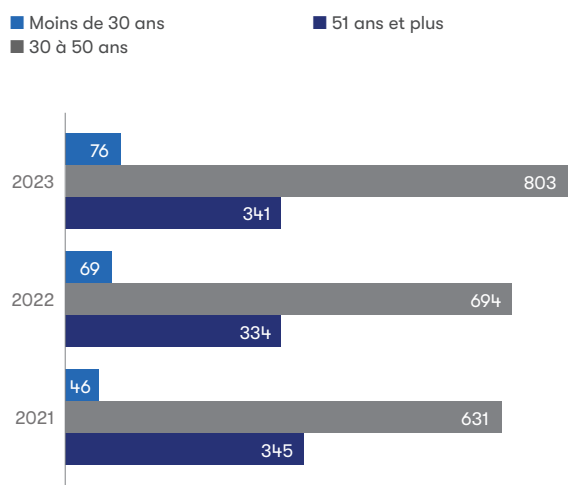
Par catégorie d'emplois et par genre ⁽¹⁾



Catégorie d'emplois	Au 31 mars 2023			Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021
	Femmes	Hommes	Total	Total	Total
Gestionnaires	78	89	167	151	136
Conseillères et conseillers juridiques	13	3	16	16	13
Professionnelles et professionnels	334	429	763	658	595
Techniciennes et techniciens	126	68	194	186	180
Personnel administratif	73	7	80	86	98
Total	624	596	1220	1097	1022

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Par catégorie d'âge



Évolution de l'effectif

Au 31 mars 2023, Investissement Québec compte 1220 employés permanents. La Société a embauché 261 employés permanents¹⁴ et 42 employés temporaires au cours de l'exercice.

Dans la dernière année, 235 employés ont connu une évolution interne, soit 21% des effectifs qui étaient en poste au 31 mars 2022. De ce nombre, 17 professionnels ont été nommés cadres, des employés techniques sont devenus professionnels et des reclassifications du niveau de rémunération ont été effectuées.

Le taux de roulement¹⁵ des employés de la Société s'établit à 11,9% dont 7,2% constituent des départs volontaires, pour un total de 138 départs¹⁶. Parmi les départs, on compte 30 départs à la retraite.

Conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, la Société prend les mesures nécessaires pour assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation. Au 31 mars 2023, 18% des employés de la Société ont déclaré être membres d'une minorité visible et 1% être des personnes handicapées.

¹⁴ 120 femmes et 141 hommes.

¹⁵ Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est présenté ni par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement les employés permanents.

¹⁶ 64 femmes et 74 hommes.

Comme la plupart des organisations, la Société est affectée par des enjeux de recrutement. Malgré cela, elle parvient à pourvoir les postes vacants dans des délais raisonnables. En raison de la volatilité du marché et de la rareté de la main-d'œuvre, ces enjeux sont plus notables dans les secteurs qui nécessitent des expertises en financement, en investissement et en technologies.

Le taux d'absentéisme¹⁷ s'est élevé à 6,7% au cours de l'année. Ce sont 78 personnes qui se sont absentes pour invalidité prolongée¹⁸, pour une moyenne de 66,6 jours par absence. Par ailleurs, 73 employés ont bénéficié d'un congé parental¹⁹, dont 32 femmes et 41 hommes.

À travers le Québec et ailleurs

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise : la régionalisation de 5 000 emplois. Cela se traduit par la possibilité pour les employés de la Société de travailler à partir de n'importe quelle région du Québec, et ce, pour un bon nombre d'emplois.

	Nombre d'employés
Cible des emplois à régionaliser par la Société au 30 septembre 2028	171
Total des emplois régionalisés par la Société au 31 janvier 2023 ²⁰	64

Répartition de l'effectif par région administrative⁽¹⁾

	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022	Au 31 mars 2021
Région administrative			
01 – Bas-Saint-Laurent	14	13	14
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	21	17	18
03 – Capitale-Nationale	353	330	338
04 – Mauricie	17	9	7
05 – Estrie	20	15	14
06 – Montréal	598	541	436
07 – Outaouais	5	9	7
08 – Abitibi-Témiscamingue	9	9	8
09 – Côte-Nord	6	6	6
10 – Nord-du-Québec	2	2	–
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6	6	5
12 – Chaudière-Appalaches	24	21	19
13 – Laval	23	16	16
14 – Lanaudière	18	11	10
15 – Laurentides	16	14	15
16 – Montérégie	45	42	82
17 – Centre-du-Québec	21	19	18
Hors Québec ⁽²⁾	22	17	9
Total	1220	1097	1022

(1) Comprend uniquement les employés permanents.

(2) Exclut les personnes recrutées à l'étranger.

Pour ses activités à l'étranger, la Société peut embaucher une personne au Québec et la détacher, ou encore, recruter à l'étranger une personne qui travaillera pour elle à partir du bureau de l'une des délégations du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie dans les pays où le Québec est présent, ou par Affaires mondiales Canada lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans le pays.

17 Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour obligations parentales et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

18 Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

19 Deux employés ont quitté la société à la suite de leur congé parental.

20 La déclaration au 31 janvier 2023 est la dernière reddition complétée selon le plan de divulgation.

Relations de travail

Trois syndicats représentent 84 % des employés : le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Chaque groupe de syndiqués possède sa propre convention collective qui définit les conditions de travail de ses membres ²¹. Toutes les conventions sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

De plus, quatre comités de relations professionnelles collaborent à une culture de saines relations de travail. Les porte-parole patronaux et syndicaux s'assurent d'établir l'ordre du jour en fonction des besoins et voient à ce que chaque membre du comité fasse les interventions appropriées de manière constructive et respectueuse. Pendant l'exercice financier 2022-2023, quatre griefs ont été déposés.

Maintien de l'équité salariale

Conformément à la Loi sur l'équité salariale, la Société a instauré un programme qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'est par ailleurs engagée à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail. Tous les cinq ans, les organisations québécoises soumises à la Loi doivent évaluer le maintien de l'équité salariale au moyen de données à jour. Les programmes d'équité salariale chez Investissement Québec sont conformes.

Équité, diversité et inclusion (ÉDI)

Investissement Québec valorise et promeut la diversité des genres au sein de ses équipes et auprès des entreprises québécoises. Dans la dernière année, la Société a poursuivi ses travaux en équité, diversité et inclusion afin d'offrir un environnement de travail sain et respectueux, où chaque employé peut s'investir et s'épanouir dans un climat de confiance et d'ouverture. Le mouvement Éclectiq réunit un comité directeur et un comité d'employés voués aux questions d'ÉDI. La politique en matière d'ÉDI est en vigueur depuis mars 2022 et un plan d'action 2022-2023 visant à structurer l'initiative de façon transversale et à doter l'organisation des bases requises a été déployé.

Afin de connaître le portrait réel de la diversité parmi ses employés, la Société a mené une campagne d'auto-identification auprès de tous ses employés actuels et a intégré l'auto-identification dans le processus d'accueil. Le taux de participation est passé de 69 % en avril 2022 à 73 % en mars 2023.

Expérience employé

Attraction et fidélisation des talents

Un comité de travail portant sur l'attraction et la fidélisation des talents, sous la direction de la première vice-présidence Ressources humaines et communications internes, voit au suivi des actions de la Société dans ce domaine. Des consultations ont été réalisées afin de cerner les piliers de l'expérience employé, d'évaluer la qualité de l'expérience vécue par les candidats et les employés tout au long de leur parcours au sein de la Société et d'identifier des pistes d'amélioration.

La Société poursuit et enrichit ses initiatives visant à préserver une communication franche et bidirectionnelle. Aux vidéoconférences trimestrielles du comité de direction et aux rencontres mensuelles avec les gestionnaires se sont ajoutées des présentations mensuelles des différents secteurs d'affaires. Toutes ces initiatives visent à garder les employés informés, inspirés et engagés face aux orientations stratégiques, aux plans d'action et aux divers projets transversaux de la Société.

Pour clore l'année et prendre le pouls des employés sur leur expérience, la Société a à nouveau mené en cours d'année son sondage annuel Écho. Le taux de participation a été de 97 % et le résultat global à l'indice d'engagement a été de 89 %. Plus de 500 commentaires et suggestions ont été recueillis. Ils constitueront autant de pistes de réflexion à intégrer aux plans d'action organisationnels et au sein des équipes.

Flexibilité

Après avoir expérimenté le télétravail en mode intensif rendu nécessaire en période de pandémie, le retour au bureau s'est concrétisé pour tous les employés au printemps 2022. L'adoption du mode de travail hybride a été l'occasion pour la Société de faire évoluer son programme FLEX, qui offrira à compter du 1^{er} avril 2023 davantage de flexibilité tout en respectant l'identité de la Société. Le programme « Mon Espace à la maison » visant à soutenir l'aménagement ou l'amélioration de l'espace de travail à domicile se poursuit.

²¹ Chacune des conventions collectives prescrit des délais, notamment pour les affichages de postes, les demandes de congés, les périodes d'essai et le surplus d'effectifs. L'exercice du droit d'association a été respecté au cours de l'exercice financier 2022-2023.

Santé et bien-être

Investissement Québec se préoccupe de la santé et du mieux-être de ses employés. Plusieurs initiatives visant la promotion de saines habitudes de vie, telles que des conférences de sensibilisation, sont proposées via le programme TONIQ.

Accessibles en tout temps, des services de télémédecine sont offerts gratuitement aux employés en complément au programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF). Les employés peuvent ainsi obtenir une consultation avec un professionnel de la santé et de l'accompagnement pour la résolution de préoccupations liées au travail, à la santé ou à la vie personnelle.

Développement des talents

Réaliser les ambitions de la Société passe par le développement de ses talents. Pilier de la marque employeur, le développement est au cœur de notre stratégie. L'offre en apprentissage et développement professionnel va au-delà des formations traditionnelles; elle a pour objectif de faciliter le partage d'expertise entre pairs. Les employés sont encouragés à participer à des cours de groupe ou à des activités d'apprentissage organisées par leurs collègues. Afin d'harmoniser les pratiques et assurer les retombées à long terme, une communauté de pratique regroupant des experts de différentes lignes d'affaires, formés en développement d'activités d'apprentissage, soutient activement le développement des compétences indispensables au succès des changements organisationnels, des évolutions technologiques et des besoins opérationnels.

À travers sa politique en matière d'apprentissage et de développement, la Société veille à appuyer les employés qui doivent obtenir ou renouveler une certification de leur ordre professionnel, et à encourager tous ceux qui s'inscrivent à des formations professionnelles ou à des programmes collégiaux ou universitaires pour approfondir leurs connaissances et maintenir leurs compétences. En 2022-2023, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,6% de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 13,2 heures de formation.

Formation par catégorie d'emplois, 2022-2023 ⁽¹⁾

Catégorie d'emplois	Nombre d'heures moyen par employé		
	Femmes	Hommes	Total
Gestionnaires	19,9	9,5	14,4
Professionnelles, professionnels, conseillères et conseillers juridiques	15,7	11,6	13,4
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	11,8	12,1	11,9
Moyenne totale	15,0	11,4	13,2

(1) Comprend uniquement les employés permanents.

La Société encourage fortement la mobilité interne. Ainsi, des parcours de développement et de cheminement de carrière sont développés pour répondre aux besoins prioritaires et préparer la relève.

Gestion du rendement en continu

La gestion du rendement et de la performance est une composante essentielle du développement des employés réalisée en continu. En début d'année, les objectifs stratégiques sont présentés aux employés et les objectifs individuels sont établis en fonction de ces derniers. Des objectifs communs sont également attribués à tous les employés. L'atteinte des objectifs est discutée lors d'une rencontre d'évaluation de mi-année. À la fin de l'année, une autre rencontre permet d'évaluer la contribution de chaque employé et si applicable, d'y associer une rémunération incitative.

Puisqu'elle est source d'attraction, de fidélisation et de mobilisation des talents, la gestion du rendement et de la performance est une pratique qui ne cesse d'évoluer au sein de la Société.

Reconnaissance

En plus d'être un levier de performance pour Investissement Québec, reconnaître le travail des employés favorise une meilleure collaboration entre les équipes et les services, tout en augmentant le sentiment d'appartenance et la qualité de l'expérience client. Chaque trimestre, via le programme Or Pair, des employés et équipes sont reconnus pour l'excellence de leur travail et leur adhésion aux valeurs de l'organisation. Un comité d'employés est responsable d'évaluer les candidatures reçues et de désigner les lauréats.

En 2022-2023, la Société a aussi souligné la loyauté et l'engagement de plus de 200 employés dans le cadre de son programme de reconnaissance des années de service.

Gestion des risques

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements. Elle le fait en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires. Cette approche reflète la volonté de s'impliquer notamment dans des projets porteurs dans des secteurs stratégiques de l'économie qui pourraient être plus risqués et entraîner de la volatilité dans ses résultats. Ainsi, la Société se base sur un cadre et des stratégies de gestion intégrée des risques qui sont à son image et qui reflètent sa taille, sa complexité et la nature de ses opérations.

Cadre de gestion intégrée des risques

Investissement Québec s'est donné un cadre de gestion intégrée des risques. Toutes ses opérations sont menées de façon responsable et à l'intérieur de balises acceptables. Fondé sur les pratiques habituelles de l'industrie, ce cadre garantit aux instances de la Société que les risques les plus importants sont pris en compte, qu'ils sont évalués et mesurés, et que leur gestion et leur suivi sont effectués. De plus, le cadre prévoit des mécanismes de reddition de comptes qui permettent une prise de décision éclairée pour mieux assurer la pérennité des activités de la Société.

Le cadre de gestion intégrée des risques et les éléments qui le composent sont présentés ci-dessous.

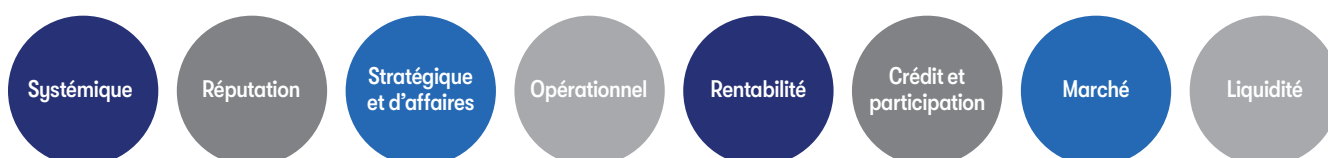
Stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Univers des risques • Dispositif d'appétit et de tolérance au risque
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrements • Rôles et responsabilités • Structure des comités
Système de mesure et d'analyse du risque	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches d'identification, d'évaluation, de mesure et de gestion des risques et des contrôles
Suivi et reddition de comptes	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de suivi des plans d'action • Reddition de comptes interne et externe
Outils technologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure technologique permettant de conduire des démarches en risque
Culture de risque	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation • Stratégie de gestion du changement

Stratégies

Le pilier stratégies du cadre de gestion intégrée des risques englobe l'univers des risques de la Société. Cet univers sert d'assise à toutes ses démarches en risque et conditionne ses réflexions en matière d'appétit et de tolérance au risque.

Univers de risques

La Société a identifié les risques inhérents à ses opérations ou susceptibles d'affecter l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers. Ces risques ont été regroupés en huit grandes familles et constituent l'univers des risques sur lequel reposent les processus d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques, et de contrôle de la Société. Cet univers des risques est dynamique et est mis à jour, au besoin, lorsque des changements importants viennent perturber l'environnement interne et externe de la Société.



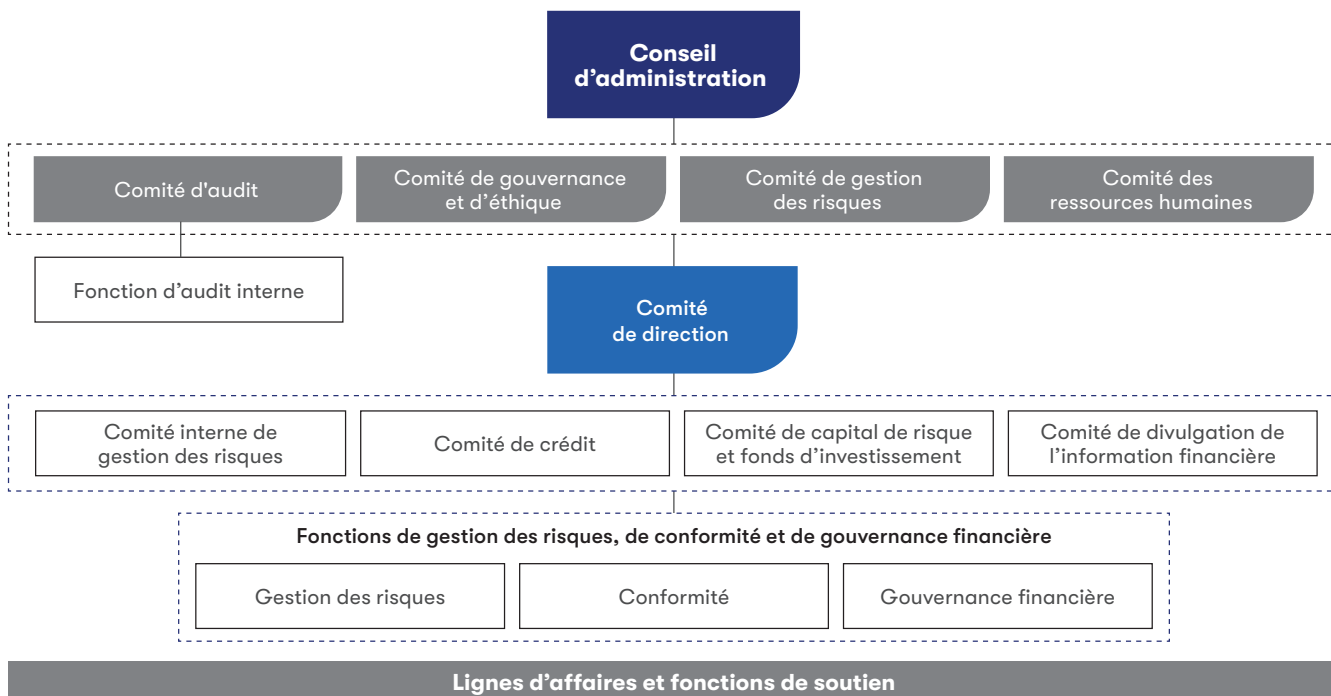
Appétit et tolérance au risque

Investissement Québec s'est donné un cadre qui balise le niveau de risque qu'il peut tolérer pour atteindre ses objectifs. Ce cadre reflète la nature des risques présents dans son univers des risques.

Les membres du Comité de direction ont établi un cadre d'appétit et de tolérance au risque pour la Société, lequel a été approuvé par la suite par le conseil d'administration. Faisant l'objet d'une mise à jour annuelle, le cadre est arrimé avec les travaux de planification stratégique. Ainsi, il alimente la réflexion et les échanges sur les profils de risque désirés et tolérés par la Société, tout en définissant certains énoncés et indicateurs (cibles, seuils et limites) à suivre trimestriellement.

Gouvernance

Sous le pilier gouvernance du cadre de gestion intégrée des risques se trouvent tous les mécanismes précisant la responsabilité des parties prenantes quant aux risques. Ainsi, le développement et le suivi du cadre de gestion intégrée des risques se fondent sur la structure suivante :



Même si toutes ces instances jouent un rôle dans la gestion des risques, ce sont le conseil d'administration, le Comité de gestion des risques, le Comité de direction et le Comité interne de gestion des risques qui interviennent le plus directement dans l'établissement, l'exécution ou le suivi des stratégies de risque de la Société.

Encadrements

Le conseil d'administration et le Comité de direction ont approuvé les politiques et les directives portant sur les risques spécifiques à la Société et fixant les orientations et les balises à respecter pour maintenir son exposition à des niveaux acceptables.

Rôles et responsabilités

Pour que la gestion des risques demeure saine, les rôles et responsabilités des parties prenantes doivent être clairs. La Société s'appuie, pour ce faire, sur le modèle des trois lignes de défense qui précise ses attentes en matière de rôles et de responsabilités. Celui-ci s'articule comme suit :

Première ligne de défense Les lignes d'affaires et fonctions de soutien	Deuxième ligne de défense Les fonctions de surveillance	Troisième ligne de défense L'audit interne
<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires des risques Responsables d'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre les risques inhérents à leurs opérations Responsables de la conception et de la mise en place de mesures d'atténuation des risques (contrôles) Responsables du report hiérarchique des situations qui ne cadrent pas avec l'appétit et la tolérance au risque de la Société 	<ul style="list-style-type: none"> Propriétaires des encadrements et des mécanismes de surveillance (revue critique) Responsables d'établir le cadre de la gestion intégrée des risques, d'appétit et de tolérance au risque ainsi que les orientations afférentes Responsables de fournir les outils d'identification, d'évaluation, de mesure, de gestion et de suivi des risques et des contrôles aux acteurs de la première ligne de défense Responsables de la reddition de comptes en matière de risque 	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

Comités

Le conseil d'administration est appuyé par le Comité de gestion des risques dans la réalisation de son mandat. Outre ce comité, la fonction Gestion intégrée des risques chapeaute le Comité interne de gestion des risques, instance qui appuie le Comité de direction sur les orientations et décisions en matière de risques. Les mandats de ces comités sont détaillés dans la section *Structure de gestion*.

D'autres comités sollicitent la contribution de la fonction Gestion des risques de crédit sur des points devant recevoir l'aval du vice-président, Gestion des risques de crédit, ou pour lesquels un ajustement des orientations s'impose. C'est le cas du Comité de crédit et du Comité de capital de risque et fonds d'investissement, tous présidés par le vice-président, Gestion des risques de crédit, et dont le mandat respectif est décrit à la section *Structure de gestion*. Des arrimages similaires sont réalisés avec le Comité de gouvernance et d'éthique.

Système de mesure et d'analyse du risque

Le cadre de gestion intégrée des risques comprend des démarches qui permettent de connaître les risques inhérents aux opérations et l'efficacité des contrôles en place pour évaluer le niveau d'exposition au risque. Ces démarches prennent différentes formes au sein de la Société. Dans un premier temps, le Comité de direction procède à un exercice de priorisation des risques basé sur sa perception des risques pouvant avoir un impact significatif sur l'atteinte de ses objectifs et les plus susceptibles de se produire.

Par ailleurs, le système de mesure et d'analyse du risque inclut également la modélisation des données de risque, ce qui donne une vision plus précise et prospective de l'état de la prise de risque à la Société.

Suivi et reddition de comptes

Les risques auxquels s'expose la Société doivent faire l'objet d'un suivi continu si cette dernière veut en comprendre l'évolution et saisir les nouveaux enjeux. Ainsi, un nouveau risque pourrait se matérialiser et exiger la mise à jour de l'univers des risques ou encore des événements survenus dans l'industrie pourraient donner lieu à un ajustement du profil de risque. Il s'agit ultimement de s'assurer que les risques sont ramenés à un niveau acceptable par la mise en place de plans d'action, le tout en cohérence avec les orientations données par le cadre d'appétit et de tolérance au risque.

Le cadre de gestion intégrée des risques prévoit, en outre, des mécanismes de reddition de comptes. Ces derniers doivent se faire en temps opportun pour soutenir la prise de décision de la fonction de gestion et des instances de la Société. Selon les événements, un suivi et une reddition de comptes en risques sont réalisés ponctuellement (ex. décisions de financement), trimestriellement (profil de risque de la Société) ou annuellement. Les résultats découlant de l'application du cadre de gestion intégrée des risques sont communiqués de façon régulière au Comité interne de gestion des risques, au Comité de gestion des risques, au Comité de direction ainsi qu'au conseil d'administration.

Outils technologiques

La Société met à la disposition de la fonction Gestion des risques les outils technologiques nécessaires pour que ses équipes fournissent des informations justes et complètes lorsque nécessaire.

Culture de risque

À Investissement Québec, la gestion du risque passe par chaque employé et chaque dirigeant. Ainsi, des efforts importants sont investis pour faire connaître les concepts de risque, développer des approches perfectionnées et renforcer les réflexes en risque à tous les échelons de l'organisation.

Voici un aperçu des risques auxquels la Société fait face et les mécanismes en vigueur pour en assurer la gestion.

Risque systémique

Il s'agit de risques qui ont une portée provinciale, nationale ou internationale. Le risque géopolitique et le risque lié à la conjoncture économique se classent parmi les risques systémiques.

Gestion des risques systémiques

Bien que la Société dispose de peu de leviers pour se prémunir contre l'apparition de tels risques, elle déploie des moyens pour prévoir ce type de risques et en atténuer les effets.

Risque de réputation

Cela regroupe tous les impacts pouvant ternir l'image ou la crédibilité de la Société.

Gestion du risque de réputation

Pour se prémunir contre ce type de risque ou en atténuer les impacts, la Société mise sur des orientations et des plans de communication. Ainsi, elle assure une veille médiatique qui lui permet d'anticiper ou de réagir rapidement à toute situation pouvant nuire à son image de marque. De plus, le risque de réputation est un facteur systématiquement pris en compte dans l'analyse et l'approbation des informations financières.

Risque stratégique et d'affaires

Ce type de risque regroupe les risques liés à l'incapacité de la Société d'élaborer des stratégies suffisamment visionnaires pour assurer sa pérennité. Il comprend également les manquements qui pourraient survenir dans l'offre de produits et de services tout comme dans l'élaboration, l'exécution et la communication de la vision stratégique de la Société. De plus, ce risque englobe les manquements à l'égard de la prise en compte du développement durable dans la réalisation de ses activités, notamment en matière de responsabilité sociétale et d'investissement responsable et de finance durable.

Gestion du risque stratégique et d'affaires

Le plan stratégique de la Société comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance et leurs cibles. Ce plan, adopté par le conseil d'administration et approuvé par le gouvernement, est communiqué à tous les employés. Afin d'en assurer la mise en œuvre, la Société élabore chaque année un plan d'action qui précise les gestes nécessaires pour atteindre ses objectifs annuels et en fait le suivi à l'aide d'une analyse des résultats.

Soucieuse des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance, la Société porte une attention particulière à ces risques dans le cadre de ses activités. De plus, conformément à sa Politique d'investissement responsable et de finance durable, elle s'assure que ses interventions financières réalisées auprès des entreprises sont alignées sur les principes ESG. Ainsi, en plus des informations financières, les enjeux ESG sont identifiés, analysés et font partie intégrante du processus rigoureux de revue diligente.

Risque opérationnel

Ce type de risque englobe les risques de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'organisation ou des systèmes internes, à des manquements de la part de son personnel, ou encore à des événements externes. Ce type de risque comprend, par exemple, le risque technologique, le risque de non-conformité aux lois et règlements, le risque de qualité des données, le risque de capital humain ainsi que le risque de fraude interne ou externe.

Gestion du risque opérationnel

La Société s'est dotée de divers mécanismes, dont un système de contrôles internes permettant de prévenir, de détecter et de réagir efficacement à ce type de risque. Ainsi, plusieurs contrôles sont en place et permettent d'assurer la sécurité des actifs informationnels de la Société, la conformité de ses opérations aux lois et règlements qui régissent ses activités, la fiabilité des informations qui sous-tendent la prise de décisions, la conduite normale de ses opérations, le respect de ses standards en matière d'éthique, etc. La Société a instauré également des mécanismes d'encadrement pour orienter les comportements de son personnel, comme l'obligation des employés et des dirigeants de respecter les dispositions prévues au code d'éthique de la Société. Par ailleurs, les orientations en matière de rémunération incitative permettent d'équilibrer la prise de risque, le rendement et la rémunération des employés.

Risque de rentabilité

Les risques de rentabilité comprennent tous les risques liés à l'incapacité de la Société d'atteindre ses objectifs financiers et d'assurer sa rentabilité conformément aux attentes qui découlent de son plan stratégique.

Gestion du risque de rentabilité

La Société est soucieuse de sa performance financière et identifie des indicateurs faisant l'objet d'une reddition ponctuelle afin d'anticiper l'atteinte de ses cibles de rentabilité et de mettre en place les actions nécessaires si des écarts sont constatés.

Risque de crédit et de participation

Ce type de risque comprend les risques de pertes que la Société pourrait subir et les dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Ce risque comprend aussi celui d'une trop grande concentration dans un secteur d'activité ou d'un type d'intervention dans son portefeuille. Le risque de participation en capitaux propres dans des entreprises privées et publiques y est également inclus.

Gestion du risque de crédit et de participation

L'un des risques importants que la Société doit gérer est celui relatif aux prêts et garanties de prêt, débetures, participations en capitaux propres et autres instruments financiers.

La Société a instauré un processus d'octroi rigoureux, comportant entre autres des étapes de revue diligente, d'autorisation et de déboursement des demandes de financement et d'investissement. Elle effectue, de plus, un suivi périodique des entreprises et de ses interventions financières.

Ainsi, toute demande doit faire l'objet d'une évaluation du risque pour que le risque auquel la Société est exposée soit mesuré. Pour ce faire, Investissement Québec a instauré des systèmes de notation et des modèles d'évaluation du risque. Ces approches tiennent compte de critères quantitatifs et qualitatifs. Les résultats des modèles peuvent être modifiés dans certains cas, selon le jugement des experts, conformément aux directives internes. L'évaluation du risque sert notamment à la gestion du risque du portefeuille, à l'établissement des paliers d'autorisation et à la tarification des interventions financières.

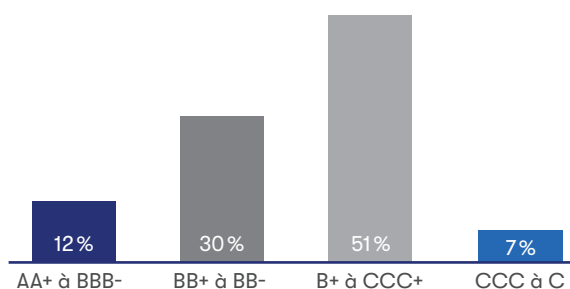
Le tableau suivant présente la correspondance entre les notations d'entreprise utilisées à l'interne et celles qu'utilisent les agences de notation externes, selon la probabilité de défaut annuelle. Comme mentionné précédemment et en cohérence avec sa mission, Investissement Québec assume généralement un niveau de risque de crédit plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel.

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société, au 31 mars 2023

Notation d'entreprise	Probabilité de défaut annuelle	Qualité	Notion équivalente de Standard & Poor's	Notion équivalente de Moody's
0B – 2C	0 % – 0,35 %	Excellente	AA+ à BBB-	Aa1 à Baa3
3A – 3C	0,36 % – 1,42 %	Bonne	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3
4A – 5A	1,43 % – 9,43 %	Moyenne	B+ à CCC+	B1 à Caa1
5B – 5D	9,44 % – 99,99 %	Faible	CCC à C	Caa2 à Ca
6A ou supérieure	100 %	Défaut	D	C

Exposition au risque de crédit du portefeuille de prêts sains de la Société, au 31 mars 2023

(en pourcentage des valeurs nettes comptables du portefeuille de prêts sains, soit les prêts qui ne sont pas en défaut)



On estime que 42 % du portefeuille de prêts sains est de qualité excellente ou bonne (0B – 3C) tandis que 58 % est de qualité moyenne ou faible (4A-5D).

Pour atténuer le risque de ses interventions financières, la Société a parfois recours à des sûretés, des instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures préalablement autorisées. L'obtention de sûretés ne remplace pas une évaluation rigoureuse de la capacité de l'emprunteur d'honorer ses engagements financiers, mais il s'agit d'un complément important. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales sûretés données en garantie et le risque lié à la garantie, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

En plus de gérer le risque de chaque intervention financière, la Société gère les risques de son portefeuille. Par un suivi fréquent, en réalisant des analyses et en produisant des rapports, elle s'assure que le risque global de son portefeuille est aligné sur son appétit pour le risque. Il est à noter que les mécanismes de gestion des risques et de gouvernance s'appliquent à la fois à son portefeuille de prêts, à son portefeuille de participations en capitaux propres et aux autres instruments financiers.

Risque de marché

Les risques de marché comprennent les risques de pertes pouvant résulter du défaut des contreparties et de fluctuations défavorables des prix des instruments financiers. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux d'intérêt et les taux de change.

Gestion du risque de marché

Comme mentionné précédemment, la Société dispose de politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs du marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer les effets de la variation de ces facteurs en deçà des limites prévues dans les politiques. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui que la Société soit incapable d'obtenir les fonds nécessaires, à coût raisonnable, pour respecter ses engagements.

Gestion du risque de liquidité

Investissement Québec a instauré une Politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose d'un régime d'emprunt auprès du gouvernement et de facilités de crédit auprès des institutions financières pour faire face à toute éventualité. La Société revoit périodiquement son régime d'emprunt auprès de son actionnaire pour établir le montant maximal qu'elle peut emprunter pour une période donnée. Au besoin, elle peut aussi émettre du capital-actions à son actionnaire pour financer ses activités dans la limite de son fonds social autorisé en vertu de sa loi constitutive. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, veuillez consulter la note intitulée *Gestion des risques associés aux instruments financiers*.

Éthique

Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieux de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom.

Le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive guide la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires. Ce document se trouve sur le site web de la Société.

Codes d'éthique

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Le code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive²² définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient, entre autres, des dispositions ayant trait aux conflits d'intérêts et à la protection des renseignements détenus par la Société.

Il ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu des activités et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de bonne conduite soient consignées par écrit, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation. Le code précise les 10 principes que tout employé doit respecter dans la conduite de ses activités.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que l'employé ne peut, directement ou indirectement, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. Il doit également refuser tout cadeau qui contrevient au code d'éthique. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé de se placer en situation de conflits d'intérêts, qu'ils soient potentiels, réels ou apparents.

Il est de l'obligation de tout employé et dirigeant de signaler toute infraction, réelle ou soupçonnée, relative au code d'éthique, aux lois ou aux politiques ou directives de la Société. Pour ce faire, il peut se référer au code d'éthique ou au site intranet de la Société pour connaître les différentes options qui s'offrent à lui. Parmi celles-ci se trouvent une ligne d'éthique et un formulaire web.

Il est de la responsabilité de l'employé de lire le code d'éthique, de s'y référer au besoin et de demander conseil lorsqu'il fait face à une situation qui le préoccupe quant à l'éthique, la loi ou l'atteinte à la réputation de la Société.

Tout nouvel employé d'Investissement Québec doit suivre une formation sur le code d'éthique et signer une déclaration quant à son respect.

Les employés déjà en poste doivent quant à eux revoir préalablement à la signature de leur déclaration annuelle à l'égard du respect du code d'éthique, une formation rappelant les consignes sur ces 10 principes.

Une section sur l'éthique au travail est accessible sur l'intranet et est mise à jour au besoin. La directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance est responsable de s'assurer que la déclaration est remplie par tous les employés et qu'elle ne révèle pas de manquement au code d'éthique.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive²³

Le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive se fonde sur des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société, et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section *Renseignements supplémentaires* du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2022-2023.

²² Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 novembre 2020.

²³ Le conseil d'administration de la Société a approuvé la dernière version du Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive le 24 octobre 2017.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

Politiques en matière de ressources humaines

Investissement Québec est soucieuse d'assurer un milieu de travail sain, respectueux et impartial. Ainsi, des politiques viennent appuyer en ce sens le code d'éthique applicable aux dirigeants et aux employés.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique, la discrimination et la violence en milieu de travail est en place pour répondre à la Loi sur les normes du travail. La Société s'est également dotée d'une politique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion visant à offrir un environnement de travail dont la culture et les pratiques organisationnelles et d'affaires sont empreintes de ces principes.

Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle

L'octroi de contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrés par une politique découlant d'obligations prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics. Cette politique se trouve sur le site web de la Société. Les cinq piliers de la Politique, soit l'achat québécois, l'approvisionnement responsable, la concurrence/juste-prix, l'efficacité et la vision stratégique en approvisionnement, guident les actions et décisions de la Société. Investissement Québec prend aussi en compte les obligations prévues aux accords de libéralisation des marchés publics.

Investissement Québec s'approvisionne en biens et services auprès de divers fournisseurs, tout en bénéficiant, lorsque pertinent et rentable, des regroupements d'achats du gouvernement du Québec ou d'autres organismes publics ou sociétés d'État.

Investissement Québec dispose d'une définition de l'achat québécois, laquelle figure à sa politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle. Pour qualifier un contrat d'achat québécois, la Société considère le Québec comme lieu d'exécution du contrat, en regard de la dépense engendrée par ce dernier, et la présence d'une place d'affaire au Québec du contractant. Au cours de l'année 2022-2023, 72 % de tous les nouveaux contrats de plus de 50 000 \$ octroyés par la Société respectent la définition de l'achat québécois.

En plus des nombreux contrats octroyés suivant des appels d'offres sur invitation ou publics, Investissement Québec a notamment conclu quatre ententes de qualification auprès de près de 30 fournisseurs, pour ses besoins récurrents couvrant les services professionnels en technologie de l'information, gestion de projet et analyse d'affaires, les services d'ingénierie environnement et les services professionnels en revue diligente financière et fiscale.

Investissement Québec tient compte de l'approvisionnement responsable dans ses contrats, notamment en revalorisant des terrains qu'elle possède, en exigeant des biens répondant aux standards écoresponsables, en faisant affaire avec des fournisseurs de services engagés dans le bien-être et la sécurité de leur personnel et en redonnant une seconde vie aux biens et services dont elle se départit.

Clauses relatives aux droits de la personne dans les contrats

Les contrats conclus avec les entreprises clientes et les fournisseurs contiennent des clauses spécifiant qu'ils doivent adopter en tout temps un comportement éthique et socialement responsable en plus de se conformer aux lois auxquelles ils sont assujettis au Québec et, plus particulièrement, aux normes en matière de protection de l'environnement, du travail et des droits de la personne.

Plaintes et qualité des services

Investissement Québec accorde une importance particulière à la satisfaction de la clientèle. Même si la Déclaration d'engagement de la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité, des insatisfactions sont possibles. La Société met à la disposition de sa clientèle un processus simple lui permettant de formuler des plaintes ou des commentaires. À cet égard, elle s'est donné une politique de traitement des plaintes qui établit les principes de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités des intervenants.

L'ombudsman de la Société répond aux clients ayant eu recours au processus de plainte, mais n'ayant pas obtenu satisfaction. L'ombudsman agit de manière indépendante et favorise la résolution des plaintes avec impartialité afin d'améliorer les relations d'affaires entre la Société et sa clientèle. Cette année, l'ombudsman a traité une plainte qualifiée de recevable, celle-ci était encore en cours de traitement en fin d'année financière. Par ailleurs, la Société n'a reçu aucune plainte de clients portant sur l'atteinte à la vie privée ou sur la perte de données.

Des renseignements sur le processus à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site web de la Société.

Publicité

Au besoin, la Société retient les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de communication créative qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées présente des mesures d'accommodement qui tiennent compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec. Ce plan est déposé auprès de l'Office des personnes handicapées du Québec et revu annuellement.

Performance financière



Rapport de gestion

1. Faits saillants de l'exercice clos le 31 mars 2023

7,4 G\$

Portefeuille Fonds propres

-4,8%

Rendement ajusté des capitaux propres

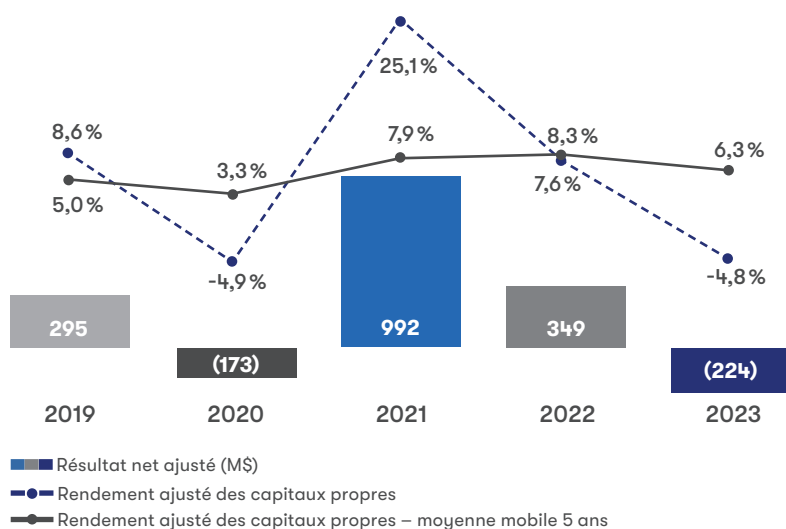
(224 M\$)

Résultat net ajusté

L'année 2022-2023 marque la dernière année du plan stratégique 2020-2023 d'Investissement Québec. En dépit de l'incertitude du contexte économique, la Société a su démontrer sa capacité à générer de la valeur pour le Québec, surpassant les attentes en matière de développement économique. Au cours de l'exercice, Investissement Québec a réalisé près de 5800 accompagnements et plus de 3450 interventions financières. Avec une valeur totale de 4,2 milliards de dollars, le financement autorisé soutient directement plus de 2600 entreprises et des projets d'une valeur de 14,6 milliards de dollars. Les activités d'Investissement Québec International ont permis de générer des ventes fermes hors Québec de 3,1 milliards de dollars en exportation et des projets d'investissements étrangers pour le Québec d'une valeur de 6 milliards de dollars.

Confronté à un environnement économique exceptionnel, Investissement Québec a enregistré un résultat net ajusté négatif de 224 millions de dollars, pour un rendement ajusté de -4,8% en 2022-2023. Malgré les conditions de marché difficiles, le rendement ajusté des capitaux propres sur 5 ans²⁴, mesure privilégiée de l'évaluation de la performance financière de la Société, a atteint 6,3% au terme de l'exercice financier. Ce rendement dépasse la cible établie à 2,1%.

Résultat net ajusté et rendement ajusté des capitaux propres



Plus précisément, l'exercice financier a été marqué par une baisse des principaux indices boursiers en raison de l'incertitude causée par l'environnement inflationniste, les politiques monétaires restrictives et les risques géopolitiques. Cette situation se reflète par une hausse importante des taux d'intérêt, restreignant l'accès au crédit et provoquant un ralentissement de la demande mondiale.

Le secteur Financement a connu une augmentation de ses revenus à la suite des hausses des taux d'intérêt et de la croissance de son actif. Toutefois, les portefeuilles des secteurs Participations et Capital de risque et fonds d'investissement ont subi des réévaluations à la baisse, reflétant l'incertitude des marchés. Dans l'ensemble, les actifs Fonds propres ont augmenté de 635 millions pour s'établir à 7,4 milliards de dollars.

	2023	2022	2021
Faits saillants (en millions de dollars)			
Résultat net ajusté	(224)	349	992
Rendement ajusté des capitaux propres ⁽¹⁾	-4,8%	7,6%	25,1%
Rendement ajusté des capitaux propres – moyenne mobile 5 ans	6,3%	8,3%	7,9%
Portefeuille Fonds propres	7 427	6 792	6 093
Ratio de frais de gestion Fonds propres ⁽²⁾	0,97%	0,88%	1,26%
Ratio de frais de gestion Fonds mandataires ⁽³⁾	0,78%	0,88%	0,75%

(1) Résultat net ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens.

(2) Frais d'administration des secteurs d'investissement Fonds propres exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Les frais de gestion excluent les frais relatifs au secteur Accompagnement.

(3) Frais d'administration pour la gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE exprimés en pourcentage du portefeuille moyen. Le portefeuille mandataire a été redressé afin d'exclure les autres éléments d'actif. Les frais de gestion du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE n'incluent pas les coûts relatifs aux autres mandats et à IQ Immigrants Investisseurs inc (IQII).

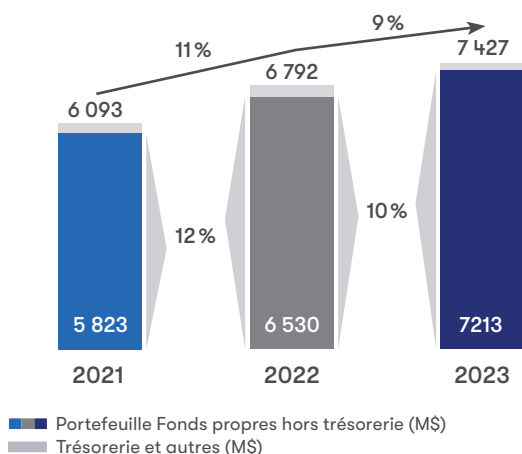
²⁴ Depuis l'exercice 2022-2023, la Société privilégie la moyenne 5 ans du rendement ajusté des capitaux propres comme indicateur financier principal pour prendre en compte l'occurrence des cycles économiques, les événements de marché et l'horizon de placement.

Portefeuille

Investissement Québec contribue à l'ensemble de la chaîne des capitaux et facilite le financement des entreprises québécoises, principalement par le biais d'interventions en financement et par la prise de participation dans les entreprises. Ces interventions sont possibles grâce au déploiement de capitaux propres (ou «Fonds propres») et par la gestion des fonds pour laquelle la Société est mandatée («Fonds mandataires»). Les fonds déployés s'élèvent à 13,8 milliards de dollars, sont répartis dans plusieurs secteurs stratégiques de l'économie et contribuent au développement économique du Québec.

La Société gère un portefeuille Fonds propres de 7,4 milliards de dollars segmenté en quatre secteurs : Financement, Participations, Capital de risque et fonds d'investissement et Trésorerie et autres.

Portefeuille Fonds propres



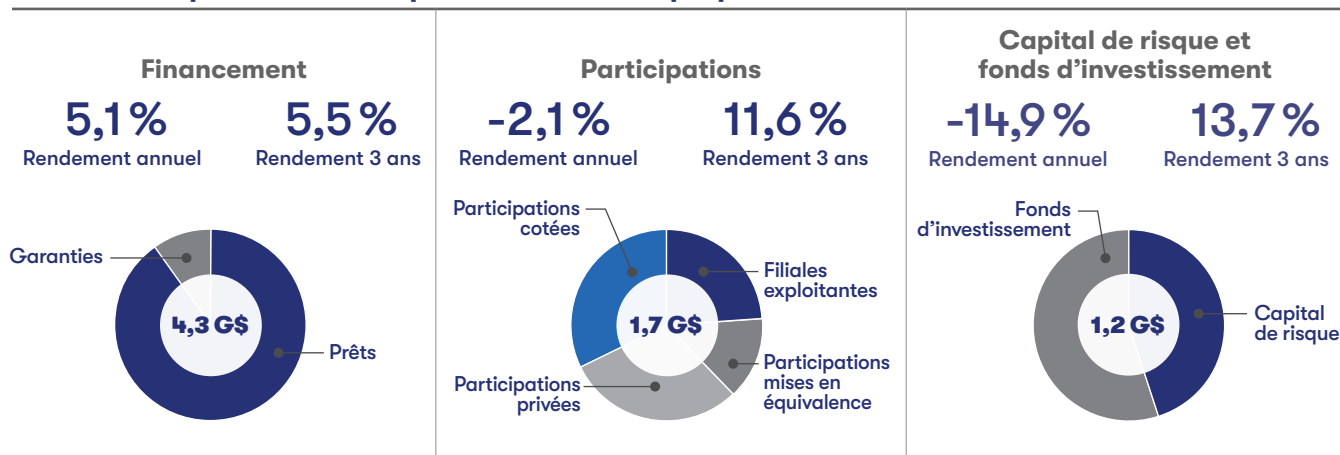
Au cours de l'exercice financier 2022-2023, Investissement Québec a enregistré une augmentation de 9% de ses actifs Fonds propres. Cette croissance du portefeuille est attribuable à l'ajout de 1,6 milliard de dollars en mise de fonds et à des dispositions limitées d'investissements. Les réévaluations des interventions des secteurs Participations et Capital de risques et fonds d'investissement ont toutefois modéré la croissance de l'exercice.

Par ailleurs, la Société administre un portefeuille Fonds mandataires constitué des actifs du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE, d'un montant total de 6,2 milliards de dollars. Bien que ces portefeuilles soient administrés par Investissement Québec, leurs résultats ne sont pas consolidés dans les états financiers de la Société et font l'objet d'une divulgation distincte. En raison de la nature des activités de la filiale IQI, son actif net est inclus dans le portefeuille sous gestion, même si les actifs sont inclus à l'état consolidé de la situation financière de la Société.

	2023	2022	2021
Portefeuille (en millions de dollars)			
Financement	4 316	3 832	3 273
Participations	1 703	1 305	1 399
Capital de risque et fonds d'investissement	1 194	1 393	1 151
Trésorerie et autres	214	262	270
Portefeuille Fonds propres	7 427	6 792	6 093
IQ Immigrants Investisseurs inc.	117	111	100
Portefeuille Fonds mandataires (FDE, FCEQ et fonds CRNE) ⁽¹⁾	6 222	5 370	4 615
Portefeuille sous gestion	13 766	12 273	10 808

(1) Le portefeuille Fonds mandataires constitue des valeurs non auditées pour l'exercice 2022-2023. Pour une meilleure représentativité, le portefeuille a été redressé pour exclure les autres éléments d'actif, qui totalisent 2,5 G\$ au 31 mars 2023.

Rendement par secteur ⁽¹⁾ – portefeuille Fonds propres



(1) Revenus exprimés en pourcentage du portefeuille moyen.

2. Rendement par rapport aux objectifs

Investissement Québec utilise le rendement net ajusté comme mesure de performance de ses Fonds propres. La Société vise à atteindre un seuil de rendement moyen à long terme des capitaux propres équivalant au moins au taux d'emprunt fixé par le gouvernement du Québec²⁵, comme spécifié dans la *Loi sur Investissement Québec* révisée en 2019. Cet indicateur financier exclut le résultat net du secteur Activités mandataires et IQII.

La cible de rendement à long terme est établie pour prendre en compte l'occurrence des cycles économiques, les événements de marché, l'horizon de placement et l'impact des interventions de grande envergure qui peuvent affecter à court terme les résultats de la Société. En plus de la cible de rendement des capitaux propres, la Société se fixe des objectifs de croissance du portefeuille Fonds propres et de gestion efficace de ses frais d'administration.

Au terme de l'exercice financier 2022-2023, le rendement ajusté des capitaux propres sur cinq ans s'établit à 6,3%, supérieur au taux d'emprunt moyen du gouvernement du Québec, mesuré à 2,1%. Une répartition saine et équilibrée des actifs de la Société a permis de dépasser la cible de rendement fixée.

Au 31 mars 2023, le portefeuille Fonds propres s'élève à 7,4 milliards de dollars, inférieur à la cible de 7,9 milliards de dollars en raison de la diminution de valeurs nettes de placements.

Les frais d'administration de la Société pour l'exercice financier 2022-2023 ont atteint 234 millions de dollars. Ce montant est inférieur de 12 millions de dollars à la cible pour cette période. La Société continue de démontrer un contrôle des coûts dans un contexte de croissance du portefeuille, de mise en œuvre de nouveaux mandats stratégiques et d'ajout de nouvelles initiatives.

3. Résultat sectoriel

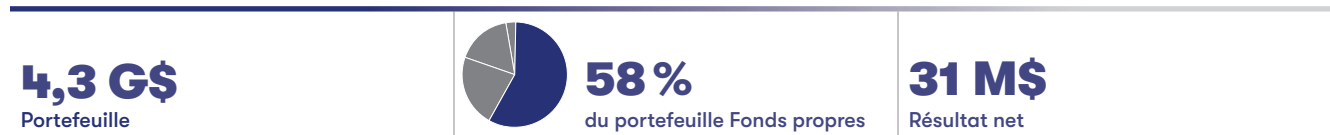
Les activités d'Investissement Québec sont segmentées selon les différents produits et services offerts, le niveau de risque associé aux activités et la provenance des initiatives. Cette segmentation permet de distinguer les activités Fonds propres de celles effectuées dans le cadre des mandats de gestion donnés par le gouvernement du Québec.

Les Fonds propres de la Société sont répartis entre les secteurs Financement, Participations, Capital de risque et fonds d'investissement, Trésorerie et autres et le secteur Accompagnement. Le secteur Activités mandataires et IQII regroupe, quant à lui, la gestion des fonds (FDE, FCEQ et fonds CRNE) et les initiatives provenant du gouvernement du Québec, ainsi que les activités liées à la gestion du programme IQ Immigrants Investisseurs.

	2023	2022	2021
Résultat sectoriel (en millions de dollars)			
Financement	31	144	208
Participations	(43)	(11)	441
Capital de risque et fonds d'investissement	(203)	226	346
Trésorerie et autres	6	1	1
Accompagnement	(15)	(11)	(4)
Résultat net ajusté	(224)	349	992
Activités mandataires et IQII	-	(4)	-
Résultat net	(224)	345	992

²⁵ Moyenne 5 ans de la moyenne mobile 5 ans d'un emprunt à taux fixe avec une échéance de 5 ans consenti par le ministère des Finances via le Fonds de financement.

3.1 Financement



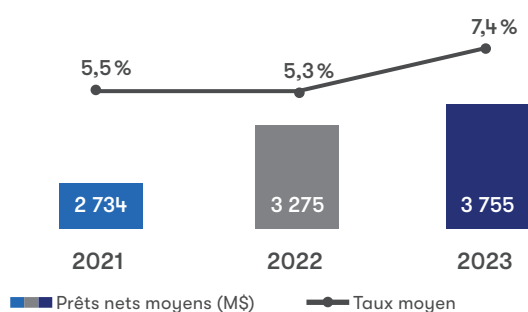
Le secteur Financement regroupe les interventions de prêts et garanties auprès d'entreprises de petite, moyenne et grande taille. Ces interventions sont principalement constituées de prêts seniors, de prêts subordonnés et de quasi-capitaux propres.

En date du 31 mars 2023, le portefeuille de Financement s'élève à plus de 4,3 milliards de dollars, soit une augmentation de 13% ou de 484 millions de dollars. Le portefeuille a bénéficié de mises de fonds de plus de 1,1 milliard de dollars. Toutefois, l'exercice de provision sur pertes attendues a engendré une diminution de 111 millions de dollars du portefeuille.

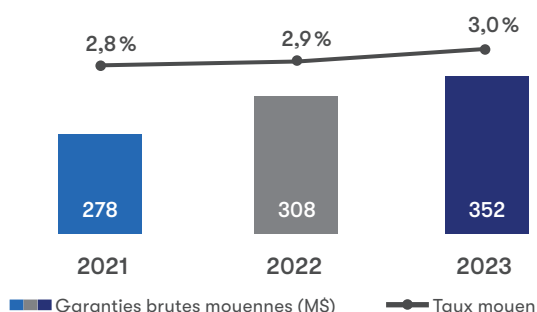
Le portefeuille de Financement a été le principal contributeur aux résultats nets de la Société, en générant des revenus de 208 millions de dollars au cours de l'exercice financier. Les revenus d'intérêt sur les prêts ont atteint un niveau record de 276 millions de dollars en 2022-2023. Cette augmentation est due à la croissance du portefeuille et à la forte hausse du taux d'intérêt moyen observé pour l'exercice, qui s'est établi à 7,4%. Bien que la hausse rapide des taux directeurs ait contribué à la croissance des revenus du secteur, l'augmentation des taux d'intérêt s'est reflétée sur la charge d'intérêt sur les emprunts²⁶ de la Société. En adéquation avec sa Politique de gestion du capital, Investissement Québec finance par emprunt une portion de ses interventions auprès des entreprises pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change associés à son portefeuille et pour optimiser sa structure de capital. La charge d'intérêt sur les emprunts a atteint 74 millions de dollars lors de l'exercice financier et le solde des emprunts s'élève à 2,5 milliards de dollars au 31 mars 2023.

Le portefeuille de financement a affiché une perte de 5 millions de dollars en autres revenus, principalement causée par la réévaluation des prêts à la juste valeur. Le portefeuille de prêts à la juste valeur a été réévalué à la baisse en raison de l'augmentation du taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, entraînant une diminution de la valeur actuelle des investissements. Enfin, le portefeuille de garanties a enregistré une croissance de 44 millions de dollars, tandis que les revenus nets d'honoraires de garantie s'élèvent à 11 millions de dollars pour l'exercice financier 2022-2023.

Taux moyen sur les prêts nets moyens



Taux d'honoraires moyen sur les garanties brutes moyennes



	2023	2022	2021
Résultat (en millions de dollars)			
Intérêts sur les prêts	276	175	150
Intérêts sur les emprunts	(74)	(7)	(7)
Honoraires de garantie nets	11	9	8
Autres revenus	(5)	12	30
Revenus	208	189	181
Provisions	(130)	(5)	77
Frais d'administration	(47)	(40)	(50)
Résultat net	31	144	208
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	23 %	21 %	28 %
Rendement	5,1 %	5,3 %	6,1 %
Rendement – moyenne mobile 3 ans	5,5 %	5,5 %	6,0 %
Portfeuille (en millions de dollars)			
Prêts	3 975	3 535	3 016
Garanties	341	297	257
Total	4 316	3 832	3 273

(1) Frais d'administration exprimés en pourcentage des revenus. Une diminution du ratio représente une augmentation de l'efficacité.

²⁶ Il est à noter que ces emprunts sont principalement faits auprès du Fonds de financement offert par le ministère des Finances du Québec.

Provision pour pertes de crédit

La dotation aux pertes de crédit reflète le montant imputé aux résultats de la Société pour amener la provision totale pour pertes de crédit sur les engagements à un niveau qui représente la meilleure estimation de la direction des pertes attendues sur les portefeuilles de prêts et de garanties. Investissement Québec a enregistré à son résultat net une dépense de dotation pour pertes de crédit de 119 millions et de 11 millions de dollars respectivement pour les portefeuilles de prêts et garanties.

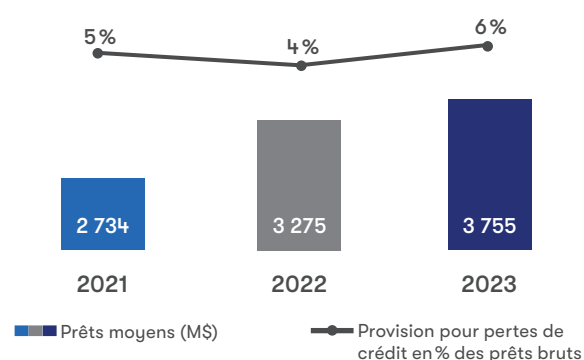
Les provisions sur pertes²⁷ varient d'un exercice à l'autre en fonction de la taille du portefeuille et de l'évaluation du risque encouru en raison de la situation économique et financière des entreprises. Au 31 mars 2023, la provision pour pertes de crédit sur prêts représente 6% de la valeur totale des prêts bruts, en hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est due au contexte économique défavorable et à l'augmentation des prêts dépréciés représentant 9% du portefeuille brut au terme de l'exercice financier.

Le passif au titre des garanties représente 11% de la valeur totale des garanties nettes au 31 mars 2023, une hausse de 1% par rapport à l'exercice précédent.

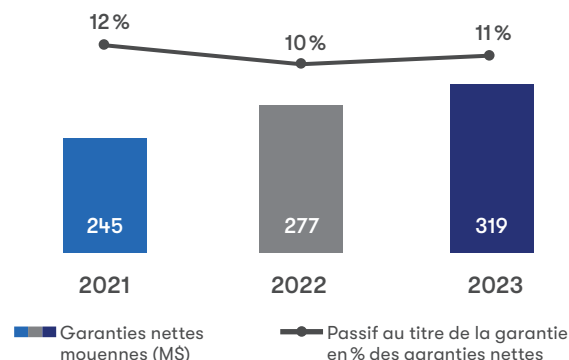
La provision pour pertes de crédit sur les engagements de prêts s'établit à 18 millions de dollars sur un total de plus de 855 millions de dollars d'engagements au 31 mars 2023. Les engagements comprennent les ententes de prêts autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients de même que la portion des ententes de prêts acceptées par les clients qui n'a pas encore été déboursée.

La provision pour pertes de crédit sur les engagements de garanties est de 6 millions sur un total de 233 millions de dollars d'engagements au terme de l'exercice. Les engagements comprennent les ententes de garanties autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients ainsi que la portion des ententes de garanties acceptées par les clients qui n'a pas encore été utilisée.

Prêts moyens et provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts



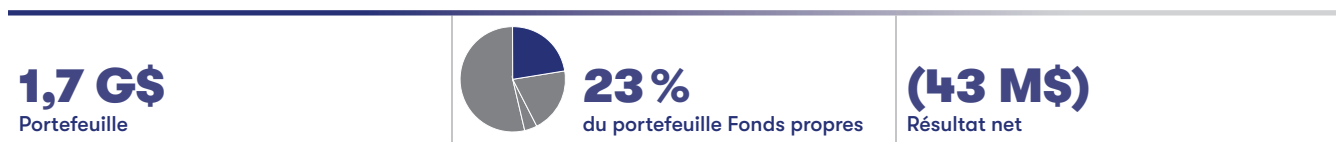
Garanties nettes moyennes et passif au titre de la garantie en % des garanties nettes



	2023	2022	2021
Provision (en millions de dollars)			
Prêts dépréciés	360	291	270
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	119	3	(77)
Provision pour pertes de crédit	246	144	164
Prêts moyens	3 755	3 275	2 734
Dotation en % des prêts moyens	3,2%	0,1%	-2,8%
Prêts dépréciés en % des prêts bruts	9%	8%	8%
Provision pour pertes de crédit en % des prêts bruts	6%	4%	5%
Provision des garanties (en millions de dollars)			
Dotation (reprise) aux pertes de crédit	11	2	-
Passif au titre de la garantie	36	30	32
Garantie nette moyenne	319	277	245
Dotation en % des garanties moyennes	3,5%	0,7%	0,1%
Passif au titre de la garantie en % des garanties nettes	11%	10%	12%

²⁷ Se référer aux notes 9 et 21 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

3.2 Participations



Le secteur Participations comprend des interventions en capital-actions dans des entreprises matures ou en croissance. Le secteur regroupe également les activités des filiales exploitantes. Il est à noter que certains investissements sont comptabilisés à la juste valeur alors que d'autres utilisent la méthode de la mise en équivalence.

Fortement influencée par les tendances macroéconomiques, la valeur des actifs du portefeuille s'élève à 1,7 milliard de dollars et le secteur enregistre une perte de 43 millions de dollars au terme de l'année financière 2022-2023. La volatilité des marchés boursiers, influencée par l'incertitude face aux politiques monétaires plus restrictives, a eu un impact négatif sur la valeur des investissements.

Filiales exploitantes

Les filiales exploitantes²⁸ sont des entreprises dont Investissement Québec détient l'entière propriété du capital social. Ces entreprises œuvrent dans des secteurs stratégiques de l'économie comme l'aluminium, la foresterie, la santé animale et l'exploitation minière.

Les filiales exploitantes représentent 24 % des actifs du secteur Participations pour une valeur de 407 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2022-2023. La croissance annuelle du portefeuille est de 24 % en dépit des mises de fonds additionnelles limitées et des dividendes.

Le portefeuille a enregistré plus de 61 millions de dollars de revenus en 2022-2023, comparativement à 108 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable aux gains sur disposition et à des niveaux records des prix des commodités en 2021-2022. Il est toutefois important de mentionner que les cours des commodités demeurent élevés comparativement à la tendance des dernières années.

Afin de mesurer la valeur du portefeuille, la Société utilise un mode de présentation selon la méthode de la mise en équivalence pour l'ensemble des filiales exploitantes. Plutôt que d'opter pour une présentation consolidée, le portefeuille présente comme placements l'ensemble des actifs de ces filiales, déduction faite de leurs passifs.

Participations mises en équivalence

Dans les états financiers consolidés de la Société, certaines coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence²⁹. En plus de la quote-part des résultats de ces participations présentée à l'état consolidé des résultats à la rubrique «Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence», les revenus de cette section incluent les gains (pertes) sur les placements issus de la disposition ou de la réévaluation des placements selon les critères de dépréciation ou de reprise. Les principaux facteurs observés ayant donné lieu à des provisions pour pertes sur ces instruments de capitaux propres au fil des ans sont les difficultés financières importantes de l'entreprise ou une situation économique dans le marché dans lequel la coentreprise ou l'entreprise associée évolue.

Le portefeuille de participations mises en équivalence représente 14 % du secteur Participations et s'élève à 236 millions de dollars au 31 mars 2023. Ce portefeuille a diminué de 11 millions de dollars ou de 4 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la quote-part négative des résultats des entreprises, de dividendes et de dispositions d'investissements.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Société a enregistré des gains sur disposition et des réévaluations à la hausse de placements. Cependant, le portefeuille a enregistré une perte de 20 millions de dollars attribuable à la quote-part négative du résultat net des entreprises.

²⁸ Se référer à la note 3 A) i) des états financiers pour la liste des filiales détenues par la Société.

²⁹ Se référer à la note 3 A) ii) des états financiers.

Participations privées

Le portefeuille de participations privées représente 30 % du secteur Participations et s'élève à 519 millions de dollars. Ce regroupement d'actifs a varié de 216 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison de nouveaux investissements et de plusieurs réinvestissements, ainsi que de l'impact négatif des variations de juste valeur des placements.

La Société a enregistré un gain de 21 millions de dollars dans ce portefeuille, attribuable à la variation de la juste valeur des placements. La diminution des multiples de valorisation des entreprises, en partie liée à la hausse des taux d'intérêt, a nécessité la réévaluation de certains placements détenus en portefeuille.

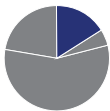
Participations cotées

Le portefeuille de participations cotées représente 32 % du secteur Participations et s'élève à 541 millions de dollars, soit une augmentation de 114 millions de dollars par rapport à mars 2022. Cette croissance s'explique par le transfert d'actifs du portefeuille Capital de risque et par des mises de fonds additionnelles au cours de l'année 2022-2023. Cependant, la croissance de ce portefeuille a été limitée par une importante baisse des cours boursiers au cours de l'exercice.

Le portefeuille a enregistré une perte de 93 millions de dollars, incluant 3 millions de dollars en revenus de dividendes. Les participations ont été fortement affectées par la volatilité des marchés financiers. Toutefois, le portefeuille a bénéficié d'une remontée des indices boursiers au quatrième trimestre.

	2023	2022	2021
Résultat (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	61	108	65
Participations mises en équivalence	(20)	(26)	16
Participations privées	21	(2)	34
Participations cotées	(93)	(80)	337
Revenus	(31)	-	452
Frais d'administration	(12)	(11)	(11)
Résultat net	(43)	(11)	441
Rendement	-2,1 %	0,0 %	36,9 %
Rendement – moyenne mobile 3 ans	11,6 %	7,1 %	10,0 %
Portefeuille (en millions de dollars)			
Filiales exploitantes	407	328	443
Participations mises en équivalence	236	247	287
Participations privées	519	303	212
Participations cotées	541	427	457
Total	1 703	1 305	1 399

3.3 Capital de risque et fonds d'investissement

1,2 G\$ Portefeuille	 16 % du portefeuille Fonds propres	(203 M\$) Résultat net
--------------------------------	---	----------------------------------

Capital de risque

Le Secteur Capital de risque regroupe les investissements directs dans des entreprises en démarrage ou en post-démarrage. La Société se concentre principalement sur certains secteurs stratégiques de l'économie, comme les technologies de l'information et des communications, l'innovation, les technologies propres, le manufacturier innovant et les sciences de la vie.

Le portefeuille Capital de risque constitue 7% des actifs Fonds propres et s'élève à 535 millions de dollars au 31 mars 2023, comparativement à 629 millions de dollars lors de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par le transfert d'interventions vers le secteur Participations et la réévaluation à la baisse de la juste valeur de certaines interventions, atténuée par l'ajout de nouveaux investissements.

Le portefeuille Capital de risque a enregistré un résultat négatif de 81 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023. Ce résultat est attribuable à des réévaluations à la baisse de la juste valeur des investissements, reflétant un environnement marqué par une diminution significative des multiples de valorisation.

Fonds d'investissement

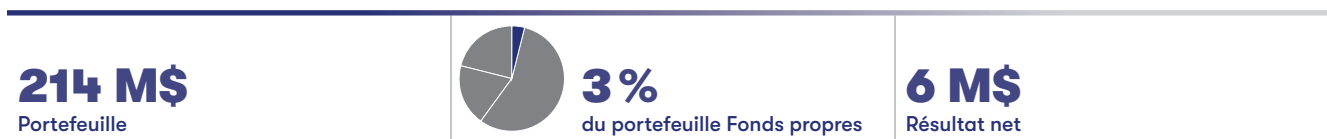
Le portefeuille est constitué d'interventions détenues par le biais de fonds d'investissement et inclut également les activités de la filiale IQ FIER inc. Ces fonds d'investissement se concentrent principalement sur le financement d'entreprises en capital de risque et en capital de développement, afin de leur permettre, quels que soient leur stade de maturité et leur secteur d'activité, d'avoir accès au capital nécessaire et à de l'accompagnement stratégique à valeur ajoutée.

Les fonds d'investissement représentent 9% des Fonds propres de la Société, soit 659 millions de dollars au 31 mars 2023. Le portefeuille a diminué de 14% au cours de l'exercice. Cette variation s'explique par des distributions supérieures aux mises de fonds et à des réévaluations des investissements détenus par les fonds d'investissement. Constitué principalement d'entreprises à fort potentiel, le portefeuille a été influencé par la diminution des valeurs de l'ensemble de l'écosystème de capital de risque.

Les Fonds d'investissement affichent des revenus négatifs de 112 millions de dollars en 2022-2023. Il est à noter que certains fonds détiennent des titres cotés en bourse, ce qui augmente la volatilité des résultats du portefeuille.

	2023	2022	2021
Résultat (en millions de dollars)			
Capital de risque	(81)	90	114
Fonds d'investissement	(112)	142	238
Revenus	(193)	232	352
Frais d'administration	(10)	(6)	(6)
Résultat net	(203)	226	346
Rendement	-14,9 %	18,2 %	37,8 %
Rendement – moyenne mobile 3 ans	13,7 %	24,9 %	27,2 %
Portefeuille (en millions de dollars)			
Capital de risque	535	629	473
Fonds d'investissement	659	764	678
Total	1 194	1 393	1 151

3.4 Trésorerie et autres



Les politiques de gestion de risque adoptées par le conseil d'administration permettent à Investissement Québec d'établir un cadre approprié pour gérer efficacement les risques liés à ses opérations financières. La trésorerie est chargée de gérer le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque de change de la Société.

Le portefeuille Trésorerie et autres est constitué principalement d'encaisse et d'actifs à court terme. Au terme de son exercice financier terminé le 31 mars 2023, Investissement Québec dispose d'un portefeuille de trésorerie de 214 millions de dollars. Conformément à sa politique interne de gestion de risque, ce niveau de liquidité permet à la Société de satisfaire l'ensemble des besoins opérationnels et d'assurer une saine gestion des flux de trésorerie.

Les revenus s'élèvent à 6 millions de dollars, comparativement à 1 million de dollars lors de l'exercice 2021-2022. Le rendement des actifs à court terme de ce portefeuille est largement influencé par le taux directeur fixé par la Banque du Canada.

La Société a également recours à des emprunts pour financer ses interventions financières en adéquation avec sa Politique de gestion du capital. Ces emprunts, majoritairement à taux variable, offrent une couverture naturelle vis-à-vis des prêts octroyés aux entreprises. Cette relation permet à la Société de limiter les impacts financiers liés aux fluctuations des taux d'intérêt. Les charges d'intérêt associées à ces emprunts sont présentées sous le secteur Financement.

Conformément à sa Politique de risque de marché, la Société met en place des stratégies de couverture pour minimiser l'impact des fluctuations des taux de change. Le résultat de ces programmes de couverture est comptabilisé à même les secteurs reliés aux interventions.

	2023	2022	2021
Résultat (en millions de dollars)			
Résultat net	6	1	1
Portefeuille (en millions de dollars)			
Trésorerie et autres	214	262	270

3.5 Accompagnement

Le secteur Accompagnement regroupe les activités de soutien à l'attraction de talents étrangers, en plus de l'accompagnement technologique offert par IQ-CRIQ. L'attraction de talents étrangers s'inscrit dans la vision d'Investissement Québec International et renforce l'offre de services existante pour appuyer davantage les entreprises québécoises dans leurs projets de croissance à l'étranger. Les autres activités d'accompagnement de la Société sont effectuées dans le cadre des mandats donnés par le Gouvernement du Québec et se retrouvent dans le secteur Activités mandataires et IQII.

Le rôle d'IQ-CRIQ consiste à offrir des services d'accompagnement pour l'adoption de nouvelles technologies et la vérification de la conformité des produits. Ces services visent à favoriser l'innovation industrielle, à augmenter la productivité et à stimuler les exportations.

Les revenus du secteur Accompagnement proviennent exclusivement d'IQ-CRIQ. Pour l'exercice financier 2022-2023, ils s'élèvent à 10 millions de dollars, ce qui représente une baisse par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution de 3 millions de dollars du montant de la contribution gouvernementale octroyée par le MEIE.

	2023	2022	2021
Résultats (en millions de dollars)			
Revenus	10	14	16
Frais d'administration	(25)	(25)	(20)
Résultat net	(15)	(11)	(4)

3.6 Activités mandataires et IQII

Comme prescrit dans sa Loi, Investissement Québec offre et administre, à titre de mandataire du gouvernement du Québec, des programmes et initiatives stratégiques. La gestion de ces mandats se traduit à travers son offre de service aux entreprises et s'accompagne de solutions financières et de services d'accompagnement.

Les activités mandataires de la Société regroupent la gestion des actifs du FDE, du FCEQ et du fonds CRNE, la prospection d'investissements étrangers et l'accompagnement spécialisé en exportations offerts par Investissement Québec International, l'administration de mesures fiscales, le conseil d'affaires, le développement de normes et de programmes de certification par le biais du BNQ, l'accompagnement des projets de zones d'innovation, le soutien à l'approvisionnement québécois et la gestion du programme Immigrants Investisseurs.

Il est à noter que le secteur Activités mandataires et IQII est exclu du résultat net ajusté de la Société. Les actifs des portefeuilles Fonds mandataires sont également exclus du bilan consolidé à l'exception de l'actif net de la filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. Ce reclassement à la revue de gestion se justifie par la nature mandatée des activités du secteur.

Honoraires de gestion

Le gouvernement du Québec rémunère la Société pour l'administration des programmes d'aide financière et initiatives stratégiques qui lui sont confiés. Le montant fixé pour la rémunération est adopté par décret gouvernemental et tient compte de l'ensemble des charges administratives et des revenus par la filiale IQII. Pour la période terminée le 31 mars 2023, les honoraires de gestion ont été fixés à 131 millions de dollars avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ce qui a permis à la Société de poursuivre sa mission de soutenir les entreprises québécoises dans leur croissance et leur développement.

IQ Immigrants Investisseurs inc.

Présenté selon la valeur nette de ses actifs, le portefeuille IQ Immigrants Investisseurs représente 117 millions de dollars d'actifs nets consolidés. La filiale administre plus de 2,9 milliards de dollars d'actifs dans la gestion du programme Immigrants Investisseurs au terme de son exercice financier.

Au 31 mars 2023, Investissement Québec enregistre 9 millions de dollars de revenus, par rapport à 15 millions de dollars pour l'exercice précédent. Cette variation se justifie par un renversement de provision enregistré en 2021-2022.

Puisque la nature du programme s'apparente à un mandat, le résultat de ces activités est exclu du résultat net ajusté de la Société. Les revenus et les charges de cette filiale sont consolidés sous le secteur Activités mandataires et IQII.

Frais d'administration mandataires

Les dépenses attribuables aux activités mandataires sont basées sur une répartition des coûts engagés pour remplir les mandats. Pour l'exercice 2022-2023, les frais d'administration mandataires sont de 140 millions de dollars et représentent 60 % des coûts totaux de la Société.

La méthodologie d'allocation des coûts utilisée constitue pour la direction la meilleure représentation des coûts consommés par les activités du secteur Activités mandataires et IQII. La Société utilise un modèle d'allocation basé sur différents facteurs afin de répartir ses charges d'exploitation entre les différents secteurs mentionnés précédemment. Les frais d'administration de chacun des secteurs comprennent des frais directement attribuables et des frais dont une proportion est allouée à ces activités, auquel cas des hypothèses, tels le nombre d'interventions sous gestion et le pourcentage de temps alloué, sont utilisées. Les règles et les hypothèses d'allocation sont suivies tout au long de l'exercice et sont mises à jour au minimum une fois par année.

	2023	2022	2021
Résultat (en millions de dollars)			
Honoraires de gestion	131	108	79
IQ Immigrants Investisseurs inc.	9	15	16
Revenus	140	123	95
Gestion FDE, FCEQ et fonds CRNE	(45)	(44)	(31)
Conseil d'affaires	(24)	(24)	(19)
Investissement Québec International	(47)	(38)	(24)
Mesures fiscales	(6)	(5)	(6)
BNQ	(14)	(12)	(9)
IQ Immigrants Investisseurs inc.	(2)	(4)	(6)
Soutien à l'approvisionnement québécois	(2)	s. o.	s. o.
Frais d'administration	(140)	(127)	(95)
Résultat net	-	(4)	-

4. Frais d'administration



Au cours de l'exercice 2022-2023, la Société a rempli avec succès sa mission de développement économique et d'innovation tout en soutenant les activités d'investissement et d'accompagnement tant au Québec qu'à l'étranger. Les frais d'administration se sont élevés à 234 millions de dollars, soit une hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

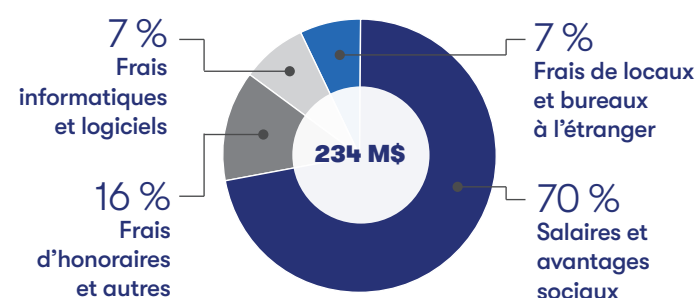
La hausse des salaires et avantages sociaux s'explique par l'embauche de nouveaux talents pour soutenir la croissance du portefeuille, la gestion des mandats et les nouvelles initiatives.

Investissement Québec continue la modernisation des systèmes et de l'infrastructure technologique, entraînant une hausse des frais d'honoraires et des frais informatiques et logiciels. Cette initiative permet à la Société de diminuer les risques de sécurité et de renforcer les outils technologiques.

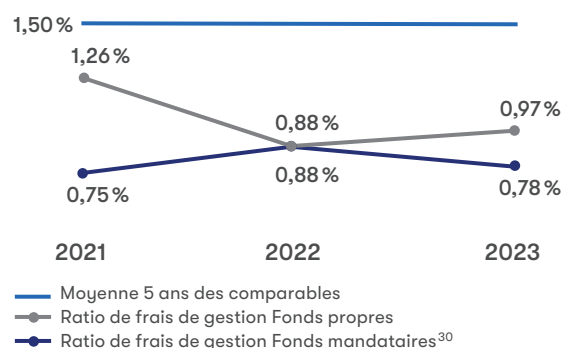
La reprise des activités en présentiel, telles que les rencontres clients et les événements, a entraîné une augmentation des autres frais d'administration par rapport aux deux derniers exercices. Cette hausse reflète l'engagement de l'organisation à jouer son rôle stratégique et à maintenir son rayonnement au Québec et à l'international.

L'ensemble des frais d'administration est alloué aux différents secteurs présentés précédemment. La Société utilise cette répartition notamment pour faire la distinction entre les activités Fonds propres et les activités mandataires et IQII ainsi que pour établir le ratio de frais de gestion. Ce ratio est utilisé comme mesure de productivité globale relativement à la gestion du portefeuille Fonds propres et du portefeuille Fonds mandataires. Il est à noter que la Société se situe significativement sous la moyenne des comparables établie dans le rapport d'étalonnage de la firme KPMG réalisé en 2020.

Répartition des frais d'administration



Ratio de frais de gestion



	2023	2022	2021
Frais d'administration (en millions de dollars)			
Salaires et avantages sociaux	164	151	128
Frais de locaux et bureaux à l'étranger	17	17	18
Frais informatiques et logiciels	16	14	10
Frais d'honoraires et autres	37	27	26
Frais d'administration	234	209	182
Nombre d'employés	1 220	1 097	1 022
Répartition par secteur			
Activités mandataires et IQII	140	127	95
Activités Fonds propres	94	82	87
Frais d'administration	234	209	182
Dépenses en capital⁽¹⁾	7	9	10

(1) Les dépenses en capital excluent les actifs aux titres des droits locatifs et les améliorations locatives financées par l'entremise de la Société québécoise des infrastructures.

³⁰ Pour une meilleure représentativité du ratio de frais de gestion Fonds mandataires, le portefeuille Fonds mandataires a été redressé pour exclure les autres éléments d'actif, qui totalisent 2,5 G\$ au 31 mars 2023. Ce changement a une incidence sur le ratio frais de gestion Fonds mandataires par rapport à l'information présentée antérieurement.

5. Bilan

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens. Les états financiers de la Société sont consolidés avec ceux des filiales³¹. Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et des filiales comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Ils présentent également les résultats financiers de la société mère, des filiales et d'autres entités sous son contrôle après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

La présentation du rapport de gestion diffère toutefois de celle des états financiers consolidés pour les éléments suivants : les entreprises mises en équivalence, les filiales exploitantes, les activités mandataires et IQ Immigrants Investisseurs inc. Le mode de présentation de ces éléments est décrit sous leurs secteurs respectifs.

Le tableau suivant présente la réconciliation du portefeuille Fonds propres avec l'actif de la Société, comme présenté aux états financiers consolidés.

	2023	2022	2021
Situation financière (en millions de dollars)			
Portefeuille Fonds propres	7 427	6 792	6 093
Garanties (éléments hors bilan)	(341)	(297)	(257)
Passif des filiales présenté contre l'actif dans le portefeuille	221	224	176
Autres éléments d'actif	129	109	124
Actif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	2 890	3 796	4 936
Réconciliation de l'actif de la Société aux états financiers consolidés	10 326	10 624	11 072
Avances du gouvernement du Québec	106	300	329
Emprunts	2 472	1 506	1 127
Passif au titre de la garantie	36	30	32
Autres éléments du passif	152	148	140
Passif des filiales exploitantes	221	224	176
Passif d'IQ Immigrants Investisseurs inc.	2 773	3 686	4 837
Total du passif	5 760	5 894	6 641
Capital social	3 206	3 206	3 206
Résultats non distribués	1 339	1 553	1 197
Cumul des autres éléments du résultat global	21	(29)	28
Total des capitaux propres	4 566	4 730	4 431
Total du passif et des capitaux propres	10 326	10 624	11 072

Emprunts et source de fonds

Conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière*, Investissement Québec peut recourir à des emprunts pour financer ses activités. Le décret 518-2022, en vigueur depuis le 23 mars 2022, et ce, jusqu'au 31 mars 2025, autorise la Société à emprunter jusqu'à 4,9 milliards de dollars par le biais du régime d'emprunts. En date du 31 mars 2023, le solde des emprunts de la Société s'élève à 2,5 milliards de dollars.

31 Se référer à la note 3 A) 1) des notes afférentes aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

Au terme de l'exercice 2022-2023, les capitaux propres de la Société s'élevèrent à 4,6 milliards de dollars, représentant une variation de 164 millions de dollars ou une diminution de 3% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est attribuable à l'ajustement des résultats non distribués à la suite de la performance financière de l'exercice 2022-2023.

Le gouvernement autorise Investissement Québec à lever jusqu'à 5,1 milliards de dollars en capital-actions pour financer ses activités. Au 31 mars 2023, le capital social est de 3,2 milliards de dollars. La Société n'a pas émis de capital social supplémentaire au cours de l'année financière.

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	2023	2022	2021
Cumul des autres éléments du résultat global (en millions de dollars)			
Couverture de flux de trésorerie	(39)	(72)	(15)
Écart de conversion	60	43	43
Total	21	(29)	28

L'écart de conversion provient de la conversion des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société.

6. Gestion du capital

Le détail des objectifs de la Société en matière de gestion du capital se trouve à la note 29 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

7. Modifications comptables futures

Les modifications de méthodes comptables (adoption de nouvelles normes comptables et normes comptables publiées, mais non encore entrées en vigueur) sont présentées à la note 2 des notes afférentes aux états financiers consolidés.

8. Contrôles et procédures

La Société n'est pas une émettrice assujettie au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Toutefois, la Société reconnaît que ces règles constituent les meilleures pratiques du marché en matière de gouvernance financière et a la volonté de s'inspirer des dispositions de ce règlement pour encadrer ses activités de gouvernance financière. Dans ce cadre et conformément à sa Politique de divulgation financière, la direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et procédures appropriés en matière de communication de l'information financière.

La Société dispose d'un programme de gouvernance financière pour évaluer la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière et de ses contrôles et procédures de communication de l'information financière. Ce programme en évolution est fondé sur le cadre de contrôle (Internal Control – Integrated Framework) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Conclusions sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Les CIIF sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ils ont conclu qu'ils ont été conçus de façon adéquate pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS.

Conclusions sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information financière (CPCI)

Les CPCI sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée dans les documents annuels est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits, notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun.

Les dirigeants qui souscrivent à une attestation ont évalué la conception des contrôles et procédures en matière d'information à fournir. Ils ont conclu qu'ils ont été conçus de façon adéquate pour donner une assurance raisonnable que l'information financière pertinente a été recueillie et transmise à la direction en temps opportun aux fins de prise de décisions.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne pouvant avoir une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur les CIIF et CPCI.

Toutefois, elle a poursuivi l'évolution de son programme de gouvernance financière afin d'en élargir la portée et de se rapprocher des meilleures pratiques. En ce sens, tous les gestionnaires de l'organisation attestent de la conception et de l'application des contrôles pour les processus sous leur responsabilité. De plus, des tests d'efficacité des contrôles sont réalisés en complément de ces attestations par la fonction de gouvernance financière.

9. Informations supplémentaires

Répartition du portefeuille de la Société par secteur d'activité, au 31 mars 2023

(en millions de dollars)	\$	%
Manufacturier		
Fabrication de produits du bois et de papier	280	4
Fabrication de produits chimiques ou produits en plastique et en caoutchouc	363	5
Fabrication de machines	202	3
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	510	7
Fabrication d'aliments et de boissons	409	5
Autres types de fabrication	1 067	14
	2 831	38
Ressources naturelles		
Foresterie et exploitation forestière	149	2
Extraction minière et exploitation en carrière	325	5
Activités de soutien à l'extraction minière	249	3
Production d'électricité	79	1
	802	11
Services		
Commerce, transport et entreposage	744	10
Tourisme et divertissement	181	2
Services professionnels, scientifiques et techniques	571	8
Autres services	921	12
	2 417	32
Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture	42	1
Autres		
Capital de risque	1 121	15
Trésorerie et autres	214	3
	1 335	18
Portefeuille Fonds propres	7 427	100

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'information qu'ils contiennent comprend des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne appliqué à tous les niveaux de l'organisation, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Ce système de contrôle est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information financière est adéquate. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au Comité d'audit du conseil d'administration, le cas échéant.

Le système de contrôle interne est appuyé par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Société, effectuée par le personnel de l'audit interne. De plus, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le premier vice-président, Finances,
gestion des risques de crédit et technologies d'affaires,

Original signé

Guy LeBlanc, FCPA

Original signé

Christian Settano, CPA

Montréal, le 25 mai 2023

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Investissement Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel d'activités et de développement durable, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel d'activités et de développement durable après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ce rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives à la comptabilité de couverture, expliqués à la note 2, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

Original signé

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A112991

Québec, le 25 mai 2023

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2023
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2023	2022
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	324 573	376 255
Débiteurs	6	162 797	152 389
Stocks	7	95 604	85 946
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	8	2 649 619	3 556 501
Prêts	9	3 976 347	3 533 074
Placements	10	2 470 910	2 330 143
Actifs détenus en vue de la vente	16	930	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	11	236 429	247 208
Immobilisations corporelles	12	216 305	159 540
Actifs biologiques	13	99 950	98 536
Immobilisations incorporelles	14	67 817	52 532
Autres actifs	15	24 379	32 075
		10 325 660	10 624 199
Passif et capitaux propres			
Passif			
Créditeurs et charges à payer	17	195 668	184 889
Emprunts à court terme	18	486 767	162 313
Dettes à long terme	19	4 699 303	4 936 012
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt		85 884	279 634
Subventions différées	20	22 559	24 487
Instruments financiers dérivés		41 390	76 154
Passif au titre de la garantie	21	36 095	30 142
Passif au titre des engagements	9 et 21	24 173	16 029
Passif au titre des régimes à prestations définies	22	39 048	46 529
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs		121 010	129 238
Autres passifs	23	8 298	8 644
		5 760 195	5 894 071
Capitaux propres			
Capital social	28	3 205 868	3 205 868
Résultats non distribués		1 339 005	1 553 428
Cumul des autres éléments du résultat global		20 592	(29 168)
		4 565 465	4 730 128
		10 325 660	10 624 199

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,

Original signé

Geneviève Fortier, M.A., Fellow CRHA
Présidente du conseil d'administration

Original signé

Marie-Soleil Tremblay, FCPA
Présidente du Comité d'audit

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2023	2022
Revenus financiers			
Revenus provenant des instruments financiers	25	421 677	295 236
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		64 165	65 851
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	25	(312 733)	133 969
Gain net (perte nette) sur les placements et autres		8 617	45 387
		181 726	540 443
Charges financières			
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	26	123 006	140 850
Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit	26	131 095	347
Dépréciation (reprise de valeur) des entreprises mises en équivalence	26	(10 091)	12 016
Autres charges financières	26	78 092	15 125
		322 102	168 338
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	(36 990)	(19 811)
Résultat du portefeuille		(177 366)	352 294
Chiffre d'affaires des activités opérationnelles		768 478	805 564
Charges d'exploitation			
Coût des ventes		656 232	653 981
Frais généraux	24	64 853	72 069
		721 085	726 050
Résultat des activités opérationnelles		47 393	79 514
Honoraires de gestion	27	131 330	108 165
Contribution du gouvernement du Québec	27	4 100	7 235
Revenu net provenant des activités connexes	24	6 272	7 395
Frais d'administration	24	(234 329)	(208 799)
Résultat des activités poursuivies		(222 600)	345 804
Résultat des activités abandonnées		(1 616)	(1 082)
Résultat net		(224 216)	344 722

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2023	2022
Résultat net		(224 216)	344 722
Autres éléments du résultat global			
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	22	9 793	11 835
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie			
Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	32	33 572	(57 110)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net		(11)	-
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie de coentreprises et d'entreprises associées	11	(415)	9
		33 146	(57 101)
Écarts de conversion			
Écart de conversion d'une filiale		9 924	48
Écart de conversion de coentreprises et d'entreprises associées	11	6 690	(733)
		16 614	(685)
Total des autres éléments du résultat global		59 553	(45 951)
Résultat global		(164 663)	298 771

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global		Total des capitaux propres
			Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	
Solde au 1 ^{er} avril 2021	3 205 868	1 196 871	(14 844)	43 462	4 431 357
Résultat net de l'exercice	-	344 722	-	-	344 722
Autres éléments du résultat global	-	11 835	(57 101)	(685)	(45 951)
Solde au 31 mars 2022	3 205 868	1 553 428	(71 945)	42 777	4 730 128
Résultat net de l'exercice	-	(224 216)	-	-	(224 216)
Autres éléments du résultat global	-	9 793	33 146	16 614	59 553
Solde au 31 mars 2023	3 205 868	1 339 005	(38 799)	59 391	4 565 465

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	Note	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat des activités poursuivies		(222 600)	345 804
Ajustements pour :			
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	36 990	19 811
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	12, 14 et 20	27 907	26 734
Radiation et perte nette de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles	12, 14 et 20	243	9 284
Revenus provenant des instruments financiers		(405 417)	(279 142)
Charges financières		259 809	105 457
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		(64 165)	(65 851)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	25	312 733	(133 969)
Perte nette (gain net) sur les placements et autres		(8 617)	(45 387)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques	13	(1 414)	(7 235)
Autres éléments, montant net		3 546	3 350
		(60 985)	(21 144)
Dividendes encaissés		76 389	182 768
Intérêts encaissés		363 077	257 315
Règlement de garanties		(3 230)	(4 616)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation			
Variation nette des prêts et honoraires de garantie à recevoir		(475 637)	(478 000)
Variation nette des débiteurs, stocks et autres actifs		(3 545)	(74 063)
Variation nette des créditeurs et charges à payer et autres passifs		3 974	22 744
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies		(99 957)	(114 996)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec		1 133 279	1 383 662
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec		(288 463)	(304 279)
Acquisitions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		(533 578)	(448 206)
Dispositions de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence		21 331	206 830
Disposition des actifs nets de filiales		-	74 696
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(48 406)	(33 827)
Autres activités d'investissement		322	9 909
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies		284 485	888 785
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées		(6 000)	(6 000)
		278 485	882 785
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme		313 306	(33 215)
Augmentation de la dette à long terme	19	1 501 648	1 024 060
Remboursement de la dette à long terme	19	(1 796 228)	(1 773 491)
Variation des avances du gouvernement du Québec		(193 750)	(30 000)
Intérêts payés		(63 345)	(6 711)
Autres activités de financement		65	(632)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies		(238 304)	(819 989)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées		(3)	(4 202)
		(238 307)	(824 191)
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		8 097	(85)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(51 682)	(56 487)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		376 255	432 742
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	5	324 573	376 255

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Notes des états financiers consolidés

1	Nature des activités.....	97
2	Modifications de méthodes comptables.....	98
3	Principales méthodes comptables.....	99
4	Instruments financiers.....	118
5	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	124
6	Débiteurs et provision pour pertes de crédit.....	124
7	Stocks.....	125
8	Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit.....	125
9	Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit.....	126
10	Placements et engagements d'investissement.....	134
11	Participations dans des entreprises mises en équivalence.....	135
12	Immobilisations corporelles.....	137
13	Actifs biologiques.....	138
14	Immobilisations incorporelles.....	140
15	Autres actifs.....	141
16	Actifs détenus en vue de la vente.....	141
17	Créditeurs et charges à payer.....	142
18	Emprunts à court terme.....	142
19	Dette à long terme.....	142
20	Subventions différées.....	144
21	Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit.....	144
22	Avantages du personnel.....	148
23	Autres passifs.....	153
24	État consolidé des résultats par fonction.....	154
25	Revenus financiers.....	155
26	Charges financières.....	156
27	Honoraires de gestion et contribution du gouvernement du Québec.....	156
28	Capital social.....	157
29	Gestion du capital.....	157
30	Autres engagements.....	157
31	Éventualités.....	158
32	Gestion des risques associés aux instruments financiers.....	158
33	Parties liées.....	167

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Nature des activités

A) Informations de la Société

Investissement Québec a été constituée en vertu de la *Loi sur Investissement Québec* (RLRQ, chapitre I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement du Québec (le «gouvernement»). Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE), le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE) et le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE, du fonds CRNE et du FCEQ sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé dans l'Édifice Iberville 1, au 1195, avenue Lavigerie, bureau 060, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, la Société de même que ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

B) Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables à la note 3.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- Les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ;
- Les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur ;
- Les actifs biologiques qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente ;
- Le passif au titre des régimes à prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de liquidité.

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 25 mai 2023.

C) Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence importante à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers consolidés, du résultat net et de certaines informations connexes. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et sur des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les estimations et hypothèses dont les incidences sont les plus significatives sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont : la dépréciation d'actifs financiers, la dépréciation d'actifs non financiers et la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée (se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites à la note 3 pour plus de détails sur l'utilisation par la Société d'estimations et d'hypothèses).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Considérations liées à l'environnement économique

En raison de l'incertitude liée à l'environnement économique découlant entre autres des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, de la poussée inflationniste, de la hausse du taux d'intérêt directeur et du contexte géopolitique, le degré de complexité lié à l'exercice du jugement demeure élevé. Les principales incidences sur les résultats et sur la situation financière de la Société sont relatives aux hypothèses utilisées dans l'évaluation de la dépréciation des actifs financiers et non financiers ainsi que dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ces évaluations font appel à des estimations et à des jugements particulièrement complexes. La Société considère l'évolution de la situation dans ses évaluations aux notes 9, 10, 11 et 21.

D) Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû porter des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants et la description de ceux-ci est fournie dans chacune des notes suivantes afférentes aux états financiers consolidés :

• Participations dans des entreprises associées	Note 3
• Classement des actifs financiers	Note 3
• Dépréciation des actifs financiers	Notes 3, 6, 8, 9, 15 et 21
• Dépréciation des actifs non financiers	Notes 3, 11, 12 et 14
• Juste valeur des instruments financiers	Note 4

2. Modifications de méthodes comptables

A) Adoption de nouvelles normes comptables

i) IFRS 9, Instruments financiers – Comptabilité de couverture

La Société a appliqué les dispositions relatives à la comptabilité de couverture de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, date de première application.

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La Société a fait le choix, comme le permet la norme, de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et a appliqué les dispositions de l'IFRS 9 de manière prospective. Les informations financières comparatives sont présentées selon l'IAS 39.

L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à des modifications de méthodes comptables relatives à la comptabilité de couverture. Les nouvelles méthodes ont été appliquées à compter du 1^{er} avril 2022 et sont décrites à la note 3.

ii) IAS 38, Coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord d'infonuagique

En avril 2021, l'IFRIC a publié une décision finale à l'agenda au sujet de la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel applicatif d'un fournisseur utilisé dans le cadre d'un accord infonuagique.

Cette décision examine notamment la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation engagés lorsqu'ils ne créent pas un actif incorporel distinct du logiciel ou lorsque les services reçus sont distincts du logiciel. De plus, l'IFRIC a conclu que les principes et les dispositions des normes comptables pertinentes (IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* et IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*) fournissent une base adéquate pour permettre de déterminer la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation engagés dans le cadre d'un accord d'infonuagique et que la décision d'avril 2021 fait partie de l'interprétation de ces normes.

Ces interprétations ont donné lieu à des modifications de méthodes comptables relatives aux coûts engagés dans le cadre d'accords d'infonuagique qui sont décrites à la note 3. La Société comptabilisera dorénavant sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net, les coûts de configuration et d'implémentation liés à certains accords d'infonuagique.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'IASB qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2023, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Normes et interprétations	Applicables aux exercices débutant le
IAS 1, <i>Présentation des états financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables</i>	1 ^{er} avril 2023
IAS 8, <i>Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs</i>	1 ^{er} avril 2023
IAS 1, <i>Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants</i>	1 ^{er} avril 2024

i) IAS 1, Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui visent à clarifier le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant et qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture.

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*, qui visent à exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

ii) IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui visent à introduire une définition des estimations comptables et apporter des précisions visant à aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers consolidés de la Société.

A) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

Au 31 mars 2023, les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

• Albecour inc.	• Rexforêt inc.
• Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	• C.D.M.V. inc.
• Gestion forestière Lacroix inc.	• IQ Immigrants Investisseurs inc.
• IQ FIER inc.	• SOQUEM inc.
• Mine Arnaud inc.	• Fonds d'investissement Eurêka commandité inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le *goodwill* identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le *goodwill* identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et les pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

Certaines activités d'investissement de la Société se qualifient comme étant un organisme de capital-risque. Ce traitement est permis par l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, selon laquelle une entité qui se qualifie comme un organisme de capital-risque ou une entité similaire et qui détient des participations dans une entreprise associée peut choisir d'évaluer ces participations à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Depuis le 1^{er} avril 2022, la Société a fait le choix irrévocable d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net tous ses nouveaux placements dans des coentreprises et des entreprises associées.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, revenus et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, revenus et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada. Aux 31 mars 2023 et 2022, la Société détient 6,67 % et 62,74 % des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence ou l'évalue à la juste valeur par le biais du résultat net, tel que décrit au point ii) ci-haut. Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le *goodwill* comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date;
- Les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de l'exercice.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin d'exercice.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transaction ou au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en revenus ou charges lorsqu'ils sont engagés. La Société comptabilise les actifs financiers à la date de transaction.

i) Classement et évaluation des actifs financiers

Classement des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés en fonction du modèle économique relatif à leur gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels afférents. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers comprennent des prêts et créances, des instruments financiers dérivés et des instruments de capitaux propres.

Les prêts et créances sont évalués au coût amorti si l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et si les deux conditions suivantes sont réunies :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les prêts et créances sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et si les deux conditions suivantes sont réunies :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers ;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les autres prêts et créances et les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments de capitaux propres comprennent les actions de sociétés cotées en Bourse et les placements privés composés d'actions et de parts de sociétés privées. Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si l'actif n'est pas détenu à des fins de transaction et que la Société fait le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué instrument par instrument.

Détermination des modèles économiques

La Société établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif commercial que doit atteindre la gestion de ses portefeuilles d'actifs financiers. Le jugement sert à déterminer les modèles économiques et il s'appuie sur les éléments probants suivants :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application, dans la pratique, des politiques énoncées ;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés ;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction ;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des exercices précédents, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie sera réévalué par la Société afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur importante ou qu'elles sont fréquentes.

La Société gère ses actifs financiers selon les modèles économiques suivants :

- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie : l'objectif de ce modèle économique est de détenir des actifs financiers et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance du terme ;
- Les actifs sont détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et en vue de la vente : l'objectif de ce modèle est la perception des flux de trésorerie, et la vente des actifs financiers est essentielle à l'atteinte des objectifs du modèle économique ;
- Les autres modèles économiques à la juste valeur : l'objectif ne répond à aucun des deux modèles précédents et représente essentiellement ceux selon lesquels les actifs sont détenus à des fins de transaction ou sont gérés sur la base de la juste valeur.

Évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels implique de déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cadre de cette évaluation, la Société tient compte des modalités contractuelles de l'instrument qui feraient en sorte qu'il ne correspond pas à un contrat de prêt de base. Les modalités suivantes sont évaluées pour savoir si les flux de trésorerie contractuels des instruments satisfont toujours aux critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Modalités qui permettent la conversion en un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres ;
- Modalités qui limitent les droits de la Société aux flux de trésorerie d'actifs spécifiés (absence d'un droit de recours) ;
- Modalités qui permettent un remboursement anticipé ou de prorogation ;
- Caractéristiques liées à l'effet de levier ;
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, la majorité des débiteurs, les billets à recevoir du gouvernement du Québec, la majorité des prêts, certains placements ainsi que certains autres actifs. Les conditions contractuelles de ces instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les revenus d'intérêts liés à ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les frais d'étude, les primes et les escomptes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces actifs et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains ou pertes de valeur comptabilisés sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés sous la rubrique «Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit» au résultat net.

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À leur comptabilisation initiale, la Société détermine si les prêts sont dépréciés. Pour ceux qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Ainsi, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à l'insuffisance des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent est amortie sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, à l'état consolidé de la situation financière.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers détenus, qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir des flux de trésorerie et en vue de la vente et dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Aux 31 mars 2023 et 2022, aucun actif financier ne répond à ces conditions et la Société n'a pas fait le choix irrévocable de désigner un instrument de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur s'ils s'inscrivent dans un modèle économique à la juste valeur puisqu'ils ont été acquis ou contractés principalement dans l'objectif d'être vendus dans un avenir proche, gérés dans un portefeuille sur la base de la juste valeur ou si les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Les actifs financiers qui s'inscrivent dans les modèles économiques d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et de la vente d'actifs peuvent également être désignés, au moment de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, dans la mesure où cette désignation permet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui autrement découlerait de l'évaluation de ces actifs financiers sur une base différente. La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments financiers dont la juste valeur est fiable. Une fois que les actifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée. Aux 31 mars 2023 et 2022, aucun actif financier ne répond à ces conditions et la Société n'a pas fait le choix irrévocable de désigner un instrument de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société a classé les actifs financiers suivants comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les placements privés comprennent les actions et les parts de sociétés privées, ainsi que les participations dans des coentreprises et des entreprises associées dont la Société a choisi d'évaluer à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces placements sont détenus par le biais d'un organisme de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements privés ne s'inscrivent ni dans un modèle d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie, ni dans un modèle d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie et en vue de la vente. Ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques et d'investissement documentée;
- Certains prêts et débiteurs comportent des modalités contractuelles qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû;
- Les placements cotés comprennent les actions cotées en Bourse ou les actions de société privées dont la juste valeur repose sur la valeur des actions cotées;
- Les instruments financiers dérivés.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net» au résultat net. Les revenus d'intérêts sur les prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et les revenus de dividendes sur les placements cotés et les placements privés sont présentés aux états financiers consolidés sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Classement et évaluation des passifs financiers

Classement des passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société peut également, conformément à ce que permet la norme, désigner des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Lorsque l'option de la juste valeur est choisie, les variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre de l'entité doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, plutôt que dans le résultat net. Aux 31 mars 2023 et 2022, aucun passif n'a été désigné à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les découverts bancaires, les emprunts à court terme, les créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec, la dette à long terme à l'exception des obligations locatives, le passif au titre de la garantie ainsi que le passif au titre des engagements.

Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts liées à ces passifs financiers sont comptabilisées sous les rubriques «Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs» et «Autres charges financières» au résultat net. Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable de ces passifs, s'il y a lieu, et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À la date initiale, tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique «Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique «Avantages conférés par les immigrants investisseurs» au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

iii) Dépréciation

Le modèle de dépréciation utilisé par la Société s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui devraient être subies en fonction des cas de défaut possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore dans une période ultérieure, au point où l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes de crédit est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Le modèle d'évaluation lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. Les pertes de crédit attendues sont évaluées à chacune des dates de présentation de l'information selon un modèle comportant trois phases :

- Phase 1 - Entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, lorsque le risque de crédit de l'instrument n'a pas augmenté de façon importante, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur les 12 mois à venir, est comptabilisée.
- Phase 2 - Entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, lorsque le risque de crédit de l'instrument a augmenté de façon importante, une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur la durée de vie attendue, est comptabilisée.
- Phase 3 - Lorsque l'instrument s'est déprécié entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale, celui-ci est considéré être en défaut et une provision pour pertes équivalente à une perte de crédit attendue, calculée sur la durée de vie attendue, est comptabilisée.

Les revenus d'intérêts sont calculés selon leur valeur comptable brute pour les actifs financiers qui sont en phases 1 et 2 et selon leur valeur comptable nette pour les actifs financiers de la phase 3 ainsi que pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

L'approche simplifiée pour le calcul de la perte attendue est utilisée pour les créances clients. Selon cette approche, la Société évalue toujours la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

De plus, le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec, la contribution à recevoir du gouvernement du Québec et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'instruments financiers contractés auprès du gouvernement et qui sont de nature peu risquée. Par conséquent, la Société présume qu'il n'y a pas d'augmentation importante du risque de crédit et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti sont comptabilisées sous la rubrique «Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit» au résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont quant à eux présentés, déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes, à l'état consolidé de la situation financière. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique «Passif au titre des engagements» à l'état consolidé de la situation financière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues à chacune des périodes de présentation de l'information financière reflète la valeur actualisée de toute insuffisance de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société aux termes d'un contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

L'évaluation des pertes de crédit attendues actualisées à la date de clôture est établie en fonction du produit des paramètres de risque suivants : la probabilité de défaut (PD) de l'entreprise associée à l'instrument, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Les données d'entrée relatives à la PD utilisées pour estimer les pertes de crédit attendues sont modélisées en se fondant sur les facteurs macroéconomiques qui sont les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille pertinent.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme sain (phase 1 ou 2), les pertes de crédit attendues sont calculées principalement en multipliant la PD de l'instrument par la PCD et l'ECD, le produit obtenu étant actualisé à la date de clôture. La principale différence entre les pertes de crédit attendues de la phase 1 et de la phase 2 est leur horizon respectif servant au calcul. Les estimations de la phase 1 projettent la PD, la PCD et l'ECD sur 12 mois, alors que les estimations de la phase 2 projettent ces paramètres sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié (phase 3), les pertes de crédit attendues sont calculées selon une approche individuelle, lorsque le risque cumulé des instruments financiers pour une même entreprise est individuellement important, et selon une approche collective pour tous les autres actifs. Le calcul pour établir la perte de crédit attendue est effectué de la façon suivante :

- Approche individuelle : en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des montants que la Société s'attend à recouvrer;
- Approche collective : en multipliant la PCD de l'instrument au moment du défaut par l'ECD au moment du défaut. La PCD de l'instrument en approche collective est calculée sur un portefeuille comportant des caractéristiques de crédit semblables.

Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création

Les pertes de crédit attendues pour les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont établies selon les mêmes approches que celles utilisées pour les actifs dépréciés (phase 3) et font l'objet d'une présentation distincte à la note 9.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit est la durée de vie contractuelle restante. Toutes les modalités contractuelles sont prises en compte au moment de déterminer la durée de vie attendue, y compris les options de remboursement anticipé, de prolongation et de renouvellement. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les garanties d'engagement financier, la durée de vie attendue est basée sur la durée de vie comportementale des clients. Cet exercice nécessite un jugement important de la part de la direction.

Appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit

À chacune des dates de clôture, la Société évalue si le risque d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de crédit à la date de clôture à celui à la date de comptabilisation initiale. L'évaluation prend en compte des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Société évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Société compare la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société effectue une appréciation des augmentations importantes du risque de crédit à la date de clôture, sur la base de trois critères. La survenance d'un des éléments ci-après indique une augmentation importante du risque de crédit et l'instrument sera transféré depuis la phase 1 vers la phase 2 :

- Un retard de 30 jours;
- L'atteinte des seuils fixés par la Société en fonction de la variation de la notation de l'instrument par rapport à sa comptabilisation initiale;
- Le résultat d'examens qualitatifs.

Les seuils d'un transfert entre les phases 1 et 2 sont symétriques. Si un actif financier qui a été transféré vers la phase 2 n'est plus considéré comme ayant subi une augmentation importante depuis la comptabilisation initiale, l'actif financier est réintégré à la phase 1.

L'appréciation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Établissement des principaux paramètres

Les principaux paramètres sont décrits ci-dessous :

Probabilité de défaut (PD)

La PD correspond à une estimation de la probabilité qu'une situation de défaut survienne dans un horizon donné. Un défaut peut ne survenir qu'à un certain moment au cours de la durée de vie attendue estimée si l'instrument financier n'a pas été décomptabilisé auparavant et qu'il se trouve toujours dans le portefeuille. Les estimations de la PD sont mises à jour annuellement en fonction des antécédents, des conditions économiques actuelles et des informations prospectives pertinentes de la société emprunteuse sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie.

Perte en cas de défaut (PCD)

La PCD correspond à une estimation de la perte découlant d'un cas de défaut à un moment donné. Elle se fonde sur l'écart entre les flux de trésorerie contractuels et ceux que le prêteur s'attendrait à recevoir à la suite du défaut, y compris à la suite de la réalisation d'une garantie. Elle s'exprime généralement en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD tiennent compte des radiations et des recouvrements de paiements passés, des données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et des coûts directs. Les flux de trésorerie réalisés des sûretés et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue.

Exposition en cas de défaut (ECD)

L'ECD correspond à une estimation de l'exposition au moment du défaut prenant en compte les changements attendus de l'exposition après la date de clôture, y compris les remboursements du principal et des intérêts, qu'ils soient prévus par contrat ou autrement, les prélèvements attendus sur les facilités engagées et les intérêts courus sur les paiements en défaut.

L'établissement de ces principaux paramètres nécessite des hypothèses qui font appel au jugement de la direction.

Définition de défaut

Lorsqu'un actif financier est en défaut, celui-ci est transféré en phase 3. La Société considère qu'un instrument financier est en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements générateurs de pertes sont survenus après la date de comptabilisation initiale de l'instrument et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs attendus de l'instrument pouvant être estimés d'une manière fiable. Cela comprend des événements qui indiquent :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur;
- un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal depuis plus de 90 jours;
- une probabilité élevée de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimatifs provenant du prêt ou des actifs sous-jacents au prêt.

La Société considère qu'un actif financier est en défaut et le transfère en phase 3 lorsqu'il est en souffrance depuis plus de 90 jours. L'analyse des événements de défaut nécessite un jugement important d'experts du crédit.

Informations prospectives

La Société a mis en place des modèles internes basés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD et leurs structures à terme. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinents. Dans le processus d'évaluation des pertes de crédit attendues, la Société considère trois scénarios macroéconomiques prospectifs : un scénario économique de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste, fondés sur une conjoncture économique probable et réaliste. Tous les scénarios économiques sont mis à jour annuellement et sont incorporés, selon le cas, dans la modélisation des paramètres de risque de PD du scénario de base, du scénario optimiste ou du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les estimations des variables macroéconomiques ainsi que la pondération de chaque scénario sont tirées des statistiques de la distribution historique des données macroéconomiques du Québec. La direction exercera son jugement pour recommander, annuellement, les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants de la première vice-présidence, Finances, gestion des risques de crédit et technologies d'affaires de la Société. La Société appliquera des facteurs de pondération aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues.

Variables macroéconomiques

Dans ses modèles, la Société s'appuie sur une grande variété d'informations économiques prospectives canadiennes comme données d'entrée, notamment la croissance du produit intérieur brut (PIB), les taux de chômage et l'écart de taux d'intérêt entre les obligations du gouvernement du Canada et les obligations corporatives. Ces données d'entrée et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues pourraient ne pas toujours rendre compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers consolidés.

Jugements d'experts en matière de crédit

Dans le cadre du processus d'évaluation des pertes de crédit, une perte de crédit attendue est estimée pour chaque exposition. Des paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen d'une segmentation du portefeuille. Pour refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas suffisamment prises en compte par la modélisation, des jugements d'experts en matière de crédit sont exercés pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

La direction exerce son jugement pour établir le montant des pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille des instruments financiers évalués au coût amorti et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes de crédit au résultat net et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes de crédit à l'état consolidé de la situation financière.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Société considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Société ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et que les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Modification des contrats de prêts

Les conditions initiales d'un prêt peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui occasionne une modification des dispositions contractuelles de l'actif financier et a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Lorsque l'incidence des modifications des dispositions contractuelles est jugée importante, une décomptabilisation du prêt est requise. Le renouvellement à terme prévu au contrat initial n'est pas considéré comme une renégociation ou une modification de celui-ci.

Si la modification des conditions ne donne pas lieu à la décomptabilisation du prêt, la valeur comptable de celui-ci est recalculée pour correspondre à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial, et une perte ou un gain est comptabilisé. L'appréciation de l'augmentation importante du risque de crédit continue d'être établie en fonction de la comptabilisation initiale.

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation du prêt initial et à la comptabilisation d'un nouveau prêt, ce dernier sera normalement classé en phase 1, à moins que l'on détermine qu'il est déprécié au moment de la renégociation. La date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouvel actif financier afin de déterminer si le risque de crédit a subi une augmentation importante.

iv) Garanties

La Société émet des contrats de garantie qui pourraient l'obliger à faire des paiements pour rembourser le bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt de ce dernier.

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique «Autres actifs» qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique «Passif au titre de la garantie» qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Passif au titre de la garantie

Après la comptabilisation initiale, le passif initial au titre de la garantie est évalué au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le passif initial au titre de la garantie est constaté sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net, et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que celles indiquées à la sous-section « Dépréciation » de la section « Classement et évaluation des instruments financiers » des présentes principales méthodes comptables. Dès que la provision pour pertes de crédit devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers » au résultat net.

v) Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque la Société transfère les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

D) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

Depuis le 1^{er} avril 2022 (IFRS 9)

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée sous la rubrique « Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie » dans les autres éléments du résultat global et présentée à l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

comptabilisé sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net dans l'exercice au cours duquel l'élément couvert influe sur le résultat net. La variation de la valeur temps liée aux coûts de couverture est comptabilisée sous la rubrique «Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie» dans les autres éléments du résultat global de façon rétrospective. Lorsque l'élément couvert est constaté sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net, la variation cumulative de la valeur temps est subséquemment transférée sous la même rubrique du résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net.

Avant le 1^{er} avril 2022 (IAS 39)

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée sous la rubrique «Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie» dans les autres éléments du résultat global et présentée à l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net dans l'exercice au cours duquel l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée sous la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net» au résultat net.

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte hors du périmètre de l'IFRS 9 si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte; 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé; 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées sous la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net» au résultat net.

E) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

F) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

G) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations corporelles et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation corporelle pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation corporelle diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

- | | |
|--|--|
| • Bâtiments | 20 à 30 ans |
| • Matériel et équipements | 3 à 25 ans |
| • Autres | 3 à 20 ans |
| • Actifs au titre des droits d'utilisation | Moindre de la durée du contrat ou de la durée de la vie utile de l'actif sous-jacent |

La charge d'amortissement est présentée à la note 12. Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chacune des fins d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location sont comptabilisés comme décrits à la note 3L).

H) Actifs biologiques

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée sous la rubrique « Coût des ventes » au résultat net. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

I) Immobilisations incorporelles

i) Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation incorporelle diminué de sa valeur résiduelle.

La Société comptabilise l'amortissement des licences et autres selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives variant entre 3 à 25 ans.

La charge d'amortissement est présentée à la note 14. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chacune des fins d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

ii) Accords infonuagiques

La Société capitalise les coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel applicatif utilisé dans un accord infonuagique lorsqu'ils créent un actif incorporel distinct du logiciel ou lorsque ces services peuvent seulement être effectués par le fournisseur du logiciel applicatif. Tout autre coût de configuration et de personnalisation est comptabilisé sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net comme indiqué à la note 14. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur et ne sont pas amortis.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

J) Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est examinée à chacune des dates de fin d'exercice afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du *goodwill* attribuable à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices précédents sont évaluées à la date de fin d'exercice, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du *goodwill*, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le *goodwill*, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier.

Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées respectivement aux notes 11, 12 et 14.

À chacune des dates de clôture, la direction détermine si les participations dans des entreprises mises en équivalence, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

K) Actifs détenus en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et lorsque l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés sous la rubrique «Gain net (perte nette) sur les placements et autres» au résultat net. Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

L) Contrats de location

Un contrat de location représente un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé durant une période déterminée moyennant une contrepartie. Dans le cadre de l'identification d'un droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société évalue les éléments suivants :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien déterminé qui est physiquement distinct de façon explicite ou implicite, ou représente pratiquement toute la capacité du bien déterminé;
- Le droit d'utilisation représente la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation;
- La Société a le droit de décider de l'utilisation d'un bien déterminé tout au long de la durée d'utilisation.

Les contrats de location sont comptabilisés sous forme d'un actif au titre du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent ainsi que d'un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. La Société a fait le choix, comme le permet la norme, de ne pas séparer les composantes non locatives. Chaque composante locative ainsi que les composantes non locatives connexes seront comptabilisées comme une seule composante.

i) Durée de location

Pour les contrats de location engagés par la Société, la durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si la Société est raisonnablement certaine d'exercer les options de renouvellement et de résiliation prévues contractuellement.

ii) Actifs au titre des droits d'utilisation

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location sont initialement comptabilisés au coût, lequel comprend :

- le montant initial de l'obligation locative auquel, le cas échéant, sont ajoutés les paiements de loyers versés à la date de début de la période de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- les coûts directs initiaux engagés par la Société pour la conclusion du contrat;
- l'estimation des coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de restauration de l'actif sous-jacent ou du lieu, telle qu'exigée par les modalités du contrat de location.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont ultérieurement amortis selon le mode linéaire depuis la date de début des contrats de location jusqu'à la date de la première échéance entre la date de la fin de vie utile de l'actif sous-jacent et la date de fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif au titre du droit d'utilisation est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Société.

La Société présente ses actifs au titre des droits d'utilisation avec les immobilisations corporelles à la note 12.

iii) Obligations locatives

Lors de leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les paiements en vertu des contrats de location comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance;
- les paiements de loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat;
- l'estimation pour toute valeur résiduelle garantie;
- les montants que la Société a une certitude raisonnable de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité.

Après leur comptabilisation initiale, les obligations locatives sont réduites du montant des paiements de loyers effectués et augmentées du montant des intérêts.

Une obligation locative est assujettie à une réévaluation lors d'une variation d'un indice, d'un taux ou d'un montant estimatif, ainsi que lors de la modification de la durée du contrat. L'ajustement découlant de la réévaluation de l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à l'état consolidé des résultats lorsque cet actif est totalement déprécié.

Les charges d'intérêts liées aux obligations locatives ainsi que les paiements variables qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation initiale des obligations locatives et qui ont été engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés respectivement sous les rubriques «Autres charges financières» et «Frais d'administration» au résultat net.

La Société présente ses obligations locatives avec la dette à long terme à la note 19.

iv) Contrats de location non capitalisés

La Société a choisi d'appliquer les exemptions relatives aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Contrats de location de courte durée

Ces contrats ont une durée inférieure ou égale à 12 mois. Pour la Société, il s'agit principalement de contrats qui ont une durée de moins de 12 mois, et de contrats qui portent sur des locations de locaux pour bureaux pour lesquels il existe une option de résiliation réciproque dans le respect d'un préavis inférieur ou égal à trois mois et dont la pénalité est négligeable.

Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur

Ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 6 500 \$. Pour la Société, il s'agit notamment des contrats qui portent sur des locations d'imprimantes, d'infrastructures informatiques et d'équipements pour l'environnement de travail.

Les paiements versés aux termes d'un contrat de courte durée et aux termes d'un contrat portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

M) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsque l'obligation peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé sous la rubrique «Autres charges financières» au résultat net.

N) Aide gouvernementale

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique «Subventions différées» à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est amortie sous la rubrique «Frais d'administration» au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles et incorporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est admissible à une subvention gouvernementale pour financer la dette contractée dans le cadre de rénovations d'immobilisations corporelles pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette subvention est présentée sous les rubriques «Autres actifs» et «Subventions différées» à l'état consolidé de la situation financière. Cette aide gouvernementale est amortie sous la rubrique «Frais d'administration» au résultat net, selon le même mode, la même durée et le même taux que l'immobilisation corporelle à laquelle elle se rapporte.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société est admissible à une contribution du gouvernement pour financer les coûts et les frais de fonctionnement liés aux activités et aux projets de recherche. La Société comptabilise les revenus lorsqu'il y a une assurance raisonnable qu'elle est conforme aux conditions attachées à la subvention et que la subvention sera reçue. La contribution est émise annuellement conformément aux conditions contractuelles. Cette subvention est présentée sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec » au résultat net.

O) Avantages du personnel

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

ii) Régimes à cotisations définies

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par Retraite Québec, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chacune des dates de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs des régimes ainsi que l'effet du plafonnement de l'actif des régimes doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime; 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs du régime, en excluant les intérêts, sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement aux résultats non distribués et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des régimes à prestations définies par le taux d'actualisation, comme déterminé au début de l'exercice en tenant compte de la variation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de l'exercice.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans les résultats non distribués à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans l'exercice au cours duquel ce gain ou cette perte survient.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

P) Revenus

i) Chiffre d'affaires des activités opérationnelles

Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services dans le cadre des activités ordinaires sont mesurés en fonction de la contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client et excluent les sommes perçues pour le compte de tiers. À la passation d'un contrat, la Société s'attend généralement à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an. Par conséquent, la Société a choisi de ne pas ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante. La Société comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (progressivement ou à un moment précis). Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services décrits ci-dessous sont comptabilisés sous la rubrique «Chiffre d'affaires des activités opérationnelles» au résultat net.

Le chiffre d'affaires des activités opérationnelles de la Société provient des filiales opérantes détenues à 100%.

Vente de biens

Produits d'aluminium

Les produits d'aluminium consistent en la vente d'aluminium. La Société achète la matière première (alumine) qui est transformée en aluminium et elle vend la production. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles. Aucune remise ni aucun droit de retour ne sont rattachés à ces produits.

Produits de médecine vétérinaire

Les produits de médecine vétérinaire consistent en la vente et la distribution de médicaments, de nourriture et autres accessoires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. La Société comptabilise les revenus lorsque les produits sont livrés au client. Les factures sont émises conformément aux conditions contractuelles et sont payables avant 30 jours. Le montant des revenus constatés pour les produits de médecine vétérinaire est ajusté des remises et droits de retour attendus, qui sont estimés en fonction des données historiques.

Prestation de services

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion consistent en la rémunération pour les programmes d'aide financière et les mandats que lui confie le gouvernement dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. La Société comptabilise les revenus progressivement, au fur et à mesure que les services sont fournis. La facturation est émise annuellement conformément aux conditions adoptées dans le décret du gouvernement.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés comme décrits à la note 3C). Les autres revenus attribuables aux instruments financiers comprennent des frais d'étude.

iii) Revenus des activités connexes

Les produits de la prestation de services d'accompagnement technologiques dans le cadre des activités connexes sont mesurés en fonction de la contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client et excluent les sommes perçues pour le compte de tiers. À la passation d'un contrat, la Société s'attend généralement à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an. Par conséquent, la Société a choisi de ne pas ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante. La Société comptabilise les revenus lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou d'un service à un client. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (progressivement ou à un moment précis). Les produits provenant de la vente de biens et de la prestation de services décrits ci-dessous sont comptabilisés sous la rubrique «Revenu net provenant des activités connexes» au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Q) Changements à la présentation des états financiers consolidés

Changement à la présentation de l'état consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2023, la Société a choisi d'appliquer l'exemption de présenter séparément dans l'état consolidé de la situation financière les actifs courants et non courants et les passifs courants et non courants et de les présenter selon le critère de liquidité. Cette exemption est permise par l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, lorsque le critère de liquidité apporte des informations fiables et plus pertinentes. Les chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice en cours (voir le tableau ci-dessous).

Les notes suivantes ont été ajustées au besoin afin de refléter la présentation selon le critère de liquidité :

• Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit	Note 8
• Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit	Note 9
• Placements et engagements d'investissement	Note 10
• Autres actifs	Note 15
• Dette à long terme	Note 19

Le tableau suivant présente un résumé des modifications effectuées à l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022:

	Actif et passif courants au 31 mars 2022	Actif et passif non courants au 31 mars 2022	Actif et passif selon le critère de liquidité au 31 mars 2022
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	376 255	–	376 255
Débiteurs	152 389	–	152 389
Stocks	85 946	–	85 946
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	1 242 431	2 314 070	3 556 501
Prêts	1 402 345	2 130 729	3 533 074
Placements	124 200	2 205 943	2 330 143
Participations dans des entreprises mises en équivalence	–	247 208	247 208
Immobilisations corporelles	–	159 540	159 540
Actifs biologiques	–	98 536	98 536
Immobilisations incorporelles	–	52 532	52 532
Autres actifs	22 069	10 006	32 075
	3 405 635	7 218 564	10 624 199
Passif			
Créditeurs et charges à payer	184 889	–	184 889
Emprunts à court terme	162 313	–	162 313
Dette à long terme	1 667 721	3 268 291	4 936 012
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt	279 634	–	279 634
Subventions différées	–	24 487	24 487
Instruments financiers dérivés	–	76 154	76 154
Passif au titre de la garantie	–	30 142	30 142
Passif au titre des engagements	–	16 029	16 029
Passif au titre des régimes à prestations définies	–	46 529	46 529
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	–	129 238	129 238
Autres passifs	455	8 189	8 644
	2 295 012	3 599 059	5 894 071

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Changement à la présentation de l'état consolidé du résultat net

La Société a reclassé à l'état consolidé des résultats certaines rubriques afin de fournir des informations plus pertinentes. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les « Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti » d'un solde de 257 076 000 \$, les « Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net » d'un solde de 16 186 000 \$ et les « Autres revenus attribuables aux instruments financiers » d'un solde de 24 771 000 \$ ont été regroupés sous la rubrique « Revenus provenant des instruments financiers ». Ces rubriques sont divulguées distinctement à la note 25. De plus, la Société a reclassé le « Gain (perte) de change sur les instruments financiers » ayant un solde de (2 797 000) \$ sous la rubrique « Revenus financiers provenant des instruments financiers ».

Changement à la présentation de l'état consolidé des flux de trésorerie

Au 31 mars 2023, la Société a reclassé, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, l'augmentation et la diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir pour leur montant au net, tel que permis par l'IAS 7, *Tableau de flux de trésorerie*. Ces rubriques étaient préalablement présentées de façon distincte sous les flux de trésorerie liés aux activités de financement. De plus, la Société a reclassé certaines rubriques des flux de trésorerie liées aux activités d'exploitation afin de fournir des informations plus pertinentes. Certains chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice en cours (voir le tableau ci-dessous).

Le tableau suivant présente un résumé des modifications effectuées à l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022:

	31 mars 2022	Incidence des reclassements apportés à l'état consolidé des flux de trésorerie	31 mars 2022 (reclassé)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Revenus provenant des instruments financiers	-	(279 142)	(279 142)
Revenus d'intérêts sur les actifs financiers évalués au coût amorti	(257 076)	257 076	-
Revenus provenant des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(16 186)	16 186	-
Autres revenus attribuables aux instruments financiers	(8 677)	8 677	-
Charges financières	17 128	88 329	105 457
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	78 763	(78 763)	-
Perte nette (gain net) des entreprises mises en équivalence	12 016	(12 016)	-
Dotations (reprise de dotation) aux pertes de crédit	347	(347)	-
Avantages du personnel	2 576	(2 576)	-
Autres éléments, montant net	(1 318)	4 668	3 350
Variation nette des prêts et honoraires de garantie à recevoir	-	(478 000)	(478 000)
	(172 427)	(475 908)	(648 335)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Augmentation des prêts	(1 172 175)	1 172 175	-
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	694 175	(694 175)	-
Autres activités d'investissement	12 001	(2 092)	9 909
	(465 999)	475 908	9 909

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Instruments financiers

A) Classement et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût amorti selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable et le classement des instruments financiers de chacune des catégories se détaillent comme suit :

			2023
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés au coût amorti	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	324 573	324 573
Débiteurs ⁽¹⁾	13 931	141 019	154 950
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	2 649 619	2 649 619
Prêts	227 380	3 748 967	3 976 347
Placements	2 259 344	211 566	2 470 910
Autres actifs ⁽¹⁾	–	12 924	12 924
	2 500 655	7 088 668	9 589 323
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	–	187 542	187 542
Emprunts à court terme	–	486 767	486 767
Dettes à long terme ⁽²⁾	–	4 636 646	4 636 646
Avances du gouvernement du Québec	–	85 884	85 884
Instruments financiers dérivés	41 390	–	41 390
Passif au titre de la garantie	–	36 095	36 095
Passif au titre des engagements	–	24 173	24 173
	41 390	5 457 107	5 498 497

			2022
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés au coût amorti	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	376 255	376 255
Débiteurs ⁽¹⁾	12 436	129 702	142 138
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	3 556 501	3 556 501
Prêts	184 572	3 348 502	3 533 074
Placements	2 131 731	198 412	2 330 143
Autres actifs ⁽¹⁾	–	21 205	21 205
	2 328 739	7 630 577	9 959 316
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	–	176 292	176 292
Emprunts à court terme	–	162 313	162 313
Dettes à long terme ⁽²⁾	–	4 919 086	4 919 086
Avances du gouvernement du Québec	–	279 634	279 634
Instruments financiers dérivés	76 154	–	76 154
Passif au titre de la garantie	–	30 142	30 142
Passif au titre des engagements	–	16 029	16 029
	76 154	5 583 496	5 659 650

(1) Certains éléments dans ces catégories ne répondant pas à la définition d'un instrument financier ont été exclus.

(2) Les obligations locatives sont exclues de la dette à long terme puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Juste valeur des instruments financiers et hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la première vice-présidence, Finances, gestion des risques de crédit et technologies d'affaires de la Société.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : la juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.
- Niveau 3 : la juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur au début de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, il n'y a eu aucun transfert d'hiérarchie. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net totalisant un montant de 237 181 000 \$ ont été transférés du niveau 3 vers le niveau 2 en raison d'un changement de la méthode d'évaluation.

i) Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers classés au coût amorti

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des autres actifs, des découverts bancaires, des emprunts à court terme, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière classés au coût amorti. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

2023					
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	2 649 619	2 568 425	–	2 568 425	–
Prêts ⁽²⁾	3 748 967	3 776 348	–	65 006	3 711 342
Placements ^{(3) (4)}	211 566	211 717	18 324	193 393	–
	6 610 152	6 556 490	18 324	2 826 824	3 711 342
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽⁵⁾	4 636 646	4 575 021	–	4 575 021	–
Passif au titre de la garantie ⁽⁶⁾	36 095	25 556	–	–	25 556
Passif au titre des engagements ^{(2) (6)}	24 173	24 173	–	–	24 173
	4 696 914	4 624 750	–	4 575 021	49 729

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2022					
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	3 556 501	3 507 330	–	3 507 330	–
Prêts ⁽²⁾	3 348 502	3 388 990	–	62 392	3 326 598
Placements ⁽³⁾⁽⁴⁾	198 412	196 010	19 205	176 805	–
	7 103 415	7 092 330	19 205	3 746 527	3 326 598
Passifs financiers					
Dettes à long terme ⁽⁵⁾	4 919 086	4 880 254	–	4 880 254	–
Passif au titre de la garantie ⁽⁶⁾	30 142	25 406	–	–	25 406
Passif au titre des engagements ⁽²⁾⁽⁶⁾	16 029	16 029	–	–	16 029
	4 965 257	4 921 689	–	4 880 254	41 435

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (2) La juste valeur des prêts et du passif au titre des engagements de prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (3) La juste valeur des certificats de dépôt est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des titres similaires émis par des émetteurs reliés aux certificats de dépôt.
- (4) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les courbes de rendement des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités.
- (5) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (6) La juste valeur du passif au titre de la garantie et du passif au titre des engagements de garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Juste valeur et hiérarchie des instruments financiers classés à la juste valeur

Le tableau qui suit indique la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière classés à la juste valeur. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite plus haut.

2023				
	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Débiteurs ⁽¹⁾	13 931	-	13 931	-
Prêts ⁽²⁾	227 380	-	-	227 380
Placements				
Placements privés ^{(3) (4)}	1 195 507	-	7 079	1 188 428
Placements privés dans des coentreprises et des entreprises associées ^{(3) (4)}	516 197	-	-	516 197
Placements cotés ⁽⁵⁾	544 284	458 479	85 805	-
Instruments financiers dérivés ⁽⁶⁾	3 356	-	1 579	1 777
	2 500 655	458 479	108 394	1 933 782
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ⁽⁶⁾	41 390	-	41 390	-

2022				
	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Débiteurs ⁽¹⁾	12 436	-	12 436	-
Prêts ^{(2) (5)}	184 572	16 134	25 081	143 357
Placements				
Placements privés ^{(A) (3) (4)}	1 117 740	-	7 212	1 110 528
Placements privés dans des coentreprises et des entreprises associées ^{(3) (4)}	452 778	-	-	452 778
Placements cotés ^{(A) (5)}	553 265	443 576	109 689	-
Instruments financiers dérivés ⁽⁶⁾	7 948	-	5 078	2 870
	2 328 739	459 710	159 496	1 709 533
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ⁽⁶⁾	76 154	-	76 154	-

(A) Au 31 mars 2022, la Société a remplacé la rubrique «Valeurs mobilières» par la rubrique «Placements cotés». Un montant de 43973 000\$ a été reclassé sous les «Placements privés» afin de mieux catégoriser les placements de la Société.

La juste valeur des instruments financiers figurant aux tableaux précédents est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) La juste valeur des débiteurs est estimée au montant que la Société s'attend à recevoir à la date de présentation de l'information financière, en raison de leurs échéances à court terme.
- (2) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et tient compte des instruments dérivés qui sont inclus au contrat hôte, s'il y a lieu. La juste valeur de ces instruments est déterminée selon les principes décrits au point (6) ci-bas.
- (3) La juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissements est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basée sur la valeur des parts établie par les fonds sous-jacents, telle qu'établie dans les états financiers audités de ces fonds. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- (4) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et techniques conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces techniques sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, le taux de capitalisation, les escomptes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) et d'autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (5) La juste valeur des prêts et des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés.
- (6) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteurs publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial, du modèle d'évaluation Black-Scholes, du modèle *probability weighted expected return* ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et classés au niveau 3 se détaille comme suit :

	Débiteurs	Prêts	Placements privés	Instruments financiers dérivés	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2021	24 587	66 853	1 350 149	2 246	1 443 835
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	-	(4 625)	316 743	729	312 847
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	(24 587)	(20 741)	(191 853)	-	(237 181)
Acquisitions	-	111 110	422 464	-	533 574
Dispositions	-	(9 240)	(177 770)	(105)	(187 115)
Distributions	-	-	(156 427)	-	(156 427)
Solde au 31 mars 2022	-	143 357	1 563 306	2 870	1 709 533
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	-	(14 480)	(112 689)	418	(126 751)
Acquisitions	-	98 526	329 849	-	428 375
Dispositions	-	(23)	(7 764)	(1 511)	(9 298)
Distributions	-	-	(68 077)	-	(68 077)
Solde au 31 mars 2023	-	227 380	1 704 625	1 777	1 933 782

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les pertes nettes latentes comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 121 254 000 \$ (gains nets latents de 305 208 000 \$ au 31 mars 2022).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, des pertes nettes de 126 751 000 \$ imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 sont présentées sous la rubrique «Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net» au résultat net (gains nets de 312 847 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022).

D) Sensibilité des actifs financiers évalués à la juste valeur et classés au niveau 3

i) Prêts

La juste valeur des prêts de niveau 3 est évaluée à l'aide de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

L'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation pour chacun des prêts. La valeur comptable des prêts couverts est de 227 380 000 \$ au 31 mars 2023.

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net à la suite d'une variation du taux d'actualisation	(2 654)	2 772

ii) Placements privés

Les placements privés de niveau 3 sont composés des actions et parts de sociétés privées. L'évaluation de la juste valeur des actions et parts de sociétés privées est établie selon leur phase de développement et selon une ou plusieurs des techniques d'évaluation suivantes :

- Les techniques fondées sur le marché : La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la géographie, la situation financière et la stratégie d'affaires. Ces techniques s'appuient sur des données d'entrée observables et non observables sur le marché. Ces données comportent entre autres les multiples de valorisation des sociétés comparables auxquels des ajustements sont effectués pour tenir compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs prévus. Les principales techniques d'évaluation sont les suivantes :

- Multiples des bénéficiaires de sociétés publiques comparables;
- Transactions comparables;
- Prix d'une transaction récente.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- Les techniques fondées sur la rentabilité : Ces techniques s'appuient sur des données d'entrée observables et non observables sur le marché, telles que le taux d'actualisation et le taux de capitalisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs prévus. Les principales techniques d'évaluation sont les suivantes :
 - L'actualisation des flux monétaires;
 - La capitalisation des flux monétaires.
- La technique de l'actif net redressé.

Des analyses de sensibilité sont effectuées sur les instruments financiers classés de niveau 3 et évalués selon une ou des techniques fondées sur la rentabilité. Les techniques d'évaluation fondées sur le marché et sur l'actif net redressé ne sont pas incluses à l'analyse de sensibilité en raison de la nature des hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur.

Le tableau suivant présente l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur des instruments financiers classés de niveau 3 qui ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité. La valeur comptable des placements couverts est de 346 011 000 \$ au 31 mars 2023.

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	(55 696)	70 054

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023	2022
Trésorerie	300 834	369 253
Équivalents de trésorerie		
Compte d'épargne à intérêts élevés, taux quotidien majoré de 0,30 %, sans échéance	8 909	6 415
Billet au porteur, 4,91 %, échéant en avril 2023	14 830	–
Compte d'épargne à taux fixe, 0,40 %, sans échéance	–	587
	324 573	376 255

6. Débiteurs et provision pour pertes de crédit

A) Débiteurs

	2023	2022
Débiteurs au coût amorti		
Créances clients	125 840	119 266
Autres débiteurs	3 840	2 176
Autres débiteurs – parties liées	13 288	9 110
	142 968	130 552
Provision pour pertes de crédit ⁽¹⁾	(1 949)	(850)
	141 019	129 702
Débiteurs à la juste valeur par le biais du résultat net		
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	8 174	6 156
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir – parties liées	5 757	6 280
	13 931	12 436
Autres débiteurs	7 847	10 251
	162 797	152 389

(1) La provision pour pertes de crédit est négligeable aux 31 mars 2023 et 2022. Par conséquent, le tableau présentant le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les débiteurs n'a pas été présenté.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) Risque de crédit

L'analyse chronologique des débiteurs aux 31 mars se détaille comme suit :

					2023
	Courant	En souffrance depuis			Total
		31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours	
Valeur comptable nette	138 340	1 030	303	1 346	141 019

					2022
	Courant	En souffrance depuis			Total
		31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 jours	
Valeur comptable nette	121 417	6 550	128	1 607	129 702

7. Stocks

	2023	2022
Produits finis	69 679	67 082
Matières premières	16 994	9 547
Pièces consommables et de rechange	5 745	5 073
Produits en cours	1 579	1 671
Autres	1 607	2 573
	95 604	85 946

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le coût des stocks comptabilisé sous la rubrique « Coût des ventes » s'élève à 655 771 000 \$ (648 058 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022).

8. Billets à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour pertes de crédit

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

A) Billets à recevoir du gouvernement du Québec

	2023	2022
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 0,68 % à 4,08 %, échéant entre avril 2023 et mars 2028, valeur nominale de 2,8 milliards de dollars	2 653 018	3 558 956
Provision pour pertes de crédit	(3 399)	(2 455)
	2 649 619	3 556 501

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2023	2022
Moins de 1 an	1 048 000	1 256 800
De 1 an à 2 ans	436 800	1 048 000
De 2 à 3 ans	600 800	436 800
De 3 à 4 ans	325 600	600 800
De 4 à 5 ans	344 400	325 600
	2 755 600	3 668 000

B) Provision pour pertes de crédit

La Société a déterminé que le risque de crédit que comporte cet instrument financier est faible. Par conséquent, la Société a estimé que le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante et la provision pour pertes de crédit est établie au montant des pertes de crédit sur les 12 mois à venir.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec :

	2023	2022
Solde au début	2 455	7 387
Diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	916	271
Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit	28	(5 203)
Solde à la fin	3 399	2 455

(1) Malgré une diminution nette des billets à recevoir du gouvernement du Québec, l'augmentation de la perte attendue de 916 000\$ au 31 mars 2023 (271 000\$ au 31 mars 2022) s'explique par une probabilité de recouvrement qui est moindre au début du terme des billets et qui augmente au fur et à mesure que ceux-ci se rapprochent de leur date d'échéance.

9. Prêts, engagements de prêts et provision pour pertes de crédit

A) Prêts

2023				
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Prêts commerciaux ⁽²⁾	3 635 582	359 763	227 380	4 222 725
Provision pour pertes de crédit	(77 338)	(169 040)	–	(246 378)
	3 558 244	190 723	227 380	3 976 347

2022				
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Prêts commerciaux ⁽²⁾	3 201 794	290 688	184 572	3 677 054
Provision pour pertes de crédit	(41 642)	(102 338)	–	(143 980)
	3 160 152	188 350	184 572	3 533 074

(1) Non assujettis aux pertes de crédit.

(2) Le solde contractuel des prêts qui ont été radiés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 et qui font encore l'objet d'efforts de recouvrement est de 8 390 000\$ (13 630 000\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2023, les prêts incluent des prêts accordés à des coentreprises ou à des entreprises associées totalisant 317 544 000 \$ selon les conditions du marché (302 696 000 \$ au 31 mars 2022).

Les tableaux suivants présentent les prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt aux 31 mars :

				2023
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts, déduction faite de la provision pour :				
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	993 511	1 715 610	210 946	2 920 067
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts sains	354 605	273 136	10 436	638 177
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés	42 504	127 510	5 179	175 193
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	7 291	7 545	694	15 530
	1 397 911	2 123 801	227 255	3 748 967
Rendement au taux effectif pondéré	7,91 %	7,65 %	6,70 %	

				2022
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts, déduction faite de la provision pour :				
Pertes de crédit pour les 12 mois à venir	999 221	1 595 919	225 037	2 820 177
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts sains	151 507	181 325	7 143	339 975
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés	52 536	110 109	4 360	167 005
Pertes de crédit pour la durée de vie – prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	15 033	4 311	2 001	21 345
	1 218 297	1 891 664	238 541	3 348 502
Rendement au taux effectif pondéré	4,67 %	5,55 %	4,82 %	

Les encaissements prévus de capital et d'intérêts gagnés capitalisés sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2023	2022 ⁽¹⁾
Moins de 1 an	1 660 561	1 466 674
De 1 an à 2 ans	752 733	658 910
De 2 à 3 ans	779 925	503 935
De 3 à 4 ans	648 287	427 277
De 4 à 5 ans	267 119	467 213
Plus de 5 ans	167 572	182 700
	4 276 197	3 706 709

(1) Au 31 mars 2022, la Société a réduit d'un montant de 83 268 000 \$ les encaissements de capital et d'intérêts gagnés capitalisés afin d'exclure les intérêts futurs capitalisables. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, ainsi que sur l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non dépréciés, se détaillent comme suit :

	2023	2022
Moins de 31 jours	2 299	4 492
De 31 à 90 jours	5 218	7 630
	7 517	12 122

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Prêts modifiés

Au 31 mars 2023, le coût amorti des prêts dont les conditions contractuelles ont été modifiées, mais non décomptabilisés, pour lesquels la provision pour pertes de crédit a été évaluée pour la durée de vie, s'élève à 522 345 000 \$ (476 084 000 \$ au 31 mars 2022). Pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, la Société a comptabilisé des pertes nettes sur modification de prêt pour un montant négligeable. Au 31 mars 2023, la valeur comptable brute à la fin de l'exercice des prêts pour lesquels la provision pour pertes de crédit a été réévaluée, des pertes de crédit attendues pour la durée de vie au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'élève à 20 565 000 \$ (montant négligeable au 31 mars 2022).

B) Engagements de prêts

Les engagements de prêts de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements de prêts se détaille comme suit :

				2023
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Ententes de prêts ⁽²⁾	841 100	8 882	5 500	855 482
Provision pour pertes de crédit	(16 956)	(980)	-	(17 936)
	824 144	7 902	5 500	837 546

				2022
	Sains	Dépréciés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
Ententes de prêts ⁽²⁾	986 666	17 973	-	1 004 639
Provision pour pertes de crédit	(10 208)	(926)	-	(11 134)
	976 458	17 047	-	993 505

(1) Non assujetties aux pertes de crédit.

(2) Comprennent un montant de renouvellement de prêts de 91 125 000 \$ au 31 mars 2023 (81 474 000 \$ au 31 mars 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Provision pour pertes de crédit

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les engagements de prêts :

Prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création ⁽¹⁾	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2021	14 158	24 945	124 737	218	164 058
Transferts vers la phase 1 ⁽²⁾	745	(5 704)	(180)	-	(5 139)
Transferts vers la phase 2 ⁽²⁾	(2 275)	8 469	(1 601)	-	4 593
Transferts vers la phase 3 ⁽²⁾	(207)	(6 802)	25 919	-	18 910
Décomptabilisations ⁽³⁾	(6 344)	(6 405)	(3 829)	(32)	(16 610)
Radiations	(49)	-	(18 722)	(2 350)	(21 121)
Recouvrements	-	9	80	1 138	1 227
Créations ou acquisitions ⁽⁴⁾	14 769	7 860	13 381	2 317	38 327
Changements de paramètres de risque ⁽⁵⁾	(137)	(1 467)	(37 782)	(861)	(40 247)
Variation des taux de change et autres ajustements	65	12	(95)	-	(18)
Solde au 31 mars 2022	20 725	20 917	101 908	430	143 980
Transferts vers la phase 1 ⁽²⁾	1 142	(3 646)	(341)	-	(2 845)
Transferts vers la phase 2 ⁽²⁾	(5 859)	22 888	(739)	-	16 290
Transferts vers la phase 3 ⁽²⁾	(716)	(2 672)	49 413	-	46 025
Décomptabilisations ⁽³⁾	(7 188)	(5 936)	(365)	(53)	(13 542)
Radiations	(3)	(111)	(13 403)	(132)	(13 649)
Recouvrements	-	-	4 791	448	5 239
Créations ou acquisitions ⁽⁴⁾	23 514	9 705	1 463	476	35 158
Changements de paramètres de risque ⁽⁵⁾	3 986	88	24 282	(27)	28 329
Variation des taux de change et autres ajustements	556	(52)	889	-	1 393
Solde au 31 mars 2023	36 157	41 181	167 898	1 142	246 378

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit lors de la comptabilisation initiale des prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création est d'un montant négligeable au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 (2 219 000\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022).

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu à la fin de l'exercice, y compris la réévaluation de la provision pour pertes de crédit.

(3) Correspondent à la diminution de la provision pour pertes de crédit attribuable aux décomptabilisations qui sont présumées avoir eu lieu au début de l'exercice.

(4) Les créations ou acquisitions sont présumées avoir eu lieu à la fin de l'exercice.

(5) Comprennent la réévaluation de la provision pour pertes de crédit (sans tenir compte des transferts) attribuable principalement à la qualité du crédit ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2021	3 732	2 728	10	1 036	7 506
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	8	(27)	–	–	(19)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(838)	1 430	–	–	592
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(5)	(190)	787	–	592
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(5 755)	(3 997)	(10)	(1 565)	(11 327)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	8 042	4 931	–	648	13 621
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	215	(66)	–	20	169
Solde au 31 mars 2022	5 399	4 809	787	139	11 134
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	156	(455)	–	–	(299)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(492)	2 365	–	–	1 873
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(6)	(40)	925	–	879
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(7 169)	(5 950)	(787)	(321)	(14 227)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	9 559	8 568	–	247	18 374
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	410	(228)	–	(10)	172
Variation des taux de change et autres ajustements	30	–	–	–	30
Solde au 31 mars 2023	7 887	9 069	925	55	17 936

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites au tableau de la provision pour pertes de crédit sur les prêts de la présente note.

i) Données et hypothèses clés

L'évaluation des pertes de crédit attendues s'appuie sur un nombre important de données, d'estimations fondées sur des pondérations probabilistes et d'hypothèses. Les principaux facteurs qui font varier les pertes de crédit attendues sont :

- les changements dans la qualité du crédit des sociétés emprunteuses principalement reflétés dans les notations d'entreprises;
- les variations des conditions macroéconomiques prospectives, en particulier les variables macroéconomiques les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société;
- les changements dans la conception des scénarios et les changements de pondérations attribuées à chacun des scénarios;
- les transferts entre les catégories, qui sont la conséquence des changements subis par n'importe lequel des facteurs ci-dessus ou leur combinaison.

Cadre de gestion des risques

Les notations d'entreprises sont assignées conformément au cadre de gestion des risques en vigueur dans la Société, lequel repose sur les modèles internes d'estimations des paramètres de risque de crédit de la probabilité de défaut (PD). Les changements apportés aux notations d'entreprises se reflètent dans ces paramètres qui sont estimés en fonction de l'historique des pertes de la Société selon le segment de risque pertinent et sont ajustés par les informations prospectives lorsque pertinentes.

Variables macroéconomiques prospectives

Les variables macroéconomiques qui entrent dans les modèles d'ajustement des paramètres de risque de crédit sont celles les plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit du portefeuille de la Société. Trois scénarios macroéconomiques, soit un scénario de base et deux scénarios alternatifs (optimiste et pessimiste), entrent dans le calcul des pertes de crédit attendues. Le scénario pessimiste reflète les crises probables pouvant affecter un ou plusieurs secteurs économiques. Il reflète un événement macroéconomique négatif, marqué ensuite par un rebond de croissance qui ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable au cours du reste de la période de prévision. Le scénario optimiste prend en compte toutes les opportunités accessibles selon des hypothèses raisonnablement optimistes et reflète un événement macroéconomique positif. Le scénario de base reflète l'événement économique le plus probable pour les cinq prochaines années. Il sert également de point d'ancrage pour les deux scénarios alternatifs. Tous ces scénarios sont établis à partir de l'expérience passée et tablent sur une politique monétaire qui, en réponse, ramènera l'économie vers un rythme de croissance durable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Chacun des trois scénarios comprend une projection, sur cinq ans avec une granularité trimestrielle, de trois principales variables macroéconomiques pertinentes dont se servent les modèles d'ajustement. Chacun des deux scénarios alternatifs est bâti dans une perspective à moyen terme. Les projections des scénarios alternatifs s'étendent en effet sur un à deux ans, puis convergent vers les projections de base (scénario de base) qui servent d'ancrage.

Les tableaux ci-après présentent les trois principales variables macroéconomiques utilisées dans la conception des scénarios. Il s'agit du PIB, du taux de chômage et de l'écart de taux entre le taux corporatif BBB (10 ans) et le taux d'intérêt des obligations (10 ans) du gouvernement du Canada.

2023						
Variables macroéconomiques	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
PIB ⁽¹⁾	1,15 %	1,82 %	2,19 %	2,08 %	(2,73) %	2,29 %
Taux de chômage ⁽²⁾	5,67 %	4,98 %	5,44 %	4,11 %	6,52 %	6,01 %
Écart de taux ⁽³⁾	2,02 %	1,96 %	1,82 %	1,38 %	2,74 %	2,63 %

2022						
Variables macroéconomiques	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans	12 mois à venir	De 2 à 5 ans
PIB ⁽¹⁾	3,69 %	1,71 %	4,74 %	1,97 %	(0,28) %	2,18 %
Taux de chômage ⁽²⁾	5,94 %	5,38 %	5,71 %	4,51 %	6,79 %	6,41 %
Écart de taux ⁽³⁾	1,86 %	2,04 %	1,67 %	1,46 %	2,59 %	2,70 %

(1) Correspond au taux de croissance trimestriel moyen du PIB annualisé, sur la période.

(2) Correspond au taux de chômage trimestriel moyen de la période.

(3) Correspond à l'écart de taux trimestriel moyen de la période.

Une hausse du taux de chômage au Canada ou de l'écart de taux sera habituellement corrélée avec une augmentation des pertes de crédit attendues, tandis qu'une hausse de la croissance du PIB sera habituellement corrélée avec une diminution des pertes de crédit attendues.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, les variables économiques ont connu des fluctuations importantes, entre autres en réaction aux différentes annonces de l'augmentation des taux d'intérêt par la Banque du Canada pour lutter contre l'inflation. D'autres fluctuations sont à prévoir au cours de l'exercice 2023-2024, attribuables non seulement aux impacts négatifs sur l'économie causés par la hausse des taux d'intérêts, mais aussi au risque que la Banque du Canada ne réussisse pas à baisser l'inflation sous le seuil cible de 2 %. Tous s'accordent à dire qu'il y a un ralentissement économique mais l'ampleur reste encore à circonscrire. Toutefois, l'impact escompté sur l'inflation des augmentations cumulatives des taux d'intérêt en 2022 devrait se faire ressentir au courant de l'année 2023, et par conséquent, permettre tout au moins à faire baisser ou stabiliser l'inflation. La croissance économique pourrait alors en bénéficier dès le dernier trimestre de l'année 2023.

Les données présentées sur un horizon de 12 mois peuvent voiler certaines de ces fluctuations.

Dans le scénario de base, la poursuite du ralentissement de l'activité économique déjà amorcé en 2022, la poursuite de la politique du resserrement des conditions de crédit, combinées à la hausse du coût de vie vont contribuer au ralentissement économique. Cependant, le taux de chômage devrait légèrement augmenter jusqu'à la fin de l'année 2023 pour atteindre 5,8 %, soit au-dessus du niveau qui prévaut en début de l'année 2023.

Le scénario optimiste suit la même logique que le scénario de base, mais avec une activité économique qui serait plus dynamique que celle escomptée dans le scénario de référence (une demande intérieure robuste, une maîtrise de l'inflation et une croissance économique mondiale plus marquée que prévue). Le taux de chômage en fin d'année 2023 restera faible et oscillera autour de 5,5 %, soit légèrement au-dessus du plein emploi.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dans le scénario pessimiste, on anticipe une récession en raison de la grande incertitude liée à l'évolution de l'économie dans un contexte de forte inflation, accompagnée d'un resserrement agressif de la politique monétaire et les tensions géopolitiques. Le choc sur l'activité économique entraînerait l'économie en récession. Les ménages et les entreprises feraient preuve d'une grande prudence et limiteraient leurs dépenses de consommation et d'investissement. Cette situation entraînerait un repli de l'emploi et donc une hausse du chômage. Les taux de chômage vont augmenter progressivement pour atteindre 7,2% vers la moitié de l'année 2024 avant de commencer à redescendre.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'estimation des pertes de crédit attendues des phases 1 et 2 tient compte de trois différents scénarios macroéconomiques futurs, tels que décrits ci-haut. Ces scénarios sont pondérés selon l'estimation de la Société quant à la probabilité d'occurrence de chacun d'eux à la date de clôture. Ces pondérations tiennent compte de la fréquence passée, des tendances actuelles et des conditions prospectives, lesquelles sont appelées à changer. L'incidence des trois scénarios varie d'un secteur d'activité à l'autre étant donné que chaque portefeuille possède une sensibilité différente au contexte économique.

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les prêts et les engagements de prêts selon la qualité du crédit ⁽¹⁾ liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

					2023
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽²⁾	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	357 547	60	-	-	357 607
Bon	1 000 719	-	-	70	1 000 789
Moyen	1 489 969	336 395	-	1 704	1 828 068
Faible	71 832	301 722	-	2 797	376 351
Défaut	-	-	175 193	10 959	186 152
	2 920 067	638 177	175 193	15 530	3 748 967

					2022
Qualité du crédit des prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽²⁾	Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	438 865	-	-	-	438 865
Bon	953 329	1 049	-	245	954 623
Moyen	1 387 007	201 051	-	4 657	1 592 715
Faible	40 976	137 875	-	82	178 933
Défaut	-	-	167 005	16 361	183 366
	2 820 177	339 975	167 005	21 345	3 348 502

(1) La qualité du crédit prend en considération la situation économique au 31 mars.

(2) Au 31 mars 2023, 75% des prêts dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (71% au 31 mars 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2023					
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	58 907	–	–	–	58 907
Bon	251 439	–	–	–	251 439
Moyen	353 914	68 947	–	–	422 861
Faible	37 376	53 561	–	–	90 937
Défaut	–	–	378	7 524	7 902
	701 636	122 508	378	7 524	832 046

2022					
Qualité du crédit des engagements de prêts	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Engagements de prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création	Total
Excellent	154 292	–	–	–	154 292
Bon	347 037	4 584	–	–	351 621
Moyen	374 150	38 327	–	–	412 477
Faible	16 189	41 879	–	–	58 068
Défaut	–	–	427	16 620	17 047
	891 668	84 790	427	16 620	993 505

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. Placements et engagements d'investissement

A) Placements

	2023	2022
Placements au coût amorti		
Courants		
Obligations, taux d'intérêt contractuel de 0,70 % à 4,30 %, échéant entre avril 2023 et mars 2024, valeur nominale de 51,6 millions de dollars (taux effectifs de 0,90 % à 3,90 %)	51 890	56 984
Certificats de dépôt, de 1,15 % à 1,25 %, échus entre juillet et août 2022	–	22 000
	51 890	78 984
Non courants		
Certificats de dépôt, de 4,95 % à 5,75 %, échéant entre novembre 2024 et novembre 2027	46 000	–
Obligations, taux d'intérêt contractuel de 0,80 % à 4,45 %, échéant entre avril 2024 et janvier 2029, valeur nominale de 114,9 millions de dollars (taux effectifs de 1,01 % à 4,59 %)	113 676	119 428
	211 566	198 412
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		
Courants		
Placements privés	4 545	3 377
Placements privés dans des coentreprises et des entreprises associées ⁽¹⁾	39 373	41 839
Instruments financiers dérivés	1 579	–
	45 497	45 216
Non courants		
Placements privés ^(A)	1 190 962	1 114 363
Placements privés dans des coentreprises et des entreprises associées ⁽¹⁾	476 284	410 939
Placements cotés ^(A)	544 284	553 265
Instruments financiers dérivés	1 777	7 948
	2 259 344	2 131 731
	2 470 910	2 330 143

(A) Au 31 mars 2022, la Société a reclassé un montant de 43 973 000 \$ présenté sous la rubrique «Placements cotés» sous la rubrique «Placements privés» afin de mieux catégoriser les placements de la Société.

(1) Aux 31 mars 2023 et 2022, une participation dans un placement privé dans une coentreprise est individuellement significative pour la Société, soit la participation de 33 % dans Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre. Au 31 mars 2023, l'actif net de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c. est de 457 709 000 \$ (522 153 000 \$ au 31 mars 2022) alors que son résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2023, composé en quasi-totalité de la variation de la juste valeur des placements, est de (43 575 000) \$ (104 562 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022). Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a reçu sa quote-part des distributions totalisant 3 697 000 \$ (58 909 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022).

Au 31 mars 2023, le montant des placements libellés en dollars américains totalise 679 125 000 \$ CA (680 705 000 \$ CA au 31 mars 2022).

B) Engagements d'investissement

La Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions d'actions et sous forme de parts de sociétés en commandite dans des sociétés privées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements d'investissement se détaille comme suit :

	2023	2022
Souscriptions d'actions	7 230	–
Parts de sociétés en commandite	354 088	350 825
	361 318	350 825

11. Participations dans des entreprises mises en équivalence

La Société détient des participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Aucune société n'a été jugée significative prise individuellement aux 31 mars 2023 et 2022.

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées revenant à la Société se détaillent comme suit :

	2023	2022
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et des entreprises associées	236 429	247 208
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(36 990)	(19 811)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	(1 613)	(7 178)
des autres éléments du résultat global	6 275	(724)
Quote-part du résultat global	(32 328)	(27 713)

La Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes dans des coentreprises et des entreprises associées lorsque les pertes sont supérieures à sa participation et lorsqu'elle n'a aucune obligation à l'égard de ces pertes :

	2023	2022
Solde au début	33 763	42 524
Perte des exercices antérieurs comptabilisée en contrepartie de la quote-part de l'exercice	(15 916)	(11 527)
Dispositions	(4 656)	–
Perte de l'exercice non comptabilisée	4 383	2 766
Solde à la fin	17 574	33 763

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. Au 31 mars 2023, la Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 4 983 000 \$ (4 983 000 \$ au 31 mars 2022). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Aux 31 mars 2023 et 2022, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque. La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

Au cours des exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, la Société a évalué la valeur recouvrable de plusieurs participations qui présentaient des indicateurs objectifs de dépréciation ou de reprise de valeur. La valeur recouvrable est estimée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a comptabilisé des reprises de valeur totalisant 13 795 000 \$ (6 027 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022) et des pertes de valeur totalisant 3 704 000 \$ (18 043 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022) sous la rubrique « Dépréciation (reprise de valeur) des entreprises mises en équivalence » au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les principales informations utilisées dans l'évaluation de la valeur recouvrable de niveau 3 :

2023				
	Techniques d'évaluation / Données observables			
	Actualisation des flux monétaires (Taux d'actualisation)	Capitalisation des flux monétaires (Taux de capitalisation)	Multiple de BAIIA	Autres
Indicateur objectif de reprise de valeur				
Amélioration de la situation financière de plusieurs participations	11,0%	9,0%	4,9 - 11,9	Transaction récente
Indicateur objectif de dépréciation				
Diminution des revenus d'un client important d'une participation	s. o.	10,0%	6,8	s. o.

2022				
	Techniques d'évaluation / Données observables			
	Actualisation des flux monétaires (Taux d'actualisation)	Capitalisation des flux monétaires (Taux de capitalisation)	Multiple de BAIIA	Autres
Indicateur objectif de reprise de valeur				
Amélioration de la situation financière de plusieurs participations	s. o.	10,0%	6,8	s. o.
Indicateur objectif de dépréciation				
Abandon d'un projet important d'un client d'une participation	8,7%	s. o.	8,0	s. o.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Immobilisations corporelles

	Note	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Immobilisations corporelles en cours	Autres ⁽¹⁾	Actifs au titre des droits d'utilisation ⁽²⁾	Total
Coût		27 174	67 158	206 417	3 322	52 267	31 508	387 846
Amortissement cumulé		-	37 739	128 838	-	34 862	12 819	214 258
Solde au 1 ^{er} avril 2021		27 174	29 419	77 579	3 322	17 405	18 689	173 588
Acquisitions		-	26	8 719	3 798	2 909	4 054	19 506
Amortissement de l'exercice		-	(1 841)	(12 700)	-	(4 001)	(5 645)	(24 187)
Effet de change		-	(55)	(396)	(21)	-	-	(472)
Dispositions ⁽³⁾		(4 757)	(1 939)	(370)	-	(454)	(223)	(7 743)
Autres transferts		-	313	2 014	(1 455)	(560)	(312)	-
Autres changements		-	-	(146)	-	(540)	(466)	(1 152)
		(4 757)	(3 496)	(2 879)	2 322	(2 646)	(2 592)	(14 048)
Coût		22 417	61 216	211 207	5 644	43 527	34 001	378 012
Amortissement cumulé		-	35 293	136 507	-	28 768	17 904	218 472
Solde au 31 mars 2022		22 417	25 923	74 700	5 644	14 759	16 097	159 540
Acquisitions		-	-	10 944	6 860	9 469	50 508	77 781
Amortissement de l'exercice		-	(1 827)	(13 951)	-	(4 711)	(4 619)	(25 108)
Effet de change		18	700	4 892	468	-	10	6 088
Dispositions		-	(4)	(478)	-	(14)	(21)	(517)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	16	(143)	(184)	(110)	-	(55)	-	(492)
Autres transferts		-	934	4 197	(5 131)	-	-	-
Autres changements		-	-	-	-	(538)	(449)	(987)
		(125)	(381)	5 494	2 197	4 151	45 429	56 765
Coût		22 292	57 495	231 852	7 841	50 538	84 516	454 534
Amortissement cumulé		-	31 953	151 658	-	31 628	22 990	238 229
Solde au 31 mars 2023		22 292	25 542	80 194	7 841	18 910	61 526	216 305

(1) Au 31 mars 2022, la Société a reclassé la catégorie «Routes et ponts» sous la catégorie «Autres».

(2) La Société a des actifs au titre des droits d'utilisation dans des espaces à bureaux aux termes de contrats de location. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à vingt-cinq ans et comportent des options de renouvellement après cette date.

(3) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a cédé les immobilisations corporelles d'une de ses filiales à la SÉPAQ (note 33) dont la valeur comptable était de 4 321 000\$. Une perte sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 4 321 000\$ a été comptabilisée sous la rubrique «Gain net (perte nette) sur les placements et autres» au résultat net.

La charge d'amortissement, les pertes de valeur et les reprises de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2023	2022
Coût des ventes	12 963	11 981
Frais généraux	3 508	3 113
Frais d'administration	8 637	9 093
	25 108	24 187

Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2023 pour la construction d'immobilisations corporelles n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13. Actifs biologiques

	2023	2022
Solde au début	98 536	93 704
Dispositions ⁽¹⁾	–	(2 403)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	1 414	7 235
Solde à la fin	99 950	98 536

(1) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a cédé certains de ses actifs biologiques à la SÉPAQ (note 33). Une perte sur cession d'actifs biologiques totalisant 2 383 000 \$ a été comptabilisée sous la rubrique «Gain net (perte nette) sur les placements et autres» au résultat net.

Au 31 mars 2023, le bois d'œuvre exploitable comprend 450 000 hectares de plantations (450 000 hectares au 31 mars 2022), dont 79 % de résineux (79 % au 31 mars 2022) et 21 % de feuillus (21 % au 31 mars 2022).

Au 31 mars 2023, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 27 321 000 m³ (27 321 000 m³ au 31 mars 2022). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a procédé à la coupe de 136 000 m³ (133 000 m³ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022) et a vendu des droits de coupe pour 223 000 m³ (16 000 m³ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 374 000 m³ (374 000 m³ au 31 mars 2022). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2022-2023, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2021-2022), aucun travail d'éclaircie précommerciale (aucun en 2021-2022) et aucun dégagement mécanique (aucun en 2021-2022).

La juste valeur diminuée des coûts de vente des actifs biologiques récoltés est de 9 256 000 \$ au 31 mars 2023 (7 649 000 \$ au 31 mars 2022).

A) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- Un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2022) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- Une valeur marchande de bois sur pied entre 18,70 \$/m³ et 19,30 \$/m³ (18,00 \$/m³ et 19,10 \$/m³ au 31 mars 2022) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2023;
- Une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 521 000 m³ (521 000 m³ au 31 mars 2022) par année sur des périodes de 10 à 20 ans (10 à 20 ans au 31 mars 2022), soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

L'analyse de sensibilité ci-dessous démontre les répercussions sur la juste valeur des actifs biologiques de la variation des hypothèses les plus significatives lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes :

Facteurs de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Répercussions sur la valeur recouvrable
Hausse du prix du bois d'œuvre (\$/m ³)	+ 5%	4 520
Baisse du prix du bois d'œuvre (\$/m ³)	- 5%	(4 990)
Hausse du taux d'actualisation	+ 1%	(6 452)
Baisse du taux d'actualisation	- 1%	6 110

B) Risques financiers

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale) et *Forest Stewardship Council - National Boreal Standard (FSC)* (aménagement forestier). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les insectes, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connus de l'industrie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. Immobilisations incorporelles

	Note	Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation	Licences et autres ⁽¹⁾	Total
Coût		35 502	45 623	81 125
Amortissement cumulé		–	32 938	32 938
Solde au 1 ^{er} avril 2021		35 502	12 685	48 187
Acquisitions générées à l'interne		9 389	–	9 389
Autres acquisitions		–	9 719	9 719
Amortissement de l'exercice		–	(4 851)	(4 851)
Radiation et perte nette de valeur ⁽²⁾		(9 426)	–	(9 426)
Autres changements		(374)	(112)	(486)
		(411)	4 756	4 345
Coût		35 091	52 764	87 855
Amortissement cumulé		–	35 323	35 323
Solde au 31 mars 2022		35 091	17 441	52 532
Acquisitions générées à l'interne		15 816	–	15 816
Autres acquisitions		–	5 257	5 257
Amortissement de l'exercice		–	(5 118)	(5 118)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	16	(438)	–	(438)
Radiation et perte nette de valeur ⁽²⁾		(243)	–	(243)
Autres changements		(50)	61	11
		15 085	200	15 285
Coût		50 176	57 794	107 970
Amortissement cumulé		–	40 153	40 153
Solde au 31 mars 2023		50 176	17 641	67 817

(1) Au 31 mars 2022, la Société a reclassé la catégorie «Contrat d'approvisionnement en électricité» sous la catégorie «Licences et autres» qui inclut le coût d'un bloc d'électricité acquis en 2002.

(2) La Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2023, la Société estime que ces immobilisations incorporelles ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte nette de valeur de 243 000 \$ (9 426 000 \$ au 31 mars 2022) a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique «Frais généraux» pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs.

La charge d'amortissement, les radiations et pertes nettes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2023	2022
Coût des ventes	499	474
Frais généraux	825	10 448
Frais d'administration	4 037	3 355
	5 361	14 277

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités des propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation sont les suivantes :

	2023	2022
Actifs totaux	59 566	41 993
Passifs totaux	12 594	7 257
Charges	4 751	13 276
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	1 422	(1 234)
Activités d'investissement	(15 834)	(7 652)

15. Autres actifs

	2023	2022
Autres actifs au coût amorti		
Courants		
Honoraires de garantie à recevoir	5 964	5 641
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	820	7 235
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec ⁽²⁾	1 599	1 599
	8 383	14 475
Non courants		
Honoraires de garantie à recevoir	1 343	1 933
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec ⁽²⁾	3 198	4 797
	12 924	21 205
Autres actifs		
Courants		
Frais payés d'avance	7 880	7 594
Non courants		
Autres	3 575	3 276
	11 455	10 870
	24 379	32 075

(1) Aux 31 mars 2023 et 2022, une contribution a été octroyée pour financer une partie des coûts et des frais de fonctionnement liés aux activités et aux projets de recherche en vertu respectivement des décrets 6-2023 et 195-2022.

(2) La Société détient une subvention gouvernementale pour financer la dette contractée dans le cadre de rénovations d'immobilisations corporelles pour lesquelles des travaux ont été réalisés et dont l'échéance est le 1^{er} mars 2026.

16. Actifs détenus en vue de la vente

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a conclu une entente avec une tierce partie pour la vente d'une option d'acquisition dans une propriété minière contre une contrepartie de 1 200 000 \$ en plus d'une redevance de 0,5 % sur le revenu net de la propriété ou une contrepartie totale de 5 000 000 \$. La valeur comptable de la propriété minière d'un montant de 350 000 \$ présentée sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » a été reclassée sous la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente ».

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a conclu une entente avec une tierce partie pour la vente de sa participation de 50 % dans une propriété minière contre une contrepartie de 50 000 \$ en espèces, 38 000 \$ en actions de l'acquéreur et une redevance de 0,75 % sur les revenus de la propriété. La valeur comptable de la propriété minière d'un montant de 88 000 \$ présentée sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » a été reclassée sous la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a pris la décision d'entamer le processus de mise en vente du siège social d'une de ses filiales contre une contrepartie de 11 250 000\$. La valeur comptable de cet actif d'un montant de 492 000\$ présentée sous la rubrique « Immobilisations corporelles » a été reclassée sous la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente ». Cette transaction a été clôturée subséquemment au 31 mars 2023.

Il n'y avait aucun actif détenu en vue de la vente au 31 mars 2022.

17. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Comptes fournisseurs et frais courus	171 875	160 996
Passif au titre des avantages du personnel	8 126	8 597
Autres crédoiteurs	15 667	15 296
	195 668	184 889

18. Emprunts à court terme

	2023	2022
Facilité de crédit - institution financière, au taux de base américain de 8,50% diminué de 1,30% ou au taux SOFR à terme majoré de 0,35% à 0,50%, remboursable en totalité sur demande	136 767	162 313
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux fixe de 4,48% à 4,60%, échéant en avril 2023	350 000	-
	486 767	162 313

La Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés totalisant 216 000 000\$ (216 000 000\$ au 31 mars 2022), portant intérêt au taux préférentiel de 6,70% (2,70% au 31 mars 2022) et renouvelables annuellement. Au 31 mars 2023, la Société a émis des lettres de crédit totalisant 49 151 000\$ (50 606 000\$ au 31 mars 2022) à même ses marges de crédit bancaire autorisées. Ainsi, le montant non utilisé des marges de crédit bancaire est de 166 849 000\$ au 31 mars 2023 (165 394 000\$ au 31 mars 2022). Au 31 mars 2023, la Société dispose également d'une facilité de crédit bancaire libellée en dollars américains d'un montant autorisé de 200 000 000\$ US (200 000 000\$ US au 31 mars 2022), portant intérêt au taux de base américain de 8,50% (4,00% au 31 mars 2022) diminué de 1,30% ou au taux SOFR à terme majoré de 0,35% à 0,50% (taux LIBOR majoré de 0,25% au 31 mars 2022), dont le montant non utilisé est de 98 804 000\$ US (70 160 000\$ US au 31 mars 2022). Au 31 mars 2023, la Société dispose de cartes de crédit corporatives de montants autorisés totalisant 10 000 000\$ (4 000 000\$ au 31 mars 2022) portant intérêt au taux de base de la Banque du Canada de 4,50% (0,50% au 31 mars 2022) majoré de 3,00%, dont le montant non utilisé est de 9 486 000\$ (3 542 000\$ au 31 mars 2022).

19. Dette à long terme

	2023	2022
Billets - immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2023 et mars 2028, valeur nominale de 2,8 milliards de dollars (taux effectifs de 0,68% à 4,08%) ⁽¹⁾	2 650 654	3 555 837
Billets - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux CDOR diminué de 0,25% à majoré de 0,38%, échéant entre décembre 2023 et mars 2026, valeur nominale de 1,6 milliards de dollars	1 554 545	1 330 370
Billet - ministre des Finances à titre de responsable du Fonds de financement, au taux fixe de 2,38% à 4,11%, échéant entre mars 2026 et décembre 2028, valeur nominale de 404,6 millions de dollars	403 571	6 045
Montant dû au FDE, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033, valeur nominale de 17,3 millions de dollars (taux effectif de 8,40%)	7 444	6 868
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre avril 2024 et janvier 2025, valeur nominale de 21,15 millions de dollars (taux effectifs de 1,89% à 3,17%)	20 430	19 943
Obligations locatives	62 657	16 926
Autres	2	23
	4 699 303	4 936 012

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2023			2022		
	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total
Moins de 1 an	5 236	1 710 949	1 716 185	4 015	1 677 916	1 681 931
De 1 an à 2 ans	4 891	1 064 479	1 069 370	3 636	1 455 083	1 458 719
De 2 à 3 ans	4 747	1 015 698	1 020 445	3 255	807 812	811 067
De 3 à 4 ans	3 974	468 100	472 074	3 061	759 032	762 093
De 4 à 5 ans	2 362	411 067	413 429	2 222	325 600	327 822
Plus de 5 ans	41 451	83 996	125 447	746	17 329	18 075
	62 661	4 754 289	4 816 950	16 935	5 042 772	5 059 707

La variation de la dette à long terme se détaille comme suit :

	2023		
	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total
Solde au début	16 926	4 919 086	4 936 012
Augmentation de la dette à long terme	-	1 501 648	1 501 648
Remboursement de la dette à long terme	(4 790)	(1 791 438)	(1 796 228)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement	(4 790)	(289 790)	(294 580)
Augmentation de la dette à long terme	50 508	-	50 508
Intérêts sur la dette à long terme	-	64 745	64 745
Diminution de la dette à long terme en contrepartie de la subvention différée	-	(1 458)	(1 458)
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs	-	(55 937)	(55 937)
Autres changements	13	-	13
Total des changements sans contrepartie de trésorerie	50 521	7 350	57 871
Solde à la fin	62 657	4 636 646	4 699 303

	2022		
	Obligations locatives	Autres dettes à long terme	Total
Solde au début	19 307	5 604 606	5 623 913
Augmentation de la dette à long terme	-	1 024 060	1 024 060
Remboursement de la dette à long terme	(6 208)	(1 767 283)	(1 773 491)
Total des changements de trésorerie attribuables aux activités de financement	(6 208)	(743 223)	(749 431)
Augmentation de la dette à long terme	4 054	-	4 054
Intérêts sur la dette à long terme	-	80 447	80 447
Diminution de la dette à long terme en contrepartie de la subvention différée	-	(1 424)	(1 424)
Nouveaux avantages conférés par les immigrants investisseurs	-	(21 320)	(21 320)
Autres changements	(227)	-	(227)
Total des changements sans contrepartie de trésorerie	3 827	57 703	61 530
Solde à la fin	16 926	4 919 086	4 936 012

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a comptabilisé sous la rubrique «Frais d'administration» au résultat net une charge locative de 4 154 000 \$ (4 761 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2022) pour la charge relative aux paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative. Pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 2022, la Société a comptabilisé une charge d'intérêts sur les obligations locatives et une charge locative pour ses contrats de faible valeur et pour ses contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois pour des montants négligeables.

20. Subventions différées

	2023	2022
Solde au début	24 487	27 388
Subventions reçues (remboursées) durant l'exercice	-	(426)
Amortissement de l'exercice	(2 319)	(2 304)
Radiations	-	(142)
Autres	391	(29)
Solde à la fin	22 559	24 487

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

21. Garanties, engagements de garantie, passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

A) Garanties

	2023			2022		
	Sains	Dépréciés	Total	Sains	Dépréciés	Total
Garanties						
D'emprunt	156 072	13 018	169 090	158 454	12 024	170 478
D'engagement financier	188 686	18 854	207 540	140 930	15 924	156 854
	344 758	31 872	376 630	299 384	27 948	327 332
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾						
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie						
Garanties d'emprunt	(4 356)	(202)	(4 558)	(5 293)	(169)	(5 462)
Garanties d'engagement financier	(2 343)	(85)	(2 428)	(2 208)	(75)	(2 283)
	(6 699)	(287)	(6 986)	(7 501)	(244)	(7 745)
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	(3 185)	(6 164)	(9 349)	(2 313)	(6 918)	(9 231)
Garanties d'engagement financier	(8 389)	(11 371)	(19 760)	(3 338)	(9 828)	(13 166)
	(11 574)	(17 535)	(29 109)	(5 651)	(16 746)	(22 397)
	(18 273)	(17 822)	(36 095)	(13 152)	(16 990)	(30 142)
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	326 485	14 050	340 535	286 232	10 958	297 190

(1) Le passif au titre de la garantie est classé dans le passif non courant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le solde des garanties, réparti en fonction de leur échéance contractuelle, se détaille comme suit :

	2023	2022
Moins de 1 an	325 474	261 990
De 1 an à 2 ans	20 611	25 890
De 2 à 3 ans	7 696	9 118
De 3 à 4 ans	18 175	8 417
De 4 à 5 ans	4 279	18 367
Plus de 5 ans	395	3 550
	376 630	327 332

Au 31 mars 2023, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 2 488 000 \$ CA (8 264 000 \$ CA au 31 mars 2022).

B) Engagements de garantie

Les engagements de garantie de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés.

Le montant des engagements de garantie se détaille comme suit :

	2023			2022		
	Sains	Dépréciés	Total	Sains	Dépréciés	Total
Ententes de garanties						
D'emprunt ⁽¹⁾	22 758	2 672	25 430	33 025	891	33 916
D'engagement financier ⁽²⁾	201 153	6 592	207 745	207 468	4 128	211 596
	223 911	9 264	233 175	240 493	5 019	245 512
Provision pour pertes de crédit						
Garanties d'emprunt	(765)	-	(765)	(598)	(77)	(675)
Garanties d'engagement financier	(3 053)	(2 419)	(5 472)	(2 350)	(1 870)	(4 220)
	(3 818)	(2 419)	(6 237)	(2 948)	(1 947)	(4 895)
	220 093	6 845	226 938	237 545	3 072	240 617

(1) Comprennent un montant de renouvellement de garanties d'emprunt au 31 mars 2023 de 3 093 000 \$ (4 267 000 \$ au 31 mars 2022).

(2) Comprennent un montant de renouvellement de garanties d'engagement financier de 8 260 000 \$ au 31 mars 2023 (7 642 000 \$ au 31 mars 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Passif au titre de la garantie et provision pour pertes de crédit

Passif au titre de la garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2021	5 417	4 873	21 462	31 752
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	134	(818)	–	(684)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(367)	3 168	(4 055)	(1 254)
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(43)	(837)	6 038	5 158
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(955)	(2 166)	(3 291)	(6 412)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(5 178)	(5 178)
Recouvrements	–	18	544	562
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	2 121	2 056	735	4 912
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	–	–	52	52
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	1 314	(389)	58	983
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	(469)	39	(109)	(539)
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(21)	113	1 399	1 491
Variation des taux de change et autres ajustements	(17)	(19)	(665)	(701)
Solde au 31 mars 2022	7 114	6 038	16 990	30 142
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	171	(1 008)	–	(837)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(1 026)	4 005	(380)	2 599
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(94)	(759)	5 644	4 791
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(1 297)	(2 248)	(2 538)	(6 083)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(3 360)	(3 360)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	3 880	4 962	627	9 469
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	–	–	58	58
Variation nette du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie	(710)	(92)	43	(759)
Transfert du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie vers la provision pour pertes de crédit	(804)	117	102	(585)
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	282	(188)	640	734
Variation des taux de change et autres ajustements	–	(70)	(4)	(74)
Solde au 31 mars 2023	7 516	10 757	17 822	36 095

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 9.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2021	801	2 036	2 063	4 900
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	49	(198)	-	(149)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(101)	712	(48)	563
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(5)	(214)	1 414	1 195
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(974)	(1 509)	(1 494)	(3 977)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	1 330	987	-	2 317
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	(15)	56	12	53
Variation des taux de change et autres ajustements	-	(7)	-	(7)
Solde au 31 mars 2022	1 085	1 863	1 947	4 895
Transferts vers la phase 1 ⁽¹⁾	58	(286)	-	(228)
Transferts vers la phase 2 ⁽¹⁾	(176)	930	-	754
Transferts vers la phase 3 ⁽¹⁾	(13)	(215)	140	(88)
Décomptabilisations ⁽¹⁾	(1 206)	(911)	(533)	(2 650)
Créations ou acquisitions ⁽¹⁾	1 574	1 145	865	3 584
Changements de paramètres de risque ⁽¹⁾	32	(68)	-	(36)
Variation des taux de change et autres ajustements	6	-	-	6
Solde au 31 mars 2023	1 360	2 458	2 419	6 237

(1) Les explications de ces rubriques sont les mêmes que celles décrites à la section correspondante des prêts à la note 9.

i) Données et hypothèses clés

Les données et les hypothèses clés utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 9.

ii) Élaboration et pondération des scénarios

L'élaboration et la pondération des scénarios utilisés dans l'évaluation des pertes de crédit attendues sur les garanties sont les mêmes que celles décrites pour l'évaluation des prêts à la note 9.

D) Risque de crédit

Les tableaux suivants présentent les garanties et les engagements de garantie selon la qualité du crédit⁽¹⁾ liée au client, basée sur le système de notation de la Société :

				2023
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽²⁾	Total
Excellent	11 552	-	-	11 552
Bon	59 578	-	-	59 578
Moyen	172 078	38 698	-	210 776
Faible	10 866	33 713	-	44 579
Défaut	-	-	14 050	14 050
	254 074	72 411	14 050	340 535

				2022
Qualité du crédit des garanties	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽²⁾	Total
Excellent	10 616	658	-	11 274
Bon	64 559	21 966	-	86 525
Moyen	134 423	28 447	-	162 870
Faible	7 623	17 940	-	25 563
Défaut	-	-	10 958	10 958
	217 221	69 011	10 958	297 190

(1) La qualité du crédit prend en considération la situation économique au 31 mars.

(2) Au 31 mars 2023, 93% des garanties dépréciées sont totalement ou partiellement couvertes par des garanties (88% au 31 mars 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				2023
Qualité du crédit des engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	14 987	–	–	14 987
Bon	46 449	–	–	46 449
Moyen	108 943	16 503	–	125 446
Faible	13 227	19 984	–	33 211
Défaut	–	–	6 845	6 845
	183 606	36 487	6 845	226 938

				2022
Qualité du crédit des engagements de garantie	Phase 1	Phase 2	Phase 3 ⁽¹⁾	Total
Excellent	13 356	436	–	13 792
Bon	83 602	4 692	–	88 294
Moyen	106 744	6 288	–	113 032
Faible	7 797	14 630	–	22 427
Défaut	–	–	3 072	3 072
	211 499	26 046	3 072	240 617

(1) Au 31 mars 2023, 76 % des engagements de garantie dépréciés sont totalement ou partiellement couverts par des garanties (98 % au 31 mars 2022).

22. Avantages du personnel

A) Régimes à cotisations définies

La majorité des membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREG-OP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Tous les employés qui satisfont à certaines conditions doivent participer à ces régimes.

Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations de la Société à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 17 665 000 \$ au 31 mars 2023 (16 347 000 \$ au 31 mars 2022).

B) Régimes à prestations définies

i) Régimes de retraite

La Société offre des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. De plus, la Société offre également des régimes de retraite complémentaires pour la direction et certains cadres qui satisfont à certaines conditions ainsi que pour tous les vice-présidents. Ces régimes sont basés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Afin de réduire son exposition aux risques liés aux prestations de retraite, la Société a également conclu un contrat de rentes assurées sans rachat des engagements auprès d'une compagnie d'assurances. À l'issue de ce contrat, la Société doit s'assurer que les prestations couvertes par le contrat sont versées aux rentiers. La juste valeur de l'actif est établie en fonction de l'obligation actuarielle associée aux rentes assurées.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de retraite qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou d'anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Régimes d'assurances collectives

La Société offre des régimes d'assurances collectives postérieurs à l'emploi sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie à certains retraités admissibles. Ces régimes non contributifs sont destinés uniquement aux employés qui satisfont à certaines conditions. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

La Société s'attend à ce que des cotisations de 3 526 000 \$ (3 288 000 \$ au 31 mars 2022) soient versées pour tous ces régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

iii) Risque de placement

La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2023, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs au titre des régimes à prestations définies sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

iv) Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des instruments d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

v) Risque de longévité

La valeur actualisée du passif au titre des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

	2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Solde au début	133 893	11 279	145 172
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 531	115	3 646
Cotisations versées par les participants aux régimes	642	-	642
Coût financier	5 405	448	5 853
Prestations versées	(5 654)	(388)	(6 042)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(15 489)	(1 422)	(16 911)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	842	-	842
Solde à la fin	123 170	10 032	133 202
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	121 498	-	121 498
Produits d'intérêts	4 560	-	4 560
Cotisations versées par l'employeur	3 153	130	3 283
Cotisations versées par les participants aux régimes	642	-	642
Prestations versées	(5 654)	(130)	(5 784)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	(6 136)	-	(6 136)
Solde à la fin	118 063	-	118 063
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	22 855	-	22 855
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	140	-	140
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	914	-	914
Solde à la fin	23 909	-	23 909

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2022			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Solde au début	142 652	12 514	155 166
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 018	203	4 221
Cotisations versées par les participants aux régimes	651	–	651
Coût financier	4 780	410	5 190
Prestations versées	(4 826)	(344)	(5 170)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(14 372)	(1 504)	(15 876)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	990	–	990
Solde à la fin	133 893	11 279	145 172
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	118 544	–	118 544
Produits d'intérêts	3 650	–	3 650
Cotisations versées par l'employeur	2 882	115	2 997
Cotisations versées par les participants aux régimes	651	–	651
Prestations versées	(4 826)	(115)	(4 941)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	597	–	597
Solde à la fin	121 498	–	121 498
Effet du plafonnement de l'actif des régimes			
Solde au début	18 593	–	18 593
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	3 648	–	3 648
Intérêts sur l'effet du plafonnement de l'actif des régimes	614	–	614
Solde à la fin	22 855	–	22 855
2023			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés	(91 545)	–	(91 545)
Régimes non capitalisés	(31 625)	(10 032)	(41 657)
Juste valeur des actifs des régimes	118 063	–	118 063
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(23 909)	–	(23 909)
	(29 016)	(10 032)	(39 048)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			2022
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Passif au titre des régimes à prestations définies			
Obligations au titre des régimes à prestations définies			
Régimes capitalisés	(100 301)	-	(100 301)
Régimes non capitalisés	(33 592)	(11 279)	(44 871)
Juste valeur des actifs des régimes	121 498	-	121 498
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(22 855)	-	(22 855)
	(35 250)	(11 279)	(46 529)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2023	2022
Fonds d'actions canadiennes	7,7%	14,4%
Fonds d'actions étrangères	20,1%	20,3%
Fonds d'obligations	45,0%	46,4%
Autres	27,2%	18,9%
	100,0%	100,0%

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

- Actions canadiennes 8,8%
- Actions étrangères 13,2%
- Obligations 60,0%
- Autres 18,0%

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

			2023
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 531	115	3 646
Intérêts nets	1 759	448	2 207
	5 290	563	5 853

			2022
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	4 018	203	4 221
Intérêts nets	1 744	410	2 154
	5 762	613	6 375

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2023	2022
Coût des ventes	1 423	1 677
Frais généraux	567	840
Frais d'administration	3 863	3 858
	5 853	6 375

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	8 511	1 422	9 933
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(140)	–	(140)
	8 371	1 422	9 793

	2022		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	13 979	1 504	15 483
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(3 648)	–	(3 648)
	10 331	1 504	11 835

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	4,35 %	4,89 %	3,56 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,06 %	3,03 %	3,06 %	3,09 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	4,57 %	s. o.	4,61 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2023		2022	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	20	18	20	18
Femmes	22	22	22	22
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	28	27	28	27
Femmes	30	30	30	30

Au 31 mars 2023, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est de 15 ans (17 ans au 31 mars 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un changement de 1%, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des régimes à prestations définies, aurait l'incidence suivante :

	2023			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(13 691)	17 209	(1 146)	1 194
Taux de croissance de la rémunération	2 802	(2 554)	10	(10)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	1 151	(961)
Mortalité	2 054	(2 093)	264	(263)

	2022			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(16 466)	20 486	(1 448)	1 808
Taux de croissance de la rémunération	3 670	(3 240)	14	(13)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s. o.	s. o.	1 459	(1 366)
Mortalité	2 435	(2 494)	335	(329)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

23. Autres passifs

	2023	2022
Provisions ⁽¹⁾	2 612	1 884
Revenus différés	2 954	3 864
Autres	2 732	2 896
	8 298	8 644

(1) Les provisions sont liées à la mise hors service des immobilisations corporelles et incorporelles et découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24. État consolidé des résultats par fonction

	2023	2022
Produits		
Vente de biens	766 337	799 277
Prestation de services	140 583	122 787
Revenus financiers	181 726	540 443
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(36 990)	(19 811)
	1 051 656	1 442 696
Charges		
Coût des ventes de biens et des prestations de services	657 072	654 921
Charges financières	322 102	168 338
	979 174	823 259
Frais généraux		
Frais d'exploitation	16 257	27 542
Frais d'entreposage	36 089	33 151
Frais de vente	12 507	11 376
	64 853	72 069
Frais d'administration	234 329	208 799
Contribution du gouvernement du Québec	4 100	7 235
Résultat des activités poursuivies	(222 600)	345 804
Résultat des activités abandonnées	(1 616)	(1 082)
Résultat net	(224 216)	344 722

(1) Au 31 mars 2022, la Société a reclassé la rubrique «Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence» sous les «Produits».

Le revenu net provenant des activités connexes se détaille comme suit :

	2023	2022
Produits		
Prestation de services	7 112	8 335
Charges		
Coût direct des projets	840	940
	6 272	7 395

La nature des frais d'administration se détaille comme suit :

	2023	2022
Salaires et avantages sociaux	163 612	150 674
Honoraires	17 452	14 821
Frais de locaux	13 300	12 651
Services informatiques et logiciels	9 764	8 787
Amortissement des immobilisations corporelles	7 239	7 702
Publicité et promotion	5 878	3 913
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 037	3 355
Déplacements, représentation et réunions	4 500	721
Autres	8 547	6 175
	234 329	208 799

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	Note	2023	2022
Salaires et autres avantages à court terme		179 799	168 267
Cotisations au titre des régimes à cotisations définies	22	17 665	16 347
Charges au titre des régimes à prestations définies	22	5 853	6 375
		203 317	190 989

25. Revenus financiers

Revenus provenant des instruments financiers

	2023	2022
Actifs financiers évalués au coût amorti		
Intérêts sur les prêts	264 621	171 344
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	62 399	78 809
Intérêts sur les placements	5 386	4 701
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	7 455	1 599
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	1 704	623
	341 565	257 076
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		
Intérêts sur les prêts	18 710	11 991
Dividendes sur les placements de sociétés cotées et privées	3 561	4 195
	22 271	16 186
Autres revenus attribuables aux instruments financiers		
Honoraires de garantie	10 871	9 262
Frais d'étude	3 472	3 704
Gain (perte) de change sur les instruments financiers	27 358	(2 797)
Autres	16 140	11 805
	57 841	21 974
	421 677	295 236

Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net

	2023	2022
Gain (perte) sur les placements privés ⁽¹⁾	(79 396)	259 087
Gain (perte) sur les placements privés dans des coentreprises et des entreprises associées	(33 426)	59 851
Gain (perte) sur les placements cotés	(110 391)	(187 721)
Gain (perte) sur les prêts	(16 759)	(3 244)
Gain (perte) sur les instruments financiers dérivés	(72 761)	5 650
Gain (perte) sur les autres placements	-	346
	(312 733)	133 969

(1) Au 31 mars 2022, la Société a reclassé la rubrique «Gain (perte) sur les valeurs mobilières» ayant un solde de (15 189 000) \$ sous la rubrique «Gain (perte) sur les placements privés» afin de mieux catégoriser les placements de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26. Charges financières

Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs

	2023	2022
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	62 354	78 763
Honoraires d'intermédiaires financiers	9 716	10 001
Contributions financières non remboursables	50 936	52 086
	123 006	140 850

Dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit

	Note	2023	2022
Perte (gain) sur les prêts et les garanties	9 et 21	120 822	1 787
Perte (gain) sur les engagements de prêts et de garantie	9 et 21	8 144	3 623
Perte (gain) sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	8	944	(4 932)
Perte (gain) sur les autres actifs financiers		1 185	(131)
		131 095	347

Dépréciation (reprise de valeur) des entreprises mises en équivalence

	Note	2023	2022
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence	11	3 704	18 043
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence	11	(13 795)	(6 027)
		(10 091)	12 016

Autres charges financières

	2023	2022
Intérêts sur les emprunts à court terme	12 257	1 538
Intérêts sur la dette à long terme	62 222	6 483
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	1 973	861
Autres	1 640	6 243
	78 092	15 125

27. Honoraires de gestion et contribution du gouvernement du Québec

Selon la *Loi sur l'investissement Québec*, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE, dans le fonds CRNE et dans le FCEQ. En vertu du décret 56-2023 daté du 18 janvier 2023, la rémunération a été établie à des montants de 125 574 000 \$ pour le FDE, de 3 241 000 \$ pour le fonds CRNE et de 2 515 000 \$ pour le FCEQ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (104 740 000 \$ pour le FDE, 2 613 000 \$ pour le fonds CRNE et 812 000 \$ pour le FCEQ pour l'exercice clos le 31 mars 2022 en vertu du décret 616-2022).

Selon le décret 6-2023 daté du 11 janvier 2023, le gouvernement octroie à la Société une contribution pour financer une partie des coûts et des frais de fonctionnement liés aux activités et aux projets de recherche. Au 31 mars 2023, la contribution a été établie à 4 099 800 \$ (7 235 000 \$ au 31 mars 2022 en vertu du décret 195-2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. Capital social

Autorisé, d'une valeur de 1 000 \$ par action :

5 065 000 actions ordinaires, avec droit de vote, totalisant 5,065 milliards de dollars.

	2023	2022
Émis et entièrement libéré		
3 205 868 actions ordinaires	3 205 868	3 205 868

29. Gestion du capital

Bien que la Société ne soit assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, celle-ci a adopté une politique de gestion du capital afin de suivre les meilleures pratiques en la matière tout en tenant compte des facteurs propres au mandat de la Société en sa qualité de société d'État à vocation économique.

Le cadre de gestion du capital repose sur le principe que la Société dispose d'un capital suffisant pour se protéger des risques qui pourraient nuire à sa capacité de réaliser son mandat tout en évitant d'avoir du capital excédentaire qui réduirait sa performance financière.

La mesure principale que la Société utilise pour évaluer la suffisance de son capital est le ratio interne de capital. Celui-ci correspond au rapport entre le capital disponible et le capital requis :

- Le capital disponible représente les capitaux propres de la Société.
- Le capital requis représente le capital nécessaire pour couvrir les risques de ses actifs.

La méthodologie utilisée s'inspire fortement des normes de fonds propres publiées par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ainsi, les risques qui sont pris en compte dans cette évaluation sont les risques de crédit, de marché et d'opération.

Ce ratio, qui est suivi trimestriellement, doit se situer à l'intérieur d'une fourchette opérationnelle. Advenant que le ratio se situe à l'extérieur de cette fourchette, diverses actions (émissions de capital, désinvestissement, dividendes) doivent être envisagées afin de le ramener à l'intérieur de la fourchette.

30. Autres engagements

A) Engagements de contributions financières

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte des engagements de contributions financières. Ceux-ci représentent les montants dont le déboursement n'a pas été autorisé. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Au 31 mars 2023, le montant des engagements de contributions financières est de 85 808 000 \$ (103 390 000 \$ au 31 mars 2022).

B) Engagements à long terme

Au 31 mars 2023, en vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 7 737 000 \$ (6 086 000 \$ au 31 mars 2022) et de matières premières et autres totalisant 28 520 000 \$ (19 786 000 \$ au 31 mars 2022).

Au 31 mars 2023, en vertu d'ententes contractuelles, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, de solutions et de services informatiques externes totalisant 8 012 000 \$ (5 589 000 \$ au 31 mars 2022).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2022) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Engagements de contrats de location

En vertu des obligations locatives, la Société s'est engagée à recourir à des services liés à la location de locaux ainsi qu'à verser des paiements de loyer minimaux futurs variables qui se détaillent comme suit :

	2023	2022
Moins de 1 an	3 294	2 205
De 1 an à 2 ans	3 001	1 304
De 2 à 3 ans	2 820	1 001
De 3 à 4 ans	2 741	871
De 4 à 5 ans	2 321	804
Plus de 5 ans	25 162	725
	39 339	6 910

Au 31 mars 2023, il n'y a aucun contrat de location non encore débuté. Au 31 mars 2022, les contrats de location qui n'avaient pas encore débuté, mais en vertu desquels la Société s'était engagée se détaillent comme suit :

Moins de 1 an	3 336
De 1 an à 2 ans	4 504
De 2 à 3 ans	4 504
De 3 à 4 ans	4 504
De 4 à 5 ans	4 504
Plus de 5 ans	46 220
	67 572

D) Autres

Au 31 mars 2023, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 15 021 000 \$ (14 225 000 \$ au 31 mars 2022) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

31. Éventualités

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

32. Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des fluctuations des cours boursiers, des variations des taux d'intérêt, des variations des cours des monnaies étrangères et des fluctuations du prix des marchandises. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise sur son résultat net et sur sa situation financière, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers ou en raison d'une dégradation de sa situation financière. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, à certains débiteurs, aux billets à recevoir du gouvernement du Québec, aux prêts, à certains placements et à certains autres actifs.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissement respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société. Pour de plus amples renseignements à cet effet, se reporter aux sous-sections « Portefeuille » et « Informations supplémentaires » à la section « Rapport de gestion » du rapport annuel d'activités et de développement durable pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2023	2022
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	324 573	376 255
Débiteurs	154 950	142 138
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	2 649 619	3 556 501
Prêts	3 976 347	3 533 074
Placements ⁽¹⁾	1 937 050	1 789 731
Autres actifs	12 924	21 205
	9 055 463	9 418 904
Obligations hors bilan		
Garanties	340 535	297 190
Engagements de prêts	837 546	993 505
Engagements de garantie	226 938	240 617
Engagements d'investissement	361 318	350 825
	1 766 337	1 882 137
	10 821 800	11 301 041

(1) Comprennent le total des placements en actions à l'exclusion de ceux classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur et de ceux pour lesquels la Société est exposée à un risque de prix.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité ou un organisme municipal situé au Québec, une société d'État du gouvernement du Québec, une commission scolaire ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime.

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2023, 29,50% (31,30% au 31 mars 2022) des créances clients sont garanties par un assureur.

Billets à recevoir du gouvernement

La Société a déterminé que le risque de crédit que comportent les billets à recevoir du gouvernement du Québec est faible puisqu'il s'agit d'instruments financiers contractés auprès du gouvernement et qui sont de nature peu risquée.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chacune des entreprises, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci et une révision périodique de la notation du risque de crédit.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de la Société de réunir les fonds nécessaires à un coût raisonnable afin d'honorer ses engagements financiers.

En vertu du décret 518-2022, la Société possède un régime d'emprunt valide jusqu'au 31 mars 2025 lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, ou à long terme auprès du ministre des Finances, et ce, pour un montant n'excédant pas 4 870 000 000 \$ (4 870 000 000 \$ au 31 mars 2022). Au 31 mars 2023, la Société avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme ou de nouvelles dettes à long terme totalisant 3 164 343 000 \$ (4 650 617 000 \$ au 31 mars 2022).

De plus, la Société établit des prévisions de trésorerie et voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. Ainsi, la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan :

						2023
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	187 542	-	-	-	-	187 542
Emprunts à court terme	486 767	-	-	-	-	486 767
Dettes à long terme	1 797 098	2 164 325	903 392	148 113	-	5 012 928
Avances du gouvernement du Québec	85 884	-	-	-	-	85 884
Instruments financiers dérivés	795	155	4 042	-	-	4 992
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	-	-	-	-	36 095	36 095
Passif au titre des engagements ⁽²⁾	16 291	505	-	-	7 377	24 173
	2 574 377	2 164 985	907 434	148 113	43 472	5 838 381
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	754 987	210 542	65 562	52 765	423 905	1 507 761
Garanties ⁽¹⁾	-	-	-	-	340 535	340 535
	754 987	210 542	65 562	52 765	764 440	1 848 296
	3 329 364	2 375 527	972 996	200 878	807 912	7 686 677

						2022
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	176 292	-	-	-	-	176 292
Emprunts à court terme	162 313	-	-	-	-	162 313
Dettes à long terme	1 691 830	2 278 938	1 090 451	18 075	-	5 079 294
Avances du gouvernement du Québec	279 634	-	-	-	-	279 634
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	-	-	-	-	30 142	30 142
Passif au titre des engagements ⁽²⁾	10 163	186	-	-	5 680	16 029
	2 320 232	2 279 124	1 090 451	18 075	35 822	5 743 704
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	865 816	188 335	51 902	82 828	526 241	1 715 122
Garanties ⁽¹⁾	-	-	-	-	297 190	297 190
	865 816	188 335	51 902	82 828	823 431	2 012 312
	3 186 048	2 467 459	1 142 353	100 903	859 253	7 756 016

(1) Les montants relatifs à ces passifs et à ces obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les montants relatifs à certains de ces engagements n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps. Le tableau suivant présente les engagements au 31 mars :

	2023	2022
Engagements de prêts	764 357	923 165
Engagements d'investissement	361 318	350 825
Engagements de garantie	221 822	233 603
Engagements de contributions financières	85 808	103 390
Engagements à long terme et de contrats de location	83 608	105 943
Autres engagements	15 021	14 225
	1 531 934	1 731 151

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, telles que les cours boursiers, les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Risque de cours boursiers

En raison des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des cours boursiers. La politique d'investissement établit des limites relatives aux investissements. Au 31 mars 2023, le montant des actifs ayant une exposition au risque de cours boursiers totalise 544 284 000 \$ (556 546 000 \$ au 31 mars 2022).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité pour le risque de marchés boursiers découlant des actions détenues par la Société :

	2023	2022
Augmentation de 10 % du cours des marchés boursiers		
Incidence sur le résultat net	54 428	55 655
Diminution de 10 % du cours des marchés boursiers		
Incidence sur le résultat net	(54 428)	(55 655)

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux prêts à taux variable ainsi qu'aux frais d'intérêts liés aux emprunts à taux variables de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'incidence potentielle sur le résultat net d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'incidence de la dotation (reprise de dotation) aux pertes de crédit. Au 31 mars 2023, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 446 450 000 \$ (1 015 476 000 \$ au 31 mars 2022).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt se détaille comme suit :

	2023	2022
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	4 465	10 155
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Incidence sur le résultat net	(4 465)	(10 155)

Réforme des taux d'intérêt de référence

En mars 2021, la *Financial Conduct Authority* a annoncé la cessation ou la non-représentativité des taux LIBOR en dollars américains au plus tard le 30 juin 2023. En mai 2022, *Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited*, l'administrateur du CDOR a annoncé que le calcul et la publication du CDOR pour toutes les échéances cesseront définitivement après une dernière publication le 28 juin 2024.

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification lorsqu'il y a un changement des flux de trésorerie contractuels résultant de la réforme des taux d'intérêts de référence et dont la base est économiquement équivalente, une révision prospective du taux d'intérêt effectif est donc permise. Pour toute autre modification apportée qui n'est pas directement liée à la réforme, les exigences de l'IFRS 9 sont appliquées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La réforme des taux de référence expose la Société à différents risques, notamment le risque opérationnel et le risque de taux d'intérêt découlant des actifs financiers, des passifs financiers et des instruments financiers dérivés. La Société a mis en place les procédures nécessaires pour identifier, mesurer et contrôler les risques afin d'assurer une transition harmonieuse vers la réforme des taux d'intérêt de référence. À cet égard, la plupart des contrats en place prévoit déjà un langage de remplacement des taux LIBOR en dollars américains. En ce qui a trait à la transition des taux CDOR vers des taux de remplacement, la Société a amorcé la rédaction de clauses de repli qui pourront être incorporées aux interventions financières existantes ainsi qu'aux prochaines interventions financières qui seront mises en place.

Afin de soutenir la transition des anciens contrats dérivés ainsi que des emprunts à long terme, la Société a signé une entente avec le ministère des Finances du Québec, qui agit comme contrepartie dans ces contrats, visant l'adhésion au *International Swaps and Derivatives Association IBOR Fallbacks Protocol* (le «protocole ISDA»). Le protocole ISDA offre un mécanisme de transition efficace pour les contreparties qui y ont adhéré d'un commun accord afin d'incorporer des taux de substitution prescrits dans les anciens contrats dérivés.

Le tableau suivant présente les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés visés par la réforme des taux d'intérêt de référence aux 31 mars 2023 et 2022, pour lesquels la transition vers des taux LIBOR en dollars américains et CDOR n'a pas encore été effectuée :

	2023		2022
	CDOR	LIBOR dollars américains	LIBOR dollars américains
Actifs financiers	106 434	53 696	143 969
Passifs financiers	1 558 021	–	149 387
Montants nominaux liés aux instruments financiers dérivés	93 323	31 184	30 771

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain. L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2023	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 205	1 768
Débiteurs	5 448	97
Intérêts à recevoir sur les prêts	–	5 338
Prêts	–	438 668
Placements privés	–	454 956
Placements privés dans des coentreprises et des entreprises associées	–	45 484
Actions et parts de sociétés privées	–	2 057
	6 653	948 368
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	5 349	104
Emprunts à court terme	–	101 196
Dettes à long terme	7 444	–
	12 793	101 300
Exposition nette avant instruments dérivés	(6 140)	847 068
Contrats de swap de devises – montants notionnels ⁽¹⁾	–	784 274
Exposition nette	(6 140)	62 794

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2022	
	CAD	USD
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 522	2 223
Débiteurs	7 999	–
Intérêts à recevoir sur les prêts	–	3 516
Prêts	–	412 079
Placements privés	–	387 004
Placements privés dans des coentreprises et des entreprises associées	–	35 091
Actions et parts de sociétés privées	–	122 425
	10 521	962 338
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	5 217	42
Emprunts à court terme	–	129 940
Dette à long terme	6 868	–
	12 085	129 982
Exposition nette avant instruments dérivés	(1 564)	832 356
Contrats de swap de devises – montants notionnels ⁽¹⁾	–	49 615
Exposition nette	(1 564)	782 741

1) Ces contrats de swap couvrent un montant totalisant 822 656 000 \$ US (50 215 000 \$ US au 31 mars 2022) liés à des prêts et des placements libellés en dollars américains. Ces contrats de swap de devises viennent à échéance entre février 2024 et avril 2034.

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'incidence aurait été la suivante :

	2023	2022
Appréciation de deux écarts-types du dollar canadien ⁽¹⁾		
Incidence sur le résultat net	(13 688)	(139 177)
Dépréciation de deux écarts-types du dollar canadien ⁽¹⁾		
Incidence sur le résultat net	13 688	139 177

1) Au 31 mars 2023, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 15,50 % (14,25 % au 31 mars 2022).

iv) Comptabilité de couverture

L'exposition de la Société au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés à la section « Gestion des risques » du rapport annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente les montants nominaux, les taux moyens pondérés et les prix moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés :

					2023
	Termes à courtir				Total
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	11 792	57 130	66 738	60 600	196 260
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	3 631	3 996	4 273	4 431	4 203
Contrats devenus inefficaces en cours d'exercice					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	17 076	4 990	–	–	22 066
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	3 734	3 828	–	–	3 755
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	–	–	62 700	–	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen – à payer	–	–	4,00%	–	4,00%
Taux d'intérêt variable moyen – à recevoir	–	–	5,21%	–	5,21%
Taux de change CAD-USD moyen	–	–	1,2540	–	1,2540

					2022
	Termes à courtir				Total
	Moins de 1 an	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couvertures de flux de trésorerie					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	37 980	44 788	66 378	86 539	235 685
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	4 870	4 597	4 255	4 026	4 335
Contrats devenus inefficaces en cours d'exercice					
Risque de prix – contrat de marchandises					
Montant nominal	–	27 542	–	–	27 542
Prix de l'aluminium moyen (CAD/tonne)	–	4 687	–	–	4 687
Couvertures de juste valeur					
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises					
Montant nominal	–	–	62 700	–	62 700
Taux d'intérêt fixe moyen – à payer	–	–	4,00%	–	4,00%
Taux d'intérêt variable moyen – à recevoir	–	–	4,71%	–	4,71%
Taux de change CAD-USD moyen	–	–	1,2540	–	1,2540

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers dérivés par types de relation de couverture :

	2023	2022
	Actif (passif)	Actif (passif)
Couvertures de flux de trésorerie		
Risque de prix – contrat de marchandises	(37 092)	(76 154)
Couvertures de juste valeur		
Risque de taux d'intérêt – swap de taux d'intérêt et de devises	(941)	1 392

Couvertures de flux de trésorerie

Afin de gérer son exposition aux fluctuations attribuables à des ventes futures de marchandises à prix variable, la Société utilise des contrats de marchandises sur des métaux. L'élément de couverture correspond à des dérivés incorporés sur les prix des métaux qui sont négociés sur le marché.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats des couvertures de flux de trésorerie :

Au 31 mars 2023 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2023						
	Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global	Gain net (perte nette) de couverture comptabilisée dans le résultat net ⁽¹⁾	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat net	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacités de couverture
Risque de prix						
Instruments financiers dérivés	33 572	4 364	–	53 214	(38 092)	–

Au 31 mars 2022 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2022						
	Gain net (perte nette) sur les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les autres éléments du résultat global	Gain net (perte nette) de couverture comptabilisée dans le résultat net ⁽¹⁾	Montant du cumul des autres éléments du résultat global reclassé en résultat net	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacités de couverture
Risque de prix						
Instruments financiers dérivés	(57 110)	(244)	–	101 910	(77 825)	(4 741)

(1) La perte nette de couverture est comptabilisée sous la rubrique «Autres charges financières» au résultat net. Le gain net de couverture est comptabilisé sous la rubrique «Revenus provenant des instruments financiers» au résultat net.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Couvertures de juste valeur

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que des taux de change d'un prêt, la Société utilise un contrat de swap de taux d'intérêt et de devises en vertu duquel la Société effectue des paiements fixes d'intérêts libellés dans la même devise que celle de l'élément couvert et reçoit des paiements variables d'intérêts libellés dans sa devise fonctionnelle.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Les facteurs à l'origine des inefficacités éventuelles peuvent être des différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment :

- Différence entre les facteurs d'actualisation utilisés pour les instruments de couverture et les éléments couverts;
- Dérivés de couverture ayant une juste valeur différente de zéro à la date de création de la relation de couverture, ce qui donne lieu à une non-concordance avec les modalités de l'élément couvert.

Le tableau suivant présente l'incidence des couvertures de juste valeur à l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé des résultats :

Au 31 mars 2023 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2023						
	Valeur comptable des éléments couverts	Gain (perte) de couverture comptabilisé dans les revenus financiers	Montant du cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de taux d'intérêt et de devises						
Prêts	67 749	540	(3 910)	2 443	(2 332)	111

Au 31 mars 2022 ou pour l'exercice clos le 31 mars 2022						
	Valeur comptable des éléments couverts	Gain (perte) de couverture comptabilisé dans les revenus financiers	Montant du cumul des ajustements de couverture de juste valeur des éléments couverts	Gain (perte) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité	Gain (perte) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité	Inefficacité de couverture
Risque de taux d'intérêt et de devises						
Prêts	62 744	(1 077)	(1 262)	(4 834)	4 371	(463)

33. Parties liées

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement.

À ce titre, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 240 525 000\$ (223 430 000\$ au 31 mars 2022) à titre de revenus provenant du gouvernement pour la gestion de programmes gouvernementaux dédiés à l'aménagement forestier, dont un montant de 12 704 000\$ est à recevoir au 31 mars 2023 (8 708 000\$ au 31 mars 2022). Ces montants sont présentés au résultat net, déduction faite des dépenses des programmes.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a comptabilisé une perte d'un montant de 6 704 000\$ sous la rubrique «Gain net (perte nette) sur les placements et autres» au résultat net relativement à la cession des activités et au transfert sans contrepartie des actifs d'une filiale œuvrant dans la gestion, l'aménagement et la récolte de bois à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De plus, la Société est liée à toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ainsi qu'aux principaux dirigeants de la Société.

À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ses parties liées.

Principaux dirigeants

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2023	2022
Avantages du personnel à court terme	5 895	5 718
Avantages postérieurs à l'emploi	1 478	1 213
Indemnités de fin de contrat	-	440
	7 373	7 371

Renseignements supplémentaires

Principaux investissements et financements

Principaux investissements et financements de la Société au 31 mars 2023 ⁽¹⁾

	Pourcentage détenu, investissement ou financement
Manufacturier	
Fabrication de produits du bois et du papier	
Cascades inc.	1,3%
Fabrication de produits chimiques ou de produits en plastique et en caoutchouc	
9389-1034 Québec inc. (détient Corporation Développement Knowlton inc.)	78,2 M\$ (actions)
Balcan Innovations inc.	42,7 M\$ (dette)
Chimie ParaChem, s.e.c.	49,0%
Première transformation des métaux et fabrication de produits métalliques	
5N Plus inc.	33,8 M\$ (dette)
Ressorts Liberté inc.	30,0% et 9,8 M\$ (dette)
Fabrication d'aliments et de boissons	
Agropur Coopérative	47,5 M\$ (dette)
Aliments Nortera inc.	53,4 M\$ (dette)
Olymel s.e.c.	76,0 M\$ (actions)
Autres types de fabrication	
9327-2615 Québec inc. (Manac)	17,0 M\$ (actions) et 9,5 M\$ (dette)
BH Polycor Holdings inc.	37,8 M\$ (actions)
Exfo inc.	113,6 M\$ (dette)
La Compagnie Électrique Lion	0,7%
LMPG inc.	76,0 M\$ (actions)
Previan Technologies inc.	189,6 M\$ (dette)
Ressources naturelles	
Extraction minière et exploitation en carrière	
11272420 Canada inc. (Stornoway Diamond Canada inc.)	35,0% et 173,1 M\$ (dette)
Glencore Funding LLC	67,6 M\$ (dette)
Hecla Mining Company	48,2 M\$ (dette)
IamGold Corporation	21,0 M\$ (dette)
Mines Agnico Eagle Ltée	67,6 M\$ (dette)
Activités de soutien à l'extraction minière	
Redevances Aurifères Osisko Ltée	4,50%
Production d'électricité	
Gestion Industries JBP s.e.c.	26,0 M\$ (dette)
Parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (MU), s.e.c.	39,9 M\$ (dette)

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. Les entreprises concernées doivent expressément consentir à la divulgation.

Services

Commerce, transport et entreposage

Gaz Métro GNL, s.e.c.	42,0 %
Groupe Solotech inc.	27,8 % et 39,5 M\$ (dette)
La Maison Simons inc.	25,4 M\$ (dette)
Société en commandite TERMINALGRAINS AG	27,3 M\$ (dette)

Services professionnels, scientifiques et techniques

Coveo Solutions inc.	10,4 %
Équisoft inc.	36,0 M\$ (actions)
Explorance inc.	25,0 M\$ (actions)
Gestion Logibec II inc.	50,0 M\$ (actions)
Groupe Alithya inc.	9,4 %
Hivestack inc.	10,0 M\$ (actions) et 13,3 M\$ (dette)
Lightspeed Commerce inc.	3,5 %
MDF Commerce inc.	12,2 %
Talent.com inc.	25,3 M\$ (actions)

Tourisme et divertissement

Groupe Le Massif, s.e.c.	22,5 %
--------------------------	--------

Cultures agricoles et activités de soutien à l'agriculture

Serres Toundra inc.	32,8 M\$ (dette)
---------------------	------------------

Autres services

EBC inc.	20,0 M\$ (actions) et 9,8 M\$ (dette)
Groupe Lou-Tec inc.	29,2 M\$ (actions) et 24,4 M\$ (dette)
Groupe Roxboro-Bauval inc.	35,1 M\$ (dette)
Groupe Stringray Digital inc.	4,3 %
Medfar International inc.	30,0 M\$ (actions)

Capital de risque

Alaya Soins inc.	35,4 M\$ (actions)
AppDirect inc.	31,9 M\$ (actions)
Busbud inc.	12,0 M\$ (actions)
Hopper inc.	46,6 M\$ (actions)
Les Entreprise Amilia	10,0 M\$ (actions)
Potloc inc.	17,1 %
Sonder Holding inc.	1,3 %
Véhicules de co-investissement Alimentaire Claridge (Dove) s.e.c. (We-cook)	13,3 M\$ (parts)

Fonds d'investissements

Anges Québec Capital, s.e.c.	30,8 M\$ (parts)
Fonds Cycle Capital I, s.e.c.	25,0 M\$ (parts)
Fonds de croissance iNovia II, s.e.c.	27,3 M\$ (parts)
Fonds de Croissance Inovia, s.e.c.	26,9 M\$ (parts)
Novacap industrie IV, s.e.c.	41,4 M\$ (parts)
Novacap industrie V, s.e.c.	25,2 M\$ (parts)
Novacap TMT IV, s.e.c.	34,0 M\$ (parts)
Novacap TMT V, s.e.c.	32,6 M\$ (parts)
Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c.	200,0 M\$ (parts)

(1) Il est à noter que la liste des principaux investissements et financements n'est pas exhaustive. Les entreprises concernées doivent expressément consentir à la divulgation.

Filiales d'Investissement Québec

La Société détient, en propriété exclusive, des filiales créées pour soutenir des produits et services particuliers ou exploitant des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Le conseil d'administration de la plupart de ces filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

Nom de la filiale	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total ⁽¹⁾	Rémunération totale moyenne ⁽²⁾	Écart-type
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), en supervise la logistique de transport, vend sa quote-part de l'aluminium produit par Aluminerie Alouette, dont elle détient 6,67% des parts, et en assure le transport aux clients.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.	Moins de 10 employés	s. o.	s. o.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie. Offre également un éventail complet de services aux entreprises vétérinaires en développement.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois aux marchés locaux.	287 ⁽³⁾	71 197 \$	27 588 \$
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant de l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	Moins de 10 employés	s. o.	s. o.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant de l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	43 ⁽³⁾	56 452 \$	25 671 \$
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe, à titre de commanditaire, à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50% des parts.	Facilite l'accès au capital de risque et au capital de développement pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.

Nom de la filiale	Champ d'expertise	Contribution au développement économique	Effectif total ⁽¹⁾	Rémunération totale moyenne ⁽²⁾	Écart-type
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans faire appel aux fonds du gouvernement.	Employés d'Investissement Québec	s. o.	s. o.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.	145 ⁽³⁾	76 463 \$	34 057 \$
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 62,74 % dans un projet minier d'apatite dans le canton Arnaud, à Sept-Îles.	Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de l'apatite.	0	s. o.	s. o.
SOQUEM inc.	Assure l'exploration et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés du domaine pour un partage du risque.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.	23	91 441 \$	42 221 \$

(1) L'effectif total inclut seulement les employés réguliers au 31 mars 2023.

(2) La rémunération moyenne est divulguée pour les filiales exploitantes de 10 employés et plus. Le calcul inclut la rémunération, y compris la rémunération variable et les autres avantages versés durant l'exercice 2022-2023.

(3) Équivalent temps complet (ETC).

Financement autorisé des fonds propres d'Investissement Québec par secteur d'activité

Financement autorisé par secteur d'activité économique, 2022-2023

Secteur d'activité économique	Interventions financières		Contribution au développement économique	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Nouveaux emplois requis ou sauvegardés ⁽¹⁾
Primaire				
Agriculture et pêche	3	8,3	53,1	41
Foresterie	7	2,7	6,2	1
Mines	8	71,4	781,0	350
Total partiel	18	82,4	840,3	392
Secondaire				
Construction	70	79,6	220,2	34
Alimentation et boissons	98	177,3	1 364,2	633
Caoutchouc et plastique	24	23,4	61,7	191
Vêtements, textile et cuir	16	10,4	30,4	28
Produits du bois et meubles	120	122,8	507,6	287
Papier et imprimeries	31	37,3	128,8	72
Métaux de première transformation et produits métalliques	154	126,8	414,3	622
Machinerie	69	77,6	437,6	684
Matériel de transport	22	34,7	101,2	241
Produits électriques et électroniques	47	140,3	290,5	221
Produits minéraux non métalliques	14	7,1	30,9	57
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	33	56,7	168,2	82
Industries manufacturières diverses	24	16,8	79,1	76
Total partiel	722	910,8	3 834,7	3 228
Tertiaire				
Services professionnels, scientifiques et techniques	53	35,5	178,5	466
Conception de systèmes informatiques, services connexes et édition de logiciels	146	286,3	639,4	795
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	15	5,9	26,2	17
Commerce de gros et de détail et transport	152	227,3	608,3	550
Soins de santé et services sociaux	4	2,1	4,9	16
Hébergement et services de restauration	58	51,9	175,5	175
Services divers	120	141,8	477,3	718
Total partiel	548	750,8	2 110,1	2 737
Fonds d'investissement ⁽²⁾	5	110,4	s. o.	s. o.
Total global	1293	1 854,4	6 785,1	6 357

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires

Le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires (PAOVT) 2020-2022 d'Investissement Québec s'inscrit dans la version actualisée de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (Stratégie OVT) 2018-2022, prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. Dans son PAOVT 2020-2022, la Société a ciblé les priorités régionales propres à sa mission et à ses activités. Le PAOVT détaillé se trouve sur son site web.

Consciente des enjeux de chacune des régions et désireuse d'être près des entreprises, la Société est présente partout au Québec par l'entremise de son réseau de bureaux répartis dans les 17 régions administratives. Elle répond aux priorités régionales, car ses actions touchent l'ensemble du Québec. En vertu de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Société présente les résultats obtenus en lien avec ses actions et les indicateurs adoptés par le gouvernement pour l'ensemble des régions.

Suivi annuel du plan d'action en occupation et en vitalité des territoires

Objectif	Indicateur	au 31 mars 2023		
		Cible	Résultat	
1. Soutenir les entreprises en région	Proportion de projets financés réalisés dans des MRC non urbaines	56%	55%	Non atteinte
2. Augmenter la productivité des entreprises	Proportion de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises	33%	30%	Non atteinte
3. Stimuler l'innovation dans les technologies propres	Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres	70%	71%	Atteinte
4. Améliorer la disponibilité des talents au Québec	Taux de croissance du nombre de travailleurs recrutés lors de missions à l'étranger organisées par Investissement Québec et ses partenaires	S. O.	S. O.	S. O.
5. Stimuler la création d'entreprises	Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque	15%	13%	Non atteinte

Ces résultats montrent que les activités de la Société contribuent aux indicateurs visés par la Stratégie OVT 2018-2022. En effet, la concrétisation des projets soutenus par la Société en 2022-2023 engendrera un effet positif sur la croissance du PIB de toutes les régions du Québec.

Enjeux de développement durable et parties prenantes

Pour une seizième année consécutive, Investissement Québec publie un rapport qui présente sa performance financière, sociale, environnementale et de gouvernance. Ce rapport annuel d'activités et de développement durable, qui couvre la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, a été préparé conformément aux normes de la *Global Reporting Initiative (GRI)*³² sous l'option de conformité essentielle.

L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et de renseignements recueillis auprès de son personnel. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe. Les hypothèses utilisées sont, le cas échéant, présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, à l'exclusion de celles de ses filiales exploitantes. Dans un souci de comparabilité, les données portent généralement sur les deux derniers exercices de la Société³³.

Analyse de pertinence

L'analyse de pertinence est une démarche permettant de connaître les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), importants pour une organisation, mais également pour ses parties prenantes. La Société a réalisé en 2020 un exercice de classification de ses enjeux ESG pour déterminer l'information la plus pertinente pour ses parties prenantes et veiller à leur divulgation dans le présent rapport. Quelque 300 répondants ont été consultés parmi les parties prenantes suivantes : les employés, les clients, les partenaires, les filiales de la Société, les ministères et organismes du gouvernement, les fournisseurs, les syndicats ainsi que d'autres organisations.

Ces enjeux, considérés comme les piliers de la démarche d'Investissement Québec, sont classés sous sept grands thèmes : contribution à la collectivité, finance durable et investissement responsable, partenaires d'affaires et investisseurs, gouvernance, employés, transparence et reddition de compte, et impacts environnementaux. Un sondage électronique mené auprès des parties prenantes a permis de hiérarchiser 39 enjeux pertinents. Un cabinet-conseil a ensuite analysé les résultats de l'enquête et fait part de ses observations clés, qui ont été approuvées par Investissement Québec avant d'être intégrées dans ce rapport.

Le graphique résultant de cet exercice a guidé la Société dans le degré de divulgation qu'elle devait accorder à l'information dans le présent rapport. En effet, ce dernier tient compte de l'importance que les parties prenantes accordaient aux différents enjeux. La dizaine d'enjeux, dans le coin supérieur droit du graphique, ont été qualifiés d'incontournables autant par la Société que par les parties prenantes et font donc l'objet d'une couverture plus détaillée. Ils sont identifiés en caractères gras sous le graphique de la page suivante. Étant donné le contexte réglementaire de la Société, d'autres enjeux sont aussi couverts dans le présent rapport pour répondre aux différentes obligations en matière de reddition de comptes.

³² Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site de la GRI à globalreporting.org.

³³ Il est possible de consulter les rapports précédents d'Investissement Québec à www.investquebec.com/rapportsannuels/.

Pertinence des enjeux de développement durable



● Contribution à la collectivité

- A1 Retombées économiques et sociales**
- A2 Économie sociale
- A3 Vitalité des régions
- A4 Engagement social et communautaire

● Finance durable et investissement responsable

- B1 Intégration des facteurs extra-financiers dans les activités d'investissement et de financement
- B2 Intégration des facteurs extra-financiers aux activités d'actionariat actif
- B3 Adhésion à des initiatives externes reconnues

● Partenaires d'affaires et investisseurs

- C1 Satisfaction de la clientèle et des partenaires d'affaires**
- C2 Offre de services**
- C3 Faciliter l'accès des femmes aux capitaux
- C4 Économie verte**
- C5 Économie sociale
- C6 Approvisionnement responsable
- C7 Engagement à sensibiliser les entreprises au développement durable
- C8 Partenariats stratégiques

● Gouvernance

- D1 Éthique professionnelle**
- D2 Performance financière
- D3 Gouvernance du conseil d'administration
- D4 Gouvernance du Comité de direction
- D5 Responsabilité fiduciaire
- D6 Gouvernance et développement durable
- D7 Conformité**

● Transparence et reddition de comptes

- E1 Communication interne**
- E2 Communication externe
- E3 Reddition de comptes
- E4 Indicateurs de développement durable
- E5 Principes de développement durable québécois
- E6 Principes de développement durable internationaux
- E7 Responsabilité sociale d'entreprise
- E8 Leadership RSE
- E9 Parties prenantes

● Employés

- F1 Conditions de travail**
- F2 Climat de travail**
- F3 Santé et bien-être**
- F4 Équité et respect de la diversité
- F5 Développement des compétences**

● Impacts environnementaux

- G1 Transport des employés
- G2 Pratiques de gestion écoresponsables
- G3 Matières résiduelles

Parties prenantes

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte de ses relations avec ses diverses parties prenantes et des règles de gouvernance applicables. Ces relations sont encadrées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, par sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services s'aligne sur les lois et les normes relatives à la protection du travail et des droits de la personne en vigueur, et tient compte des besoins des entreprises.

Les parties prenantes d'Investissement Québec sont les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Par son personnel qui travaille en étroite relation avec ses parties prenantes, la Société est très attentive à ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats.

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

Principaux mécanismes de consultation des parties prenantes

	Exemples de mécanismes de communication	Exemples d'enjeux communs	Exemples de prise en compte des attentes
Assemblée nationale et gouvernement	Commissions parlementaires Reddition de comptes Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Conformité Retombées économiques Structure de gouvernance	Ententes et protocoles Gestion de programmes gouvernementaux Planification stratégique Suivi des recommandations
Employés	Centre de services en ressources humaines Courriels Intranet Ligne éthique Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Communication interne Conditions de travail Climat de travail Équité, diversité et inclusion Développement des compétences Éthique	Plans d'action sur l'engagement Rencontres d'employés Questions-réponses
Entreprises	Événements Missions Rencontres Sondage sur la satisfaction de la clientèle Site web Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Offre de services Satisfaction de la clientèle	Suivi sur le sondage sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires d'affaires Initiative Productivité innovation Initiative Compétivert Initiative approvisionnement québécois Expérience client
Filiales	Assemblées des conseils d'administration Rencontres de travail Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Retombées économiques Structure de gouvernance Conformité	Code d'éthique Politique sur les administrateurs désignés par la Société
Fournisseurs	Soumissions Contrats Ligne éthique Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Conformité Éthique Pratiques de gestion écoresponsable	Directive d'acquisitions écoresponsables Politique d'approvisionnement et de gestion contractuelle
Médias	Communiqués de presse Conférences de presse Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Communication Éthique	Porte-parole médias Programme d'accueil de journalistes étrangers
Partenaires	Partenariats et comités Conférences Colloques Sondage Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Éthique Offre de services Partenariats stratégiques Satisfaction des partenaires financiers	Entente de partenariat et de confidentialité Suivi du sondage sur la satisfaction des partenaires financiers Tournée d'information
Syndicats	Comités de relations professionnelles Comités de négociation Réseaux sociaux Service d'accueil et d'information	Conditions de travail Climat de travail Équité Santé et bien-être	Renouvellement des conventions collectives

Index GRI

Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe par une tierce partie. Le recours à une vérification externe concernant la conformité de la norme GRI n'est pas une pratique courante à la Société.

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
GRI 101 : Principes généraux			
GRI 102 et GRI 103 : Éléments généraux d'information			
Profil de l'organisation			
102-1	Nom de l'organisation		Page couverture
102-2	Activités, marques, produits et services		pp. 2, 10-11
102-3	Lieu géographique du siège social		p. 198
102-4	Lieu géographique des sites d'activités		p. 198
102-5	Capital et forme juridique	s. o.	–
102-6	Marchés desservis		p. 198
102-7	Taille de l'organisation		pp. 62-63, 170-175, 198
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs		pp. 62-65
102-9	Chaîne d'approvisionnement		p. 72
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	s. o.	–
102-11	Principe de précaution ou approche préventive		p. 66
102-12	Initiatives externes		pp. 22, 176-177, 187-188
102-13	Adhésion à des associations		p. 22
Stratégie			
102-14	Déclarations du président-directeur général		p. 4
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités		pp. 5-8, 24-27, 47, 50-51, 66-70, 177-178
Éthique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite		pp. 2, 71
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des précautions concernant les questions éthiques	s. o.	–
Gouvernance			
102-18	Structure de gouvernance		pp. 42-44, 49-51, 58-61
102-19	Délégation de l'autorité	s. o.	–
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	s. o.	–
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux		pp. 177-178
102-22	Composition du conseil d'administration et de ses comités		pp. 42-47
102-23	Présidence du conseil d'administration		p. 42
102-24	Nomination et sélection des membres du conseil d'administration	s. o.	–
102-25	Conflits d'intérêts		p. 192
102-26	Rôle du conseil d'administration dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie		pp. 42-49
102-27	Connaissance partagée du conseil d'administration	s. o.	–
102-28	Évaluation de la performance du conseil d'administration	s. o.	–

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	s. o.	–
102-30	Efficacité des procédures de gestions des risques		p. 51
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	s. o.	–
102-32	Rôle du conseil d'administration dans l'approbation du rapport		p. 42
102-33	Communication des préoccupations majeures	s. o.	–
102-34	Nature et nombre total des préoccupations majeures	s. o.	–
102-35	Politiques de rémunération		pp. 52-56
102-36	Procédure de détermination de la rémunération		p. 52
102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération		p. 52
102-38	Ratio de rémunération totale annuelle	s. o.	–
102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	s. o.	–
Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes des parties prenantes		p. 177
102-41	Accords de négociation collective	s. o.	–
102-42	Identification et sélection des parties prenantes		p. 177
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes		p. 177
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés		p. 178
Pratique de reddition de comptes			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés		pp. 97, 99
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu		p. 176
102-47	Liste des enjeux pertinents		p. 178
102-48	Réaffirmation des informations	s. o.	–
102-49	Modifications relatives à la reddition de comptes	s. o.	–
102-50	Période de reddition de comptes	Le présent rapport couvre l'exercice 2022-2023, soit la période du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	–
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport annuel d'activités et de développement durable 2021-2022	–
102-52	Cycle de reddition de comptes	Annuel	–
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport		p. 199
102-54	Déclaration de reddition de comptes en conformité avec les normes GRI		p. 177
102-55	Index du contenu GRI		pp. 179-185
102-56	Vérification externe	s. o.	–
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre		pp. 176-177
103-2	Approche managériale et ses composantes	s. o.	–
103-3	Évaluation de l'approche managériale	s. o.	–
GRI 201 à GRI 207 : Économie			
Performance économique			
201-1	Valeur économique directe créée et distribuée		pp. 91-95
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus aux changements climatiques	s. o.	–
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite		pp. 55-56
201-4	Aides publiques reçues		pp. 113-114, 125
Présence sur le marché			
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon par genre comparé au salaire minimum local	Tous les employés reçoivent un salaire plus élevé que le salaire minimum	–
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Tous les membres du comité de direction sont embauchés au Québec	–

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
Impacts économiques indirects			
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	s. o.	–
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	s. o.	–
Pratiques d'achat			
204-1	Part des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux	En 2022-2023, Investissement Québec a fait affaire avec plus de 1 000 fournisseurs provenant de différents secteurs, dont ceux de l'audit et de l'information financière, des communications, des services financiers, des services juridiques ainsi que des technologies de l'information. Dans la mesure du possible, Investissement Québec privilégie l'achat québécois, selon sa définition contenue à sa Politique d'approvisionnement et de gestion de contrats. En 2022-2023, l'achat québécois s'est concrétisé pour 68 % des contrats de tous les contrats octroyés de plus de 50 000 \$, le tout correspondant à 72 % de la valeur en dollars de tous les contrats de plus de 50 000 \$.	–
Lutte contre la corruption			
205-1	Activités évaluées en matière de risque lié à la corruption	s. o.	–
205-2	Communication et formation relatives aux pratiques et procédures de lutte contre la corruption	s. o.	–
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun	–
Comportement anticoncurrentiel			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune	–
Fiscalité			
207-1	Approche de la politique fiscale	s. o.	–
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques		pp. 58-61
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	s. o.	–
207-4	Reddition de comptes pays par pays	s. o.	–
GRI 301 à GRI 308 : Environnement			
Matières			
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	s. o.	–
301-2	Matières recyclées utilisées	s. o.	–
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	s. o.	–
Énergie			
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	s. o.	–
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	s. o.	–
302-3	Intensité énergétique	Ratio non calculé	–
302-4	Réduction de la consommation énergétique	s. o.	–

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	s. o.	–
Eau et effluents			
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Aucune	–
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Aucune	–
303-3	Prélèvements d'eau	Aucun	–
303-4	Rejet d'eau	Aucun	–
303-5	Consommation d'eau	s. o.	–
Biodiversité			
304-1	Sites d'activités détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Aucun	–
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	s. o.	–
304-3	Habitats protégés ou restaurés	s. o.	–
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UINC et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Aucune	–
Émissions			
305-1	Émissions directes de GES	Aucune	–
305-2	Émissions indirectes de GES	s. o.	–
305-3	Autres émissions indirectes de GES	s. o.	–
305-4	Intensité des émissions de GES	Ratio non calculé	–
305-5	Réduction des émissions de GES	s. o.	–
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	Aucune	–
305-7	Émissions d'oxyde d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	Aucune	–
Effluents et déchets			
306-1	Écoulement d'eau par qualité et destination	s. o.	–
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	s. o.	–
306-3	Déversements significatifs	s. o.	–
306-4	Transport de déchets dangereux	s. o.	–
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	s. o.	–
Conformité environnementale			
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Aucune	–
Évaluation environnementale des fournisseurs			
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	s. o.	–
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	s. o.	–
GRI 401 à GRI 419 : Social			
Emploi			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Dans un souci de confidentialité, le taux de roulement n'est présenté ni par région ni par groupe d'âge.	p. 62
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	s. o.	–
401-3	Congé parental	Le suivi 12 mois après la reprise du travail au terme d'un congé parental n'est pas disponible.	p. 63

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
Relations employeur/employés			
402-1	Périodes minimales de préavis en cas de changements opérationnels		–
Santé et sécurité au travail			
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Les questions de santé et de sécurité sont traitées au besoin	–
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	L'indicateur n'est disponible ni par genre ni par région	–
403-3	Services de santé au travail	s. o.	–
403-4	Participation et consultation des travailleurs et consolidation relative à la santé et à la sécurité au travail	s. o.	–
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	s. o.	–
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	s. o.	–
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	s. o.	–
Formation et éducation			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		p. 65
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Des cours de préparation à la retraite sont offerts aux employés par Retraite Québec	p. 65
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'évaluation du rendement et d'évolution de carrière	s. o.	–
Diversité et égalité des chances			
405-1	Diversité du conseil d'administration, de la haute direction et des employés		pp. 49, 62, 64
405-2	Ratio du salaire de base de la rémunération des femmes et des hommes	s. o.	–
Lutte contre la discrimination			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucun	–
Liberté syndicale et négociation collective			
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Sans objet pour les fournisseurs	–
Travail des enfants			
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	s. o.	–
Travail forcé ou obligatoire			
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	s. o.	–
Pratiques de sécurité			
410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	s. o.	–
Droits des peuples autochtones			
411-1	Cas de violation des droits des peuples autochtones	Aucun	–
Évaluation des droits de l'homme			
412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	s. o.	–
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	s. o.	–
412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme	s. o.	–

Élément d'information	Titre	Complément d'information	Page
Communautés locales			
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement		pp. 12-15
413-2	Activités ayant des impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les communautés locales	s. o.	–
Politiques publiques			
415-1	Contributions politiques	Aucune	–
Santé et sécurité des consommateurs			
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	s. o.	–
416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et services sur la sécurité et la santé	Aucun	–
Commercialisation et étiquetage			
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits, services et l'étiquetage	s. o.	–
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits, services et étiquetage	Aucun	–
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun	–
Confidentialité des données des clients			
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Aucune	–
Conformité socio-économique			
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Aucune	–

Légende des contributions à la Stratégie gouvernementale de développement durable du plan d'action de développement durable d'Investissement Québec

Objectifs gouvernementaux	
1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.
1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.
2.1	Appuyer le développement de pratique et de modèles d'affaires verts et responsables.
2.2	Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.
2.2	Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.
2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique.
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.
Activités incontournables	
1	Les ministères et organismes de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés de gestion écoresponsable de la SGDD 2015-2020, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés.
2	Les ministères et organismes mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.2.
4	Les ministères et organismes qui s'investissent avec des entreprises du secteur privé mettent en œuvre au moins une action pour accroître la proportion d'entreprises qui ont amorcé une démarche de développement durable. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé. Le résultat visé est le suivant : 30 % des entreprises privées québécoises, incluant celles qui sont présentes à l'étranger, ont amorcé une démarche de développement durable en 2020.
Résultats recherchés	
3	La réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
5	La réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable.
8	L'intégration, pour 50 % des ministères et organismes, de considérations écoresponsables dans leur politique interne.
10	La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes.
16	La formation sur les pratiques en matière de développement durable.
22	L'adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.
24	La promotion de l'approvisionnement écoresponsable auprès des entreprises.
26	L'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics.
27	La mise en œuvre de mesures favorisant le développement de l'investissement responsable au Québec.
39	Le renforcement de l'appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
58	L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES.
59	Un soutien accru à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique.
60	La réduction de la consommation des produits pétroliers dans les transports.
61	L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.
62	L'appui à l'innovation et au transfert technologique permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.
66	La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.
Domaines d'intervention (applicable à l'objectif 1.1)	
2	Transport et déplacements des employés
3	Bâtiments et infrastructures
6	Marchés publics

Autres renseignements relatifs aux exigences législatives

Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Gladys Caron, vice-présidente, Médias, communications et affaires publiques; Sylvain Gendron, premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société; Luis Lalancette, directeur principal, Sécurité et continuité de l'information; Marie Plante, responsable de la gestion documentaire; Annie Pelchat, directrice principale, Rémunération globale et relation de travail; David Stréliski, directeur principal, Gestion intégrée des risques; Danielle Vivier, directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et présidente du Comité. Le comité a tenu une rencontre au cours de l'année.

Les employés ont eu accès, tout au long de l'année, à une formation virtuelle sur la protection des renseignements personnels. Ils ont par ailleurs été de nouveau sensibilisés au sujet, lors de la signature de la déclaration annuelle au code d'éthique des employés et dirigeants de la Société. La Société publie les renseignements relatifs au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels sur son site web.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Selon le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, Investissement Québec doit rendre compte des activités effectuées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Accès à l'information	Nombre
Nombre total de demandes reçues au cours de l'exercice 2022-2023	59

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, 2022-2023

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	32	–	–
21 à 30 jours	19	–	–
31 jours et plus	4	–	–
Total	55	–	–

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue, 2022-2023

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptées	5	–	–	s. o.
Partiellement acceptées ou partiellement refusées	22	–	–	Articles 20, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 53, 54, 56 et 59
Refusées	7	–	–	Articles 21, 22, 23, 24, 27, 37, 41, 53, 54, 56 et 57
Autres	21	–	–	Aucun document et les articles 15, 42, 48, et 137.1
Total	55	–	–	

Renseignements supplémentaires	Nombre
Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accompagnement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	3

Les demandes d'accès reçues portaient essentiellement sur des documents ou des renseignements afférents à des interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, à son fonctionnement et à certains coûts s'y rattachant, à des éléments relatifs à sa gouvernance, à des activités, ou à des contrats qu'elle a octroyés.

Divulgence d'actes répréhensibles

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, la Société dispose d'une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles et à nommer un responsable du suivi des divulgations. Cette procédure s'ajoute aux autres mécanismes en place qui permettent de communiquer les préoccupations de tout type.

Divulgence d'actes répréhensibles, 2022-2023

Divulgations reçues par la responsable du suivi des divulgations	0
Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 de la Loi	–
Divulgations fondées	–
Répartition des divulgations reçues dans les catégories d'actes répréhensibles mentionnées à l'article 4 de la Loi :	
<ul style="list-style-type: none"> • Contrevenant à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement; 	–
<ul style="list-style-type: none"> • Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible nommé précédemment. 	–
Communications de renseignements effectuées en vertu du premier alinéa de l'article 23 de la Loi	–

Politique linguistique

Investissement Québec a adopté une politique linguistique qu'il est possible de consulter sur son site web. La Société dispose d'un sous-comité créé dans le but d'assister le Comité de direction dans la mise en œuvre de cette politique. Ce sous-comité est composé de Gladys Carron, vice-présidente, Médias, communications et affaires publiques; Nicholas Drolet, conseiller principal, Gouvernance et amélioration continue; Sylvain Gendron, premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société et président du comité; Marion Hourdel, conseillère, Communications internes et culture; Josiane Lapierre, conseillère principale, Achats et contrats; Mélanie Roy, directrice, Soutien efficacité et des opérations; Danielle Vivier, directrice principale, Bureau de la conformité, de l'ombudsman et de la gouvernance. Il relève directement du Comité de direction et agit en qualité de comité linguistique permanent. Le premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétariat de la Société agit à titre de mandataire chargé de l'application de la Charte de la langue française à Investissement Québec. Au cours de l'année, le comité linguistique permanent a tenu deux rencontres.

Poste requérant une autre langue que le français

Bien qu'Investissement Québec privilégie l'usage du français par ses employés, certaines de ses équipes ont des besoins en matière de connaissance d'une langue autre que le français en raison de la nature de leurs tâches. En outre, les équipes d'Investissement Québec International et de Placements privés sont plus susceptibles de devoir utiliser une langue autre que le français dans le cadre de leurs activités. De plus, la petite taille de certaines équipes fait en sorte qu'il est difficile, voire impossible dans certains cas, de concentrer les tâches nécessitant la connaissance d'une autre langue que le français à un nombre limité d'individus.

Les travaux de consultation des différentes équipes de la Société nous permettent d'affirmer que 48% des postes, soit 588 postes sur un total de 1 237, nécessitent une connaissance suffisante d'une langue autre que le français, ce qui doit être pris en compte lors de l'embauche ou du maintien en poste.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, lequel a été modifié à deux reprises, soit le 19 mars 2012 et le 24 octobre 2017. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission, des valeurs et des principes généraux de la Société.

1. Dispositions générales

1.1 Définitions

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté, mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50% des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I 3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à

ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel, sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi Investissement Québec** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2 Champ d'application

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3 En sus des lois

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4 Directives

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. Les principes fondamentaux

2.1 Le respect des droits de la personne

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2 Le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3 Le respect de la confidentialité

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 Le respect de l'organisation

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. Règles de conduite

3.1 Devoirs de prudence et diligence

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2 Utilisation des biens

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3 Conflits d'intérêts

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4 Avantages, bénéfices ou cadeaux

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste (ci-après un «cadeau»). Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations.

Il doit refuser tout cadeau ou toute invitation susceptible de créer un sentiment d'obligation ou d'influencer les recommandations qu'il doit faire ou les décisions qu'il doit prendre. Tout autre cadeau reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5 Interdiction de soudoyer

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6 Vote dirigé

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7 Interdiction d'agir après cessation de fonctions

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8 Collaboration

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9 Vigilance

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec.

3.10 Neutralité et réserve

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle, notamment si elle touche des activités politiques. Chacun, du président du conseil d'administration, du président-directeur général et de tout administrateur à temps plein, est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. Conflits d'intérêts et de loyauté

4.1 Intérêts incompatibles

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2 Priorité aux fonctions

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3 Conflit

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4 Cumul de fonctions

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5 Titres d'une entreprise liée

Aucun administrateur ne peut à l'égard d'une entreprise liée :

- 4.5.1** bénéficiaire d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;
- 4.5.2** bénéficiaire d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou
- 4.5.3** bénéficiaire de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. Divulcation et abstention

5.1 Devoir de divulgation et abstention de voter

L'administrateur qui :

- 5.1.1** est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.2** est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou
- 5.1.3** a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du Conseil ou, à sa connaissance, par tout autre palier décisionnel de la Société ou de telle filiale;
- 5.1.4** doit divulguer au président du conseil d'administration ou, en son absence, au Conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2 Manière et moment de la divulgation

- 5.2.1** La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- 5.2.2** suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- 5.2.3** suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- 5.2.4** suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3 Activité commerciale normale

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4 Famille immédiate

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5 Divulgation des droits contre la Société

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6 Déclaration

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

- 5.6.1** la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;
- 5.6.2** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- 5.6.3** le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et
- 5.6.4** au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :
 - 5.6.4.1** sa famille immédiate, et
 - 5.6.4.2** les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7 Déclaration négative

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8 Changement significatif

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9 Confidentialité des déclarations

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10 Remise des déclarations au secrétaire

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. Transactions sur les titres de sociétés publiques

6.1 Prohibition statutaire

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2 Transaction

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

- 6.2.1** tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et
- 6.2.2** tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une «vente à découvert» est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3 Règles de rigueur

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. Dispenses

7.1 Dispenses d'application

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou l'équivalent (ETF, paniers de titres, etc.) à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;

- 7.1.2** à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- 7.1.3** à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou
- 7.1.4** à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2 Dispenses supplémentaires

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.2.1** à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.2.2** à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs; ou
- 7.2.3** à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. Comité de gouvernance et d'éthique

8.1 Responsabilités et fonctions

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assure qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2 Rapport

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3 Avis consultatifs

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4 Archives

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5 Conseillers externes

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6 Obtention préalable d'un avis consultatif

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

- 8.6.1** l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
- 8.6.2** l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;
- 8.6.3** les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
- 8.6.4** l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7 Préservation de l'anonymat

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. Processus disciplinaire

9.1 Avis de contravention

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'Investissement Québec qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'Investissement Québec : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'Investissement Québec, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'Investissement Québec : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2 Suspension provisoire

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3 Notification

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4 Imposition de la sanction

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5 Nature de la sanction

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6 Forme de la sanction

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7 Restitution des profits

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8 Vote non déterminant

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. Entrée en vigueur

10.1 Moment

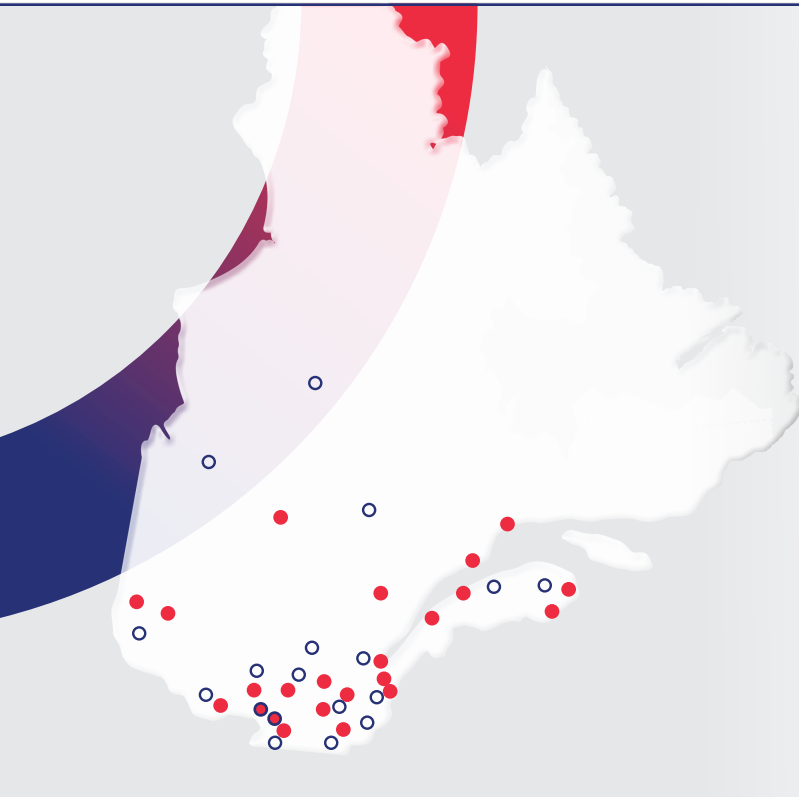
Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2 Intervention

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

Présence locale et internationale

Au Québec



● Places d'affaires

- | | |
|-----------------------|----------------|
| Baie-Comeau | Rimouski |
| Brossard | Rouyn-Noranda |
| Chandler | Saguenay |
| Chibougamau | Sainte-Marie |
| Drummondville | Saint-Georges |
| Gaspé | Saint-Jérôme |
| Gatineau | Sept-Îles |
| Joliette | Sherbrooke |
| Laval | Trois-Rivières |
| Montmagny | Val-d'Or |
| Montréal | Victoriaville |
| Québec (siège social) | |

○ Comités de développement régional (17 régions)

- | | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | Laurentides |
| Bas-Saint-Laurent | Laval |
| Capitale-Nationale | Mauricie |
| Centre-du-Québec | Montérégie |
| Chaudière-Appalaches | Montréal |
| Côte-Nord | Nord-du-Québec |
| Estrie | Outaouais |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | Saguenay-Lac-Saint-Jean |
| Lanaudière | |

Au Canada et à l'international



- Abidjan, Atlanta, Barcelone, Beijing, Berlin, Bogota, Boston, Bruxelles, Calgary, Chicago, Dakar, Halifax, Hong Kong, Houston, La Havane, Los Angeles, Melbourne, Mexico, Moncton, Mumbai, Munich, New York, Londres, Ottawa, Paris, Philadelphie, Qingdao, Rabat, Rome, São Paulo, Séoul, Silicon Valley, Shanghai, Shenzhen, Singapour, Tokyo, Toronto, Vancouver, Washington

Vous avez des questions à propos de ce rapport ?

Veillez communiquer avec nous au **1 844 474-6367**.

Élaboration des contenus : Première vice-présidence,
Stratégies, innovation et développement durable et
Première vice-présidence, Finances, gestion des
risques de crédit et technologies d'affaires

Révision : Première vice-présidence,
Stratégies, innovation et développement durable,
Première vice-présidence, Affaires juridiques et
Secrétariat de la Société et Direction principale,
Audit interne

Coordination de la création et de la production :
Première vice-présidence, Stratégies,
innovation et développement durable

© Investissement Québec, juin 2023

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-94746-2

Imprimé sur le papier ROLLAND ENVIRO^{MC} Print au fini lisse fait à 100 % de fibres
recyclées postconsommation certifiées FSC[®], certifié Écologo, procédé sans chlore.
Fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.



100 %



La marque de la
gestion forestière
responsable

PCF



PERMANENT



Investissement Québec
Édifice Iberville 1
1195, avenue Lavigerie
Bureau 060
Québec (Québec) G1V 4N3

1 844 474-6367

investquebec.com